

Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?

Consultation de recherche

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

DGLA/Plan Urbanisme Construction Architecture

Rapport n° 12PUCA 11/2100798473

Janvier 2014

Dirigé par Sandra Mallet

Laboratoire EA2076 Habiter- IRCS- Université de Reims Champagne-Ardenne



Plan général

Plan général.....	3
Équipe.....	5
Introduction.....	7
Partie 1. Analyse bibliographique	9
Introduction.....	11
1.1. Durabilité urbaine et temporalité : quel est le lien ?	13
1.2. Des temporalités urbaines spécifiques	25
1.3. Temporalités du projet urbain dans un contexte d'injonction à la durabilité	44
Conclusion	70
Partie 2. Retours d'expériences	73
Introduction.....	75
2.1. Etude de cas n°1	77
2.2. Etude de cas n°2	95
Partie 3- Actes de la journée d'étude.....	117
Avant-propos	119
Ouverture de la journée d'étude.....	121
Introduction.....	123
3.1. Comment temporalités et développement durable s'adressent-ils au projet urbain ?	130
3.2. Du projet urbain, comment voit-on la prise en compte des temporalités dans un contexte de durabilité?.....	146
Conclusion	162
Conclusion générale.....	163
Références citées	165
Table des matières	177

Équipe

Responsable scientifique

Sandra Mallet, Maître de conférences, Laboratoire Habiter EA 2076, IRCS, URCA

Membres

Guillaume Faburel, Professeur des Universités, UMR5206 Triangle, Université Lumière Lyon 2

François Mancebo, Professeur des Universités, Laboratoire Habiter EA 2076, IRCS, URCA

Thierry Paquot, Professeur des Universités, Lab'Urba, Université Paris Est

Sylvie Salles, Maître-assistant, Laboratoire Habiter EA 2076, IRCS, ENSA Paris Val-de-Seine

Thomas Zanetti, Post-doctorant, Laboratoire RIVES, ENTPE

Avec la contribution de :

Jean De Bigault, Ingénieur d'études, Laboratoire Habiter EA 2076, IRCS, URCA

Thibault Lecourt, Stagiaire, Bureau de recherches Aménités

Introduction

Ce rapport répond à un appel à projet du PUCA lancé en février 2012 intitulé "Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?". Ce travail s'intègre dans une perspective plus large du PUCA qui souhaite promouvoir des recherches sur la thématique des temporalités et du développement durable. Deux autres consultations de recherche, "Les représentations dynamiques des temporalités" et "Logement durable et logement pour durer", sont menées en parallèle de celle-ci. Ces trois consultations forment une phase préparatoire à un programme de recherche ultérieur.

Le présent rapport a pour objectif d'identifier des questionnements susceptibles d'être retenus dans le cadre de ce futur appel d'offre. Il s'agit donc de mener un travail préparatoire. Celui-ci se structure autour de la question suivante : en quoi le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain? Il s'agit d'interroger les cadre(s) temporel(s) de référence dominant(s) : Quels horizons temporels sont privilégiés ? Comment s'accordent les temporalités des acteurs pour produire un projet urbain durable dans contexte de transition et d'adaptation ? Comment penser à la fois la ville dans le présent et sur le long terme dans un contexte d'accélération des rythmes sociaux ?

L'objectif de cette recherche exploratoire est de construire des questionnements, voire des hypothèses, d'identifier des problématiques existantes, d'éclairer la complexité du sujet donné, d'y apporter une meilleure compréhension et de mieux en cerner ses limites. Elle ne vise pas à fournir des réponses à une problématique construite, ni à répondre à des hypothèses formulées en amont mais ambitionne d'ouvrir des perspectives de recherche.

La construction de ce travail d'exploration est réalisée via trois approches différentes permettant chacune de montrer divers aspects du sujet. La première consiste en une analyse bibliographique. Sans prétendre à l'exhaustivité -qui serait du reste, impossible- elle vise à rendre compte des travaux menés sur les trois thématiques principales qui nous intéressent ici (le développement durable, les temporalités et le projet urbain) et à les croiser, afin de mettre en évidence les questions déjà formulées par des chercheurs, mais aussi celles qui sont moins abordées.

La deuxième approche se base sur des enquêtes de terrains et des retours d'expérience. Ce travail se veut plus empirique, partant d'une attitude ouverte avec le terrain qui se veut alors source de questionnements. L'analyse transversale de plusieurs études de cas permet de s'appuyer principalement sur l'expérience et l'observation, et d'éviter de créer des problématiques de recherches ex-nihilo.

La troisième approche repose sur la réalisation d'une journée d'études, dont les actes ont été rapportés dans la troisième partie de ce rapport. Mise en place avec le PUCA, celle-ci a eu lieu en juin 2013 et a réuni des chercheurs et des praticiens de différents horizons, spécialistes du développement durable, des temporalités et/ou du projet urbain. La parole, la discussion, l'échange de points de vue servent ici de matériau et permettent de faire émerger des questionnements de façon complémentaire aux deux autres méthodes.

Chacune de ces approches répond à une partie du présent rapport.

Partie 1. Analyse bibliographique

Introduction

La première partie de ce rapport repose sur une analyse bibliographique autour du sujet qui nous est donné à explorer: "quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable?". Or la question n'est jamais formulée de la sorte dans les écrits que nous avons rencontré. Dès lors, comment réaliser un état des lieux sur un sujet qui n'existe pas de façon directe et explicite? L'analyse bibliographique qui suit vise à comprendre les éléments d'intérêt commun entre les trois thématiques que sont le développement durable, le temps et le projet urbain et à faire émerger des questionnements et des pistes de recherche. Si des liens existent entre ces thématiques, les analyses les recoupant tous les trois restent extrêmement rares. Cependant, il existe bien des réflexions autour de la question du temps et du développement durable, de celle du temps et du projet urbain et de celle du projet urbain et développement durable. Il s'agit donc ici tour à tour de changer de regard et de croiser les perspectives.

La première sous-partie s'appuie sur les écrits et théories du développement durable et du développement durable urbain pour tenter de comprendre leurs liens avec la question du temps. La deuxième explore les recherches portant sur les temporalités, et plus particulièrement les temporalités urbaines. Les questions de durabilité apparaissent-elles au sein de ces recherches? Les évolutions en matière de temps donnent-elles lieu à de nouvelles façons de réaliser les projets urbains? La troisième sous-partie se base sur les théories du projet urbain, en s'intéressant plus particulièrement aux questions de gouvernance: l'injonction au développement durable a-t-elle modifiée les temporalités des jeux d'acteurs ?

1.1. Durabilité urbaine et temporalité : quel est le lien ?

Par Sandra Mallet

Le thème du développement durable suscite un grand intérêt depuis les années 1980: les recherches portant sur le thème sont abondantes, les actions entreprises en son nom sont nombreuses, les polémiques sur le sujet, intarissables. "Fourre-tout conceptuel" (Mancebo, 2008), "formule magique" (Jégou, 2007), "concept glouton" (Brunel, 2004, p. 77), "décliné tous azimuts" (Brunel, 2004, p. 71), le développement durable est une notion floue, difficile à définir, prêtant aux interprétations diverses mais régulièrement utilisée par une diversité d'acteurs.

Cette partie propose une relecture du développement durable et des recherches menées sur le sujet sous un angle spécifique, celui du temps. Elle tente de comprendre de quelle(s) façon(s) la notion de temps est abordée dans les questionnements portant sur le développement durable : joue-elle un rôle de fil conducteur? constitue-elle un élément à prendre en compte parmi d'autres? tient-elle alors une place centrale ou marginale? Plus précisément, existe-il des théories spécifiques sur les temporalités du développement durable et de la durabilité urbaine? Les temporalités urbaines sont-elles érigées en enjeu majeur de la durabilité? Ces questions constituent un préalable incontournable pour comprendre les temporalités des projets urbains dits durables, susciter des questions de recherche et des pistes d'investigation.

Cette partie montre, tout d'abord, que le développement durable est une notion intrinsèquement temporelle. La dimension temporelle du développement durable est centrale dès la formulation de la notion et les premières théories qui lui sont liées. Les définitions les plus couramment admises le désignent comme un processus, appelant au changement, invitant à repenser les sociétés et leurs actions dans des temporalités différentes (présent, futur), dont l'articulation est à reconsidérer. Cette partie s'applique ensuite à présenter certaines problématiques fondamentales du développement durable particulièrement en proie aux questionnements temporels (celles des ressources, de la durabilité forte/faible, des incertitudes, de la résilience...). Elle porte enfin sur la référence généralisée au développement durable dans la production et la gestion des espaces urbains, mettant alors en évidence le fait que peu de recherches en durabilité s'attachent aux problématiques des temporalités urbaines.

1.1.1. Le développement durable, une notion temporelle

Depuis la fin des années 1980, la notion de développement durable se diffuse à travers le rapport intitulé *Our common future*, couramment nommé rapport Brundtland, qui constitue encore aujourd'hui, plus de vingt années après sa rédaction, une référence incontournable en matière de développement durable. Pourtant, il n'existe pas de consensus quant à sa définition : "*dès 1989, on en recensait une soixantaine*" (Allemand, 1999). L'expression même est contestée. La formule est traduite de l'anglais "sustainable development" et la traduction "développement soutenable" en aurait été plus proche. Si la première édition du rapport –par

l'Oxford University Press- en 1987 utilise le terme de "développement durable", la deuxième édition –par la maison d'édition québécoise Les Éditions du Fleuve en 1988- emploie celui de "développement soutenable", à la demande Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation de Commission mondiale sur l'environnement des Nations unies.

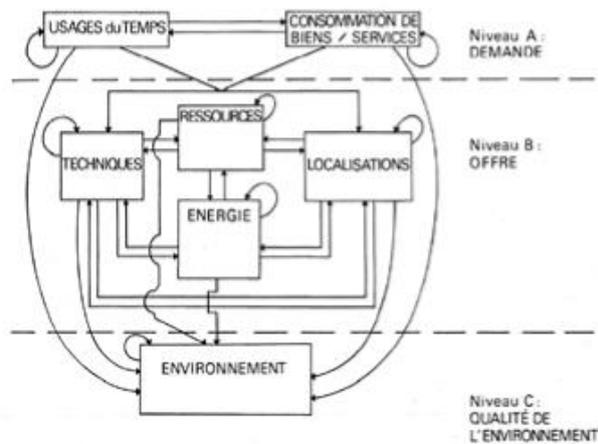
Mais, quelle que soit la traduction utilisée, les deux expressions possèdent une dimension temporelle : inscrire un développement dans la durée pour la première ; auquel s'ajoute l'idée d'un développement plus juste dans la seconde (Burbage, 2013). Et surtout, au-delà des termes employés, l'idée de temps est présente dans les définitions du développement durable et les textes de référence.

Rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'organisation des Nations Unies, le rapport Brundtland pose les bases du développement durable et le définit comme un *"développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays (...)"* (Rapport Brundtland, 1987).

Cette définition -la plus classique et la plus reprise- dévoile un objectif majeur, celui d'accéder à une certaine justice ou équité sociale, passant notamment par l'équité intergénérationnelle. Cela signifie que les générations futures ne doivent pas disposer d'un bien-être inférieur à la génération actuelle. Autrement dit, c'est dès à présent que les populations existantes doivent penser le bien-être des générations futures. Cependant, ce point pose de nombreuses questions: *"de quelles "générations" parle-t-on ? Il y a fort à parier que chaque acteur pense surtout à ses propres générations futures, celles qui lui sont proches, socialement et culturellement, plutôt qu'à l'humanité entière qui reste une référence vague. Dans le même ordre d'idées : à partir de quel horizon temporel arrête-t-on de s'intéresser au futur ? Il est probable qu'il y a ici de fortes divergences entre régions du globe. Le futur perçu n'est pas le même, selon que l'on a une espérance de vie de trente-cinq ou de quatre-vingt-cinq ans, selon que les besoins alimentaires et sanitaires de base sont atteints ou non, etc."* (Mancebo, 2007). L'équité intergénérationnelle tient une place prépondérante dans la littérature théorique du développement durable, probablement parce qu'elle constitue l'originalité principale du développement durable face à la problématique du développement (Zuindeau, 2008, pp. 130-131), prolongeant des théories existantes dans le domaine de la philosophie et de l'éthique environnementale (Mc Lean, Brown, 1983). Pour l'économiste Bertrand Zuindeau, l'attention portée à l'équité intergénérationnelle fait cependant oublier le souci d'équité intragénérationnelle, visant à satisfaire les besoins des sociétés actuelles, qui figure également dans le rapport Brundtland. Il atteste d'une prise de conscience de l'état de misère extrême de certaines populations et de la menace que l'activité humaine exerce sur la planète.

La question de l'inscription des populations dans le temps apparaît donc essentielle : les sociétés humaines doivent apprendre à se repenser dans la durée, à la fois dans le présent et dans l'avenir. La question du futur devient primordiale : il faut assurer un "*progrès durable*" et "*garantir la survie de l'humanité*" (Brundtland, 1987). Mais les décisions politiques sont à prendre dès à présent : "*l'avenir est conditionné par la prise immédiate de mesures politiques (...). Nous ne prédisons pas l'avenir : nous nous bornons à signifier à l'humanité – et ce, de toute urgence et à partir des données scientifiques les plus fiables et les plus récentes – qu'il est largement temps de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer des ressources qui feront vivre cette génération et celles à venir*". Le mot "urgence" apparaît à 43 reprises dans le rapport : il est urgent d'alléger la dette de certains pays, de préserver certaines ressources, d'intensifier les recherches menées sur certaines maladies, de faciliter l'accès aux technologies nouvelles aux pays défavorisés, de faire de l'extinction des espèces et des écosystèmes une priorité politique, entre autres.

Mais les origines du développement durable ne sont pas nouvelles. Elles sont présentes, au niveau international, dès les années 1970, même si l'expression n'apparaît que dans les années 1980. Les premières réflexions naissent à la fin des Trente Glorieuses, soit à la fin d'une période de forte croissance économique, de plein emploi, de forte hausse du pouvoir d'achat et de l'essor de la consommation de masse et "*correspond à une crise de confiance de l'Occident, qui l'incite à s'interroger sur les limites de son processus de sortie de sous-développement depuis la révolution industrielle*" (Brunel, 2004, p.14). Le développement durable est une remise en question de la société de consommation, du lien entre croissance et progrès. Les prémices font notamment leur apparition dans la déclaration de principes et le plan d'action du Sommet de la Terre de Stockholm de 1972. Les préoccupations majeures du développement durable y sont présentes, telles celle des ressources disponibles et de leur renouvellement, le souci de justice sociale et d'efficacité économique. On parle alors non pas de "développement durable" mais d'"*écodéveloppement*", terme forgé par Maurice Strong, puis popularisé et développé par Ignacy Sachs (Sachs, 1993). Cependant, "*Ce qu'on appelle développement durable s'inscrit dans la continuation des débats autour de l'écodéveloppement. Ceux qui opposent ces deux concepts s'attachent à des nuances qui n'ont guère d'intérêt*" (Sachs, 1999). Pour Ignacy Sachs, l'écodéveloppement est "*un outil de prospective et d'exploration d'options de développement remettant en question les tendances lourdes qui prédominent actuellement*." (Sachs, 1978, p. 17). La question de la planification du temps tient toute sa place dans cette approche, comme on peut le voir dans la figure ci-dessous esquissant une approche systémique de l'écodéveloppement.



Sachs, 1978

Les usages du temps figurent dans le niveau A, se référant à la demande sociale, et s'inscrivant dans la théorie de la consommation généralisée. La question du temps est directement liée à la celle de la consommation des biens et services: il est la contrepartie du temps-travail et des usages du temps disponible. Pour Ignacy Sachs, *"il existe une symétrie entre les notions de surplus économique et de surplus de temps disponible et, de surcroît une relation d'équivalence entre les deux. C'est pourquoi cette paire de concepts permet de décrire d'une façon opérationnelle les styles de vie (ou modèles de culture ou encore projets sociaux selon la sémantique retenue)"*. Il distingue trois matériaux modelant les styles de vie: le temps disponible, le surplus économique et les opportunités spatiales et entend élargir la théorie de la consommation en intégrant l'étude de l'aménagement du temps.

Les politiques d'aménagement du temps figurent alors parmi les 7 variables du jeu de l'harmonisation des postulats du développement et de l'environnement, les 6 autres variables étant les politiques de la consommation, des technologies, d'aménagement de l'espace, de ménagement des ressources rares et de mise en valeur des ressources abondantes, de l'énergie, de l'environnement "stricto sensu". Les politiques d'aménagement du temps consistent à agir sur la durée et la répartition du temps de travail au sein de la journée, de la semaine, de l'année et au cours d'une vie humaine, et à agir sur les usages du temps libre. L'ensemble de ces politiques ont des conséquences sur l'environnement.

Ignacy Sachs propose de limiter le surplus économique (ce qu'une société produit au-delà de ses besoins fondamentaux) en réduisant le nombre d'heures travaillées. Il différencie entre autres le temps de travail rémunéré, le temps de repos, le temps des activités domestiques, éducatives, ludiques, culturelles. Il prône une augmentation du temps hors des calculs économiques, *"celles qui font de l'homme un être humain"* : *"Selon les styles de développement, le temps est un temps plus ou moins gaspillé, accaparé, voire pollué par les contraintes et les rythmes du système économique (de production et de consommation) dominant. Et l'on peut parler d'une écologie du temps social comme on parle d'une écologie de l'espace habité."* (Sachs, 1980, p.78).

Alors que le rapport Brundtland constitue un moteur de réflexions et d'actions pour les décennies suivantes, la question de l'aménagement du temps n'y figure pas de façon explicite. Elle n'apparaît pas non plus dans les déclarations finales des conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1972, de 1992 (Rio), de 2002 (Johannesburg), de 2012 (Rio+20).

Cependant, la question du temps est toujours présente, de façon directe et indirecte. Mais elle l'est aussi de façon très floue: il faut ainsi agir "en temps voulu", en "temps consacré", en "temps opportun", en "temps utile", il y a "un temps pour chaque chose". Ces expressions laissent ainsi chacun à son interprétation. Cela ramène à une critique largement formulée envers le développement durable : poursuivant des objectifs trop consensuels, sa définition est trop large, et par conséquent, soumise à des interprétations divergentes.

1.1.2. Le temps au cœur des enjeux de durabilité

La question du temps apparaît régulièrement dans les débats et la littérature sur le développement durable, mais souvent de façon implicite et indirecte. Plusieurs problématiques au cœur du développement durable sont concernées par des questions temporelles: celle de la durée, bien entendu, mais aussi celles des ressources renouvelables ou non-renouvelables, des incertitudes, du principe de précaution ou des débats entre durabilité forte et durabilité faible, entre autres.

. Durabilité et ressources

Le développement durable affiche explicitement la volonté d'inscrire un processus dans la durée, portant à la fois l'attention sur le présent et le futur. Cependant, ce qui doit être entendu par "durable" est sujet à bien des controverses. Cette interrogation figure au cœur du débat sur la durabilité forte et la durabilité faible. La durabilité forte s'attache à la notion de capital naturel critique. Elle part du postulat que nous sommes déjà parvenus à un point de non-retour dans certains domaines et que les activités humaines menacent la planète et doivent être limitées. Elle est proposée par le courant de l'économie écologique, né à la fin des années 1980 et regroupant tant des économistes que des écologues (Vivien, 2011). Dans ce modèle, les sociétés doivent tenter de préserver un stock de capital naturel (soit des ressources naturelles, renouvelables ou non, telles que l'eau, le charbon, le pétrole, les végétaux, etc.) pour les générations futures. Celui-ci ne peut être substitué aisément, car il existe une complémentarité entre les biens et un capital naturel critique: certains éléments naturels nous permettent de produire, en complémentarité avec d'autres moyens de production. Il existe, par conséquent, des limites à l'exploitation du capital naturel.

Les solutions présentées sont généralement l'augmentation des prix des ressources, les quotas d'exploitation ou les taxes sur leur prélèvement. Toutefois, le capital naturel critique reste difficile à définir: "*Quelle est la liste des capitaux naturels qu'il faut établir ? Les connaissances acquises dans un domaine – les ressources halieutiques, par exemple – n'aident guère à définir*

les contraintes dans un autre domaine – les changements climatiques, par exemple. Dans tous ces domaines, nous sommes confrontés à ce que l'on appelle des "univers controversés", des domaines où les connaissances sont généralement suffisantes pour apprécier le caractère crucial des évolutions en cours, mais sont insuffisantes pour définir avec précision les limites environnementales à ne pas dépasser. Cela ouvre des difficultés scientifiques, mais également politiques, l'interaction entre les enjeux scientifiques et les enjeux politiques pouvant donner lieu à des positionnements stratégiques. Cela rend aussi difficile la mise en place et le respect d'instruments de régulation." (Vivien, 2011).

Dans le modèle de la durabilité faible, la priorité est donnée au bien-être des populations qui doit à minima perdurer dans le temps, sinon augmenter. La théorie économique standard, qui est l'économie dominante, considère que celui-ci peut être atteint à partir des facteurs de production (facteur travail et capital). Pour ses partisans, la perte de capital naturel peut être compensée par un capital technique, la génération actuelle léguant aux générations futures des capacités de production. Dans ce schéma, la notion de nature est une construction sociale, forgée au fur et à mesure des époques, différent selon les cultures. Le capital naturel est considéré comme un bien marchand. La limite à l'exploitation devient l'absence de substitut au capital naturel.

Si chacun des deux modèles vise le progrès, il existe entre eux une "rupture conceptuelle", idéologique (Mancebo, 2008, p.56), qui pose la question à la fois de ce qui est visé par la durabilité (le capital naturel ou le bien-être des populations?) et de ce qui doit être conservé pour permettre la durabilité (le capital naturel ou les capacités de production?), et peut donc être compris comme une question temporelle.

Régulièrement, la durabilité est analysée en termes de ressources, et une différenciation entre ressources renouvelables et non renouvelables est opérée. Dans ce cadre, l'analyse des échelles temporelles est indispensable. Les ressources renouvelables peuvent être définies soit comme étant inépuisables, soit comme celles dont la vitesse de renouvellement égale ou dépasse celle de son exploitation. Les ressources non-renouvelables se rapportent aux ressources naturelles pouvant s'épuiser suite à leur prélèvement par l'homme. Cela ne signifie pas pour autant que leur destruction est irréversible. La notion de temps dans le processus de renouvellement d'une ressource est fondamentale: il faut un temps suffisant à son renouvellement. L'exemple le plus classique est celui du pétrole: généralement classé comme non-renouvelable, celui-ci peut se renouveler à l'échelle de temps géologique.

Par ailleurs la question du temps intervient aussi dans la caractérisation même d'une ressource. Tout comme la notion de "nature", celle de "ressource" est un construit social et culturel. La connaissance de l'élément puis l'utilité trouvée à cet élément sont deux conditions nécessaires pour le reconnaître en tant "ressource". Ainsi, "*Un changement d'usage, un rapport nouveau à la matière, induit l'apparition de nouvelles ressources, la disparition d'autres devenues inutiles ainsi que des inflexions*". (Mancebo, 2007). Par conséquent, une ressource peut être considérée comme un objet n'ayant qu'une valeur temporaire, identifiée en tant que telle jusqu'à ce que d'autres ressources soient identifiées pour la remplacer. L'identification d'une ressource variant dans le temps, il est difficile de prévoir quelle seront les ressources à repérer et à

préserver pour les générations futures. Cela oblige à de demander "*quel sens il y a à préserver des ressources pour des générations futures, si nous ne savons pas lesquelles seront indispensables ? Outre la bizarrerie qui consiste à nous substituer aux générations futures pour décider à leur place ce qui sera "bon pour elles", la durabilité fait l'impasse sur le fait que l'histoire de l'humanité est une alternance de phases plus ou moins stationnaires et de ruptures brutales porteuses de développement, indéterminables à l'avance, plutôt qu'un processus continu.*" (Mancebo, 2007).

. Incertitudes

L'une des difficultés principales inhérente au développement durable, est que les décisions sont à prendre dans un contexte d'incertitudes croissantes (Callon, et. al., 2001; Castel, 2009; 2012), en particulier au niveau climatique, environnemental, économique, social et diplomatique. On assiste en effet à une "*montée des incertitudes*" selon le sociologue Robert Castel (2009), voire au "*règne de l'incertitude*" (2012). Cela entraîne un positionnement différent sur l'avenir, des façons autres de l'appréhender. La période des Trente Glorieuses était marquée par une croyance forte dans le progrès économique et social. Pour Robert Castel, cette croyance a été largement déstabilisée, de par la mise en évidence des injustices, de la subsistance de la pauvreté, des rapports de domination, de concurrences économiques agressives, de destruction des formes d'organisation sociales traditionnelle, de violences institutionnelles. Michel Callon, Pierre Lascombes et Yannick Barthe, insistent, quant à eux, sur le développement des sciences et des techniques pour comprendre l'augmentation des incertitudes, ainsi que sur les controverses publiques qui en résultent pour comprendre leur visibilité. L'environnement constitue l'un des domaines privilégiés des controverses sociotechniques.

Mais l'incertitude est un concept flou qui recouvre des configurations variées (Callon, et. al., 2001). Elle n'est pas synonyme de risque, notion avec laquelle elle est souvent confondue. Le risque, identifié, donne un moyen d'anticiper le futur, il offre des stratégies possibles et des moyens d'anticipation. Il s'inscrit dans une vision pragmatique. Il existerait ainsi une trajectoire possible selon laquelle l'incertitude pourrait se transformer en soupçon, puis en présomption, pour devenir preuve (Callon, et. al., 2001). Mais cette trajectoire n'est pas la seule possible: les incertitudes peuvent augmenter avec l'émergence de nouveaux groupes, la découverte de nouvelles ignorances.

Le principe de précaution est lié à la reconnaissance des incertitudes et ne s'applique qu'à des situations d'incertitude, se rapportant aux conséquences imprévisibles de la recherche scientifique et de ses applications techniques. Lui aussi "*traduit un sérieux revirement symbolique au regard de l'ancienne fascination envers une technoscience associée à un imaginaire de Progrès*" (Le Breton, 2012, p. 83).

Le principe de précaution est instauré dans la déclaration de Rio de 1992 (principe 15): "En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.". Ce principe est régulièrement réaffirmé dans les conventions-cadres des Nations Unies. Dans le droit français, il apparaît avec la loi Barnier de

1995. Il est également présent dans l'article 5 de la Charte de l'Environnement de 2005: "Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage."

Pour l'anthropologue et sociologue David Le Breton, le principe de précaution montre un désir de contrôle de l'incertitude sur ses conséquences environnementales et humaines, en identifiant des sources potentielles de danger, encore méconnues. Il autorise l'exercice du doute et de la circonspection. Il diffère de la prévention, avec laquelle il est souvent confondu, qui, elle, porte sur des risques identifiés et une probabilité établie.

Les mesures prises en son nom depuis les années 1990 génèrent de nombreux débats, notamment parce que le principe de précaution assure une sorte de garantie à certains acteurs. L'économiste Olivier Godard, qui porte ses recherches sur le champ du développement durable et de l'environnement, se montre très critique envers le principe de précaution. Pour lui, celui-ci peut être compris selon une double lecture: celle de protéger autrui contre des risques de dommages qui pourraient être grave, et celle de se protéger soi-même derrière un arsenal législatif, en se tenant alors à l'écart de toute mise en cause (Godard, 1997). Par ailleurs, "*Il n'est pas plus raisonnable d'exiger des certitudes sur l'absence d'un dommage avant d'autoriser une activité ou une technique, qu'il ne l'est d'exiger des certitudes sur l'existence d'un dommage pour commencer à prendre des mesures de prévention. La précaution doit s'inventer dans l'entre-deux borné par ces deux extrêmes*" (Godard, 2002, p. 100).

La définition du principe de précaution est liée au contexte, aux enjeux attenants et à la délimitation du seuil de risque acceptable. L'une des limites de la notion est temporelle. Elle est "*celle de la mesure du temps pris en considération dans l'évaluation du risque, le bénéficiaire est-il pour aujourd'hui, pour les années à venir ou prend-il en compte également les générations à venir?*" (Le Breton, 2012, p. 90).

La question de l'incertitude est abordée par les chercheurs menant des travaux sur le projet urbain, mais celle-ci n'est pas systématiquement traitée en lien avec celle de la durabilité (cf. partie 1.3.).

. Résilience

Le terme de résilience est couramment utilisé depuis la fin des années 1990, tant par les chercheurs, que par les praticiens. Le concept est riche et mobilisateur. Etymologiquement, il renvoie à l'idée de rebond. Cependant, il fait l'objet d'interprétations divergentes au niveau scientifique. Cela s'explique en partie par son utilisation par des disciplines différentes: "*Selon les corpus, la résilience fera référence à des notions plus ou moins connexes : résistance, capacité à faire face, capacité d'adaptation, capacité de réponse, retour à l'équilibre, absorption du choc (système), reconstruction (bâtiments), reconstruction (politique et sociale), reconstruction (symbolique), bifurcation, auto-organisation, transition, durabilité, pérennité... Chacune de ces notions infléchit le sens de résilience.*" (Djament-Tran *et. al.*, 2011). Au final, les différentes acceptations du terme soulèvent des questions théoriques, des écueils

méthodologiques et des incohérences au niveau opérationnel (Djament-Tran *et. al.*, 2011). Certains chercheurs n'emploient pas le terme, voir le rejettent, tout en menant des travaux aux thématiques très proches des questions liées à la résilience. De nombreuses recherches portent ainsi sur la question du "post-". Il est souvent utilisé pour analyser des changements sociétaux profonds, sur le long terme et contemporains. Il est plutôt marqué par l'idée de progression, ne marquant pas de coupure précise avec la période précédente. Aussi, *"Si le préfixe "post-" l'a emporté sur d'autres termes, c'est parce qu'il est le moins téléologique : "transition" suppose le retour à un état de normalité, "transformation" prédétermine un état d'arrivée, "métamorphose" suppose une trajectoire linéaire sans incertitudes ni retours en arrière, "bifurcation" insiste sur les remodelages au détriment des héritages, "palimpseste" sur les continuités, etc. (Harloe, 1996)."* Il possède ainsi l'avantage de décrire d'abord un processus en cours, d'utiliser des catégories ouvertes, et de marquer une délimitation moindre entre un avant et un après.

Néanmoins, la notion de résilience possède certains intérêts. "Du point de vue heuristique, la résilience a prouvé son efficacité. Elle oblige par exemple à penser les différentes temporalités de l'avant et de l'après-crise, à combiner temps cyclique et temps linéaire. Elle pousse à prendre en compte la mémoire de la catastrophe en développant des comparaisons diachroniques ou bien encore à combiner, emboîter, confronter les échelles temporelles et spatiales." (Djament-Tran *et. al.*, 2011). La résilience pose, de façon inévitable et directe, des questions liées au temps: les divers éléments d'un système n'évoluent pas toutes à la même vitesse, la définition du moment à partir duquel on peut parler de résilience, ainsi que de la période de l'état de référence, les horizons temporels la résilience peuvent faire l'objet d'interprétations différentes (faut-il tenir compte de l'échelle d'une vie humaine? une analyse sur des temps très longs peut-elle être considérée comme valable?).

Par ailleurs, la résilience doit être considérée comme un discours politique et, offre, au niveau opérationnel, "de nouvelles perspectives pour dépasser des situations bloquées par l'accumulation de retours d'expérience négatifs, en donnant l'espoir que d'autres solutions sont possibles et doivent être recherchées".

Le mouvement des villes en transition peut être analysé en ce sens. Il a été créé en 2006 en Grande-Bretagne, dans la ville de Totnes, sous l'impulsion de Rob Hopkins, enseignant en permaculture. L'objectif est d'assurer la résilience d'une ville face au double problème du pic pétrolier¹ et du changement climatique. La notion de résilience guide ce mouvement. Elle y est définie comme la capacité d'un système à se réorganiser suite à un choc, tout en conservant certains éléments essentiels du système (fonction, structure, identité, capacité de réaction). Les initiateurs du réseau reprennent les théories de l'économiste David Fleming, selon lequel, au sein d'une communauté à haute résilience, la destruction d'une partie ne se répercutera pas sur l'ensemble du système. Pour eux, *"ce qui est en jeu c'est d'être mieux préparé pour un future plus sobre, plus auto-suffisant, et donnant priorité au local sur l'importé."* (Hopkins, 2008). Dans ce cadre, l'action locale est fondamentale et le réseau vise à soutenir les initiatives locales,

¹ Le pic pétrolier désigne le moment où la production mondiale de pétrole atteindra son apogée, avant d'entrer dans une phase de déclin, du fait du tarissement des réserves de pétroles connues et exploitables.

considérant que *"l'économie devra inévitablement se relocaliser en grande partie"* et que *"c'est le niveau auquel les citoyens peuvent inventer des solutions bien adaptées à leur réalité et passer à l'action"*.

Il existe désormais une centaine d'initiatives de transition, menées dans une vingtaine de pays. En France, les initiatives restent peu nombreuses, mais certaines collectivités sont déjà adhérentes au réseau (comme Toulouse ou le département de la Gironde), tandis que des réflexions sont en cours dans d'autres (à Lyon ou à Grenoble par exemple).

Une réflexion sur le temps semble inéluctable si l'on aborde la question de la transition, une transition signifiant le passage d'un état à un autre, indiquant un changement. Aussi, si la quantité et la diversité des éléments composant le système (individus, activités, etc.) et leur modularité sont importantes dans un système résilient, la "proximité des rétro-actions" constitue un troisième élément essentiel pour Rob Hopkins. Celle-ci se rapporte à *"la rapidité et l'importance avec lesquelles les conséquences d'un changement à un endroit d'un système sont ressenties et prises en compte à un autre endroit. Walker and Salt écrivent: "les gouvernances centralisées et la globalisation peuvent affaiblir les capacités de réaction. Lorsque le temps de réaction s'allonge, la probabilité augmente d'atteindre un seuil de réaction sans être capable de le détecter à temps." Dans un système plus localisé, les résultats des actions sont plus perceptibles."* Mais les acteurs du réseau des villes en transition indiquent également qu'il faut *"Laisser les choses suivre leur cours"*. *"La fonction de l'initiative est de catalyser et de faciliter l'émergence d'un monde dont nous ne savons encore rien, sous le signe d'une forte incertitude sur ce qui se passera réellement. Il ne s'agit pas de planifier et de s'enfermer dans un scénario trop précis que la réalité risquerait de démentir rapidement."*

1.1.3. Les espaces urbains, laboratoires du développement durable

La première conférence de Rio en 1992 affirme l'importance de la complémentarité des échelons territoriaux, les discussions et accords internationaux devant trouver des relais à des échelons inférieurs. L'un des points les plus importants de cette conférence est l'élaboration d'un programme d'action pour le 21^e siècle, couramment appelé Agenda 21 ou Action 21. Cet Agenda 21 vise à articuler long terme et court terme. Il *"aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain"*. Le chapitre 28 explique l'importance des collectivités locales et leur rôle: *"Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation*

et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.". Par conséquent, elles doivent mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle.

Par la suite, la mise en œuvre des Agendas 21 locaux sera très critiquée. Pour Sylvie Brunel, les projets qu'ils génèrent ressemblent à "*un inventaire à la Prévert*" au sein duquel chacun y trouve relativement son compte et peut agir comme bon lui semble (Brunel, 2004). Pire encore, il peut être un faire-valoir pour bénéficier de certains financements et revaloriser l'image d'une collectivité. Pour François Mancebo, ce "*bras armé du développement durable a été la première victime des dérives*" (p.20). Son application traduit les difficultés à appliquer concrètement des intentions mal définies. Nous devons noter que certains Agendas 21 intègrent la question des temps des territoires dans leurs axes d'action, comme c'est le cas pour celui de la Gironde, en lien avec les *politiques temporelles* menées sur ce territoire (cf. partie 1.2.2.).

Dans ces jeux d'échelles, les villes suscitent très tôt l'attention. Dès le début des années 1970, elles s'imposent comme une préoccupation en matière de développement durable. Le rapport Meadows *Halte à la croissance?* publié en 1970 dénonce ainsi l'urbanisation galopante au détriment des terres arables. En 1976, la conférence de Vancouver, première conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (CNUEH), dite Habitat 1, alarme sur les problèmes posés par la croissance rapide des villes, les risques environnementaux et sociaux qui en résulte, de même que le rapport Brundtland par la suite.

Les années 1990 marquent un tournant: les villes, jusque-là jugées négativement, tendent à être reconnues comme acteurs publics clés du développement durable (Jégou, 2011). En 1996, la 2e CNUEH dite Habitat 2 qui s'est tenue à Istanbul, se transforme en Sommet des Villes. La question du développement urbain durable y est largement débattue. Peu de temps auparavant, l'Union Européenne lançait la Campagne Européenne des Villes Durables débouchant sur la Charte D'Aalborg en 1994, posant les jalons, pour Cyria Emelianoff, de la durabilité urbaine (Emelianoff, 1999). Ce sont ici les villes qui montrent une volonté de s'engager dans un processus de développement durable, s'affirmant elles-mêmes comme acteurs majeurs. Il faut en fait comprendre que "*la décennie 1990 voit (...) se multiplier les initiatives et les mobilisations au sein des collectivités territoriales qui apprivoisent la notion de développement durable, des initiatives très minoritaires mais qui impulsent une réflexion urbanistique, un vrai courant en somme. Le courant de l'urbanisme durable, qui n'est pas nommé en tant que tel mais qui prend corps à nos yeux ou sous nos yeux, n'est pas marqué par la figure du chef de file, contrairement au mouvement de l'urbanisme moderne par exemple, mais bien par ces initiatives à la fois décentralisées et fortement appuyées par les acteurs internationaux dans un premier temps*" (Emelianoff, 2004, p.15-16).

Plus de 2700 collectivités territoriales européennes ont désormais signé la charte d'Aalborg. Cependant, la promotion des réseaux européens de villes durables s'essouffle dès les années 2000, même si les villes continuent de se réunir (Jégou, 2007). L'échelon national prend dorénavant le relais, dans le cas de la France, pour promouvoir la durabilité urbaine. L'inscription du développement durable dans les politiques urbaines est désormais très forte, que ce soit au sein des politiques sectorielles (transport, logement, etc.) qu'au sein des projets de territoires et des opérations labellisées (EcoQuartiers, Plan Energie Climat Territoriaux, etc.).

Le développement urbain durable se forge surtout par l'expérimentation, l'action et les retours d'expérience (Emelianoff, 2004 ; Da Cunha, 2007). Il en résulte que "*La littérature sur l'urbanisme durable est donc essentiellement grise, constituée de guides de bonnes pratiques qui regorgent d'exemples d'expérimentations (Comité 21 2003 et 2004, Charlot-Valdieu et Outrequin, 2006, 2010a, 2010b ; Vergnet-Covo, 2007 ; Masbounji, 2008 ; Charlot, 2011) leur question essentielle étant : Comment faire la ville durable ?*" (Jégou, 2011).

En une quinzaine d'années, le développement durable s'est en fait imposé comme une référence pour les aménagements urbains, jusqu'à devenir le principal référentiel des politiques d'aménagement et d'urbanisme (Wachter, 2003). Il est devenu une référence discursive évidente pour les acteurs de l'aménagement urbain et de la gestion de la ville (Campbell, 1996), même si on observe une diversité d'usages et de définitions qui restent loin de faire consensus (Hamman, 2008). D'une façon générale, "*Se réclamer aujourd'hui du développement durable est devenu désormais "incontournable" pour justifier son action, quelle qu'elle soit*" (Brunel, 2004, p.71): si cela est bien le cas des entreprises privées, des ONG ou des Etats, il l'est également pour les acteurs de l'aménagement de la ville et des projets urbains.

Parallèlement, dans le champ de la recherche, en sciences sociales et dans la recherche urbaine, les incitations à travailler sur ce thème et la multiplication des appels à projets qui lui sont liés ont engendré, selon la géographe Nicole Mathieu (Mathieu, 2006, p. 378), un "*opportunisme généralisé*", avec des recherches affichant une orientation sur le sujet, mais ne l'abordant pas réellement dans le fond (Pinson *et. al.*, 2011). La littérature scientifique abordant le thème du développement urbain durable n'en reste pas moins abondante. Cependant, à notre connaissance, la question du temps, loin de constituer une entrée privilégiée des recherches sur le développement durable urbain, n'est centrale à aucune théorie. Et, lorsqu'elle est présente dans les recherches sur les déclinaisons locales du développement durable, elle l'est de façon marginale ou indirecte. Elle ne constitue pas une ligne directrice des recherches menées en durabilité urbaine. Pourtant, l'urbanisation a généré des temporalités spécifiques qui suscitent des interrogations au regard du développement durable, comme nous allons le voir dans la partie suivante. La production de la ville, l'évolution des espaces urbains s'inscrivent dans temporalités particulières que toute recherche sur les temporalités du projet urbain durable doit s'attacher à comprendre.

1.2. Des temporalités urbaines spécifiques

Par Sandra Mallet

Si pour l'historien Jean Chesneau, "*une réflexion sur le développement durable a essentiellement besoin d'une réflexion sur le temps*", celle-ci ne peut s'inscrire aujourd'hui qu'à travers l'étude du contexte temporel particulier dans lequel les sociétés sont plongées, que nous devons rappeler ici. La diffusion des problématiques de la durabilité urbaine et du projet urbain durable s'inscrivent en effet dans un contexte marqué par une accélération du temps, le règne de la vitesse et de l'urgence, ce qui peut sembler paradoxal.

Cette partie s'intéresse aux recherches sur les temporalités. Celles-ci se développent surtout à partir des années 1990. Les questions liées au développement durable sont-elles intégrées dans le cadre de ces recherches? L'urbanisation et les espaces urbains y tiennent-ils une place spécifique? Certains temps font-ils plus particulièrement l'objet d'attention? Les mutations temporelles et les études qui s'y rattachent donnent-ils lieu à de nouvelles façons de penser l'aménagement des espaces urbains? Ou bien le temps reste-t-il délaissé par les urbanistes, focalisés sur les problématiques spatiales?

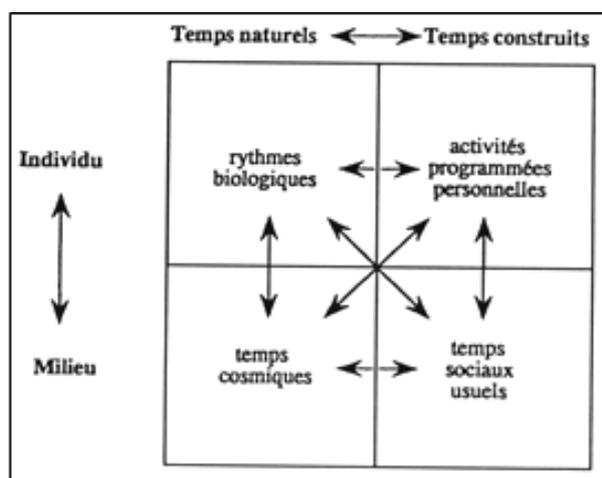
Cette partie s'attache, tout d'abord, aux évolutions temporelles récentes, en les mettant en perspectives avec l'urbanisation, et à leurs conséquences sur les espaces urbains. Elle présente ensuite des politiques urbaines centrées sur l'aménagement du temps en présentant leurs liens avec le développement durable.

1.2.1. Nouvelles temporalités urbaines

. Accélération du temps

Si plusieurs auteurs ont abordé la question du temps, nous devons au préalable rappeler qu'il n'existe pas de science des temps, comme il en existe une sur l'espace (la géographie). Le sociologue William Grossin, après avoir soutenu une thèse sur la pluralité des temps sociaux en 1974, milite en faveur de sa construction dans son livre paru en 1996, *Pour une science des temps, Introduction à l'écologie temporelle*. Il constate que le temps "*n'a pas été considéré comme une grande transversale d'intérêt scientifique. A chacun de l'étudier, s'il le désire et selon que son objet de recherche le sollicite. (...) Les investigations demeurent fragmentaires, limitées, réductrices. Elles ne se recoupent pas. Elles ne se relient pas les unes aux autres*" (Grossin, 1996, p. 14). Or pour lui, l'étude des interactions temporelles doit être au cœur de cette science, comme le montre le schéma ci-dessous. Elle se doit de prendre en compte la reconnaissance de différents types de temps, avant d'étudier leurs multiples relations, les influences que les uns exercent sur les autres. Deux grandes catégories sont repérables : les temps naturels et les temps construits. Au sein des temps construits, les temps personnels se distinguent des temps sociaux. Les temps cosmiques (fondés sur l'alternance jour-nuit ou

l'enchaînement des saisons, par exemple) et biologiques constituent les deux temps principaux repérés au sein des temps naturels. Tous interagissent entre eux.



Les différents types d'interactions temporelles
Grossin, 1996

William Grossin décrit également dans son ouvrage certains problèmes contemporains liés à l'agencement des différents temps quotidiens. Sa volonté d'une meilleure connaissance des temps journaliers s'inscrit alors au sein d'une écologie qui fait figurer la "*qualité de la personne et la qualité de la vie*" dans ses principes (p. 58), sur laquelle nous reviendrons. Si la science des temps pour laquelle il œuvrait est loin d'avoir été constituée et reconnue, plusieurs travaux le temps ont été menés. Au sein de ces travaux, la vitesse, l'éphémère, l'urgence ou encore la rapidité de changement des sociétés font l'objet d'une attention particulière (Virilio, 1977; Chesneaux, 1996, Ollivro, 2000 ; Laïdi, 2000; Aubert, 2003; Rosa, 2010).

Paul Virilio est l'un des premiers à avoir mené une réflexion critique sur la vitesse (Virilio, 1977). Pour ce philosophe-urbaniste, "*désormais, la vitesse est vraiment devenue notre milieu, nous n'habitons plus la géographie mais le temps mondial*" (Virilio, 2000 b). La vitesse des transmissions deviendraient les conditions mêmes de notre quotidien et seraient en train de nous rendre "*esclaves de l'espace-temps*" (Virilio, 2000 b). L'essentiel serait de gagner du temps sur le temps, de dépasser les contraintes géographiques.

La plupart des auteurs s'inquiète de la dictature de l'urgence et du resserrement du temps dans l'immédiat. Rares sont ceux qui, comme Michel Maffesoli, voient dans cette nouvelle condition temporelle des aspects positifs. Dans ses écrits sur la vie quotidienne et l'individualisme dans les sociétés contemporaines, le sociologue décrit l'existence d'un véritable "présentisme". Selon lui, la société se redéfinit et redonne au présent et à l'expérience toute leur place. Le sociologue pense que cette désinvolté appétence pour le présent découle d'une saturation du progressisme occidental. Un changement d'imaginaire serait survenu puisque le travail n'est plus considéré comme l'élément clé de la réalisation de l'individu dans la société. Selon lui, la vraie question sociétale est celle de l'appétit pour la vie, du retour de l'immanentisme, de la jouissance des choses. Notre époque témoigne d'une singulière ardeur et d'un indéniable

détachement. La versatilité des masses est avant tout le signe d'une "vitalité présentéiste" (Maffesoli, 2004). Selon lui, ceci conforterait une cohésion sociale qui n'a pas besoin d'un but à long terme ou d'un projet à réaliser. Les nouvelles technologies du quotidien s'emploient à favoriser au mieux une créativité dont l'objet essentiel est de jouir du monde qui se donne à voir et à vivre.

Mais la majorité des chercheurs s'attache à montrer combien vivre en "temps réel" relève de la contrainte et menace la démocratie. L'homme éprouverait en fait de plus en plus de difficultés à se penser dans le temps. Pour Jean Chesneaux, *"l'existence quotidienne "éclate" en une suite cahotante de moments successifs dépourvus de toute cohérence, orphelins du sens qui seul pourrait leur conférer un enracinement dans la durée"* (Chesneaux, 1996, p. 7). Pour lui, le futur ne reste pris en compte que par les scénarios de la "technoscience" et les calendriers de financement et cela, afin de mieux le rationaliser et mieux l'organiser selon leur technique réductrice, ne proposant aux hommes *"qu'un avenir auquel ceux-ci seraient comme étrangers"* (Chesneaux, 1996, p. 41). Ces nouvelles façons de vivre le temps, liées à un processus d'intégration planétaire, nous rendent de plus en plus déterminés de l'extérieur. Au final, le temps mondialisé *"établit une temporalité en grisaille, dont le corollaire naturel est une citoyenneté en grisaille"* (Chesneaux, 1996, p. 202). De même, pour Paul Virilio, l'accélération de la réalité détruit notre sens de l'orientation, c'est-à-dire notre vision du monde (p. 45). Pour lui, cette accélération générale menace directement la démocratie. La liberté de choix et d'intelligence en commun est contestée par l'exigence, en tous domaines, de réponses immédiates. Dorénavant, le temps de la réflexion est dépassé, celui du réflexe conditionné est à l'ordre du jour" et sert le grand terrorisme (p. 60). Dans un monde où domine la tyrannie du temps réel, la vitesse devient la plus puissante des armes.

Plus récemment, la théorie du sociologue et philosophe allemand Harmut Rosa, sur l'accélération sociale a pour objet de comprendre l'accélération liée à la modernité (Rosa, 2005). Il définit l'accélération comme une augmentation quantitative par unité de temps (p. 87). Il identifie trois formes d'accélération sociale dans les sociétés modernes : l'accélération technique (progrès dans le domaine des transports, des télécommunications, etc.), l'accélération du changement social (accélération dans le changement du métier, dans la transformation de la structure familiale, des styles artistiques, etc.) et l'accélération du rythme de vie. L'accélération du rythme de vie repose sur l'augmentation du nombre d'épisodes d'actions ou d'expériences par unité de temps (Rosa, 2010, p. 102). Cette augmentation est liée à la réduction des ressources temporelles: *"Objectivement, l'accélération du rythme de vie représente un raccourcissement ou une densification des épisodes d'action. (...) elle se traduit, subjectivement (...) par une recrudescence du sentiment d'urgence, de la pression temporelle, d'une accélération contrainte engendrant du stress, ainsi que par la peur de "ne plus pouvoir suivre."* (p. 103).

A la différence de Paul Virilio ou de Jean Chesneaux, pour Harmut Rosa, l'accélération du rythme de vie ne naît pas des progrès techniques mais en dépit des gains de temps réalisés par l'accélération dans presque tous les domaines de la vie sociale. Pour la plupart des auteurs (Ascher, 1997; Virilio, 2000; Paquot, 2001), le développement des technologies offre des possibilités de prises de distance inédites par rapport aux lieux et moments mais contribue à

affirmer le règne de la vitesse. L'un des premiers à expliquer les nouveaux rapports entre temps et espace est certainement le géographe Pierre George. Dès 1985, il explique que "*l'unité de temps et d'espace est une image du passé*" et que la vie quotidienne se projette désormais sur des espaces différents qui donnent "*une coloration particulière au temps*" (p. 159). Selon lui, les grandes transformations sociologiques, économiques et culturelles ont modifié les formes d'adaptation de l'homme à l'espace. Or, "*la qualité du temps est pondérée par son cadre spatial*" (p. 159). Les rapports entre temps et espace ont été bouleversés par le transfert des activités majeures de l'économie industrielle de l'espace rural vers les espaces urbains. Cette organisation spatiale s'oppose à celle de la ville préindustrielle par son hétérogénéité morphologique, fonctionnelle et sociale, engendrant alors des discontinuités spatiales et un éclatement du temps vécu. Pour de nombreux auteurs, l'urbanisation, et plus précisément, le passage de la ville à l'urbain, tient un rôle particulier au sein des changements que vivent les sociétés car elle génère un milieu temporel spécifique.

. De la ville à l'urbain ou la création d'un nouvel espace-temps

"L'espace n'est que l'inscription dans le monde d'un temps. Les espaces sont des réalisations, des inscriptions dans la simultanéité du monde extérieur d'une série de temps : les rythmes de la vie, les rythmes de la population urbaine. En ce sens, à mon avis, en tant que sociologue, je puis vous proposer cette idée que la ville ne sera véritablement repensée, reconstruite sur ses ruines actuelles que lorsque l'on aura bien compris que la ville est un emploi du temps et que c'est ce temps, ce temps des hommes, sans humanisme philanthropique, sans phrases humanitaires, sans humanisme au sens ancien, mais en tenant compte des hommes, que c'est le temps de ces hommes qui sont les habitants qu'il s'agit d'organiser d'une façon enfin humaine" (Lefebvre, 1967, p. 224). Pour Henri Lefebvre, il existe une rupture historique qui s'opère dans le passage de la ville à l'urbain: l'urbain est avant tout marqué par l'éclatement de la ville traditionnelle : l'industrie a détruit les villes, les a dissolues, les a fait croître démesurément (Lefebvre, 1971). Mais si la ville tend à disparaître, la réalité urbaine, elle, se généralise : elle apparaît précisément à cause de l'éclatement de la ville. Ce n'est pas seulement l'espace qui se réorganise : c'est avant tout un "espace-temps différentiel" qui se forme: "Le temps et l'espace de la période agraire sont accompagnés de particularités juxtaposées, celles de sites, des climats de la flore et de la faune, des ethnies humaines. Le temps et l'espace de l'ère industrielle ont tendu et tendent encore vers l'homogénéité, vers l'uniformité, vers la continuité contraignante. Le temps et l'espace de l'ère urbaine deviennent différentiels" (Lefebvre, 1971, p. 79). Fortement lié aux divers réseaux et flux qui se superposent, cet "espace-temps" inédit fait naître un mode de vie qui ne peut être facilement identifié. Il serait dominé par la simultanéité et le rassemblement des individus, des choses et des signes. Par conséquent, l'urbanisation se rapporte tout autant à des mutations dans l'organisation spatiale de la ville qu'à de profondes transformations des modes de vie.

Afin d'exprimer la rupture profonde avec la ville traditionnelle, de nombreux auteurs trouvent aussi que le terme "urbain", substantivé, doit désormais supplanter celui de "ville". Tous mettent en avant des changements non seulement d'ordre spatial mais aussi d'ordre temporel,

affectant l'organisation des emplois du temps quotidiens. Françoise Choay a ainsi affirmé "*le règne de l'urbain et la mort de la ville*", expliquant à travers l'étymologie du mot "ville" pourquoi celui-ci ne peut plus désigner le phénomène actuel (Choay, 1994). Le mot latin *villa* se rapportait à une installation autonome, souvent devenu par la suite le noyau des villes médiévales. Cela souligne l'appartenance de la ville à la campagne. La révolution industrielle a modifié cette relation de complémentarité entre les deux et aujourd'hui nous sommes en présence d'une entité qui n'est ni la campagne, ni la ville. Cette dernière, possédant des modèles singuliers de vie commune, disparaît peu à peu. La ville d'autrefois, bien circonscrite et distincte de la campagne est en passe de disparaître. Dès lors, le mot "ville" devient un "archaïsme lexical" pour représenter la réalité d'aujourd'hui (Choay, 1990, p. 148). Ce sont notamment les nouvelles technologies de transport, d'information et de télécommunication qui entraînent la fin "*des entités urbaines discrètes*". La dynamique des réseaux techniques implique des mutations à la fois spatiales, temporelles, sociales et économiques, menant à la fin du modèle citadin. L'*urbs*, le territoire physique de la ville n'est plus lié à la *civitas*, l'entité politique, la communauté de citoyens qui l'habitent, qui marquait autrefois la ville. La philosophe s'est appuyée en partie sur les travaux de Melvin Webber. Cet économiste et sociologue étatsunien a été l'un des premiers à s'être intéressé à l'urbain (Webber, 1964). Lui aussi part des avancées technologiques, qu'il pense comme une mutation majeure de la société afin de montrer le rôle déspatialisant que jouent les techniques de transports et de communication. Celles-ci permettent, en effet, l'affranchissement de la notion de distance, l'étalement urbain, l'effacement de certaines contraintes topographiques, etc. Il voit le domaine urbain essentiellement comme un système de communication dans lequel chacun reçoit plus ou moins d'informations. Au sein de ce système, les limites territoriales ont acquis une moindre importance et l'urbanisation apparaît sans limites ni bornes, impliquant un autre rapport à l'espace et au temps.

Ainsi, les diverses théories s'accordent toutes à dire que l'urbanisation planétaire qui s'amorce dès les débuts de l'industrialisation au XIXe siècle et qui se poursuit encore aujourd'hui, est essentiellement un mode de vie qui est en passe de toucher l'ensemble de la population. Car, ce qui entre surtout en jeu, c'est l'urbanisation progressive des vies quotidiennes qui évoluent dans des mondes toujours plus standardisés, que ce soit au niveau architectural, des services proposés, des commerces ou des modes de consommation. Des études empiriques sur l'appréhension du temps montrent que, si les sensations de manquer de temps et d'être pressé dominant, cela semble particulièrement vrai en ville. Déjà en 1903, Georg Simmel remarquait que le rythme de la grande ville, de par la présence de stimuli nombreux créait des conditions psychologiques distinctes de celles de la petite ville et de la campagne (Simmel, 1903). Dans les grandes métropoles actuelles, les emplois du temps d'une journée moyenne sont similaires d'une ville à l'autre : on retrouve à peu près les mêmes durées pour chaque type d'activité, les mêmes grandes aspirations à l'égard du temps². L'*urbain* exprime donc une organisation

² Ainsi, une enquête, réalisée fin 2007 par l'Ipsos pour le compte de Veolia Environnement en 2007, interroge les urbains sur leurs conditions de vie, la façon dont ils ressentent leur ville et ce qu'ils en attendent. Effectuée auprès de 9000 habitants de quatorze métropoles, majoritairement situées dans des pays dits "développés", elle montre que La plupart des citoyens travaille environ sept heures par jour, dort autant de temps chaque nuit, passe deux

particulière des temps du quotidien, fortement influencée par le développement des technologies en matière de communication et de transport et par la valorisation des loisirs. L'*urbain* rime avec flexibilité du temps de travail, horaires décalés, vitesse, rythmes effrénés, emplois du temps chargés, manque de temps, mais aussi, plus que jamais, avec temps libre et loisirs. L'ensemble de ces évolutions temporelles reconfigure la géographie urbaine, les façons de pratiquer l'espace et les attentes des habitants. Face à ces constats, la reconnaissance des temps urbains tant comme objet de recherche qu'enjeu d'aménagement s'affirme depuis la fin des années 1980.

. Des recherches sur les temporalités urbaines

Les premières recherches sur les temps urbains et les liens entre pratique de l'espace et emplois du temps naissent dans les années 1970. En Suède, autour de Torsten Hägerstrand se constitue un groupe de chercheurs qui forment et développent les concepts et principes fondateurs de la *time geography* (Buttimer, Mels, 2006). Les travaux des *time-geographers* font souvent partie de plusieurs études appliquées: les géographes suédois ont souvent été impliqués dans différents aspects de la politique et des actions d'aménagement de l'époque (Chardonnel, 2002). La notion de "qualité de vie" figure au centre de leurs investigations, tout comme elle se trouve alors au cœur du modèle politique: les années 1970 constituent l'apogée du *Welfare*, modèle dans lequel les principes d'équité sociale mais aussi de justice spatiale dominent. Les *time-geographers* ont ainsi été intégrés dans des études analysant des situations quotidiennes et des conditions de vie des individus ou dans la mise en place d'équipements. Ces chercheurs s'attachent à recueillir des informations sur les pratiques individuelles en demandant aux personnes de faire le récit chronologique d'une période donnée, en décrivant pour chaque activité, sa durée, son contenu et le lieu où elle a été réalisée (Hägerstrand, 1981; 1985). Les activités des individus y sont décrites en termes quantitatifs : c'est avant tout le temps de l'horloge, chronométré, mesurable, qui est pris en compte, celui-ci permettant d'effectuer aisément des études statistiques pour des comparaisons quantitatives. Le caractère routinier de la vie quotidienne est également privilégié, puisqu'elles font part des déplacements s'opérant de manière répétitive et automatique. Les recueils d'informations permettent de retracer ce qu'ils appellent des "trajectoires spatiotemporelles" en tentant de comprendre la localisation de l'individu, ses déplacements, le commencement et la fin de l'action, la fréquence et les répétitions de l'action ainsi que sa place parmi les séquences et les types d'activité.

D'autres méthodes, en particulier l'approche chronotopique et la rythmanalyse naissent peu de temps après, permettant d'aborder de façons différentes les temps des lieux et territoires urbains. Au milieu des années 1980, Henri Lefebvre et Catherine Régulier, avec la rythmanalyse, entendent créer à la fois une méthode et une théorie transdisciplinaire permettant d'identifier des dynamiques temporelles (Lefebvre, Régulier, 1986). Plaçant le rythme au cœur de la vie de tous les jours, cette rythmanalyse entend enrichir l'étude de la quotidienneté. Au centre de la rythmanalyse se trouve la volonté de comprendre les interactions entre les temps du quotidien,

heures dans les transports et réserve en moyenne 4 à 5 heures pour les loisirs. Presque tous souhaitent passer moins de temps au travail et dans les transports pour consacrer plus de temps aux loisirs et dormir plus longtemps.

de saisir l'emboîtement des rythmes entre eux. Elle exprime la volonté d'identifier des temporalités et leurs relations dans des ensembles (Lefebvre, Régulier, 1986, p. 37). Il en résulte que son objet n'est pas de décrire de façon rigoureuse une journée qui serait divisée en différentes périodes précises : ce type d'observation "*passé à côté de l'objet lui-même qui n'est pas la série de temps ainsi passés mais leur enchaînement dans le temps, donc leur rythme. L'essentiel s'égarera au profit de l'accidentel, même et surtout si l'étude des fragments permet de théoriser certaines structures du quotidien*" (Lefebvre, 1985, p. 194). Ce sont alors tout aussi bien les différences que les répétitions, le mouvement et l'immobile, l'habituel et l'inattendu, le cyclique et le linéaire, le silence et la clameur, qui doivent retenir l'attention du rythmanalyste. Les travaux d'Henri Lefebvre sur la rythmanalyse seront par la suite repris, surtout à partir des années 2000, tant dans les recherches françaises sur les rythmes urbains (Gérardot, 2007; Mallet, 2009; Revol, 2012), que dans les recherches anglo-saxonnes développées par des géographes (Mels, 2004; Edensor, 2010).

En parallèle, un ensemble de théories sur les temps urbains a été développé dans le milieu des années 1980 au Politecnico di Milano : des chercheurs en architecture, économie, sociologie ont alors donné une impulsion fondamentale à la recherche sur les temps urbains.

Ils ont également joué un rôle essentiel dans la mise en place des politiques temporelles -sur lesquelles nous reviendrons par la suite: la question des temps de la ville a en effet trouvé une expression politique et législative à différents échelons territoriaux dès les années 1990.

Dans le domaine de la recherche urbaine, ces chercheurs sont les premiers à employer le terme de "chronotope". Pour Sandra Bonfiglioli, le chronotope permet d'aborder les relations existantes entre la ville construite et celle des relations humaines. Selon elle, ces liens sont dissymétriques : l'environnement construit peut survivre longtemps après ces habitants et les formes de vie sociales ont besoin d'un lieu pour s'établir. En ce sens, elle écrit : "*la présence des architectures aujourd'hui porte le sentiment de la temporalité d'un temps précédent et de l'histoire. Les formes ont chacune leur propre échelle de durée de cycle de vie et sont co-présentes dans le lieu. C'est l'immobilité même de l'architecture, la longue et différente durée des édifices et des lieux construits qui assure la co-présence de différents signes de vie*" (Bonfiglioli, 1997, p. 90). Les études du Politecnico di Milano proposent une approche du territoire comme ensemble de lieux urbanisés et transformés au cours de l'histoire, peuplés par des populations résidentes ou de passage, qui les pratiquent selon des cycles traçant des architectures temporelles caractéristiques (Guez, Stabilini, Rezza, 2000). L'approche par le chronotope consiste essentiellement à repérer les utilisations variées des lieux au cours de la journée, des ouvertures et fermetures des lieux, des systèmes d'horaires.

Inscrite au sein des politiques temporelles, elle vise la réconciliation des différents régimes horaires s'entremêlant au sein d'un même lieu ou d'une agglomération urbaine et à rendre plus agréables et mieux gérables les emplois du temps des citoyens.

En France, les recherches sur les temps urbains se multiplient depuis les années 1990, marquant tournant dans les recherches sur le temps et sur la ville. En parallèle des séminaires sur le temps des territoires de la DATAR à la fin des années 1990 et la mise en place des premiers bureaux

des temps, plusieurs publications paraissent sur le sujet: un numéro spécial des *Annales de la recherche urbaine* sort en 1997, un livre sur le quotidien urbain dirigé par Thierry Paquot est publié en 2001, et plusieurs ouvrages paraissent aux éditions de l'Aube (par exemple: Boulin, Dommergues, Godard (dir.), 2002; Boulin, Mückenberger (dir.), 2002)). Dans une approche généraliste, ces parutions visent essentiellement à faire connaître les politiques temporelles et à sensibiliser les chercheurs et les praticiens à la pertinence d'une approche des espaces par le temps. Progressivement, le temps devient reconnu comme une dimension incontournable à intégrer dans les pratiques urbanistiques.

Depuis les années 1990, deux objets principaux de recherche se dégagent parmi les travaux sur les temporalités urbaines : la nuit et les événements.

La nuit urbaine retient particulièrement l'attention des chercheurs. A la fin des années 1970, deux publications de référence paraissent sur le sujet. L'ouvrage *Paris la nuit*, sorti en 1977, est écrit par la philosophe Anne Cauquelin et se montre très critique à l'égard des politiques urbaines menées dans la capitale française. L'article *Night as frontier* du sociologue Murray Melbin, publié en 1978, s'intéresse aux villes des Etats-Unis et montre que les frontières temporelles s'effacent et qu'un "front" progresse dans l'espace de manière disparate, avec des points d'appui et des citadelles à temps continu (Melbin, 1978). Les recherches sur les nuits urbaines se développent ensuite progressivement. Elles donnent lieu à des approches historiques sur l'évolution de la nuit urbaine au XIXe siècle, présentant les transformations du paysage urbain sous l'effet des éclairages et des fêtes nocturnes, les changements d'appréhension de ce temps particulier (Schivelbusch, 1983; Schlör, 1998; Delattre, 2000). Le renouvellement des politiques urbaines envers la nuit et les mutations nocturnes spontanées à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle font l'objet de nombreuses recherches. Un ensemble de travaux sur la *night-time economy* instaurée dans certaines villes britanniques à la fin des années 1980, ont ainsi été menées en Grande-Bretagne (Landry, Bianchini, 1995; O'Connor, 1997). L'expression se rapporte essentiellement à l'accroissement du nombre de bars, restaurants et discothèques dans les centres urbains pouvant ouvrir jusque tard. Cette évolution est considérée comme une stratégie de revitalisation des centres, par l'investissement de bâtiments industriels à l'abandon et la création d'emploi générée. Dans la logique de la théorie de la ville créative, certains chercheurs ont fourni des arguments en faveur de cette évolution, l'innovation culturelle étant vue comme un moyen de dynamiser et revaloriser les territoires.

En France, la nuit urbaine fait l'objet de livres, de plusieurs articles et numéro de revues (cf. les n°4 de la revue *Sociétés et Représentation* de mai 1997 et n°87 des *Annales de la Recherche Urbaine* de septembre 2000, en particulier) et constitue aussi le sujet de plusieurs thèses (Deleuil, 1993, Gwiazdzinski, 2002, Mallet, 2009). Les recherches portent essentiellement sur les politiques urbaines nocturnes, les éclairages publics, les mobilités nocturnes, la perception de la nuit urbaine. La nuit est souvent comprise comme un temps secondaire (Mallet, 2009): elle est "inversion temporelle" (Sansot, 1973, p. 238), "temps de l'envers" et "un temps différent où les valeurs ont tendance à s'inverser" (Espinasse, Buhagiar, 2004, p. 15). Elle est alors considérée de par les transformations qu'elle induit par rapport au jour. Jusque-là, la nuit

urbaine est *terra incognita*, "à peine explorée par les scientifiques et mal aimée des aménageurs et des politiques" (Gwiazdzinski, 2005, p.75).

En parallèle, plusieurs géographes, sociologues et urbanistes se sont intéressés aux événements urbains et territoriaux, abordant les liens entre événements et territoires. Ces recherches portent principalement sur la construction et le renforcement des identités collectives (Di Méo (dir.), 2001), aux sociabilités spécifiques et aux nouvelles pratiques sociales qu'ils engendrent (Chaudoir, Ostrowetsky 1995; Boullier, 2010), à l'image des territoires et de leur mise en scène, à leur capacité de légitimation des projets urbains et leur instrumentalisation par les politiques urbaines (Gravari Barbas; Jacquot, 2007; Vivant, 2007), et aux nouvelles pratiques d'aménagement qu'ils engendrent (Miranda, 2010; Pradel, 2010). De façon moins conséquente, d'autres temps font l'objet de recherches, comme les saisons (cf. *Annales de la Recherche Urbaine* n° 61; Guez, Subrémon, 2013), ou le dimanche (un rapport de recherche est en cours de rédaction pour la Ville de Paris et des historiens se sont intéressés à l'évolution de la journée du dimanche (Beck, 1997; Cabantous, 2013)).

Comment expliquer cet engouement grandissant pour l'étude des temps urbains ? La mise en place des politiques temporelles, d'abord en Italie, puis en Europe (surtout en France et en Allemagne) joue un rôle majeur. En Italie comme en France, les chercheurs donnent une impulsion à ces politiques et sont invités par les praticiens à participer aux débats, à réaliser des diagnostics et à mettre en œuvre ces politiques. Il en va de même pour la *night-time economy* en Grande-Bretagne. Mais ces politiques sont elles-mêmes liées à l'ensemble des mutations temporelles profondes qui touchent les villes. Ainsi, ce n'est pas un hasard si la nuit et les événements font l'objet d'une attention spécifique. Les activités urbaines nocturnes se multiplient rapidement, se diversifient et deviennent de plus en plus diffuses à travers l'espace. Cette intensification de l'animation nocturne est liée non seulement au développement des loisirs nocturnes mais aussi l'ensemble des activités journalières qui prennent place la nuit, de nombreuses activités prolongeant leurs horaires en soirée. Cela modifie la géographie urbaine nocturne, suscite d'autres vécus, amène d'autres populations à fréquenter la nuit (le nombre de travailleurs nocturnes augmente, de même que celui des sortants nocturnes dont les profils se diversifient) et obligent les politiques et les urbanistes à s'interroger sur l'aménagement de la ville.

L'organisation d'événements dans l'espace urbain n'est pas un fait nouveau: on célèbre des événements collectifs en ville depuis l'Antiquité. Mais depuis les années 1980, un nouveau paradigme festif reposant sur l'organisation d'événements artistiques, culturels et sportifs s'instaure. Le défilé du Bicentenaire de la Révolution Française à Paris, en 1989, a notamment contribué à lancer une nouvelle ère de grandes fêtes urbaines. Différentes parades (Techno, Gay Pride, etc.), de même que des festivals et fêtes ont ensuite été créés par les pouvoirs publics (Paris est notamment connue pour sa Nuit Blanche et Paris-Plage, mais comme d'autres villes françaises, elle a aussi sa Nuit des Musées, sa Fête de la Musique, etc.). Ces événements, organisés de façon ponctuelle ou cyclique, se multiplient et prennent place dans les espaces urbains, s'installant dans les différents lieux de la ville: dans les rues, sur les places, les quais... Les espaces urbains français offrent dorénavant toute une gamme d'événements variés,

différent par leur ampleur, leur fréquence, leur emprise spatiale, leur capacité de rassemblement, les objectifs et les moyens utilisés. Il résulte de ces évolutions que *"on assiste progressivement mais durablement à une inversion de la ville et de ses modes de fonctionnement illustrée par le passage d'une ville-production fondée sur les zonages d'une territorialité établie à une ville-consommation formée de temporalités plus fluides et malléables. À l'évidence la mutation est loin d'être à son terme mais les tendances concernant les activités culturelles prises au sens large apparaissent avec une large visibilité. Dans la société fordiste, l'usine comme le note G. Burgel, est faite pour travailler, pas pour regarder, la rue et la place pour circuler et non pour flâner. Dans la période post-industrielle, ces espaces deviennent lieux de spectacles pour le citadin ou le visiteur de passage et la ville s'engage résolument dans un élan festif"* (Augustin, In : Augustin, Latouche, p. 12-13).

Le modèle d'une ville en continu, accessible à tous, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, interroge la société actuelle, signe d'une mutation historique des modes de vie, influencés aussi bien par un processus de globalisation que d'individualisation des sociétés. On observe, de fait, une mise en continuité des grands rythmes traditionnels de la ville, en particulier entre le jour et la nuit, le dimanche et les autres jours de la semaine. Cette mise en continuité est une conséquence de l'accélération du temps, correspondant à une densification de certaines périodes, à la réduction des temps de pause et des temps jugés "morts". Certains auteurs (Ascher, 1997; Paquot, 2001; Gwiazdzinski, 2005; Mallet, 2014) avertissent sur les problèmes engendrés par ces bouleversements temporels. La mise en continuité de la ville engendre une désynchronisation des temps sociaux et une inadéquation entre les rythmes des citadins et ceux de la ville (Ascher, 1997). Elle engendre un trop-plein existentiel (Paquot, 2007). Elle provoque une montée des conflits (Gwiazdzinski, 2005). Elle profite à certains types de populations spécifiques et augmente les inégalités et les risques d'accroissement des divisions socio-spatiales (Mallet, 2014). Elle bénéficie à certains commerces au détriment d'autres (Mallet, Bondue, 2014). Nombreux pensent alors qu'il faut d'arrêter d'appréhender de façon uniquement spatiale les notions de mixité, d'accessibilité, de proximité, de distance ou de ségrégation.

1.2.2. Aménager les temps urbains

La prise en compte du temps a longtemps été délaissée par les urbanistes et les aménageurs, centrés sur les problématiques spatiales. Toutefois, la reconnaissance de l'organisation des temps urbains comme dimension essentielle de l'aménagement s'affirme progressivement en Europe. Une prise de conscience globale émerge : l'urbanisme agit depuis toujours sur l'organisation temporelle de la ville et influence le quotidien et les rapports au temps des habitants. L'étalement urbain et le fonctionnalisme ont produit des espaces divisés, aux régimes temporels différenciés. La ville a éclaté en espaces où l'on dort, où l'on travaille, où l'on va faire ses courses, etc. Cet urbanisme, qui génère de fortes mobilités et des pertes de temps, est chronophage. À l'inverse, le modèle de la ville dense, compacte, proposant une

mixité de fonctions urbaines, est, elle, fortement susceptible de générer des conflits (par exemple, la nuit, entre riverains et établissements de vie nocturne).

Les rythmes urbains sont de plus en plus considérées comme des éléments à prendre en compte dans le cadre des projets urbains, tout comme les temporalités des jeux d'acteurs (cf. partie 1.3.). Par ailleurs, le temps, en tant que nouvelle problématique de l'urbanisme est progressivement mis en lien avec le développement durable. Des réseaux et politiques d'aménagement spécifiques au temps sont ainsi créés, intégrant, de près ou de loin, la question de la durabilité.

. Aménagement du temps et politiques temporelles

Il est courant de situer la naissance des politiques temporelles françaises à la fin des années 1990, s'inscrivant alors dans la lignée de celles entreprises en Italie. Pourtant, nous devons rappeler que le temps est un thème d'aménagement territorial qui a été posé dès les années 1950 en France. On parle alors d'"aménagement du temps". Celui-ci repose en particulier sur deux structures qui ont mené des expérimentations dans les villes.

La première est le Comité National pour l'Aménagement des Horaires de Travail (CNAT) dépendant du Ministère des Travaux Publics et des Transports. Créé dès 1958, le CNAT possède un comité décentralisé dans plusieurs villes comme Lille, Angers, Grenoble ou Toulouse. La seconde, le Catral (Comité pour l'Etude et l'Aménagement des horaires de Travail et des temps de Loisirs) voit le jour en 1966 en Ile-de-France. Ayant le statut d'association loi de 1901, il est chargé de définir, de promouvoir et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du temps. Il naît des difficultés croissantes que rencontre la région pour faire face à l'augmentation rapide des migrations alternantes. La multiplication des moyens de transports et l'aménagement de l'espace sont jugés insuffisants pour répondre à ces problèmes. Des rapports montrent alors le besoin d'instaurer une politique d'horaires variables et de désynchronisation des activités.

Au final, de la fin des années 1950 aux années 1990, les actions d'aménagement du temps à l'échelle de l'année se rapportent surtout au temps de travail -premier temps régissant la vie quotidienne- des administrations et des entreprises et aux rythmes scolaires. Le CNAT et le Catral envisagent surtout une meilleure répartition du calendrier (des vacances, des rythmes scolaires, des horaires quotidiens de travail et des jours de travail dans la semaine). Le "décalage" est le maître mot de cette période. Mais bien souvent, les expérimentations restent cantonnées au stade de l'expérimentation locale ; les réalisations concrètes dans les villes sont peu nombreuses et souvent restées limitées à l'Ile-de-France. Par ailleurs, les premiers partisans de l'aménagement du temps sont des personnes issues des milieux industriels et commerciaux. Ces derniers jugent que les temps passés dans les transports, de plus en plus longs, produisent trop de "temps morts" qui nuisent à l'économie. De même, les "pointes" coûtent cher aux entreprises nationales comme la SNCF, la RATP ou EDF. Le temps est donc envisagé comme une ressource économique et les réflexions sur d'autres problématiques sociales et spatiales s'en trouvent limitées.

La seconde génération de politiques d'aménagement du temps apparaît à la fin des années 1990 en France. Elle ne concerne pas les mêmes acteurs et ne poursuit pas les mêmes objectifs que les précédentes (Mallet, 2009, 2013). D'abord nées en Italie à partir du milieu des années 1980 sous l'impulsion de mouvements féministes (Bonfiglioli, 1999), elles se sont ensuite diffusées dans plusieurs pays européens, notamment en France et en Allemagne.

En France, elles apparaissent en partie grâce au programme de prospective de la DATAR Territoires 2020. La volonté de renouveler les bases de l'aménagement des territoires est présentée comme un élément structurant des politiques temporelles. Elles sont apparues dans une période où sont élaborées de nouvelles lois visant à changer les formes de la planification territoriale (la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) datent de 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) est votée en 2000). En outre, les lois Aubry de 1998 et 2000³ relatives à la réduction du temps de travail suscitent de nombreuses réactions. Les premiers Bureaux des Temps français sont créés à partir de 2001, en partie grâce au programme de prospective de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), *Territoires 2020*. L'objet du débat engagé par la DATAR fait pleinement écho à ces deux lois qui organisent le temps de travail salarial réglementaire à 35 heures par semaine et qui recommandent, dès l'article premier, une harmonisation des services publics en rapport avec les besoins des habitants.

Les politiques temporelles ont pour ambition de mieux concilier les temps des citoyens. Elles tentent d'intervenir sur des moments quotidiens particuliers, les espaces urbains ou l'accessibilité aux différents services de la ville. Bien souvent, elles donnent naissance à des structures spécifiques, les "Bureaux des Temps", chargés de coordonner les actions au sein des collectivités territoriales.

Le soutien de l'Etat dans la création des Bureaux des Temps s'arrête dès 2002 mais on observe une diffusion des politiques temporelles, sous l'impulsion d'acteurs locaux et d'une association, Tempo Territorial. Créée en mars 2004, cette association nationale qui regroupe des élus et chargés de mission des collectivités territoriales, des chercheurs et des acteurs associatifs vise à promouvoir les politiques temporelles. Une trentaine de collectivités tentent désormais d'intégrer la question des temps dans leurs démarches, avec ou sans Bureau des Temps. Les territoires concernés sont variés : communes, arrondissements, intercommunalités, départements. Les Bureaux des Temps restent toutefois des structures fragiles, souffrant d'un manque de moyens humains et financiers. Par ailleurs, agir sur les temps apparaît souvent comme quelque chose d'abstrait et obscur aux différents acteurs, qu'il s'agisse des différents services des collectivités territoriales, de partenaires extérieurs ou du grand public. Il en résulte

³ Loi Aubry II, n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail. Article 1, Alinéa 7 : " Dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, le président de la structure intercommunale, en liaison, le cas échéant, avec les maires des communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune ou à proximité. À cet effet, il réunit, en tant que de besoin, les représentants des organismes ou collectivités gestionnaires des services concernés et les met, le cas échéant, en relation avec les partenaires sociaux des entreprises et des collectivités afin de promouvoir la connaissance des besoins et de faciliter la recherche d'adaptation locale propre à les satisfaire. "

que les Bureaux des Temps œuvrent beaucoup à communiquer et sensibiliser, en externe comme en interne.

Les politiques temporelles seraient à l'origine de pratiques urbanistiques inédites, considérant le temps sous diverses formes et donnant naissance à un "urbanisme temporel", pour reprendre l'expression employée par leurs acteurs.

Les politiques temporelles apportent un regard novateur sur les territoires urbains: elles présentent l'intérêt de recentrer les actions urbaines sur les usages, en les abordant de manière explicite sous l'angle spécifique du temps. Plus précisément, c'est la question du rythme, cette expression concrète du temps (Bachelard, 1950) au cœur de la quotidienneté (Lefebvre et Régulier, 1985), qui est au centre de ces politiques, même s'il n'est pas un concept utilisé de façon explicite et régulière par leurs acteurs. La ville est concrétisation de rythmes cohabitant et interagissant entre eux : s'intéresser à cette polyrythmie permet alors de penser autrement les espaces et leur aménagement. La prise en compte des rythmes urbains s'exprime dans les actions sous trois formes dominantes (Mallet, 2013).

Tout d'abord, les politiques temporelles prêtent attention à la diversité des rythmes quotidiens et tentent de les coordonner. S'inscrivant au départ dans la lignée des démarches italiennes, elles se sont d'abord centrées sur les services aux familles avant d'élargir leur population-cible pour améliorer l'accessibilité aux services urbains . La rigidité des horaires traditionnels se heurte aux emplois du temps de plus en plus diversifiés et changeants des populations.

Les politiques temporelles s'intéressent aussi à la polychronie des lieux. Celle-ci se rapporte à la diversité rythmique d'un lieu et à sa faculté à engendrer des usages pluriels en un même moment. Les actions des Bureaux des Temps portent surtout sur les conflits temporels, directement issus de l'intensification de la polychronie urbaine. En effet, l'intensification des activités durant certains moments, en particulier la nuit, est fortement propice au développement de conflits temporels. Face à la montée de ces conflits, les Bureaux des Temps tentent de se poser en médiateurs entre les diverses parties prenantes. Certains contribuent au développement de chartes locales des usages ou de chartes nocturnes. Cette attention portée aux conflits temporels semble aujourd'hui nécessaire à la constitution de villes apaisées et à la bonne cohabitation entre citoyens.

Ces politiques s'intéressent enfin aux enchaînements rythmiques, à la succession des pratiques, à la suite des événements, qu'ils soient récurrents ou ponctuels, prévus ou imprévus. Elles tentent de traiter de façon différenciée les espaces urbains et équipements publics selon les moments. Cette gestion se rapporte à un traitement séquentiel de la polyvalence des espaces : il s'agit de révéler les usages possibles des lieux selon les périodes de temps. Des expériences d'optimisation de l'utilisation des équipements (Paris) ont ainsi été menées. La diversification temporelle des usages des espaces publics est également au cœur des préoccupations des politiques temporelles (Saint-Denis, Poitiers).

Les politiques temporelles ne sont pas systématiquement reliées au développement durable de façon directe, mais elles le sont dans certains cas (Agenda 21 de la Gironde, PADD de Paris, par exemple) (Mallet, 2009). Il est intéressant de noter qu'en Gironde, le bureau des temps

(appelé "Ateliers du Temps"), s'inscrit d'abord dans la politique de développement durable du territoire: l'ensemble de ses actions constitue l'un des axes d'actions figurant au sein de l'Agenda 21. Le département fait partie des territoires pionniers à avoir mis en place une politique temporelle, en 2001. Parmi les actions prévues dans l'Agenda 21, figure la réalisation d'une base de données temporelle. Celle-ci constituerait un outil de connaissance sur les services locaux. Elle fournirait des informations sur les rythmes annuels, hebdomadaires et journaliers. L'objectif est de faire évoluer les politiques publiques, par exemple, dans la réalisation des plans départementaux de la mobilité et de l'habitat durable, ou encore en matière de services et d'économie. Il est ainsi écrit dans l'Agenda 21 que désormais *"l'aménagement du territoire ne se conçoit plus seulement selon la dimension "distance". Pour mesurer la répartition des équipements des services ou activités, il est nécessaire de penser simultanément l'espace et le temps"* (p. 18). En outre, la question du temps tient une place importante dans les "principes d'actions" de l'Agenda 21. Ainsi, le principe d'actions n°1 insiste sur le temps de la concertation à prendre dès l'amont des projets. Le principe n°3 porte directement sur la prise en compte de la dimension temporelle : *"parce que les urgences à traiter aujourd'hui résultent d'une logique de consommation ou de production à très court terme, insouciantes des conséquences à moyen et long termes ; parce que pour un usager, la proximité d'un service public ne se mesure pas au nombre de kilomètres à parcourir mais au temps nécessaire pour accéder au service, temps d'attente compris ; parce que le coût des investissements publics est à examiner sur tout le cycle de vie (construction, fonctionnement, réhabilitation, déconstruction)..."* (p. 9).

Ainsi, la volonté d'étudier et d'adapter les territoires à la multiplicité des rythmes sociaux apparaît forte dès les premières actions entreprises par les politiques temporelles. Toutefois, faute de moyens suffisants et de reconnaissance par les urbanistes et les aménageurs, leurs actions manquent de portée globale. Les rapports entre aménagement et politiques temporelles sont, en effet, ambiguës. Alors que ces dernières sont nées au sein de la DATAR, la plupart des acteurs des Bureaux des Temps se présentent eux-mêmes comme des institutions d'abord liées aux "services à la personne", ce qui peut laisser penser à un éloignement de leurs préoccupations territoriales. D'autant plus que peu de liens existent généralement avec les aménageurs. Trois raisons peuvent être identifiées : très peu d'aménageurs ou d'urbanistes travaillent dans un Bureau des Temps, ces derniers sont rarement intégrés au sein d'un service d'urbanisme ou d'une agence d'urbanisme, et la formation des urbanistes sensibilise rarement aux problèmes temporels. Au final, l'association *Tempo Territorial* remarque *"un déficit de cas intégrant la dimension temporelle d'amont en aval, la pénurie d'expérimentations des acquis sur le terrain, liée au manque de légitimité des Bureaux des Temps"* (Tempo Territorial, 2006). Les Bureaux des Temps se heurtent souvent aux cloisonnements des compétences et restent très peu sollicités par les aménageurs (Mallet, 2009). Dans les projets urbains, ils interviennent parfois au niveau du diagnostic mais ne sont pas intégrés dans la définition des orientations, ni dans le suivi des projets. A Paris, par exemple, le Bureau des Temps, a participé à l'élaboration

d'une partie du PADD⁴ et du PDU⁵, préconisant plusieurs orientations tels que l'adaptation de l'offre de transports, une meilleure répartition des équipements publics et des services publics dans l'espace et la recherche de la polyvalence des locaux. De même, il a donné son avis dans le diagnostic du GPRU⁶. Mais il a été très peu sollicité par la suite. Pourtant, tenir compte des rythmes paraît pertinent dès l'élaboration des projets. L'intégration des problématiques temporelles lors des phases de diagnostic et de programmation pourrait peut-être permettre d'éviter la naissance de certains conflits temporels ou d'optimiser l'utilisation des équipements dans le temps (Mallet, 2009).

Cependant, le rôle de diffuseur de "bonnes pratiques" des Bureaux des Temps, de mise en réseau d'expériences dispersées, d'appui aux initiatives locales, de médiateur entre acteurs aux intérêts antagonistes, laisse supposer que ces structures ont contribué à affirmer l'intérêt d'intégrer la problématique de la multiplicité des temps sociaux dans les politiques urbaines (Mallet, 2013).

. Aménagement de la ville par le ralentissement et la pause

Depuis les années 1990, de nombreux auteurs remettent en cause l'augmentation de la vitesse caractérisant les sociétés occidentales.

L'écologie temporelle formulée par William Grossin se veut à la fois étude et mouvement visant à un meilleur équilibre, le sociologue dénonçant les risques des contraintes toujours plus soutenues de l'horloge, le mépris trop fréquent pour les rythmes naturels et les tensions engendrées par l'organisation actuelle du temps. Il écrit : "*lorsqu'on dit qu'il est plus sain de vivre à la campagne qu'à la ville, ce n'est pas seulement en raison de la qualité de l'air, de l'environnement spatial naturel, du silence ou du chant des oiseaux, c'est aussi en raison de la qualité du milieu temporel. Les temps internes du corps humain s'accordent mieux avec les temps externes du milieu rural, qu'avec ceux du milieu urbain. C'est là un fait d'expérience. Il ne s'ensuit pas qu'on en tire toutes les conclusions. Les recherches sur les temps qui composent les milieux temporels restent en effet occasionnelles, fragmentaires, limitées, et sans effet*" (Grossin, 1996 a, p. 116). Le sociologue pense que nous nous enfermons trop dans des cadres temporels qui induisent "*des comportements aberrants, générateurs d'insatisfaction*" (Grossin, 1996 b) et milite "*pour l'accès à tous des temps choisis*" (Grossin, 1996 a, p. 244).

Les propos du philosophe Thierry Paquot vont dans le même sens. Le quotidien urbain, dominé par la vitesse, souffre pour lui d'un "*remplissage effrayant*", d'un "*inquiétant trop-plein*" (Paquot, 2007, p. 58). Face à ces constats, l'écologie temporelle aspire à ce que chaque individu s'approprie le déroulement de sa quotidienneté : "*une démarche écologique en matière de temporalité consisterait [...] à rechercher la plus grande indépendance possible de chacun vis-à-vis des rythmes imposés par le quotidien urbain*" (Paquot, 2003). Il nous faut, par conséquent, reconsidérer notre rapport aux temps du quotidien et à notre propre temporalité.

⁴ Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

⁵ Plan de Déplacements Urbains.

⁶ Grand Projet de Renouvellement Urbain.

Pour l'historien Jean Chesneau, il est devenu impératif de construire et rassembler une culture démocratique du temps. Car c'est de façon à la fois personnelle et collective que nous devons nous réapproprier le temps. Pour lui, *"La référence au temps long est stimulante sinon indispensable, pour saisir dans leur mouvement profond les sociétés modernes. Celles-ci traitent le temps et notamment le temps long sur un mode quasi-négationniste, elles arasent le champ temporel, elles prétendent le déclarer forclos. À la fois obsédées du temps et orphelines du temps, elles sont tombées à la merci des impératifs de rentabilité forcenée. (...). Le déni moderne du temps long affecte notamment les relations entre nature et société. Temps long de la nature et temps court du profit entrent en conflit, en dyschronie brutale."*

Le contexte d'injonction au développement durable des politiques publiques renferme ainsi un paradoxe évident : celui de devoir penser les sociétés sur le long terme, tout en obtenant des résultats rapides et immédiats.

Dans ce contexte, de plus en plus d'auteurs s'attachent à faire l'éloge de la lenteur (Sansot, 2000 ; Honoré, 2005 ; D'Erm, 2011 ; Finchelstein, 2011), les mouvements du slow émergent et se multiplient (Rymarski, 2012), tandis que des initiatives sont prises dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement.

Le réseau international des *Cittàslow*, littéralement " villes lentes ", est issu du *Slow Food*, créé en 1986 en Italie dans le Piémont, et promu par Carlo Petrini, journaliste et critique gastronomique, diplômé en sociologie. Ce mouvement promeut le plaisir de manger mais aussi certaines formes d'agriculture, de production artisanale, d'approvisionnement et les traditions culinaires, organisant régulièrement des manifestations en ce sens. Devenu international dès 1989, il compte environ 100 000 membres dans 130 pays. Il est une opposition frontale au fast food, ce qui représente l'"*expression de l'inquiétude pour un système qui ne vit que par l'accélération de son mouvement*" (Buclet, p.196). Il est reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Chapelle, 2011). Ces principes sont repris dans la charte des *Cittàslow*. Celle-ci souhaite aller plus loin en s'intéressant plus largement aux problématiques urbaines. Elle est signée en 1999 par les maires de quatre villes italiennes : Orvieto, Bra, Greve in Chianti, et Positano. Début 2014, le réseau compte environ 150 villes adhérentes, essentiellement en Europe mais le réseau se diffuse progressivement au-delà du vieux continent: aux Etats-Unis, en Corée du Sud, en Chine, en Afrique du Sud ou en Turquie. Seules les villes de moins de 50 000 habitants peuvent obtenir l'obtention du label, et si elles respectent certains critères. Ceux-ci se rapportent à 6 domaines : la politique d'infrastructure, le développement local et la protection de la biodiversité, le tourisme durable et l'hospitalité, la conscience citoyenne et sociale. Concrètement, la lenteur urbaine implique l'éloignement des voitures du centre-ville, un développement des transports alternatifs, des rues piétonnes, la suppression de places de parking, l'augmentation du nombre de terrasses de cafés, de bancs, la favorisation des circuits-courts d'approvisionnement, la revitalisation du centre historique, la présence d'espaces verts et de loisir, un étalement urbain réduit, le développement des commerces de proximité, etc. Toutefois, certains leur reproche le manque d'emploi généré par ce type de politique, l'immobilisme de la politique urbaine et un certain conservatisme (Chapelle, 2011). Quoiqu'il en soit, la remise en cause de l'accélération du temps gagne bien

d'autres domaines. On compte ainsi les mouvements du "slow design", du "slow listening", du "slow science", prônant toutes un ralentissement des modes de vie en vue d'une meilleure appréhension du monde, d'une plus grande adéquation avec les rythmes de la Terre et du vivant. Ainsi, *"Pier Giogio Olivetti, directeur de Cittàslow, s'efforce de briser l'image négative qui colle à l'idée de lenteur, plaidant pour que l'on gouverne le temps au lieu d'être gouverné par lui"* (Chapelle, 2011, p. 25). La *"révolution lente"* (D'Erm, p. 53) peut être comprise comme une résistance politique au dictat des temps rationalisés et homogénéisés de l'urbanisation et de la globalisation.

D'autres initiatives en faveur du ralentissement sont prises dans le domaine de l'urbanisme et la planification. La critique de l'utilisation généralisée de la voiture particulière amène à promouvoir les modes de déplacement lents, telles que la marche à pied ou l'utilisation du vélo, et à instaurer des limitations de vitesse en ville (zones 30, espaces partagés, par exemple) (Kaufmann *et al.*, 2010 ; Wiel, 1999).

L'agglomération grenobloise a fait preuve d'innovation en mettant en place un "chrono-aménagement" de ses autoroutes au milieu des années 2000. Celui-ci vise à limiter la périurbanisation en augmentant les temps de parcours. Le chrono-aménagement se base sur le fait que l'augmentation de la vitesse des déplacements automobiles a permis l'étalement urbain : le passage d'une limitation de la vitesse réglementaire sur autoroute de 110 à 70 km/h autour de Grenoble est censé augmenter les temps de parcours et permettre alors d'enrayer le processus de périurbanisation. Il s'appuie sur la loi de Zahavi selon laquelle les budget-temps de déplacement restent constants malgré l'augmentation des vitesses de déplacement et des distances domicile-travail. Or, Géraldine Pflieger, qui a participé au débat sur l'élaboration de ce projet, rappelle que *"tout ingénieur en transport confirmerait que la réduction de la vitesse autorisée permet d'améliorer la fluidité du trafic autoroutier, en particulier aux heures de pointe, et pourquoi pas de résorber les bouchons."* Cela signifie que la diminution de la vitesse réglementaire peut amener à une augmentation de la vitesse moyenne sur l'ensemble d'un parcours. Par ailleurs, la sociologue dénonce trois incohérences fragilisant le projet : si l'augmentation de la vitesse a favorisé l'étalement urbain, elle n'est pas la seule responsable ; l'hypothèse de Zahavi a été vérifiée dans le cadre d'une augmentation des vitesses et non l'inverse ; la relocation des activités pourrait se faire en périphérie et entraîner une polycentralité de l'espace urbain, entraînant une périurbanisation plus lointaine. Ainsi, pour elle, *"L'aspect positif du projet réside dans les perspectives de fluidification du trafic qui améliore l'efficacité globale du système, son confort, sa sécurité. En revanche, ses limites sont dans ses objectifs, il ne faut pas attendre qu'en réduisant la vitesse de 30 ou 50 km/h on modifie structurellement les pratiques spatiales et les stratégies de localisation des ménages. [...]. Écologistes, ingénieurs de l'Équipement, aménagistes, tous saluaient l'innocuité de cette mesure qui ne ferait de mal à personne, pas même aux automobilistes. Mais, en souhaitant agir sur le temps quotidien, chronométré et minuté pour réorganiser la ville, les techniciens grenoblois ont omis de prendre au sérieux une autre dimension du temps qui s'inscrit fortement dans l'espace et façonne les territoires vécus : celle du temps long des pratiques, des usages et des habitudes."* (Pflieger, 2007, pp. 138-139).

Si le principe du ralentissement semble connaître un certain succès, celui de la pause l'est également. Elle peut être utilisée pour générer d'autres rythmes. La pause, en tant qu'interruption temporaire du cours normal des activités, peut prendre l'aspect de l'évènement. L'évènement peut être utilisé à des fins diverses, et doit, généralement, avoir des effets sur le long terme. Il est un instrument privilégié pour l'urbanisme et le projet urbain, en vue de redonner une attractivité à une ville, pour contribuer à la redécouverte de ses espaces publics en les revalorisant, pour changer l'image d'un lieu, et redonner de la place au piéton. L'opération Paris-Plage illustre différents rôles que peut revêtir un évènement (Machado Martin, Mallet, 2014). Créée en 2002, elle se déroule chaque été dans la capitale française. Elle vise, en particulier, à modifier l'image d'un lieu: celle des quais bas de la Seine dédiés à l'automobile. L'évènement prend principalement place sur une voie rapide où piétons et vélos sont bannis, la voie Georges Pompidou, longue de 13 kilomètres et inaugurée en 1967, autrement dit, à une époque où l'on pensait qu'il fallait adapter Paris à l'automobile. La Ville, désormais, possède d'autres ambitions : réduire le trafic automobile et faire de la Seine "la ligne de vie de Paris". Depuis les années 1980, des travaux de réaménagement des berges en promenades, de restauration des ponts, de mise valeur des lieux et bâtiments par la lumière durant la nuit, de réaménagement de certains ports contribuent ainsi à rendre les espaces du fleuve plus accessibles et plus attractifs. Depuis 1991, le site de la Seine, du Pont Léna au Pont de Sully, est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Mais la suppression de la voie rapide Georges Pompidou, évoquée depuis les années 1990, a longtemps fait débat. L'opération éphémère Paris-Plage est alors utilisée comme moyen de rompre l'utilisation traditionnelle du lieu, de porter un regard nouveau sur un espace en valorisant une utilisation ludique et de générer une appropriation nouvelle des quais de la Seine. Sur 3 kilomètres, l'évènement propose chaque été des activités de loisirs mises en scène dans un décor rassemblant des éléments susceptibles de rappeler les vacances estivales et le littoral: cabines de plages typiques du littoral normand, parasols, sable, douches, transats, végétaux tropicaux (palmiers, bambous, fleurs de tiaré, etc.). Les activités proposées, elles aussi, sortent du cadre urbain parisien (beach-volley, beach-soccer, zumba par exemple) et viennent d'autant plus prendre le contre-pied des usages classiques du lieu. Ces bouleversements des usages et normes spatiales traditionnelles ont facilité l'acceptation d'un projet de piétonisation intégrale de ces quais sur 4,5 kilomètres, proposant des activités culturelles, sportives et de détente (Pradel, 2010). Ainsi, *"Au-delà des débats que l'opération Paris plage a pu soulever, on peut constater qu'elle a permis de modifier de manière sensible l'image mentale que l'on a de la ville. Dès lors, dans nos représentations, la déambulation longitudinale au fleuve n'est plus exclusivement automobile. Au centre de Paris, la proximité physique au cours d'eau est désormais possible ailleurs que sur les îles"* (Apur, p. 8). Un évènement éphémère peut ainsi avoir des objectifs à plus long terme et des répercussions durables, pouvant alors s'imposer comme un outil du projet urbain à part entière.

Dans le domaine écologique, la pause est également utilisée pour sensibiliser les gens et générer des prises de conscience, notamment face aux enjeux climatiques. Au niveau national ou international, des ONG, telles que l'association de consommateurs CLCV (Consommation,

Logement et Cadre de Vie) ou WWF proposent régulièrement aux populations d'éteindre la lumière ou débrancher les appareils électriques durant quelques minutes ou une heure (par exemple, dans le cadre de Earth Hour organisé par WWF). Le philosophe Patrick Viveret, pensant que les difficultés actuelles des sociétés dans le rapport au temps et à la vitesse explique certains problèmes économiques et écologique, pense qu'il faudrait aller plus loin en adoptant une "grande pause": *"Après un temps d'appropriation de l'information existante sur les grands enjeux écologiques (rapports du GIEC ; rapport sur les risques concernant la biodiversité en 2010 ; rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, etc.), la grande pause offrirait aux responsables des entreprises, des administrations et de toute organisation l'opportunité d'évaluer l'impact écologique de leur activité sur la base d'indicateurs déjà existants (...). La pause serait reconductible jusqu'à la définition d'un calendrier de transformation, dans un esprit d'échanges sur les modalités positives de réorganisation des modes de production et de consommation."* (D'Erm, p.10).

Malgré les recherches menées, les recommandations de certains spécialistes et les initiatives conduites, les réflexions sur le temps constituent rarement des fils conducteurs des politiques publiques et reste encore un aspect peu considéré des projets urbains.

1.3. Temporalités du projet urbain dans un contexte d'injonction à la durabilité

Par Thomas Zanetti

Cette sous-partie aborde les transformations du projet urbain dans ses rapports au temps et à la durabilité. Elle présente tout d'abord les recherches menées sur les évolutions qui ont caractérisées l'action publique locale et la gouvernance des villes, et la manière dont ces transformations se répercutent sur les temporalités du gouvernement urbain. Elle aborde les différentes "strates" temporelles en examinant la façon dont est appréhendée la question des temporalités en science-politique, principalement à partir d'une interrogation qui est celle du changement dans l'action publique. Nous verrons à travers la figure de l'élu local, comment le temps est intégré à la réflexion, à la décision et à l'action publique locale.

Elle s'intéresse ensuite à la forme particulière de production de la ville qu'est le projet urbain, et aux problématiques temporelles qu'elle sous-tend d'une façon générale. Comment l'approche temporelle des politiques publiques peut être enrichie par le temps de l'action, à travers une de ses figures organisationnelles (la gouvernance) et sa figure opérationnelle qu'est le projet urbain : que nous disent ces deux objets de la recherche urbaine du temps politique local ? L'adoption du développement durable comme registre cognitif majeur de la pensée urbaine contemporaine renouvelle-t-elle le temps des projets urbains et les temporalités des politiques urbaines, dans leurs dimensions décisionnelles, organisationnelles et opérationnelles?

1.3.1. Les temporalités de l'action publique locale

. La question des temporalités en science-politique

La recherche urbaine sur l'action publique locale s'est souvent axée en priorité sur la dimension spatiale des initiatives dont elle est à l'origine, alors que le temps est "*souvent un relatif impensé des recherches sur l'action locale*" (Lussault, 2001, p. 145), réduit à un simple marquage chronologique du déroulement de l'action. Ainsi, les politiques urbaines saisissent généralement la ville à travers la gestion et la coordination des différents espaces qui la composent, approche qui a pu être renforcée par d'autres découpages spatiaux, ceux concernant les échelles institutionnelles d'intervention publique. La fabrique urbaine et les évolutions des villes s'insèrent dans des temporalités variées, du temps multiséculaire du peuplement urbain au temps court des usages quotidiens des espaces de vie. Il existe dès lors une dimension temporelle évidente de l'action politique, et le temps doit devenir "*un objet de recherche en tant que tel*" (Marrel, Payre, 2006a, p. 5) pour l'analyse de l'action publique urbaine. Ce temps "politique" des villes est traversé par diverses temporalités qui s'articulent plus ou moins aisément, se coordonnent ou rentrent en conflit suivant les contextes locaux, les époques ou encore les objectifs de l'action urbaine. Ainsi, temps de la démocratie locale, temps

de la décision, temps de l'action mais également desseins temporels de la pensée urbaine dominante se superposent pour dessiner le "mille-feuille" du temps politique local.

Si l'on recense des travaux sur les temporalités des campagnes électorales, sur les choix calendaires, sur les budgets-temps des élus, sur le changement institutionnel, l'agenda des politiques publiques, la question des temporalités en science-politique demeure avant tout articulée à celle du changement dans l'action publique, qui serait "*à l'origine même de l'analyse des politiques publiques*" (Muller, 2005, p. 156). La plupart des travaux portant sur les temporalités de l'action publique cherchent à relever l'existence de séquences temporelles dans l'action publique. Ainsi, s'attacher à décrire le changement dans l'action publique impose d'adopter une perspective historique et de retenir des périodes temporelles relativement longues. Il existe en effet différentes séquences temporelles de l'action publique (formulation du problème, mise sur agenda, décision, mise en œuvre de la politique, évaluation), et celles-ci ne possèdent pas les mêmes temporalités : une décision peut par exemple être prise très rapidement, mais sa mise en œuvre et ses effets peuvent être beaucoup plus lents.

Plusieurs courants d'analyse du changement dans les politiques publiques se distinguent, opposant des travaux qui considèrent les changements dans l'action publique lents et marginaux, et ceux qui insistent sur l'existence de changements rapides et radicaux.

Le premier courant considérant les changements dans l'action publique lents et marginaux est celui de l'incrémentalisme (Lindblom, 1958, 1959). Pour ses tenants, l'analyse des politiques publiques se fait selon un continuum temporel, et le changement s'effectue à la marge et de façon très progressive dans le temps. Lindblom défend tout d'abord l'existence d'un contexte de rationalité limitée des choix opérés par les acteurs politiques, dans le but de produire un changement et d'atteindre une plus grande efficacité de l'action publique. Les acteurs sont donc placés dans une situation où l'éventail des décisions est restreint : "*Le changement ne peut finalement se faire qu'à la marge parce qu'il existe un grand nombre d'acteurs qui défendent chacun leurs acquis ou leurs institutions, obligeant à des ajustements et à la formulation de compromis*" (Palier, Surel, 2010, p. 20). Cette théorie relève ainsi la nature pluraliste de l'action publique, qui favorise l'inertie des politiques publiques, et Lindblom souligne d'ailleurs le caractère de "bricolage" de l'action publique. Le changement ne peut s'apprécier que sur la longue durée, car les politiques publiques sont produites et reproduites au cours de longues périodes, à la suite de décisions successives et dans un contexte de marges de manœuvre réduites. Le deuxième courant, celui du néo-institutionnalisme (Hall, 1989, Pierson 1994, 2004) considère que les politiques publiques sont fortement déterminées par leur genèse et empruntent un "sentier de dépendance" ("path dependence"), qui désignent le poids des choix effectués dans le passé sur le présent et dans lesquels s'inscrivent les politiques publiques contemporaines. Le contenu de l'action publique est caractérisé par son inertie sur le temps long, et là encore, le changement ne peut s'opérer qu'à la marge, car l'histoire constitue une contrainte qui pèse fortement sur les choix politiques dans le présent. Le néo-institutionnalisme souligne le rôle des institutions qui structurent le comportement des acteurs et limitent les possibilités de changement dans l'action publique: "*la sédimentation de dispositifs institutionnels formels ou informels (...) rend en effet de plus en plus difficile, voire même concevable, toute réforme significative des politiques engagées*" (Palier, Surel, op. cit., p.

27). L'analyse en termes de "path dependence" montre donc les effets d'auto-renforcement des séquences temporelles de la décision publique, les décisions antérieures orientant les possibilités de choix dans le présent.

Le troisième courant est celui de l'approche fonctionnaliste (Easton, 1965, 1974) qui convoque un cadre systémique pour penser le changement dans l'action publique, en ayant notamment recours aux concepts d'inputs et d'outputs. Le processus de production de politiques publiques est alors analysé selon un mouvement cyclique et dynamique, et le changement appréhendé comme un ajustement du système. Les inputs sont des demandes sociales, transformées en produits (outputs), qui sont pour leur part assimilables à des règles, décisions et politiques publiques. Néanmoins, les outputs ne sont pas nécessairement une finalité puisqu'ils rétroagissent sur les futurs processus de production de politiques publiques, en devenant à leur tour des inputs (par exemple suite à leur évaluation) qui seront intégrés à des décisions politiques futures. On se trouve donc en présence d'un mouvement cyclique qui dessine un flux continu de politiques publiques et ne permet qu'un changement à la marge de l'action publique, là encore à cause d'une sédimentation historique des processus décisionnels.

Le quatrième courant est celui du choix rationnel qui emprunte aux sciences économiques et appréhende les politiques publiques comme étant les résultats d'interaction stratégique entre différents acteurs qui cherchent à maximiser leur "profit" ou "intérêt". Cette approche confronte les divers intérêts dans un contexte où les institutions sont considérées comme beaucoup moins déterminantes. Le changement dans les politiques publiques est alors expliqué par une modification de la situation d'interaction entre les acteurs. C'est la structure de l'action collective et son évolution qui déterminent le changement ou la stabilité de l'action publique dans le temps. La rationalité individuelle limitée des acteurs (par leur niveau d'information et les éléments de contexte dans lesquels ils évoluent (Simon, 1957)), dont les intérêts et préférences sont stables dans le temps, favorise des changements incrémentaux de l'action publique.

Pour l'ensemble de ces courants donc, les temporalités des politiques publiques sont alors avant tout caractérisées par la longue durée et la sédimentation historique.

A l'inverse, le concept de "fenêtre d'opportunité" (Kingdon, 1984) considère que les conditions du changement dans l'action publique sont issues de la conjonction de problèmes, de solutions, et d'une mise sur l'agenda public, notamment suite à une alternance politique. L'alternance permet alors de mesurer le poids des élections et des appartenances partisans sur la mise en œuvre de l'action publique. Cette conjonction crée une fenêtre d'opportunité qui permet la mise en œuvre du changement. Les fenêtres d'opportunité, dont disposent les acteurs pour agir et réformer les politiques publiques, restent cependant ouvertes pendant une durée relativement courte. Selon l'approche de Kingdon, *"la première préoccupation des décideurs est de gérer le temps plus que de gérer des tâches. Kingdon cherche à déterminer pourquoi certains thèmes d'agendas émergent alors que d'autres sont négligés"* (Marrel, Payre, 2006b, p. 82). Pour Kingdon, ces fenêtres d'opportunité sont déterminées par la convergence de trois courants : le "policy stream" (outils d'intervention, réformes administratives qui concourent à la définition des alternatives de politiques publiques et solutions possibles) ; le "problem

stream" (diagnostics de la nature et de la gravité des problèmes publics) et le "political stream", (élections, état de l'opinion publique, modifications du système politique et orientations partisans). Or, *"Chaque courant est autonome et possède sa propre temporalité. Le courant politique est ainsi dominé par les échéances électorales, tandis que le courant des politiques publiques est largement déterminé par la lenteur des procédures administratives"* (Palier, Surel, op. cit., p. 31).

D'autres auteurs (Cohen, March, Olsen, 1972) soulignent enfin le rôle du hasard dans le changement de l'action publique, en adoptant également une approche par les "courants" : *"Pour M. Cohen, J. March et J. Olsen, il y a quatre courants : problèmes, solutions, participants et occasions de choix (modèle dit de la poubelle). Dans les deux schémas, les courants s'inscrivent dans des temporalités différentes. C'est leur alignement, temporaire et contingent, qui permet le changement"* (Offner, 2003, p. 62). Pour Borraz (1999), il convient, pour analyser l'action publique, d'ajouter la dynamique des territoires aux dynamiques des problèmes publics et des institutions politiques. L'objectif du travail politique est alors de gérer les différentiels de temporalités entre ces trois dynamiques.

L'analyse cognitive des politiques publiques (Hecló, 1974, Jobert, Muller, 1987, Muller, 2000, 2005) se démarque des courants qui analysent l'action publique uniquement en terme de confrontation des intérêts, et regroupe des approches fondées sur les discours, les récits et les idées qui traversent le champ des politiques publiques. La mise en œuvre de ces dernières dépend bien en partie de jeux d'acteurs, mais ceux-ci sont influencés par des processus plus vastes comme la construction de cadres cognitifs et normatifs, que l'on peut assimiler à des référentiels de l'action publique, soit des nouvelles visions d'un problème, d'un secteur ou de la société toute entière. Pour l'analyse cognitive des politiques publiques, le changement dans les politiques publiques se fait à partir de la conjonction de trois changements : celui des objectifs des politiques publiques, celui des instruments de leur mise en œuvre, et celui des cadres institutionnels qui structurent l'action publique. L'objectif de l'analyse est alors d'articuler les structures, qui induisent des contraintes, et les acteurs, qui disposent d'une marge de manœuvre pour mettre en œuvre l'action publique, pour appréhender le changement dans l'action publique. Ce dernier peut intervenir de manière progressive ou plus radicale, et faire sentir ses effets à court ou moyen terme. Au niveau local, le changement politique peut se produire à la suite de l'élection d'une nouvelle équipe municipale, en introduisant une rupture avec les pratiques antérieures. Les indicateurs de ce potentiel changement peuvent alors être de nature variée : composition de l'équipe municipale, objectifs de l'action politique, personnalité du maire, techniques de gestion et d'administration, structure des budgets ... (Mabileau, Sorbets, 1989). L'adoption d'un nouveau discours sur la ville peut également servir de vecteur pour symboliser le changement (Marie, 1989). Enfin, la valorisation de la nouvelle municipalité dans son image modernisatrice s'effectue à travers le lancement d'opérations urbaines.

Pour ces deux courants de recherche, les changements radicaux dans l'action publique ne peuvent en fait intervenir que dans une temporalité très courte, à la suite de chocs exogènes, comme lors d'une alternance politique ou d'une catastrophe naturelle. Cependant, ces changements rapides peuvent également résulter de processus de long terme (Baumgartner,

Jones, 2002). En effet, si les institutions peuvent être caractérisées par leur inertie et par leur rôle dans la stabilité et la reconduction du système politique, comme l'a mis en lumière la sociologie des organisations en relevant les pratiques stabilisées, voire routinisées, de l'action publique (Crozier, Friedberg, 1977), la prise en compte de leurs temporalités sur la longue durée montrent qu'elles peuvent produire des changements radicaux à la suite d'une succession de réformes plus mineures. Ainsi, la dimension temporelle peut "*ouvrir la voie à une reconceptualisation des institutions, qui permet de mieux saisir leur caractère "mouvant" et d'aller contre une vision traditionnelle de l'inertie institutionnelle*" (Hoeffler, Ledoux, Prat, 2010, p. 70).

Dans le champ d'étude du changement en politique, il existe donc une opposition théorique entre les tenants de l'incrémentalisme qui plaident pour des changements progressifs et à la marge, et ceux du véritable changement politique, dit paradigmatique. On peut toutefois avancer, de manière plus nuancée, que l'action publique est marquée, sur le temps long, par des phases de stabilité et d'inertie d'une part, et par des phases de changement radical d'autre part : "*La prise en compte de la longue durée renouvelle la vision de l'enchaînement entre période de stabilité et période de changement dans les politiques publiques, échappant ainsi à la dichotomie classique opposant d'un côté incrémentalisme et changement lent, de l'autre changement rapide et paradigmatique*" (Hoeffler, Ledoux, Prat, op. cit., p. 70). S'il apparaît complexe d'engager une transformation brutale des politiques publiques vis-à-vis d'une société locale "*dont le changement social s'inscrit dans des cycles de longue durée*" (Mabileau, 1989, p. 51), la volonté de rupture dans l'action publique peut s'incarner au niveau local, qui constitue une échelle d'analyse pertinente des différentes dynamiques temporelles du métier d'élu politique.

. Les contraintes temporelles du métier d'élu politique.

Le métier d'élu local a suivi au cours du XX^{ème} siècle une trajectoire de professionnalisation, l'objectif des "professionnels de la politique" étant de conserver leur position électorale, par la constitution d'un capital politique et électoral. Les élus locaux doivent faire face à une contrainte de premier plan, de nature temporelle et qui s'exerce de plusieurs façons. La contrainte temporelle du métier d'élu renvoie d'abord au rythme des échéances électorales (Marrel, Payre, 2006b, p. 73). Les hommes politiques cherchent généralement à exercer leur mandat le plus longtemps possible, objectif qu'ils parviennent régulièrement à atteindre en France, où "*la longévité des carrières mayorales et les phénomènes d'hérédité du mandat montrent la solidité réelle et/ou symbolique de la position du maire français*" (Mény, 1983, p. 21-22). La stabilité du régime représentatif permet alors la stabilité des carrières politiques et constitue une condition de la professionnalisation politique.

Cependant, les contraintes temporelles de l'élection pèsent sur l'action publique, notamment dans les phases post et pré-électorales. Le rythme électoral est "*à la fois intériorisé et subi comme une contrainte et aménagé ou utilisé comme une ressource*" (Marrel, Payre, 2006a, p. 7). Les élus locaux se trouvent devant la nécessité d'articuler et d'anticiper les temporalités de leurs carrières personnelles avec celles des élections et des décisions publiques. Comment l'incertitude démocratique liée à l'organisation régulière d'élections influence-t-elle la manière

dont sont affectés les choix publics, les stratégies et les rôles des élus ? Il existe de nombreuses situations liées à la proximité temporelle de l'horizon électoral qui peuvent influencer sur la définition et la mise en œuvre de l'action publique, que celles-ci se rapportent " *aux demandes d'un élu, à l'entreprise chargée de réaliser un équipement public, d'accélérer la réalisation du projet pour que l'inauguration puisse avoir lieu avant des élections disputées, aux choix fréquents réalisés par les acteurs politiques d'accorder des subventions dans les périodes qui précèdent les échéances électorales*" (De Maillard, 2006, p. 41). Le calendrier électoral a ainsi une influence déterminante car les élus font des anticipations sur les élections qui orientent leurs choix en matière d'action publique.

La dimension temporelle des élections joue donc un rôle essentiel dans l'enchaînement des séquences d'action publique et définit même de véritables référentiels temporels dans la conduite des politiques publiques (Bouquin, 1999): " *à proximité d'une échéance électorale, les élus peuvent chercher à maintenir certains sujets en dehors de l'agenda, en renvoyant leur traitement à plus tard, et notamment à la période post-électorale. Mais il ne s'agit que d'une orientation possible : ils peuvent au contraire chercher à initier des politiques susceptibles de leur donner du crédit vis-à-vis de l'électorat* " (De Maillard, op. cit., p. 47). Le comportement politique varie donc en fonction de la distance des élections : les mesures jugées impopulaires, comme des politiques de rigueur, seront plutôt prises en début de mandat, et des dépenses publiques plus payantes électoralement pourront être engagées à l'approche des renouvellements électoraux. La proximité d'une échéance électorale peut ainsi avoir des effets opposés : ralentir le rythme de la décision publique ou au contraire l'accélérer pour améliorer la visibilité de son entreprise politique. Les temporalités spécifiques des élections, qui correspondent aux phases pré et post-électorales, permettent alors d'apprécier le mouvement des politiques publiques, au-delà de leurs dimensions routinisées.

S'il existe des contradictions entre le temps de l'élection et celui de l'action, il importe cependant de ne pas les opposer. C'est ainsi leur articulation complexe qui définit le travail des élus, ces derniers subissant " *tout autant qu'ils créent les contraintes temporelles de l'action politique*" (Marrel, Payre, 2006b, p. 73). Les élus cherchent en effet la synchronisation de certaines temporalités: par exemple, quand faut-il lancer un projet urbain pour qu'il soit payant électoralement ?

Au sein de la structuration du pouvoir local, ils "interviennent pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques avec cette contrainte particulière liée à leur précarité. C'est là qu'ils confrontent leur calendrier électoral à l'agenda décisionnel. Cette articulation renvoie alors la capacité propre au leadership à modeler le temps, à son profit, à définir l'agenda des priorités parmi les multiples intérêts à satisfaire. L'une des principales dimensions du métier d'élu, c'est donc bien cette articulation des contraintes et des opportunités temporelles électives et décisionnelles au profit d'une stabilité personnelle" (Marrel, Payre, 2006b, p. 84) La profession d'élu est donc caractérisée par un rapport spécifique au temps, que les acteurs politiques tentent d'appivoiser en cherchant à réduire l'incertitude électorale. C'est d'ailleurs cette pression temporelle qui a justifié l'allongement du mandat municipal de quatre à six ans en 1929. Les promoteurs de cette réforme justifiaient alors l'allongement par sa capacité à moderniser les activités communales dans un contexte de transformations urbaines, sociales

et économiques. L'allongement de la durée du mandat devait alors permettre, en consacrant une nouvelle temporalité de l'action publique, l'adaptation de l'organisation municipale face à un environnement en mutation. La réforme permit de la sorte de réduire les risques d'échecs électoraux, et d'augmenter la durée des carrières politiques en les sécurisant et en favorisant l'émergence de professionnels de la politique. Elle permit ainsi de concilier deux registres de légitimité : celle de l'élection et celle de la compétence. L'objectif était en effet d'ajuster efficacité du politique et respect du suffrage universel dans un cadre démocratique, afin de garantir une action municipale moderne. Aujourd'hui, on peut toujours considérer qu'" *un mandat de six ans se révèle relativement court pour s'initier aux normes et règles de fonctionnement d'une bureaucratie, et pour transformer en profondeur des structures façonnées par des dizaines d'années de gestion traditionnelle* " (Hoffmann-Martinot, 1989, p. 78). Cependant, les processus d'héritage, à travers la présence antérieure dans le conseil municipal du maire nouvellement élu, renvoient à la longue temporalité de la carrière politique locale et traduisent l'apprentissage progressif des responsabilités locales (Mabileau, op. cit.), mais aussi la perspective pour l' élu d'asseoir sa légitimité, son autonomie, et son autorité. Le temps peut à ce titre être considéré comme un instrument de pouvoir, une implantation électorale durable permettant de renforcer l'autorité politique et la notabilisation des élus locaux, grâce notamment aux opportunités de se constituer de véritables fiefs politiques locaux. Au final, plusieurs catégories de temporalités définissent la contrainte temporelle de l'action publique locale : "*celle de l'électeur citoyen - le respect de la doxa démocratique exigeant un contrôle du public, des consultations électorales rapprochées et donc des mandats courts ; celle de l' élu administrateur – le temps présenté comme nécessaire à l'accomplissement du programme électoral ; et celle de l'entrepreneur politique - la professionnalisation politique s' accompagnant d'une recherche par les mandataires d'une certaine inamovibilité*" (Marrel, Payre, op. cit., p. 86). Deux principaux axes de recherche émergent alors : la codification temporelle des mandats, et l'articulation localisée des temps électoraux et décisionnels (Marrel, Payre, 2006a).

Les temporalités du gouvernement local peuvent enfin être saisies à travers le prisme des projets urbains et de l'activité planificatrice. Cette dernière peut être vue comme un moyen de "*de sécuriser le temps de l'action et ainsi de compenser le temps incertain de la démocratie électorale*" (Healy, op. cit., p. 64). Les élus, cherchant la stabilisation de leur carrière professionnelle, sont aujourd'hui de plus en plus capables de fixer les modalités et les délais de mise en œuvre des politiques publiques. La contrainte temporelle est donc intériorisée par les élus, et intégrée leurs stratégies et approches de l'action publique locale. Les élus inscrivent ainsi leur action dans la durée malgré des incertitudes électorales, en engageant des décisions et des projets qui vont au-delà des échéances démocratiques.

Les temporalités locales du politique sont donc caractérisées par la superposition de plusieurs temps : celui des élus, qui renvoie aux pratiques de codification temporelle des mandats et à la manière dont sont fixées les règles temporelles du jeu politique ; et celui de l'action publique, qui porte sur les conditions du changement et le rythme de la prise de décision et de la mise en œuvre des politiques. Au final, on est en présence d'un système d'articulation entre diverses temporalités qui peuvent d'ailleurs rentrer en tension : temporalité électorale, économique ou

médiatique, et deux types de temporalités de gouvernement : celle de l'acteur public, qui renvoie à l'accomplissement du programme politique et à la structuration de l'agenda public ou urbain, ou encore au temps long de la planification ; et celle de l'entrepreneur politique qui traduit la lutte contre l'incertitude électorale et la quête d'une stabilité des carrières. Pourtant, les travaux qui questionnent la gestion du temps en politique demeurent rares, alors même qu'avec la perspective de recherche de la gouvernance, les analyses de l'action urbaine locale se sont enrichies avec des approches qui privilégient l'étude de modalités de régulation des territoires situées à la fois dans le temps et dans l'espace.

. La perspective de recherche de la gouvernance urbaine

Les villes sont aujourd'hui confrontées à de nouvelles dynamiques qui bouleversent les anciens équilibres et placent les acteurs locaux dans la nécessité de formuler collectivement des réponses aux mutations économiques, sociales, politiques et urbaines des sociétés européennes. Renouvelée par la décentralisation et le retrait de l'Etat, par les conséquences de la mondialisation économique ou encore de l'intégration européenne, la question de la gouvernabilité des métropoles se pose avec force (Le Galès, 1995). L'intervention de nombreux acteurs publics (Union Européenne, Etat, Région, Département, Agglomération, Pays, Commune) et la participation croissante des acteurs privés dans la gestion urbaine a conduit à une pluralisation des sphères décisionnelles. Cette multiplication des acteurs s'accompagne d'un phénomène de dispersion des ressources, qu'elles soient financières, cognitives, d'expertise ou encore de légitimité. Autrefois largement aux mains de l'Etat, l'accès aux ressources s'est désormais en effet rééquilibré au profit des collectivités territoriales. Les architectures institutionnelles locales apparaissent ainsi de plus en plus cellulaires et réticulaires, suite à la décentralisation, au développement des structures intercommunales et à la multiplication des recours à des opérateurs privés dans le cadre de la gestion déléguée.

Le concept de gouvernance, comme enjeu de pilotage et de coordination de l'action publique, a été le plus mobilisé pour décrire la fragmentation croissante des systèmes de gouvernement urbain et les formes émergentes d'action publique. A la notion de gouvernement, jugée trop institutionnelle et trop centrée sur un système politico-administratif définissant l'action publique de façon centralisée, hiérarchique et autoritaire (Rangeon, 1996) a donc été privilégiée celle de gouvernance urbaine, qui postule l'existence d'une gestion négociée et coopérative des problèmes publics locaux en combinant des logiques publiques et privées, à partir d'un constat d'une pluralisation des modalités de la décision publique. Le succès de cette notion -dont l'origine est à chercher dans l'analyse de l'organisation des entreprises (Coase, 1937)- dans le langage scientifique comme administratif a eu pour limite d'en brouiller la définition. Sur le plan conceptuel, on peut appréhender la gouvernance comme une grille de lecture des transformations de l'action publique qui émerge depuis plus de deux décennies.

Dorénavant, l'analyse de l'action publique locale porte donc sur l'existence d'une capacité politique collective à définir des objectifs et à disposer des ressources nécessaires pour les atteindre (Chevalier, 1996). Le concept de gouvernance s'est imposé pour étudier la régulation politique dans des villes françaises généralement confrontées à un contexte de fragmentation décisionnelle (Gaudin, 1995), qui exige de construire de nouvelles relations partenariales entre

les différents contributeurs à l'action publique, afin de gouverner la complexité de sociétés urbaines contemporaines qui seraient touchées par une crise de gouvernabilité (Kooiman, 1993, Jessop, 1995). La perte de centralité étatique est alors susceptible de donner aux villes la "*possibilité de jouer un rôle important dans l'organisation et la régulation de la société*" (Le Galès, 2003, p. 161), à la condition qu'elles parviennent à se structurer en acteur collectif, en impliquant notamment les acteurs privés aux processus de gouvernance, afin de favoriser une coproduction de l'action publique.

On assiste donc depuis plusieurs décennies au "passage d'une société urbaine fondée sur la prédominance des acteurs publics, à une société basée sur le polycentrisme du pouvoir" (Jouve, Lefèvre, 1999, p. 11). Celle-ci est marquée par les interdépendances croissantes entre les entrepreneurs politiques et les agents économiques dans un contexte de dispersion des ressources nécessaires à l'action. La gouvernance urbaine constitue ainsi une perspective de recherche qui analyse les politiques urbaines "non plus uniquement à travers une prise en compte des seules interventions des institutions publiques mais dans l'interaction de celles-ci avec les intérêts économiques" (Jouve, Lefèvre, op. cit., p. 38). Si les politiques publiques locales ne sont pas mises en œuvre uniquement par les leaders politiques, c'est donc parce qu'elles dépendent également des liens que ceux-ci entretiennent avec divers groupes sociaux locaux, en particulier ceux qui représentent les intérêts économiques. L'action politique des élus locaux, d'abord définie par le rôle que leur confère leur position institutionnelle, s'étend donc désormais à la création et au maintien de processus de coordination et de coopération entre les différents acteurs publics et un certain nombre d'acteur privés. Ce rôle leur donne un pouvoir d'activation des réseaux d'acteurs locaux et une capacité de structuration de l'action collective. Leur position de leader politique disposant d'une légitimité démocratique les conduit à faire fructifier une situation de pluralisme dans la structure du pouvoir urbain. Un système de gouvernance peut donc être défini comme un "ensemble d'institutions, dispositifs et processus d'action qui permettent d'articuler des ressources et de coordonner l'action d'une pluralité d'acteurs et de groupes dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques" (Pinson, 2006, p. 619). Les systèmes de gouvernance peuvent ainsi prendre des formes très diversifiées, mais ont tous en commun d'élargir le cercle des participants à la décision publique, notamment en faveur des acteurs économiques.

La formation et le maintien de coalitions dirigeantes composées de divers acteurs est devenu un enjeu central pour répondre à la complexité des sociétés urbaines, car "*dans un contexte de pluralisation des ressources et d'élargissement des systèmes d'acteurs, la délivrance des projets collectifs nécessite la stabilisation de relations de coopération et d'échanges de ressources entre acteurs*" (Dormois, 2009, p. 20). Quand les coopérations publiques-privées se multiplient, cela peut traduire une mobilisation des élites politiques et économiques sur la base d'un projet commun pour la ville, cette mobilisation dépendant souvent de l'histoire relationnelle de ces élites locales. L'étude de contextes politiques et institutionnels locaux forgés dans le temps long est alors déterminante pour appréhender la structure contemporaine de la gouvernance urbaine dans les villes. La gouvernance est donc un terme qui renvoie à l'interrogation suivante, à l'heure se pose la question de la gouvernabilité des villes contemporaines : "*Dans un contexte de fragmentation et de pluralisation des systèmes d'acteurs, une capacité politique peut-elle*

émerger et se maintenir dans la durée à l'échelle d'une ville ?" (Dormois, 2006, p. 837). On voit ici que la problématique temporelle est sous-jacente à l'idée de gouvernabilité, puisque cette dernière ne peut se vérifier que dans la longue durée.

On l'a noté précédemment, les temporalités de l'action publique au niveau local se superposent aux temporalités électorales, avec lesquelles elles peuvent entrer en tension. Or, la problématique de la gouvernance sous-entend dans un premier temps la participation à l'action publique de plusieurs collectivités territoriales (communes, conseil général, conseil régional ...) et induit la combinaison d'échéances électorales différenciées et de contraintes électorales disséminées dans le temps en fonction des collectivités. Or la construction d'une "ville-acteur" est une démarche de longue haleine, qui induit notamment de dépasser les clivages temporels issus de la fragmentation des systèmes institutionnels locaux. La gouvernance implique donc *"la maîtrise des stratégies à moyen et long termes en organisant les coopérations et les synergies entre acteurs"* (Némery, 2003, p. 81), cependant son objectif de faire émerger des compromis négociés peut rendre complexe l'élaboration de visions stabilisées à long terme. C'est donc bien la longue durée qui permet de repérer des processus de structuration d'une capacité politique, processus qui *" procèdent de la routinisation de certaines pratiques et de l'effet de guidage qu'exercent des choix antérieurs sur les contenus et les formes de l'action publique locale lors de la définition d'un nouveau dispositif d'action"* (Dormois, op. cit., p. 841). Les différents champs de la production urbaine (planification, développement économique, habitat, transport, projets urbains, etc.) permettent alors d'apprécier l'existence ou l'absence de coalitions rassemblant divers acteurs engagés dans une action conjointe. Le maintien dans la durée de la coopération s'explique alors par les divers bénéfices matériels et symboliques que peuvent en retirer les différents participants. La pérennité des coalitions se comprennent également par la stabilisation d'interdépendances de ressources entre ses membres, ainsi que par la production d'une discipline gouvernementale qui structure les systèmes locaux de gouvernance au-delà du seul temps des décisions ponctuelles. Les systèmes de gouvernance urbaine sont donc nécessairement situés dans le temps et dans l'espace, et recouvrent les temporalités propres aux divers acteurs qui y participent, ces temporalités pouvant être considérées comme des instruments au service des gouvernements (Lascoumes, Le Galès, 2004).

Dans un second temps, le contexte de gouvernance urbaine implique des différences de temporalités entre le public, à travers le temps long des institutions, et le privé, qui privilégie le temps court des marchés. Il y a interdépendance de pouvoir entre les élus politiques et les représentants des intérêts privés et économiques, qui contrôlent des ressources cruciales (Le Galès, 1995) et sont de plus en plus intéressés à une participation directe à la gestion. Ces coalitions sont marquées par des relations de confiance mutuelle et de solidarité favorisées par le partage d'une même vision du futur de la ville, plutôt que par des rapports hiérarchiques. Les acteurs coopèrent entre eux parce qu'ils détiennent des ressources complémentaires : *"La légitimité politique et les ressources qui lui sont associées proviennent des élus, les ressources financières et économiques proviennent des entreprises"* (Jouve, Lefèvre, op. cit., p. 11). Dans le domaine du développement urbain, les élus détiennent le pouvoir réglementaire et juridique, tandis que les entreprises détiennent la maîtrise du foncier.

Le régime urbain devient ainsi une forme de réponse à la problématique de la coopération dans le gouvernement des villes, face à un contexte d'élargissement des systèmes d'acteurs et de morcellement des ressources, car il apporte à ses membres une capacité d'action plus importante que celle dont ils auraient disposé grâce à leurs seules ressources individuelles. Au-delà de sa capacité à favoriser l'action collective, un régime politique urbain procure aussi des gains individuels pour ses membres (avantages financiers, reconnaissance sociale, légitimité politique ...). L'existence de ces gains constitue un puissant facteur d'intégration à une coalition et de maintien de celle-ci, une fois les participants ayant reconnus les intérêts qu'ils ont à coopérer. Pour les élites politiques urbaines, l'enjeu essentiel est d'engendrer une capacité à agir en rassemblant les différents protagonistes de la société locale, et notamment les représentants des intérêts privés.

L'identification de la présence d'un régime urbain dans une ville requiert donc l'étude de divers secteurs de l'action publique locale, et ce sur une longue durée⁷, car deux de ses principaux traits sont sa stabilité temporelle et son caractère intersectoriel. La coopération entre les membres de la coalition qui forment le régime se maintient dans le temps car elle leur est nécessaire pour répondre aux défis économiques et sociaux, chacun des membres se trouvant dans une situation d'interdépendance vis-à-vis des autres, ce qui rend indispensable des relations stables d'échanges. Les coalitions font donc fructifier des situations d'interdépendances, et favorisent des relations d'échanges nécessaires à la mise en œuvre de l'action urbaine.

On peut donc avancer que l'existence d'un régime urbain à la tête du gouvernement d'une ville se lit généralement dans l'épaisseur historique des relations locales entre institutions publiques et acteurs privés, la capacité de mobilisation des différents acteurs dans le présent résultant généralement de configurations historiques particulières (Zanetti, 2012). Les formes contemporaines de la gouvernance d'une ville peuvent alors mettre en lumière le poids des configurations locales héritées du passé, la gouvernabilité résultant de conditions sociologiques, politiques, économiques et culturelles construites sur la durée. En retenant des périodes temporelles longues pour analyser les coopérations nouées entre les différents acteurs d'une ville, on peut ainsi repérer des effets d'héritages qui influent sur la manière de produire dans le présent de l'action collective.

. Gouvernance et projets urbains

Dans le contexte de pluralisation croissante qui caractérise la gouvernance des villes, le projet urbain, en tant que système complexe et évolutif, est considéré comme un instrument devant permettre l'action concertée de plusieurs acteurs sur la ville, et la structuration de contextes pluralistes. Le projet urbain constitue la ville en un acteur collectif qui rassemble des institutions politiques, des groupes sociaux, des acteurs privés et associatifs. Il nécessite un dépassement des architectures institutionnelles classiques pour mettre en œuvre un agencement coordonné de long terme entre des partenaires publics et privés. Le projet est

⁷ Stone étudie ainsi le pouvoir urbain à Atlanta sur une période quarante ans, et en mobilisant de nombreuses données empiriques.

alors *"supposé former un tout, une action collective clairement identifiable, dont les objectifs généraux seraient partagés par tous les protagonistes"* (Idt, 2012, p. 76). Pour parvenir à cette mobilisation conjointe, les projets sont *"caractérisés par des modes d'action interactionnistes, négociés et incrémentaux"* (Pinson, 2006, p. 621). Ils mobilisent donc une pluralité d'acteurs publics et privés engagés dans la définition du futur de la ville sur une base partenariale et sur des temporalités relativement longues. Les projets urbains sont donc marqués par des interactions entre divers acteurs qui entraînent la formulation renouvelée des enjeux qu'ils portent et des problèmes qu'ils s'attachent à résoudre. Ils constituent un espace de construction collective des problèmes et des solutions, caractérisés par des dynamiques d'apprentissages et d'ajustements réciproques entre divers intérêts qui peuvent parfois être contradictoires, et ne sont plus seulement aux mains des seuls élus et experts mobilisés par l'administration. On peut alors considérer que le projet urbain est *"une forme particulière d'action publique à la fois intersectorielle, interinstitutionnelle et ouverte aux acteurs privés"* (Idt, op. cit., p. 82). En cela, ils possèdent une fonction stratégique qui *"introduit le concept de ville-acteur comme capacité stratégique d'organisation et de mobilisation des moyens"* (Bourdin, 2005, p. 9). Cette "ville-acteur" est composée de représentants publics (élus et techniciens) et de membres de structures privées (promoteurs, investisseurs immobiliers, entreprises du secteur BTP) qui n'ont ni les mêmes représentations, ni les mêmes pratiques. Les institutions publiques occupent désormais une position nodale au sein des processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets urbains. Leur rôle principal est de favoriser la construction de systèmes d'acteurs pluriels et la coopération de ces acteurs, ainsi que leur maintien dans le temps autour de la définition d'un futur partagé et consensuel. Le rôle du politique dans les démarches de projet est d'abord de structurer les interactions pour favoriser la structuration d'un système d'acteurs marqué par une dynamique partenariale. La sphère politique définit les grands principes d'action au sein desquels une pluralité d'acteurs doivent s'inscrire, ces grands principes étant constamment amendés dans le temps au fur et à mesure que le contenu concret du projet est révisé.

La pluralisation des systèmes de gouvernance urbaine a ensuite consacré le rôle croissant des acteurs économiques, dont les intérêts, représentations et logiques d'action ont été intégrés à la fabrique collective de la ville. En effet, la participation des acteurs privés ne se limite plus forcément à la phase opérationnelle des aménagements, mais peut s'étendre au pilotage des projets urbains, ce qui a des impacts sur la gestion temporelle de ces derniers : *"Les maîtres d'œuvre publics des projets urbains sont également sensibles aux temporalités des investisseurs et promoteurs privés. Ils veillent à caler le rythme des urbanisations et des investissements publics sur celui des investissements privés. Ainsi, le plan public est-il dans les projets urbains largement déterminé dans son rythme de mise en œuvre, mais également dans son contenu par les contraintes et logiques du marché foncier et immobilier"* (Pinson, op. cit., p. 632-633).

Le succès d'un projet tient à sa capacité à structurer dans le temps des dynamiques organisationnelles : *"Les projets valent davantage par les processus qu'ils déclenchent et qu'ils reproduisent dans le temps"* (Pinson, Vion, 2000, p. 93). Il y a une construction, au fil des démarches interactionnistes du projet urbain, de normes d'action et de routines de coopération qui stabilisent l'action collective en produisant une "culture du projet" partagée

par les différents acteurs d'une même ville. Le rôle des institutions politiques pour faire émerger cette culture du projet réside alors dans la construction d'un cadre d'action dont la souplesse doit favoriser la mobilisation d'acteurs variés. Or, il existe des situations d'incertitudes vis à vis des ressources disponibles et des buts même de l'action, particulièrement accentuées dans le cas des grandes opérations urbaines. En matière de gouvernance, le caractère d'indétermination des projets permet de favoriser l'interaction continue des acteurs en éloignant le risque qu'un projet soit totalement contrôlé par un seul acteur, politique notamment. Les projets urbains et leurs temporalités spécifiques traduisent ainsi la recomposition des systèmes d'acteurs au sein des villes.

1.3.2. Les temporalités du projet urbain durable

. Temps longs et incertitudes

Comme nous l'avons vu précédemment, les processus de projets sont des mécanismes d'assemblages d'acteurs et de ressources. Ils s'opèrent dans des temporalités de longues durées, de l'ordre de dix à trente ans, *"ce qui les expose à l'évolution des réseaux d'acteurs impliqués, du stock des ressources disponibles et à la transformation des conditions économiques, toutes choses qui nécessitent un amendement permanent des choix opérés"* (Pinson, op. cit., p. 638). Les temps du projet urbain ne s'agencent donc pas selon un déroulement linéaire et homogène en séquences successives. Ainsi, notamment pour certains types de projets caractérisés par une grande complexité, comme les réaménagements multifonctionnels d'anciennes friches sur plusieurs dizaines d'hectares, le déroulement et la réalisation des projets apparaissent chaotiques. Un projet urbain peut en effet *"rester en "stand-by" partiel ou complet pendant plusieurs mois avant d'être relancé par un événement de nature souvent exogène (...). Cette situation s'explique par le caractère très aléatoire du déploiement temporel du projet d'aménagement qui reste fortement soumis jusqu'à son achèvement à des risques d'infaisabilité et à des formes de réversibilité totale ou partielle"* (Arab, 2007, p. 160). Dans le cadre de grandes opérations urbaines, les phases de conception et de réalisation, voire même de mise en service, peuvent être concomitantes en raison de la très longue durée de ces opérations, ce qui entraîne parfois une *"cohabitation temporelle entre une dynamique de l'urgence et une dynamique de la réflexion"* (Arab, op. cit., p. 161). Les différentes phases des projets, souvent délimitées spatialement, empruntent des séquences temporelles qui peuvent se superposer, et procéder comme des étapes de vérification des prises de décision antérieures.

Considéré comme processus, le projet urbain implique une approche dynamique du temps, pour rendre compte de son "épaisseur temporelle" (Jolivet, 2012), c'est-à-dire son hétérogénéité temporelle. En effet, à l'intérieur d'une temporalité d'ensemble qui renseigne sur le degré d'avancement ou de maturité du projet, le projet urbain se décline en de multiples phases opérationnelles fragmentées, et qui n'interviennent donc pas sur la même durée, ce qui donne à voir une diversité de temporalités entremêlées au sein d'un même projet. De plus, la

présence de nombreux acteurs, qui peut être permanente ou remise en cause au fil du temps, induit une nécessaire mise en cohérence de plusieurs temporalités professionnelles : temps des stratégies politiques des élus, temps cognitif des modes de pensée sur la ville, temps juridique des décisions publiques, temps de la conception des aménageurs, temps de la réalisation des opérateurs, et temps des usages des habitants. Le projet urbain illustre ainsi la pluralité du temps et des rythmes de la production urbaine, mais également la complexité de ses représentations et usages. L'évolution des acteurs présents au sein des projets, en fonction notamment du déclenchement de nouvelles phases opérationnelles, pose la question des modes d'ajustement collectif des différentes temporalités et contraintes temporelles et donne des indications sur l'avancement des projets, tout comme les dénominations de ces derniers (Jolivet, op. cit.).

Les projets urbains sont confrontés à des contextes d'incertitude : les opérations de régénération urbaine qui entendent réinscrire des portions de territoires dans les logiques du marché immobilier sont généralement marquées par des situations complexes sur le plan foncier qui rendent les temporalités d'un projet urbain difficilement maîtrisables par les élus. La dispersion des ressources (financières, politiques, d'expertise, etc.) représente un second mécanisme d'incertitude qui est renforcé par les temporalités de moyen et long termes propres aux projets urbains. Le processus de projet se présente donc *"comme une dynamique d'action inscrite dans le temps qui fait en permanence dialoguer, d'une part, des choix et, d'autre part, un stock de ressources en constante évolution. Il ne s'agit plus de décider au moment t, en fonction d'un stock certain de ressources réunies à ce moment t, mais de démultiplier les moments de décision et de les faire correspondre à des moments de vérification des ressources"* (Pinson, op. cit., p. 637). On assiste alors à une démultiplication des situations et des moments de choix au cours des projets : *"Dans ces dispositifs, les choix et les consensus construits autour de ces choix sont toujours temporaires, susceptibles d'amendement au cours d'épisodes ultérieurs d'interaction. La démarche de projet fournit un bon exemple de ces formes d'action où les connaissances sont produites tout au long du processus d'action incorporées en flux continu dans des processus de décision temporellement dilatés"* (Pinson, 2003, p. 43).

Face à ces incertitudes, le projet urbain et ses ambitions finales sont amendées au cours du processus et donc révisées au cours du temps en fonction des acteurs qui y prennent part, de leurs intérêts et de leurs ressources spécifiques, mais aussi de leurs représentations, usages et mesures des temporalités urbaines. Devant faire la synthèse d'une pluralité d'horizons temporels, le projet n'est alors que partiellement déterminé et soumis à des fluctuations, au cours de démarches itératives où *"tout projet, à travers l'identification d'un futur souhaité et des moyens propres à le faire advenir, se fixe un certain horizon temporel à l'intérieur duquel il évolue"* (Boutinet, 1993, p. 77), y compris durant la phase opérationnelle du projet, pendant laquelle peuvent être amendées les grandes lignes programmatiques. Dans un univers incertain, les projets urbains et leurs résultats ne sont donc que partiellement prévisibles et contrôlables, notamment du fait de l'évolutivité des acteurs impliqués et des ressources à leur disposition.

D'autre part, les temporalités des projets urbains durables dépendent de la nature même des projets (Arab, 2007). Pour les projets dits "de territoire", qui sont basés sur l'énonciation des orientations stratégiques à moyen et long terme, la relative incertitude qui pèse sur les contextes urbains conduit à ne pas circonscrire de façon rigide les limites temporelles des projets, et à se tenir à la détermination d'un horizon souple et raisonnable de réalisation. Les projets immobiliers, qui recouvrent la dimension concrète de l'acte d'aménagement à travers la construction de logements, équipements, espaces collectifs, etc., sont caractérisés par des cadres temporels précisément encadrés et de durées le plus souvent courtes. Enfin, les projets d'aménagement urbain se rapportent à des opérations d'urbanisme de plus grande envergure. Ils sont inscrits dans des temporalités bornées mais relativement incertaines de par la durée, de l'ordre de 10 à 30 ans, de leur réalisation. Ces projets sont à la fois des déclinaisons des projets de territoire, amenés à traduire dans l'espace les orientations stratégiques des politiques urbaines, et un ensemble de projets immobiliers. Leur temporalité s'étalant sur plusieurs décennies, le contexte économique et les attentes sociales évoluent en même temps, et souvent plus rapidement, que la réalisation des projets et les idées qui ont encadré leur définition.

Ces temporalités longues du projet urbain ne semblent d'ailleurs pas compatibles avec les temporalités électorales d'un maire, bien que les élus locaux cherchent à faire coïncider temporalités des projets et temporalités politiques, en fonction de la durée de leurs mandats et des opportunités ou contraintes budgétaires. En outre, *"la symbolique du projet suppose une représentation fortement partagée du mouvement et de l'avenir : elle s'exprime nécessairement dans un récit, qui est d'ailleurs en reconstruction permanente"* (Bourdin, 2003, p. 103). Promesses engagées vis-à-vis d'un futur incertain, les projets urbains peuvent être mobilisés par les élus au service de leur travail politique, en édictant de nouvelles orientations pour l'avenir au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ainsi, la planification stratégique, en tant que capacité à mettre en avant un projet engageant l'avenir de la collectivité dans l'organisation des territoires urbains, peut être vue comme une "activité sociale continue", dont l'articulation temporelle avec la mise en œuvre opérationnelle ne se réduit plus à une simple succession chronologique (Duarte, Seigneuret, 2011).

Les normes d'action en matière de planification et de projets urbains se sédimentent donc au fil du temps et déterminent des dynamiques d'action collective sur le temps long. Les formes d'actions interactionnistes délibératives *"activent des processus inscrits dans la durée, itératifs, incrémentaux et partiellement indéterminés dans leur issue, basés sur une production permanentes de connaissances dans et pour l'action, ces formes d'action génèrent des situations d'apprentissage et de réassurance cognitive à des acteurs confrontés à des incertitudes multiples et insérés dans des systèmes d'interdépendances"* (Pinson, 2003, p. 46). Pour réduire les situations d'incertitude, la temporalité longue des projets est ainsi mobilisée dans le sens où elle peut progressivement générer des interactions multiples qui peuvent finir par instituer une dynamique d'action collective stable caractérisée par des normes de comportement, des routines, des représentations communes, des rapports de confiance, des dispositifs d'action partagés : *"Le maintien du système sur un temps long, l'entretien de relations réticulaires durables et denses deviennent des objectifs aussi importants que la*

substance même des projets" (Pinson, 2006, p. 638). À travers ses caractéristiques temporelles, le projet urbain renseigne donc sur l'état de la structure du pouvoir urbain, car il offre la possibilité d'étudier un système d'interactions multiples entre acteurs. D'autre part, de plus en plus articulé à la problématique de la ville durable, les projets urbains peuvent constituer un cadre d'analyse pertinent pour saisir les recompositions de la gouvernance locale à l'aune de la durabilité.

Temporalités et conception des projets urbains

par Sylvie Salles

Questionner les temporalités d'un projet urbain durable implique au préalable de comprendre comment ont été abordées ou prises en compte les temporalités du projet urbain. Le projet urbain a une double définition. Du côté du politique, il se définit comme un processus ouvert, dans l'espace et dans le temps, pour accompagner le développement économique, social et urbain d'un territoire. En France, il se développe avec la loi de décentralisation qui donne aux communes l'initiative en matière d'aménagement et de développement économique. De fait, le projet urbain, initié par les communes, s'inscrit dans les différentes temporalités du politique, entre le court terme des échéances électorales et long terme de la planification urbaine. Du côté de la maîtrise d'œuvre urbaine et de la fabrication du projet, le projet urbain se situe dans la droite ligne de la composition urbaine, entre architecture et urbanisme. *"C'est donc à des échelles intermédiaires que l'urbain se définirait à l'égard de l'architecture et l'on comprend que le projet urbain ait été rapproché de la composition urbaine"*, comme le souligne Marcel Roncayolo (1997, p. 61). Ce point de vue privilégie une démarche de conception et des niveaux d'intervention. Pourtant, rapporté au temps long de l'évolution des morphologies urbaines, le projet urbain est aussi un outil de réflexion permettant d'inscrire la transformation des espaces dans une continuité historique. L'action par le projet met en regard un avant et un après, renvoyant alors à deux temporalités extrêmes – entre passé et futur – qui convoquent respectivement la mémoire et l'anticipation. Ainsi, Bernard Haumont (1993), place la démarche de projet urbain entre deux notions temporelles qu'il emprunte à Paul Ricœur (1983) ; l'ayant lui-même emprunté à l'historien Reinhart Koselleck (1988, 1990). Les "horizons d'attente" expriment une capacité à formuler des situations souhaitables, prenant corps dans des attentes. Tandis que "les espaces d'expériences" correspondent à des pratiques et à des significations déjà présentes. Dans ce parallèle, le projet urbain est autant une démarche de transformation matérielle des espaces urbains, qu'un processus d'évolution des représentations associées à ces espaces. Il se définit selon un double horizon de temps ; l'un associé aux pratiques et l'autre plus prospectif. Avec le développement des intercommunalités et de la dimension métropolitaine des enjeux de développement urbain, ce second horizon prospectif a été privilégié dans une définition multi scalaire de projets urbains de plus en plus grands.

Les horizons temporels de la durabilité sont différents, puisqu'il s'agit de préserver aujourd'hui, les ressources pour les générations futures. De fait, la perspective de durabilité convoque le présent autant que le futur et place cette fois-ci le projet urbain dans un triple horizon temporel ; entre passé, présent et futur. Le processus de transformation, qui est au centre du projet urbain, se complexifie. Cette triple temporalité montre que l'aménagement engage différents états et met en avant le fait que la tension entre futur et passé, fondatrice du projet urbain, s'éprouve avant tout au présent. Dès lors, la transformation des espaces urbains est placée dans une spirale évolutive où chacune des temporalités a un rôle. Cela se traduit dans l'intégration de plusieurs horizons de temps dans la programmation urbaine. Cette intégration relève de plusieurs démarches influençant la pratique du projet urbain. Travailler selon plusieurs temporalités est familier à la culture du paysage car le projet de paysage présente toujours une forme d'inachèvement ; étant façonné aussi par les évolutions du vivant. Les paysagistes vont donc introduire dans la démarche de projet urbain une capacité à amorcer, à un instant 0, des transformations qui se réaliseront selon des échéances variables. L'action d'aménagement, en paysage, réside pour partie dans la préparation du sol pour accueillir des usages, des constructions, ... C'est ce que fait le jardinier, qui sait qu'il faut d'abord retourner la terre, l'amender, la préparer avant de faire pousser quoique ce soit. Cette succession

de temps est exigeante, d'autant plus qu'elle dépend autant du déroulement des saisons, du moment de la cueillette que du temps qu'il fait. Bien qu'ils ne se revendiquent pas comme jardiniers, les trois paysagistes lauréats du Grand Prix de l'Urbanisme – Alexandre Chemetoff en 2000, Michel Corajoud en 2003 et Michel Desvigne en 2011 – adoptent des démarches similaires en initiant les transformations qui se complètent au fur et à mesure. Michel Corajoud, à la Plaine Saint-Denis, initie le projet urbain en soulignant les " horizons-paysages " qui sont les fondations de ce territoire industriel. Michel Desvigne, à Bordeaux Rive Droite ou à Lyon Confluence, plante des arbres pour figurer le dessin des nouveaux espaces urbains ou amorcer des évolutions d'usages. Alexandre Chemetoff, à Nancy, propose des aménagements provisoires pour engager le renouvellement urbain sur l'ensemble du quartier du Haut-du-Lièvre. Il a également réalisé des " chantiers témoins " pour montrer, fini, un état futur sur lequel les habitants peuvent facilement donner leur avis car il fait déjà partie de leur quotidien. Parallèlement à ces démarches, il y a une importance croissante donnée au temps présent, au travers d'aménagements éphémères, directement inspirés de pratiques artistiques, qui d'ailleurs ne sont pas étrangères à la culture du paysage puisqu'elles sont influencées par le Land Art. Ces premières initiatives, faisant un lien entre politique urbaine et politique culturelle, sont aussi portées par les élus : le Festival Lausanne jardins, dès 1997, Les yeux dans la ville, à Genève, à partir de 2003 ou le Festival des jardins de rue à Lyon, à partir de 2004. Ces actions artistiques, limitées dans l'espace et dans le temps, ont souvent été associées à des démarches de communication ou de participation. Mais elles incitent aussi à vivre la ville autrement, à envisager d'autres usages possibles, à anticiper des transformations à plus long terme et à entrevoir la possibilité d'une réversibilité des aménagements. Elles font vivre les lieux au présent selon d'autres temporalités. D'ailleurs, ces pratiques ont aussi investi le temps du chantier, vécu comme une nuisance ou comme un temps mort où l'espace du chantier ne fait plus partie de la ville. L'artiste Stefan Shankland propose, en 2007 à Ivry-Sur-

Seine, le projet TRANS 305,⁸ une démarche HQAC - Haute Qualité Artistique et Culturelle – qui accompagne tous les temps de l'aménagement de la ZAC du Plateau pour les usagers et acteurs de la ville en transformation. De façon plus récente, le projet urbain, comme processus de transformation matérielle des espaces urbains, intègre une capacité à recycler des espaces, certains édifices ou encore les matériaux issus des démolitions pour constituer des sous-couches de voiries, des bétons, voire des mobiliers urbains. Le recyclage s'ouvre également aux pratiques, à l'instar de l'AUC qui propose pour l'aménagement du quartier de la Part-Dieu, à Lyon, de dessiner un espace public à partir des flux de circulation et des usages. " Le projet de la Part-Dieu se situe aussi dans l'amélioration des valeurs d'usages. On remodèle, en créant du lien partout dans le quartier permettant d'être relié en permanence sur les autres fonctions du quartier. Par exemple, afficher à la bibliothèque les départs et arrivées des trains. "⁹. Il s'agit de faciliter les liens entre les différents espaces, les équipements et les services prévus ou existants le long des flux piétons les plus importants.

Ces évolutions dans la manière de concevoir et de coordonner les temps de fabrication du projet urbain en rapport aux individus ne constituent pas pour autant une prise en compte du temps des individus. Le projet urbain, dans une redéfinition durable, s'attache avant tout à l'accompagnement des transformations, à l'attention à leurs impacts sur l'environnement et au quotidien des habitants ou des riverains. Le projet du quartier de la Part-Dieu amorce une voie, dans un quartier particulier vivant au rythme des trains et des horaires de bureaux, pour concilier dans la programmation des fonctions des temps et des usages très différents. Les temps des individus restent encore majoritairement du côté des politiques temporelles et de l'adaptation des plages horaires des services et des équipements. Les temps des usages, à travers les aménagements éphémères, des pratiques d'appropriation du temps du chantier ou de détournements temporaires, ont déjà bousculé les démarches d'aménagement. Ces démarches ont remis l'horizon de la quotidienneté au

⁸ La ville d'Ivry-sur-Seine a programmé, avec la création d'un transport en commun en site propre, la requalification d'un quartier mixte d'habitat collectif, de maisons individuelles et d'activités partiellement en friche, le long de la Route Nationale 305. Elle a souhaité, dès le début, associer une démarche artistique à l'élaboration du projet. Pour la démarche HQAC, voir le site <http://www.trans305.org>

⁹ Grand Lyon, " La Part-Dieu, âge II ", AMC – Le Moniteur Architecture, n°213, mars 2012, p.X-XII. L'AUC (Agence d'Architecture et d'Urbanisme) est le maître d'œuvre urbain du réaménagement du quartier de la Part-Dieu dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de sa vocation tertiaire. Les concepts mobilisés dans le projet mettent en avant la diversité de l'existant, des pratiques et des usagers de ce quartier.

centre d'actions visant une transformation à plus long terme, mais elles ne semblent pas encore avoir investi toute la chaîne de décision de l'aménagement urbain.

. *Aménagements urbains durables*

Le développement durable correspond à la formulation contemporaine d'une préoccupation ancienne des sociétés humaines sur les modalités et les impacts de leur peuplement et de leur développement (Jégou, 2007), comme peuvent en attester les écrits de Geddes (1915), qui critique les vicissitudes de la production industrielle sur l'environnement urbain et appelle à une reconquête des villes, fondée notamment sur la participation politique des citoyens. C'est pourtant le courant de l'urbanisme fonctionnel, progressiste et productiviste, défini par la charte d'Athènes, qui servira de modèle dominant d'organisation des villes. Mais depuis vingt ans, le principe de séparation des fonctions urbaines a été remis en question et c'est dorénavant la mixité des fonctions, des populations et des activités qui est recherchée, dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler le modèle urbain post-industriel.

Devenu le principal référentiel d'action de la politique internationale de l'ONU, le développement durable est assimilé à une "formule magique" (Jégou, op. cit.) et l'expression de "ville durable" se substitue progressivement à celle d'"écologie urbaine". La ville durable correspond alors à l'application des principes du développement durable à la ville, cette dernière passant pour être le premier lieu où se joue ce nouveau registre de développement (Souami, 2008). La ville peut ainsi être perçue comme la "*composante spatiale du développement durable*" (Lévy, 2010, p. 42), à travers une intégration transversale des dimensions écologiques, sociales et économiques dans les politiques urbaines, soit des objectifs qui ne convergent pas naturellement mais qui sont pourtant constitutifs de la durabilité. Croissance économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement sont ainsi considérées comme étant des objectifs compatibles, et l'espace urbain peut être un cadre privilégié pour leur réalisation conjointe, la ville étant certes un système consommateur des ressources existantes, mais également à l'origine de la production de ressources nouvelles.

Néanmoins, il existe une multiplicité de définitions du développement durable, ce qui en fait un "mot-valise", un concept malléable en fonction des acteurs qui le manipulent et des actions qui sont menées selon ses principes, si bien qu'aujourd'hui encore la ville durable demeure un discours inachevé. On observe en effet une grande variété des affichages et usages employés par les élus et professionnels du champ de l'aménagement urbain (Hamman, 2008). On remarque ainsi que le développement durable a été très différemment approprié par les acteurs locaux au cours des deux dernières décennies, malgré les tentatives d'homogénéisation de la notion opérées par des associations ou institutions environnementales faisant la promotion de la durabilité et exerçant une véritable activité de lobbying auprès des collectivités. Ces associations, qui peuvent prendre la forme de réseaux de villes ou de professionnels, sont assimilées à des passeurs d'idées qui essaient d'imposer une vision universelle de la ville durable. En France, les collectivités territoriales se sont emparées relativement tardivement de la question environnementale, en adoptant des politiques de développement durable à la suite des incitations étatiques, néanmoins la "*capitalisation des*

compétences s'est davantage effectuée au sein même des collectivités et des organismes qui en dépendent" (Souami, op. cit., p. 22). Les élus locaux semblent dès lors se situer en première ligne pour mener des actions urbaines se référant aux injonctions du développement durable, car ces dernières trouvent dans les villes un terrain privilégié d'application.

À travers la charte d'Aalborg, l'action publique locale se voit contrainte d'élaborer des politiques urbaines transversales, qui incorporent les effets des opérations d'aménagement sur l'environnement. Le texte rédigé dans le cadre de la première conférence européenne sur les villes durables en 1994 relève la capacité politique des villes à répondre à un certain nombre de problématiques écologiques et sociales, et les "*invite à se réapproprier pleinement l'espace politique local, celui de la démocratie urbaine*" (Emelianoff, 2004, p. 24). La charte avance en effet que la mise en œuvre de la durabilité urbaine se doit d'être contextualisée et adaptée en fonction des spécificités institutionnelles, politiques, économiques, culturelles, sociales des contextes locaux. C'est donc à travers l'appropriation locale des principes du développement durable, selon les besoins spécifiques de chaque territoire, que doit se réaliser la ville durable. Il n'existe ainsi pas de réponse générique ou universelle à la problématique de la durabilité urbaine, mais des solutions singulières adaptées à chaque contexte. Aujourd'hui, peu de villes ne se sont pas investies dans des démarches de durabilité urbaine, mais les contenus des politiques locales de développement durable sont marqués par leur hétérogénéité, tout comme les modalités de gouvernance qui les sous-tendent.

Au cours des deux dernières décennies, le développement durable s'est progressivement imposé pour devenir le principal référentiel des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme. Le concept s'apparente alors pour certains à un "tournant urbanistique" (Emelianoff, 2007) conduisant à un changement paradigmatique des politiques publiques et à une conversion de l'action urbaine. Le développement durable a d'ailleurs entraîné une transformation du cadre réglementaire et juridique de l'urbanisme, comme en atteste la LOADDT et la loi SRU. A travers de nouveaux outils d'intervention, la ville durable implique un décloisonnement sectoriel des politiques publiques et une coordination de celles-ci, y compris sur le plan des différentes échelles spatiales d'intervention. La ville durable ne peut en effet être pensée et mise en œuvre en dehors des relations qu'elle entretient avec son milieu (urbain, périurbain, rural) plus ou moins environnant, ce qui suppose un dépassement des blocages administratifs et politiques et une refonte des organisations interurbaines, afin de coordonner le développement des villes avec les territoires alentours. L'application aux villes du concept de développement durable suppose donc l'adoption d'une nouvelle culture politique basée sur un décloisonnement fonctionnel, et renforce l'idée qu'une réforme institutionnelle est nécessaire pour la mise en œuvre optimale de la durabilité, cependant les Etats semblent réticents à développer le pouvoir des différents échelons politiques locaux. La mise en œuvre de la ville durable, par la mise en relation d'une pluralité d'échelles et par le dépassement des découpages administratifs qu'elle induit, renvoie alors à la recherche d'une meilleure adéquation entre espaces fonctionnels et périmètres institutionnels.

Malgré ses bonnes intentions initiales, on peut également avancer que la durabilité a été intégrée, voire instrumentée, dans le référentiel dominant des politiques urbaines actuelles,

qui correspond à la traduction de l'agenda néolibéral dans les villes. Ces dernières, soumises à une concurrence exacerbée pour attirer populations (principalement les classes moyennes et supérieures) et activités, se parent d'une offre environnementale et communiquent sur leurs atouts écologiques dans un contexte de compétition entre les territoires, ce qui a pour effet d'associer la durabilité aux stratégies d'entrepreneuralisme urbain (Harvey, 1989). Les politiques urbaines libérales ont donc accompagné la diffusion croissante du discours sur la ville durable, discours qui sert des objectifs de changement d'image des villes, dans un contexte de capitalisme post-fordiste qui mise sur la qualité urbaine. La diffusion de "bonnes pratiques" et d'opérations exemplaires en matière d'aménagement durable a alors rencontré les enjeux des politiques entrepreneuriales, en servant par exemple des stratégies d'attractivité urbaine, de marketing territorial et de labellisation des territoires : *"Loin de contribuer à une réorientation radicale des modèles de développement urbain, l'"idéal" de la ville durable semble au contraire participer à l'approfondissement des dynamiques néolibérales de la production de l'urbain"* (Béal et al., 2011, p. 78-79). Ces "bonnes pratiques" prennent la forme de *"packages méthodologiques et d'indications pratiques, assortis de calendriers plus ou moins normatifs, qui constituent une sorte de chemin à suivre, présenté de manière simple, rassurante"* (Navez-Bouchanine, 2007, p. 102). Le développement durable ne serait alors qu'un outil visant à perpétuer le modèle de croissance productiviste et l'environnement un avantage compétitif servant une logique purement entrepreneuriale. On pourrait dès lors se demander si le développement urbain durable et le néolibéralisme économique seraient naturellement incompatibles.

La ville durable, en tant qu'enjeu incontournable de l'action urbaine contemporaine, constitue bien un cadre d'analyse privilégié pour saisir les reconfigurations de l'action publique locale. En effet, la ville durable *"soulève un formidable défi d'action collective qui consiste à revoir les référentiels de l'action publique afin de décloisonner les approches sectorielles au profit d'une vision intégrée"* (Gauthier, 2006, p. 388). Le développement durable invite donc, à travers ses enjeux institutionnels, à repenser la gouvernance des espaces urbains (Hamel, 2003). La gouvernance est d'ailleurs parfois considérée comme étant le quatrième pilier du développement durable, celui qui renvoie à sa dimension politique, destiné à *"lier les trois autres à travers une citoyenneté active en démocratie locale"* (Hamman, 2011, p. 218).

Si les principes du développement durable ont considérablement redéfini les modalités de l'action publique urbaine, tout comme les pratiques professionnelles du monde de l'aménagement urbain, ils modifient également le concours des acteurs privés à la production de la ville. La participation de ces derniers, qu'ils soient promoteurs immobiliers, opérateurs d'aménagement, entreprises de services urbains ou bailleurs de logement social, est d'ailleurs jugée indispensable pour la mise en œuvre de la durabilité urbaine (Emelianoff, op. cit.), car celle-ci ouvre de nouvelles perspectives de marché. La ville durable accélérerait en ce sens le renouvellement des rapports entre acteurs publics et privés, dont le courant de recherche de la gouvernance a fait son objet de recherche principal. Cette recomposition des frontières entre le public et le privé se lit à travers les opérations d'aménagement urbain se réclamant de la durabilité qui, si elles sont généralement dominées par les logiques marchandes, mettent

également au centre de l'action la question de la maîtrise publique du foncier, comme élément de contrôle des dynamiques du marché et de la transformation des espaces urbains.

La gouvernance du développement urbain durable induit ensuite une démocratisation de la vie publique et politique, à travers une participation accrue de la société civile, celle-ci restant souvent en France limitée au cadre juridique fixé par la loi. Cette participation n'est donc pas nécessairement ouverte à l'ensemble de la population locale, et concerne généralement en priorité les acteurs clés des territoires, reconnus en tant que tels et déjà engagés dans les systèmes de gouvernance locale (élus, techniciens, associations, entreprises, etc.) car disposant de compétences spécifiques, d'une légitimité et d'une autorité particulière. Ces situations d'inertie renvoient à des interrogations sur le degré d'appropriation par les populations des enjeux de la durabilité, mais également sur la reconnaissance par les élites politiques locales des initiatives émanant de la société civile. On considère ainsi qu'en France, les processus de durabilité proviennent rarement de la société civile (Emelianoff, 2004), mais sont plutôt issus de politiques publiques qui s'appuient sur des formes diverses de participation citoyenne.

La participation de certains acteurs aux processus décisionnels traduit en effet une reconnaissance mutuelle entre les différents partenaires, mais la gouvernance de la ville durable peut également entraîner la formation de nouvelles configurations des systèmes décisionnels en contribuant à une redéfinition des rapports de forces, à travers notamment la structuration des habitants en véritables groupes d'acteurs : "*Le développement urbain durable recèle d'exemples de situations dans lesquelles des groupes instituants (des associations militantes, environnementales, de quartiers, etc.) sont placés en première ligne pour agir, avant qu'une première stabilisation des schèmes et principes légitimes, via les dynamiques transactionnelles, ne conduise l'Etat et les collectivités à intervenir directement avec une démarche normalisatrice*" (Hamman, op. cit., p. 38). La gouvernance agirait alors comme "*une incitation à la redistribution des rôles et des compétences entre des acteurs anciens, ou, de façon plus conséquente, à l'émergence de nouveaux acteurs*" (Rudolf, Kosman, 2004, p. 48). La question environnementale peut en effet donner à certains acteurs l'opportunité de renforcer leur position dans le système de décision urbaine, ou de créer de nouveaux espaces de légitimité pour d'autres acteurs. Le développement durable a ainsi pu constituer un moyen pour les collectivités locales d'affirmer leur pouvoir urbain, l'investissement dans ce registre d'action urbaine pouvant permettre une extension des responsabilités politiques locales en définissant de nouvelles marges de manœuvre pour les collectivités, même si le monde politique local semble rarement être à l'origine de la montée en puissance du développement durable (Emelianoff, op. cit.).

À travers ses impacts sur la gouvernance et sur la distribution du pouvoir dans les villes, le développement durable possède donc une forte dimension politique. Les modalités de gouvernance de la ville durable dépendent alors "*étroitement du rapport de priorité entre les aspects environnementaux, économiques, sociétaux, culturels. Puisqu'elle participe aux liens qui s'instituent dans le développement durable entre acteurs et territoires, se pose la question de l'impact des thématiques environnementales sur les prises de décision*" (Mancebo, 2007, p. 45). La ville durable suppose des configurations complexes qui peuvent engendrer des conflits

relatifs à la conciliation d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux potentiellement contradictoires.

Réunissant une grande diversité d'acteurs disposant de compétences et de savoir-faire différents, les démarches se réclamant du développement durable impliquent donc la mise en relation de logiques, de stratégies et d'intérêts variés. Ces situations renvoient à la notion de gouvernance, car " *la plupart des approches territoriales qui fondent les politiques de développement durable font appel directement ou indirectement à des pratiques de gouvernance* " (Mancebo, op. cit., p. 41). La présence dans les villes d'intérêts particuliers et de représentations divergentes induit, dans un contexte de gouvernance qui suppose un effort en faveur d'une démocratie participative, une résolution des conflits par la négociation et la recherche de "compromis locaux d'urbanisation" (Laigle, 2009), soit des processus d'ajustements réciproques entre différentes échelles d'action publique, et divers acteurs (représentants politiques, entreprises privées, techniciens, habitants, etc.) impliqués dans une élaboration collective de la ville durable. La coordination et la coopération entre les acteurs est jugée indispensable pour dépasser les antagonismes locaux et parvenir à une articulation équilibrée des différents piliers du développement durable au sein des politiques urbaines. La gouvernance promeut ainsi des logiques d'action collective où chacune des parties prenantes est gagnante, et retire des bénéfices de sa participation à des initiatives multi partenariales. Concertation, régulation et contractualisation deviennent alors les outils d'une gouvernance qui cherche à articuler au sein de décisions collectives des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées. Cependant, l'analyse des formes de gouvernance de la ville durable ne doit pas faire l'économie d'une étude des conflits qui peuvent survenir dans l'espace politique local, certains acteurs s'emparant plus volontiers du développement durable pour conforter leurs positions ou en atteindre de nouvelles. Ainsi, malgré les incitations en faveur d'une démocratie participative, les échanges entre acteurs peuvent demeurer asymétriques.

La gouvernance est donc un enjeu central des initiatives menées actuellement dans le cadre de l'élaboration d'une ville durable, la mise en œuvre de la gouvernance prenant d'ailleurs parfois le dessus sur la réalisation de pratiques environnementales (Rudolf, Kosman, op. cit.). Une spécificité centrale de la ville durable réside alors dans "*l'importance accordée aux outils de gouvernance et de participation publique visant à favoriser une gestion intégrée et concertée de l'espace urbain*" (Gauthier, op. cit., p. 387). Ces outils valorisent l'échelle locale, les approches de type communautaire et les outils participatifs qui se concrétisent à travers la mise en œuvre de processus de démocratie urbaine, dans lesquels la participation des habitants, souvent via les associations de quartiers, est recherchée, à la suite notamment de l'expérience des budgets participatifs de la ville de Porto Alegre. Les éco-quartiers, qui ont souvent été perçus comme étant des laboratoires préfigurant la ville durable, constituent, malgré la diversité des projets qu'ils recouvrent, des objets privilégiés pour analyser l'évolution des formes de la gouvernance urbaine. Caractérisés par une forte volonté de participation des habitants dans la définition des projets urbains, les éco-quartiers sont souvent présentés comme étant à l'origine de modifications dans la maîtrise d'ouvrage urbaine, en associant à la fabrique de la ville durable une multiplicité d'acteurs disposant de ressources diverses

(financières, juridiques, symboliques, etc.), dont les habitants, à qui ils sont destinés. Au-delà des éco-quartiers, c'est l'ensemble des démarches se réclamant du projet urbain durable qui renseigne sur les modalités de gouvernance de la ville durable.

. Projets urbains durables et approche temporelle de la ville

Les projets urbains sont des outils privilégiés de la gouvernance de la ville durable, car leur aspect trans-sectoriel permet de dépasser la dispersion des actions favorisée par la variété des enjeux portés par le développement durable. Les projets urbains durables doivent alors proposer une vision pour l'avenir qui intègre les dynamiques futures en matière de croissance économique, de gestion des ressources environnementales et d'équité sociale. Cette vision contient irrémédiablement une dimension temporelle, pourtant la prise en compte de cet enjeu dans les opérations d'aménagement est relativement récente et retarde la formation d'un véritable aménagement spatio-temporel des villes, réglementant les rythmes urbains et les conflits d'usages qui peuvent survenir. Le développement durable suppose une prise en compte élargie des échelles spatio-temporelles du peuplement urbain, en termes de localisation des activités et de l'habitat, mais également pour les enjeux liés à la mobilité, à l'approvisionnement énergétique, etc. Si un nouvel urbanisme temporel a émergé au cours des deux dernières décennies, on constate ainsi que la question temporelle a été généralement négligée aussi bien par les professionnels de l'aménagement que par les décideurs politiques locaux (Mallet, 2013). De la même manière, peu de travaux scientifiques ont été consacrés à cette thématique de la vie urbaine.

Le terme de ville durable renvoie à un horizon politique lointain, caractérisé par une temporalité longue et une maturation lente, la durabilité étant davantage un processus qu'un aboutissement idéalisé (Jégou et al., 2012). La durabilité peut alors être considérée comme un cheminement itératif croisant des échelles temporelles plurielles, dont les résultats s'apprécient dans le temps long, le développement durable urbain pouvant être "*compris comme cette phase urbaine de recherche collective et de transition vers un objectif de portée lointaine, la ville durable*" (Emelianoff, Lévy, 2011, p. 14). L'inscription temporelle des projets urbains durables ne peut alors pas être comprise sans intégrer les temporalités propres aux processus d'apprentissages collectifs qui rassemblent les divers acteurs de la ville durable, car "*le projet urbain est aussi le lieu d'expression des conflits car il est le lieu de formulation des stratégies propres à chaque acteur, stratégies parfois compatibles, souvent divergentes, mais toujours différentes*" (Tsiomis, 2008, p. 9). L'enjeu temporel des politiques urbaines rejoint ainsi rejoindre la thématique de la gouvernance, car il concerne l'ensemble des acteurs (publics, privés, société civile) impliqués dans la fabrique de la ville et nécessite une approche partenariale. Le recours à la gouvernance et à une action collective négociée a en effet pour conséquence de "*transformer le rapport au futur : il ne se construit plus dans la prévision planificatrice mais dans le jeu des accords entre acteurs*" (Godard, 1997, p. 8). L'articulation des rythmes de ces différents acteurs publics et privés dépend alors de l'existence de compromis stabilisés dans le temps et de systèmes de transactions sociales (Rémy, Voyé, Servais, 1978). Longtemps, la sphère publique, et particulièrement l'Etat, a été considérée

comme la seule institution apte à définir un projet pour le futur. Aujourd'hui, ce sont plutôt vers les villes, en tant qu'acteurs collectifs réunissant de nombreux partenaires, que l'on se tourne pour repérer une capacité à édicter des choix engageant le long terme. Le temps, à la fois contrainte et outil, est également un enjeu de pouvoir (Rosa, 2010), et peut constituer un révélateur des négociations, des conflits et des divers modes d'arrangements qui relèvent de la gouvernance urbaine et qui illustrent les concordances ou les discordances des temps propres à chaque acteur.

Les projets d'aménagement urbain durable sont ensuite placés devant la contrainte de caler leur rythme sur celui du marché de la production urbaine, qui possède des temporalités difficilement maîtrisables pour les élus. En effet, "*l'horizon temporel d'un acteur affecte le type de décision qu'il prend et inversement. Ainsi, les élus locaux ont un horizon de 4 à 6 ans selon les pays et les promoteurs vivent à 3 ans au rythme du retour sur investissement*" (Godard, op. cit., p. 8). Le rôle du politique est alors de coordonner les périodicités de plus en plus courtes de l'investissement immobilier et les cycles beaucoup plus longs des infrastructures urbaines, mais également de chercher à réguler et encadrer les temps de l'économie au nom de l'intérêt général. On remarque en effet que la logique contemporaine du marché libéral et mondialisé, s'appuyant sur les nouvelles technologies de la communication pour former une économie en réseau qui fonctionne en flux continu, poursuit l'objectif capitalistique d'annihilation de l'espace par le temps décrit par Marx, et impose aux territoires et aux populations une urgence généralisée: "*Depuis ses débuts, le capitalisme n'a eu de cesse de s'émanciper de toutes les contraintes, naturelles, saisonnières, techniques, sociales et culturelles, pour accroître et maîtriser le temps de la production, c'est-à-dire de l'usage des machines et l'emploi de la force de travail*" (Ascher, 1997, p. 113). Le but des entreprises est alors d'optimiser et de maximiser la durée d'utilisation des équipements productifs pour augmenter leur rentabilité. L'emploi des machines en continu et le recours au travail posté, pour lequel des équipes de salariés se succèdent pour permettre aux installations productives de fonctionner en continu, se généralise y compris dans le secteur tertiaire. Enfin, la gestion des stocks en "flux tendus" et de la production en "juste à temps" a des implications en matière de flexibilité temporelle du travail. Autrefois calé sur le rythme de la production industrielle, le temps des villes est dorénavant influencé par les nouvelles synchronisations des temporalités économiques et l'éclatement des temps de travail individuels, par l'intermédiaire d'une "*organisation sociale du temps et des espaces qui demeure encore largement structurée par et autour du temps de travail*" (Boulin, 2003, p. 112).

Le rythme urbain des métropoles, particulièrement les plus grandes d'entre elles à l'échelle mondiale, se cale ainsi de plus en plus sur celui de l'économie des réseaux (Gwiazdzinski, 2003) qui tente de s'affranchir de l'espace en accroissant sa mobilité, sans que les villes ne se soient adaptées à ces profondes mutations temporelles, faute notamment d'outils suffisants pour améliorer la maîtrise des limites temporelles des espaces urbains. La capacité de réfléchir l'aménagement des villes sur le moyen terme, autrefois permise par une forte maîtrise publique et une stratégie de réserves foncières, est aujourd'hui mise à mal par une action urbaine de plus en plus dépendante des organismes privés et d'une économie globale qui imprègne toujours la société de ses temporalités.

Cette contrainte de recours indispensable aux acteurs privés impose de conduire les projets de façon souple, notamment en atténuant les règles d'urbanisme, pour répondre aux évolutions de la demande. Ainsi, les opérations d'aménagement réalisées sont avant tout celles qui correspondent aux besoins du marché financier et immobilier, qui est de plus en plus marqué par le règne de l'incertitude induite par l'exigence de retour de sur investissement et de réduction du risque financier : *"Pour les décideurs, l'urgence et la proximité deviennent les dimensions privilégiées du temps et de l'espace. Les espaces profonds de l'aménagement du territoire et le temps long de la prospective et du politique semblent déqualifiés"* (Gwiazdzinski, 2012, p. 76). Le mode de pilotage des projets ne peut alors plus être considéré comme statique et irréversible, car il mêle anticipation et rétroaction, en fonction des évolutions du marché. S'ajoutant aux contraintes temporelles du marché, les temporalités des projets urbains sont ensuite également dictées par les temps des mandats municipaux et des décisions politiques. Cela est particulièrement vrai pour certains projets s'adressant à l'ensemble de la population d'une ville (grands équipements culturels, tramways, espaces verts, etc.), car ceux-ci contiennent de forts enjeux politiques et électoraux pour les élus locaux. Cette prise de décision politique induit d'ailleurs, pour l'élu, une prise de risque quant à sa réélection, prise de risque qui peut, si elle n'est pas assumée ou différée, entraîner une situation figée ou un temps de "non-décision". La démocratie serait alors caractérisée par un horizon temporel limité et par une difficulté à conduire des politiques publiques de long terme. Un élu a en effet tendance à inscrire la durée de réalisation du projet dans la durée de son propre mandat, attendant une inauguration de l'opération urbaine dans les six années qui suivent son élection afin de mettre en œuvre des programmes électoraux dans le temps du mandat, qui est un temps court. Dès lors, le pilotage du projet s'efforce de tenir les délais imposés par le calendrier politique, et la proximité d'échéances électorales coïncide souvent avec des moments d'accélération des projets emblématiques, ce qui peut rentrer en contradiction avec le rythme des services techniques chargés de la réalisation des opérations d'aménagement. Les autorités locales sont en capacité de *"maîtriser une temporalité qui impose un rythme financier à ses partenaires"* (Varlet, 1997, p. 84). Enfin, la dimension participative du développement durable impose également la prise en compte de la temporalité propre à la consultation des populations, temporalité qui s'inscrit dans une durée relativement longue.

Les porteurs des projets urbains durables doivent donc articuler des dynamiques temporelles multiples et hétérogènes (temps de la participation, temps de la décision, temps de la démocratie, temps de l'opération d'aménagement, temps du marché, temps de l'évaluation, temps des techniques environnementales, temps des évolutions du contexte urbain, temps des demandes sociales) qu'il s'agit de faire converger au sein d'une démarche itérative globale tendant vers la réalisation des principes de la ville durable. Ainsi, le temps du projet urbain est *"aussi le temps nécessaire pour l'articulation des temps propres à chaque acteur. Il ne s'agit pas d'un temps cumulé mais de temps éclatés et ensuite articulés"* (Tsiomis, op. cit., p. 10). Le projet urbain peut alors être appréhendé comme une méthode de gestion de diverses temporalités urbaines qui peuvent rentrer en conflit. La dimension plurielle de ces temporalités s'incarne sous une forme concrète, mais également dans leur aspect cognitif, à travers des perceptions différenciées de la durée. Les différents groupes professionnels qui s'inscrivent dans cette

fabrique de la ville cherchent à unifier des temporalités distinctes qui leur sont propres. Les concepteurs de projets urbains privilégient le futur, tandis que les maîtres d'ouvrage inscrivent plus leur action dans le présent et le court terme des décisions de faisabilité opérationnelle et du respect des échéanciers financiers (Varlet, op. cit.). La temporalité urbaine est donc une conjugaison de plusieurs échelles temporelles, individuelles et collectives, de courte et longue durées, positives ou négatives, d'accélération ou de maturation, "fécondes" ou "nocives" (Masbounji, 2008).

Conclusion

par Sandra Mallet et Thomas Zanetti

Cette première partie, s'intéressant tour à tour aux recherches menées sur les thèmes de la durabilité, des temporalités et du projet urbain a permis de croiser des approches très différentes.

Elle a tout d'abord montré que le développement durable se définit notamment par l'intégration d'une dimension temporelle complémentaire à la seule notion de développement. L'élaboration d'une politique d'aménagement du temps tient une place centrale dans les stratégies de l'écodéveloppement développées par Ignacy Sachs dans les années 1970. Les réflexions sur le temps sont particulièrement prégnantes dans différents enjeux du développement durable, interrogeant tant la question des ressources, que celles des types de durabilité, des incertitudes ou de la résilience, amenant les différents acteurs à prendre des choix et des orientations temporelles, de façon explicite ou implicite. Cependant, au niveau international, la référence au temps est récurrente dans les rapports mais elle l'est de façon très floue, laissant libre cours à toute interprétation. Par ailleurs, il n'existe pas de programme d'action définissant un cadre de référence en matière de temps (l'Agenda 21 n'apporte guère de précision, par exemple). A l'échelle des villes, le développement urbain durable, parfois considéré comme un véritable "tournant urbanistique", n'amène pas à la constitution d'un cadre de référence ou à la formulation de théories en matière de déclinaison locale des temporalités.

Pourtant, dans un contexte de bouleversements des rapports au temps des sociétés, lié à la globalisation et à l'urbanisation, il paraît de plus en plus difficile de faire l'impasse sur certaines questions en matière de développement durable et de durabilité urbaine. L'une des premières serait de comprendre pourquoi il n'existe pas de véritable déclinaison territoriale de la question du temps en matière de durabilité. Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, une "écologie temporelle" érigeant le temps en problématique transversale reste à mettre en place. De quelles façons le temps peut-il être appréhendé de façon transversale dans les programmes d'actions relevant de la durabilité et dans les projets urbains durables? Comment faire en sorte qu'il ne soit pas considéré comme un simple élément de plus, s'ajoutant à une longue liste d'éléments dissociés à prendre en compte?

L'articulation entre les temps longs et les temps courts, au cœur de la définition du développement durable serait également à interroger: le développement durable se doit de penser les temps présents et les temps futurs dans un contexte où l'accélération du temps, le règne de la vitesse et la pression de l'urgence dominent les sociétés. Plusieurs rapports internationaux soulignent d'ailleurs qu'il existe de nombreuses situations d'urgence dans le monde, pour lesquelles des décisions doivent rapidement être prises et des solutions mises en œuvre. Comment agir en tenant compte de cette double injonction, consistant à fournir des réponses à la fois immédiates et aux effets positifs sur le long terme?

L'étude des horizons temporels, des temporalités des acteurs, des cadres et des milieux temporels, semble nécessaire dans un tel contexte. Celle-ci doit amener à réinterroger les temps de la gouvernance des projets urbains dans ses diverses dimensions temporelles : électives, décisionnelles, organisationnelles et opérationnelles. D'un point de vue électif, la maîtrise par les acteurs politiques du temps scandé par les échéances démocratiques est une condition essentielle de la professionnalisation du métier d' élu local. En tant qu'entrepreneur politique recherchant la stabilité dans le temps de sa carrière professionnelle, l' élu local voit-il dans l'agenda urbain "durabiliste" une opportunité ou une contrainte pour conforter sa position élective ? Quel est l'usage politique des longues temporalités inhérentes à la mise en œuvre d'une durabilité urbaine ? Cette dernière suppose-t-elle une stabilité politique à l'échelle locale, gage d'une plus grande efficacité publique vis-à-vis de la gestion de la complexité, notamment temporelle, de la ville durable ?

Sur le plan décisionnel, qui renvoie à l'action publique locale et à la structuration des agendas politiques, on peut se demander, en reprenant les postulats de l'analyse cognitive des politiques publiques, si le développement urbain durable constitue un nouveau référentiel de l'action publique, c'est-à-dire un cadre normatif qui s'impose aux acteurs et détermine le changement politique ? Le développement durable a-t-il entraîné une véritable redéfinition de l'action publique locale et de ses temporalités ? Par ailleurs, gouverner l'espace-temps du développement durable suppose-t-il une refonte de la gouvernance territoriale et un dépassement des échelles institutionnelles et des cadres temporels traditionnels de l'action publique ?

Aujourd'hui indissociable d'une élaboration collective de l'action, la durabilité urbaine renvoie, à travers son "pilier" politique, à la notion de gouvernance, qui entend repérer les modalités organisationnelles d'une fabrique urbaine partenariale, négociée et au sein de laquelle intervient une pluralité d'acteurs disposant de ressources variées, cherchant à atteindre des objectifs différenciés et se caractérisant par diverses représentations du temps, qu'il soit considéré comme un outil ou une contrainte. La réalisation de la ville durable suppose alors des arbitrages menés dans le cadre d'une gouvernance urbaine. Ces arbitrages concernent à la fois les conditions de l'équilibre intersectoriel (économique, social et environnemental) du développement urbain durable par l'intermédiaire d'approches transversales, mais également celles de la concordance des temporalités des différents acteurs impliqués dans l'élaboration de la ville durable. Le poids actuel des organismes privés dans la conception urbaine et l'évolution des villes invite dès lors à mesurer leur influence dans la définition des politiques publiques et des projets urbains durables, et à ne pas occulter les potentiels conflits de temporalités qui sont susceptibles de survenir. Ainsi, on peut se demander quel groupe d'acteurs, à l'échelle d'un territoire, impose sa vision du développement durable, y compris sur le plan temporel ? Quels sont les rapports de forces entre acteurs pour déterminer une vision consensuelle de la durabilité et un calendrier temporel de sa mise en œuvre ?

Les projets urbains apparaissent alors constituer des objets de recherche pertinents pour analyser les caractéristiques temporelles de la production collective contemporaine d'une ville durable, en s'interrogeant sur la gouvernance temporelle pour une durabilité urbaine par projets.

Cette partie a également mis en évidence que les rythmes urbains s'accélèrent, se diversifient et se désynchronisent. Certains moments subissent de profondes transformations. Comment prendre en compte les nouveaux rythmes urbains dans les projets? Comment tenir compte des rythmes nycthéméraux, hebdomadaires, saisonniers? Plus largement, quels moments mériteraient une attention spécifique? De quelles manières aborder la dimension temporelle de certaines notions traditionnelles de l'urbanisme telles que celles de conflits, d'accessibilité, de proximité, de centralité, de distance, pour mieux en tenir compte dans les projets urbains? Face à ces mutations temporelles, de quelles façons les urbanistes peuvent-ils intégrer la question du temps dans leurs actions? Est-il pertinent d'intégrer la dimension temporelle des espaces dans les documents de planification (PADD, SCOT, PLU, PDU, SDUC, etc.)? Devient-il nécessaire de construire ainsi un cadre de référence temporel d'aménagement? Quels principes seraient à retenir dans l'élaboration d'un cadre de référence durable? Certains moments du projet urbain (phases de diagnostic, de programmation, de concertation, de mise en œuvre, etc.) sont-ils plus propices à l'introduction des réflexions temporelles? Des recherches ont montré que les politiques temporelles et les bureaux des temps, centrant leurs actions sur les temps des territoires, trouvent peu d'écho auprès des urbanistes et restent en marge des projets urbains. Comment expliquer ce constat? De quelles manières pourraient-ils jouer un rôle plus important?

Enfin, des études restent à mener sur le thème du ralentissement. S'il existe certains réseaux dédiés au ralentissement, des initiatives sont menées de façon disparate, impliquant des acteurs différents, qui pourraient être recensées et étudiées (objectifs, domaines concernés, mise en œuvre, portage politique, etc.). Les mouvements du slow et des cittàslow ont jusque-là fait l'objet de peu de recherche. Il serait intéressant d'étudier leurs impacts (sociaux, spatiaux, économiques, environnementaux...) et de comprendre s'ils donnent lieu à des façons différentes de concevoir les projets urbains. Renouvellent-ils les jeux d'acteurs? Transforment-ils les manières de penser le temps dans les projets? Mènent-ils des réflexions spécifiques sur certains temps et sur leur articulation? Les horizons temporels des projets sont-ils différents de ceux formulés dans des cadres traditionnels?

Les recherches sur le thème de la pause demeurent rares, elles aussi. Cette notion peut intégrer la question de l'évènement, et susciter des réflexions sur la création d'espaces temporaires, les moyens de sensibiliser les populations, les outils du projet urbain.

C'est ainsi à la fois les temporalités de la durabilité, des espaces urbains, de la gouvernance, et des outils du projet qu'il serait intéressant d'étudier dans le cadre de nouvelles recherches sur les temporalités du projet urbain durable.

Partie 2. Retours d'expériences

Introduction

Par Sandra Mallet

Cette partie a été rédigée à partir d'enquêtes de terrain. Dans une démarche exploratoire, ces enquêtes visent à faire émerger des pistes de recherches d'une autre façon que celles résultant de l'analyse bibliographique. Le terrain ici est support de questionnements. Ces enquêtes, nous permettant de repérer certains faits, ont pour objet d'éclaircir les problématiques, d'en montrer différents aspects, de permettre une meilleure compréhension des champs du sujet, d'autant plus que les théories et connaissances sur le sujet donné ("quelles temporalités prendre en compte dans un projet urbain durable?") sont faibles (cf. partie 1). Il a pour objectif de préciser les questions autour des liens entre temporalités, durabilité et projet urbain identifiés dans la première partie du rapport et d'en repérer de nouvelles, plus issues du terrain que de l'analyse bibliographique.

Ces enquêtes exploratoires ont été effectuées sur plusieurs projets urbains dits "durables". Elles s'appuient sur deux sources d'informations principales : un corpus documentaire que nous avons réussi à constituer progressivement et le recueil de la parole des acteurs majeurs. Les sources écrites sont majoritairement composées de documents internes fournis par les personnes enquêtées, d'articles de presses locales, nationales, et spécialisées, de livres et de sites Internet. Ces lectures sont complétées par des entretiens semi-directifs avec certains acteurs. Le recueil de la parole des principales personnes impliquées nous paraît, en effet, être une source importante d'information et de réflexion. Elle nous permet de recueillir des informations factuelles ainsi que les *discours* des interlocuteurs, c'est-à-dire leur point de vue et le récit de leurs propres pratiques. Les questions émergent des analyses documentaires et des entretiens, ainsi que de l'analyse transversale des cas étudiés.

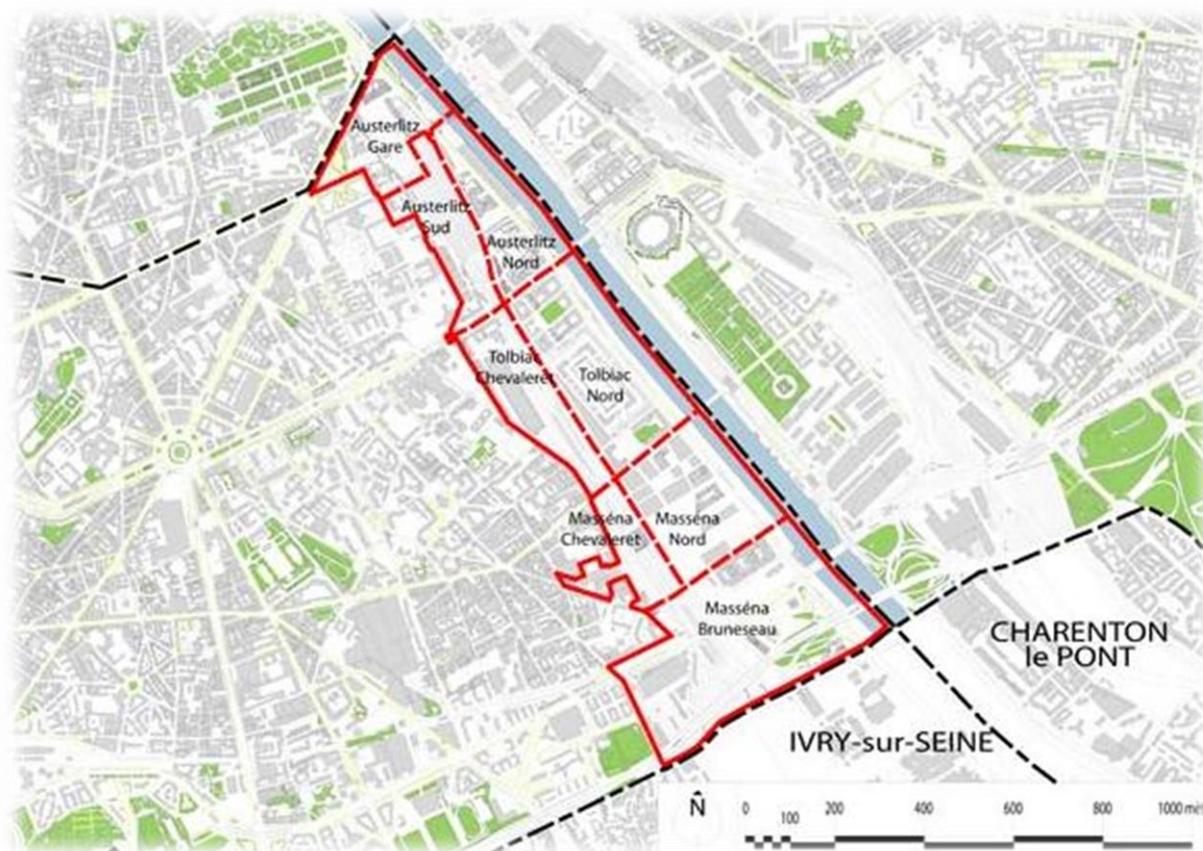
Deux études ont été menées parallèlement par notre équipe de recherche.

2.1. Etude de cas n°1

Par Sandra Mallet

Cette première série d'enquêtes porte sur quatre projets : les ZAC Paris Rive Gauche et Claude Bernard, toutes deux situées à Paris, la ZAC du Plateau à Ivry, et l'ensemble des projets Phosphore d'Eiffage. La collecte des matériaux a été menée par Jean De Bigault, ingénieur d'étude recruté pour cette mission et par Sandra Mallet.

La ZAC Paris Rive Gauche est localisée dans le 13e arrondissement, s'étendant de la Gare d'Austerlitz aux limites communales d'Ivry. Elle forme une opération de 130 hectares, pour l'essentiel composés de friches industrielles et ferroviaires. Lancée en 1991, constituant jusqu'alors le plus grand projet urbain de la ville de Paris. La création de la ZAC fait suite à une série de constats. En articlier, les terrains actuellement concernés par l'opération ont longtemps été en marge du processus d'urbanisation et les quartiers résidentiels du 13e arrondissement n'étaient pas reliés à la Seine du fait des friches ferroviaires et industrielles. Son aménagement a alors été intégralement confié à la SEMAPA (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris). Ce terrain a été choisi car les politiques temporelles mentionnent régulièrement leur contribution dans ce projet.

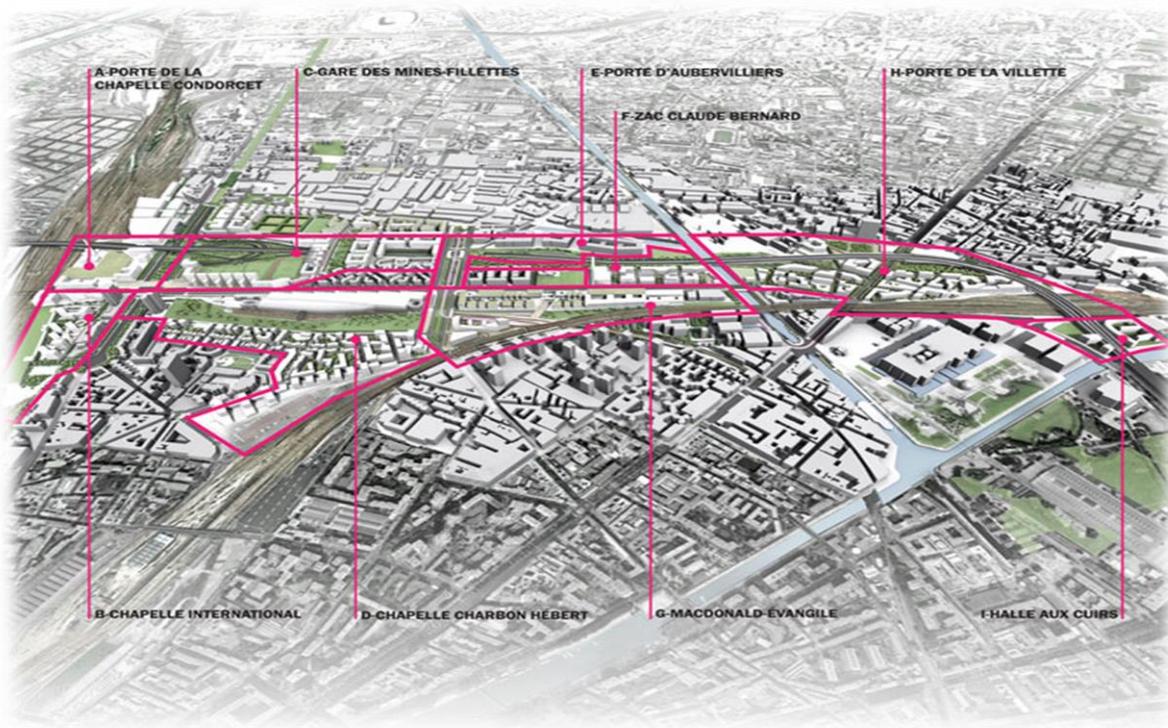


Périmètre administratif de la ZAC Paris Rive Gauche

Source : <http://projets-architecte-urbanisme.fr>

La ZAC Claude Bernard se situe dans le 19e arrondissement de la capitale. Il s'inscrit dans le projet urbain Paris Nord-est, lancé en 2002, compris entre la porte de la Villette et de la Chapelle. Reposant sur 200 hectares de friches urbaines délaissés par l'activité industrielle, il constitue le plus vaste programme d'aménagement parisien. Ancien pan de ville délaissé par les pouvoirs publics pendant plusieurs décennies, Paris Nord-est est, depuis les années 2000, au cœur d'une réflexion portant sur la reconquête des marges urbaines. L'idée est alors de "créer une ville dans la ville, au cœur même d'un territoire longtemps délaissé, au Nord-Est de la capitale"¹⁰. Ce chantier d'envergure doit également permettre à la ville de Paris de tisser progressivement de nouveaux liens avec les communes limitrophes de Pantin, Aubervilliers et Saint-Denis. L'idée est de favoriser une dynamique territoriale faisant contre-pied à une politique ayant longtemps contraint la capitale à un repli sur elle-même.

La Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) s'est vue confier dès 2005 la réalisation de la ZAC Claude Bernard. Celle-ci forme l'un des neuf sous-secteurs opérationnels dépendant chacun des libérations foncières et de la possibilité d'engager la réalisation des projets urbains. Elle constitue le premier sous-secteur opérationnel du projet Paris Nord-est à avoir été engagé. D'une superficie de 14,6 hectares, elle est souvent présentée comme l'un des premiers écoquartiers de la capitale et comme la première étape du projet Paris Nord-est.



Périmètre de l'opération d'aménagement Paris Nord-Est.

Source : <http://www.paris.fr>

¹⁰ <http://paris-nord-est.paris.fr/>

Le choix d'avoir intégré la ZAC Claude Bernard à nos recherches s'explique par l'expérimentation de l'outil d'Analyse du Cycle de Vie à l'échelle de ce quartier.

La ZAC Paris Rive Gauche et le projet Paris Nord-Est constituent les deux opérations parisiennes d'urbanisme les plus vastes, et sont toujours en cours de réalisation.

La ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine est une opération d'aménagement initiée en 2006 par la Ville d'Ivry-sur-Seine, située au Nord du territoire de la Seine-Amont et limitrophe de la capitale parisienne. La ZAC a été pensée de manière à accompagner le programme de réaménagement de la voirie et des trottoirs de l'Avenue de Verdun, ancienne Route Nationale 305. Le site compte 8 hectares, en tissu urbain dense. Ce projet été retenu parmi nos terrains car le temps du chantier a fait ici l'objet d'un traitement particulier, un programme culturel l'accompagnant.

Les projets Phosphore ne sont pas des projets publics mais des projets privés visant à impulser une commande publique. Phosphore est un laboratoire de prospective en développement urbain durable créé en 2007 par Eiffage. Ce dernier est composé des diverses branches d'activité du groupe. La création du laboratoire constituait l'opportunité de mener une réflexion commune et mutualisée sur la ville durable, mettant à profit les compétences des différentes branches qui avaient pour habitude de travailler en silo, indépendamment des unes des autres et faisant appel à des experts extérieurs pour nourrir leurs réflexions. Il est porté par la direction du développement durable d'Eiffage. Le laboratoire ambitionne de proposer des solutions en termes d'adaptation urbaine aux enjeux du changement climatique. Quatre projets d'aménagement urbain durable, ont été élaborés jusqu'à présent, dans les agglomérations de Marseille (Phosphore I, 2007-2008 et II, 2009), Strasbourg (Phosphore III, 2009-2010) et Grenoble (Phosphore IV, 2011-2012), en lien avec les communes et/ou intercommunalités concernées (PPP –Partenariat Public-Privé virtuel avec la Ville de Marseille pour Phosphore I et II, convention partenariale réelle avec la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole pour Phosphore IV). Ces projets ont été retenus dans le cadre de notre étude car la question du temps y être traitée sous différents aspects.

La diversité des terrains retenus, en termes de taille, de localisation géographique, de date de lancement, d'acteurs et de mode de conception, permet d'offrir une mise en perspective de la question de la prise en compte des temporalités dans les projets urbains.

2.1. 1. L'évolutivité des projets urbains

. *Le projet urbain, objet évolutif*

Les projets étudiés (à Paris, les ZAC Paris Rive Gauche et Claude Bernard, et les projets Phosphore d'Eiffage) ont tous fait l'objet de modifications et de réorientations. Il existe pour tous une reconnaissance du caractère inéluctable de leur évolution par les acteurs rencontrés lors de nos enquêtes. Les modifications concernent des aspects nombreux et très variés. C'est notamment le contenu même qui est reconnu comme susceptible d'être redéfini. Ainsi, pour la ZAC Paris Rive Gauche, opération s'étalant sur plus d'une vingtaine d'années, *"pour ce qui est des évolutions on pourrait passer la journée parce qu'en fait le projet a constamment évolué..."*¹¹ pour le directeur de la programmation et de l'urbanisme à la SEMAPA.

L'analyse croisée des projets montre que ces évolutions sont surtout le résultat de transformations des conditions de réalisation des projets.

Ces conditions se rapportent, entre autres, à des aspects financiers, l'actualisation des états prévisionnels étant continue, en raison de la conjoncture économique, de l'état du marché foncier et immobilier, des produits, des charges, des salaires. L'un des rapports annuels de la SEMAPA explique par exemple que *"la conjoncture économique du début des années 1990 a contraint – la SEMAPA – à ralentir l'opération et à se poser la question de la méthode"*¹². Ainsi, d'après l'architecte et urbaniste Donatien Senly, *"L'idéal, face au dessin de Paris Rive Gauche, eût été une exécution quasi-instantanée de la totalité de la ZAC, ce qu'appelle effectivement la configuration urbaine sur dalle. Durant les années 80-90, le boom immobilier laissait rêver à une telle situation. Le nombre et la fréquence des opérations immobilières (...) permettaient d'envisager l'avènement rapide et total des cent trente hectares. Mais le contexte économique en a décidé autrement, et la SEMAPA se trouve contrainte à réduire ses ambitions. Elle doit opérer par fragments distincts dans le temps et dans l'espace, engageant d'abord les îlots voisins de la Bibliothèque de France, puis le secteur Masséna, lui-même divisé en plusieurs plans de masse. A l'encontre de l'unité et de l'homogénéité affichées dans le plan initialement dessiné, le projet devient fragmentaire dans sa réalisation"* (Senly, 1999, p.28). De même, les aléas de la conjoncture économique ont amenés à des modifications importantes des acteurs et du financement de la ZAC Claude Bernard. À l'origine, BNP Paris Real Estate était uniquement en charge de la réalisation des immeubles de logements. IVB, promoteur allemand, devait, quant à lui, construire le programme immobilier de bureaux. Néanmoins, les événements économiques de 2008 l'ont contraint à se retirer du projet, mettant en péril l'exécution de la ZAC. À ce moment précis BNP Real Estate ne souhaitait plus réaliser les quatre immeubles qui devaient accueillir la population du nouveau quartier¹³. Pour que la première phase de l'opération Paris Nord-Est ne soit pas compromise, la SEMAVIP s'est employée à convaincre BNP promoteur à poursuivre son programme tout en reprenant celui d'IVB.

¹¹ Entretien semi-directif individuel réalisé le 3 avril 2013

¹² Selon le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA, dans le cadre d'un entretien semi-directif individuel réalisé le 3 avril 2013

¹³ Selon un chargé de mission de la SEMAVIP

Mais une opération d'aménagement n'évolue pas uniquement en fonction des contraintes économiques. Le temps d'un projet urbain est également dépendant des changements d'orientation des documents d'aménagement, voire du remplacement de documents par d'autres, et à des changements de municipalité. Ainsi, après les élections municipales de 2001 et le changement de majorité à Paris, le projet Paris Rive Gauche a été réorienté: *"les nouveaux élus ont voulu remettre à plat un certain nombre de choses sans remettre en cause les actes fondateurs du projet. [...] Mais ils ont évidemment cherché à relayer un certain nombre d'engagements politiques qu'ils avaient pris au cours de la campagne"*¹⁴.

La transformation des normes peut, elle aussi, être un facteur impactant fortement le projet. Dans le cas de Paris Rive Gauche, le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA explique que le respect de la norme environnementale ISO 14001 *"a été l'occasion d'une évolution de la politique environnementale de la SEMAPA et de son Système de Management (SME). Cette évolution était nécessaire pour tenir compte d'un contexte législatif réglementaire en mutation très rapide"*¹⁵. Concernant la ZAC Claude Bernard, *"Lorsque l'opération a démarré en 2002-2003, il n'y avait pas du tout la notion de développement durable, de plan climat. (Le plan climat est apparu en 2007). Au fur et à mesure de l'avancement, il y a eu des évolutions dans la programmation, dans les objectifs, sur les aspects environnementaux"*¹⁶.

Les évolutions peuvent également être liées à une évolution des métiers, aux manières de faire le projet. Au sein de nos études de cas, le projet Phosphore est particulièrement révélateur de la possibilité de ce type d'évolution. Plus encore, il est conçu de façon même à faire évoluer les méthodologies classiques des projets. Phosphore I, mené en 2007-2008, à Marseille, a pris la forme d'une réponse d'Eiffage à un partenariat public-privé virtuel qui portait sur la construction – conception, à horizon 2020, d'une gare multimodale et d'une tour de services associée, ainsi que sur leur exploitation respective jusqu'en 2050. Il était centré sur l'efficacité énergétique et le choix de matériaux innovants à l'échelle d'un bâtiment ou d'un équipement. Dès l'année suivante, Phosphore II visait des problématiques plus larges (construction, écomobilité, usages de la ville), et ce, à l'échelle non plus d'un bâtiment mais d'un morceau urbain. L'idée est que la construction de la gare multimodale et de la tour de service nécessitait une réflexion spatiale plus vaste pour une intégration dans le paysage urbain plus pertinente. Les équipes d'Eiffage ont alors travaillé, à la demande de la Communauté Urbaine de Marseille, à la conceptualisation d'un "écoquartier" virtuel sur le site d'Arenc à Marseille, d'une superficie de 170 hectares, destiné à accueillir 32 000 habitants et autant d'emplois d'ici 2030. Suite aux résultats de Phosphore II, la communauté urbaine de Strasbourg, a sollicité Eiffage pour qu'il conduise une troisième session à Strasbourg, où le travail a porté à l'échelle de trois écoquartiers (Wacken, Gare Basse et place de Haguenau). De même, Phosphore IV, qui s'est déroulé en 2011-2012, émane d'une commande d'une communauté urbaine, Grenoble-Alpes Métropole. Cette fois-ci, l'échelle n'est plus le quartier mais les 31 000 hectares des 28

¹⁴ Selon le directeur de la programmation et de l'urbanisme, entretien du 3 avril 2013.

¹⁵ Rapport annuel 2009 SEMAPA, p. 31

¹⁶ Selon la référente Développement Durable à la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, entretien du 28 mars 2013.

communes de l'agglomération. Le choix de conduire une nouvelle session à l'échelle de la Métro résulte d'une volonté propre au Président de l'agglomération grenobloise: "*Il est venu nous voir en nous disant qu'il aimait beaucoup ce qu'on avait fait sur les écoquartiers mais qu'il n'était pas le Président d'un écoquartier mais d'une agglo de 31 000 hectares, 400 000 habitants et que c'était à cette échelle là qu'il aurait aimé que nous travaillions*" explique le chef de projet de Phosphore IV.

D'une façon générale, la reconnaissance d'évolutions signifie que l'on admet le caractère nécessairement transformable du projet au cours du temps. Aux yeux de l'ensemble des acteurs rencontrés, le temps est un élément qui s'impose au fur et à mesure de la fabrique du projet. Le temps est un élément fondamentalement dans la mise en œuvre de tout projet urbain. Il est dit "incontournable" par les acteurs : le projet n'est pas conçu comme un plan à mettre en œuvre et n'est jamais "figé". Une opération d'aménagement se caractérise avant tout par un montage opérationnel où les grandes étapes finissent par être définies et actées. Mais il ne s'agit jamais de plans que l'on dessine à un moment donné et que l'on met en œuvre tels quels après qu'ils aient été dessinés. Ainsi, "*Dans une opération d'aménagement urbain, il faut constamment évoluer et progresser, on ne peut figer dans le marbre un processus qui va s'écouler sur plus de quinze ans*"¹⁷. Le projet est donc pris dans un processus continu de transformation de ces conditions de réalisation qui amèneront à sa propre transformation. Les acteurs sont convaincus que les choses vont évoluer mais ils ne savent pas de quelle manière. Il y a donc là reconnaissance de l'existence d'incertitudes. Passé ce constat unanime, de quelle(s) manière(s) peut se positionner l'action publique face à ce principe d'incertitude ?

. *Quel(s) positionnement(s) face à la reconnaissance de l'évolutivité des projets ?*

L'anticipation peut être un mode de positionnement. "Anticiper", c'est, "Prévoir, supposer ce qui va arriver et adapter sa conduite à cette supposition" (Larousse), réaliser une "simulation d'une situation d'avenir (latin prendre avant, ante capere), qui suppose une capacité se projeter dans le futur"¹⁸. Autrement dit, "anticiper" consiste à faire des suppositions sur l'avenir, à formuler des hypothèses explicites, à appréhender le futur. Il s'agit d'imaginer des événements situés dans l'avenir, en fonction de variables, d'informations connues et prises en compte. Mais l'anticipation est également liée à l'action: elle peut prendre la forme d'une planification de l'action, fournissant une réponse avant la réalisation d'un phénomène ou d'une projection donnée. Pour le psychosociologue Jean-Pierre Boutinet, "anticiper, c'est en définitive, par rapport à une situation présente, faire preuve d'intelligence, c'est-à-dire une activité de détour permettant de mieux ressaisir les situations auxquelles nous sommes confrontés, éviter que ces situations ne s'imposent à nous de façon coercitive." (Boutinet, 1990).

¹⁷ BAUER A., "Paris-Rive gauche : l'aménageur adopte une charte pour l'environnement", *Les Echos*, n° 18348, 22 février 2001

¹⁸ Brunet, R.; Eckert, D. (1992), "Anticipation", In: Burnet, R.; Ferras, R.; Théry, H. (Dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Reclus, La documentation française.

Or, d'un côté, l'un des points majeurs différenciant les démarches de projet -nées dans les années 1980 et privilégiées aujourd'hui- du plan, outil autrefois dominant, repose sur un renouveau des pratiques d'anticipation et un positionnement différent par rapport au futur (cf. partie 1.3. du rapport). Le plan avait pour objet de définir précisément des mesures en fonction d'un avenir que ses acteurs prétendaient cerner. Au contraire, *"la démarche de projet se présente comme un processus de mobilisation et d'action qui n'est jamais que partiellement déterminé, orientant les actions vers un but précaire, amendable, et mobilisant des ressources qui ne sont jamais toutes présentes au départ du processus mais s'accumulent tout au long de celui-ci"* (Pinson, 2009, p. 163). Si l'exercice du plan consiste d'abord à appliquer des actions prédéterminées, le projet, lui, serait davantage un processus non linéaire, une démarche marquée par des réajustements.

D'un autre côté, en se préoccupant de l'articulation court terme/long terme et des générations futures, en s'interrogeant sur les incertitudes de l'avenir et sur la pérennité des actions, le développement durable se situe au cœur de la problématique de la formalisation des anticipations. La reconnaissance des incertitudes est au cœur des principes du développement durable. Celui-ci va à l'encontre de l'idée d'un développement linéaire des sociétés, invitant à reconsidérer la course au progrès dans laquelle les sociétés modernes sont plongées (Cf. partie 1.1. du rapport). Pour autant, la reconnaissance du caractère incertain du projet urbain par ses acteurs s'inscrit-elle de façon explicite dans une démarche de développement durable ? Est-elle directement liée à la diffusion généralisée des principes de durabilité dans le domaine de l'aménagement ? Ou correspond-elle simplement à l'état d'une situation formulé par des politiques urbaines confrontées à des problèmes et enjeux qu'ils ne peuvent négliger ?

La reconnaissance du caractère incertain du projet, de même que l'activité anticipatrice, ne signifient pas forcément que l'évolutivité du projet et son adaptabilité sont pensés en eux-mêmes. Cette reconnaissance ne présuppose pas la recherche d'outils et de façons de faire le projet pour une meilleure adaptabilité aux évolutions réelles qui se manifesteront au cours du temps. D'autant plus que l'activité anticipatrice ne peut qu'être partielle: il subsistera toujours des éléments qui infléchiront le projet et qui apparaîtront au fil du temps, des variables non anticipées.

Au sein des projets évoqués, le temps reste d'abord vu un élément d'accompagnement du projet. Le temps est "un élément présent de manière non volontaire car il n'a pas été envisagé comme un élément de définition du projet. N'ayant pas été envisagé initialement comme élément de sa définition, si le temps est présent, c'est contre-nature du projet qui y étant confronté se doit de le prendre en compte"¹⁹. Lorsqu'il est considéré, le temps apparaît d'abord, aux yeux des acteurs, comme une variable de plus comprise dans le champ d'action très large, et qui ne cesse de s'élargir, du développement durable.

De ce fait, la ZAC Paris Rive Gauche a rencontré de vives oppositions à cette absence de stratégie évolutive et adaptative, pour son manque de flexibilité. Pour Frédéric Edelmann, critique d'architecture, elle serait la raison même d'un "ratage" : *"à l'inverse d'un projet urbain*

¹⁹ Selon le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA, entretien du 3 avril 2013

*évolutif mais constant, l'opération ressemble surtout à une succession de choix forcés, de situations subies et corrigées, l'ensemble étant masqué à la fois par des discours plus proches de la propagande que de la concertation véritable, et par l'utilisation ostensible d'une matière grise architecturale qui, commande oblige, aura rarement fait entendre un son de cloche différent*²⁰.

D'une façon générale, pour l'urbaniste et conseiller en politiques urbaines et culturelles, Jean-Pierre Charbonneau, "Nous savons faire des projets efficaces, définitifs. Mais ils sont lourds et longs à monter, coûteux. Leur impact, réel sur un lieu, n'est pourtant souvent pas à l'échelle des difficultés qu'a à assumer une ville dans son ensemble."²¹.

. Vers des projets urbains "réversibles", "évolutifs", "adaptables"?

Il existe une différence entre l'existence d'une évolution des choix et des orientations prises durant un projet et le fait de penser l'évolutivité même des espaces produits par le projet. L'espace conçu dans le cadre d'un projet évolutif est adaptable aux usages ou demandes, de manière rapide, ne nécessitant pas d'interventions lourdes au niveau matériel et financier. Or cette adaptabilité des projets reste loin d'être systématiquement prise en compte : *"Franchement, même quand la notion de réversibilité est avancée par les concepteurs, ce n'est souvent pas un critère décisif"* selon le directeur de la programmation et de l'urbanisme de la SEMAPA. Mais elle peut parfois être vue une nécessité incontournable, en particulier lorsque des motifs financiers sont en jeu : *"les bureaux sont la plupart du temps conçus sans que l'on connaisse les entreprises qui les occuperont. Cela pousse les promoteurs et les investisseurs à créer des plateaux uniformes, cloisonnables ensuite par les utilisateurs. Si les utilisateurs changent, on change les cloisons. C'est donc souple, mais cela produit des immeubles qui sont tous identiques pour répondre aux standards de réversibilité"*.

Malgré son emploi fréquent dans les projets étudiés, et dans l'urbanisme contemporain, la définition du terme "réversibilité" reste peu précise dans le domaine. Il existe une ambiguïté sur ce qui peut être réversible. Cela peut concerner la réversibilité des choix pris. Pour l'urbaniste Nadia Arab, qui étudie l'élaboration du projet de tramway à Strasbourg, la réversibilité des choix n'est pas un outil utilisé au service de la durabilité mais un outil de décision en situation d'incertitude. Par ailleurs, *"l'irréversibilité constitue, tout autant que la réversibilité, une ressource de la décision en situation d'incertitude"* (Arab, 2013).

La réversibilité peut s'appliquer aux espaces eux-mêmes. Dans le langage courant, il est porteur d'une signification forte, exprimant l'idée d'une possibilité d'un retour en arrière, la réalisation précise d'une transformation inverse, le retour à un état initial: cela ne semble pas correspondre aux objectifs des projets analysés dans lesquels la notion est utilisée, et paraît même très peu adéquate pour décrire un réaménagement spatial. On observe, en fait, une

²⁰ Edelmann, F., 2002. " Paris Rive gauche, histoire d'un ratage ", *Le Monde*, 19.11.02

²¹<http://www.jpcharbonneau-urbaniste.com/index.php/articles/revue-urbanisme/amenagements-danticipation/>

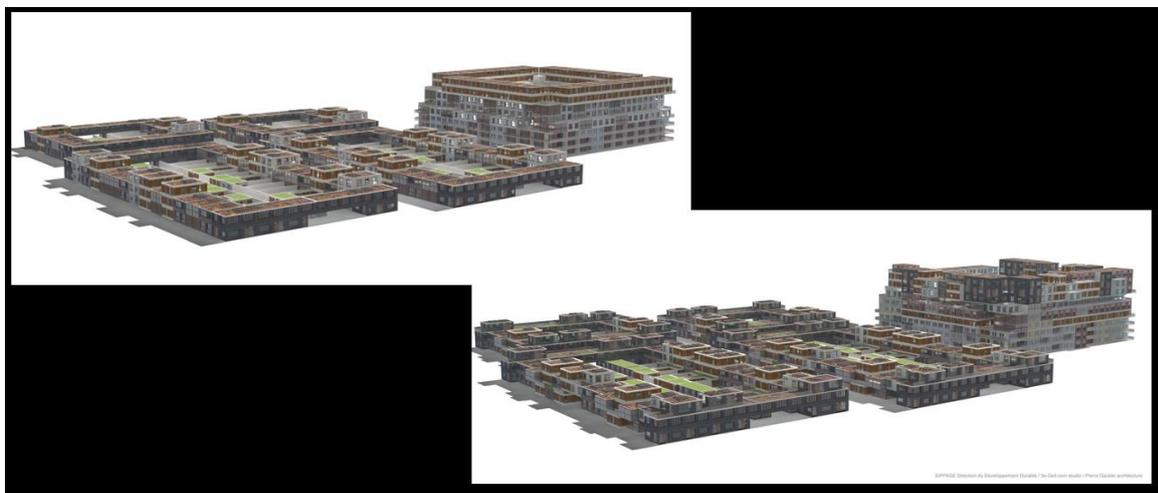
inflation de termes utilisés pour évoquer des aspects temporels des projets d'aménagement. Apparaissent tout aussi bien des qualificatifs tels que "évolutif", "adaptable", "réversible", "modulable", "malléable", "résilient", "flexible", dans la littérature actuelle relative à l'urbanisme et aux projets urbains. L'utilisation de ces mots donne l'impression de nouvelles façons de concevoir les projets urbains. L'emploi de termes jusque-là peu utilisés et leur récurrence semblent l'expression d'une conception plus souple des projets urbains. Ceux-ci seraient ainsi susceptibles de transformations progressives et peu contraignantes. A titre d'exemple, citons les dernières éditions du concours European. Ce concours européen d'idées d'architecture et d'urbanisme créé en 1988 s'adresse aux jeunes concepteurs. Le fil conducteur général de la 11^e édition, en 2011, était : "*Territoires et modes de vie en résonance. Quelles architectures pour des villes durables ?*". L'un des enjeux auquel devait répondre les équipes était de concevoir des projets urbains évolutifs : "*Le jury a sélectionné les propositions les plus attentives aux lieux, usages, ambiances et traitement des espaces publics, et surtout inscrites dans une logique d'adaptabilité. L'heure n'est en effet plus aux figures imposées, clefs en main, mais aux solutions s'étalant dans le temps, capables de s'accorder à l'évolution des modes de vie et à la faisabilité des projets*"²². La 12^e édition du concours, intitulée "*Ville adaptable. Insérer les rythmes urbains*", fait, elle, une très large place aux thèmes-clé de résilience, de malléabilité et de temporalité. L'enjeu est d'abord "*d'explorer le temps dans ses rapports à l'espace*"²³ afin de répondre à certains impératifs écologiques (empreinte écologique, crise énergétique, lutte contre l'effet de serre, etc.). Le temps est alors pris en compte de plusieurs manières. L'accent est mis tant sur la résilience et les capacités de changements des espaces sur le long terme, que sur les rythmes quotidiens des espaces urbains, selon une approche chronotopique.

Dans nos études de cas, les projets dans lesquels la question de l'évolutivité des espaces est le plus traité, sont les projets Phosphore, projets privés virtuels, visant notamment à impulser l'action publique. Il s'agit de l'un des thèmes principaux abordés par Phosphore, qui aborde l'évolutivité à différentes échelles de temps. Phosphore entend par l'évolutivité, la possibilité de pouvoir faire évoluer la configuration et la programmation d'un bâtiment en fonction des besoins des usagers, pour prolonger sa durée de vie. L'idée est que l'évolution du bâti ne doit pas nécessiter de gros œuvre. Ces projets proposent, à titre d'exemple, des bâtiments évolutifs dont la configuration des espaces intérieurs peut facilement varier, et dont les possibilités de croissance du bâtiment est possible. Il s'agit de penser aux usages futurs, liés aux changements démographiques notamment (composition des ménages, vieillissement de la population). L'objectif est de prolonger la durée de vie de l'édifice, sans nécessiter de travaux de gros œuvre. Dans le cadre de Phosphore III, le laboratoire a ainsi conceptualisé un programme de logements individuels et collectifs dans le quartier Wacken où les habitants peuvent faire évoluer leur logement en fonction de leur besoin: "*un panel de permis de construire anticipant toutes les configurations possibles autorise l'ajout d'un ou plusieurs modules en toiture et en façade et*

²² Premier plan dossier. Le journal d'informations du puca plan | urbanisme | construction | architecture n°25 janvier - mars 2012, http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan25_european11.pdf

²³ http://www.european-europe.eu/media/default/0001/01/e12_topic_pdf.pdf

permet d'imaginer une pièce ou un local supplémentaire, déconnecté du logement principal. Les habitants qui le souhaitent peuvent donc garder et faire évoluer leur logement en fonction de leur besoins"²⁴.



Programme de logements évolutifs du quartier Wacken à Strasbourg, Phosphore III
<http://www.eiffage-phosphore.com/>

Au sein de la même session, un bâtiment 100% évolutif a également été imaginé, "la Ruche", possédant une architecture en forme d'hélicoïde, s'articulant sur une hélice et sur un axe, permettent de moduler la structuration des surfaces intérieures et permettant au bâtiment de déployer en hauteur. En plus de penser aux usages futurs, il s'agit ici d'encourager "la mixité et l'intensité d'usages des bâtiments à toute heure de la journée". Le postulat de base qui a amené à cette conception est que le cloisonnement traditionnel des fonctions entraîne une surconsommation énergétique et une sous-utilisation des espaces. Plusieurs bailleurs comme le Foyer Rémois se seraient intéressés à ce concept d'après Eiffage. "Pour eux, c'est extrêmement intéressant parce que ça leur permet d'avoir tout de suite une sécurisation. [...] Le locataire signe un accord avec le bailleur social qui précise qu'en fonction de l'évolution de la cellule familiale il se pourrait qu'une pièce soit réaffectée à un voisin du-dessus ou du-dessous" selon le chef de projet Phosphore IV.

24



La Ruche, Phosphore III
<http://www.eiffage-phosphore.com/>

Un autre exemple d'évolutivité des espaces réside dans ce qui est appelé la "Rue Nue", concept inspiré de celui d'espace partagé, "shared space" de Hans Monderman²⁵. Là encore, la programmation de l'espace peut être adaptée en fonction du besoin d'usage et de l'heure de la journée (pouvant devenir aire piétonne, aire de livraison, terrasse de restaurant, espace de manifestation culturelle etc.). Les lieux sont conçus de façon à être ouverts à une diversité d'activités urbaines potentielles. Cela s'exprime par la suppression de la signalisation verticale classique, l'utilisation d'un mobilier urbain facilement déplaçable, l'utilisation de LED encastrées dans le sol à la programmation variable à la place d'une signalisation horizontale classique²⁶. Par exemple, dans la Rue Nue imaginée à Marseille, les LED délimitent au cours de la matinée des chicane marquant le temps de l'arrêt autorisé aux véhicules; au milieu de la journée, elles ouvrent de larges passages piétons au profit des sorties d'école et des nombreuses personnes ayant à se déplacer pendant les heures de déjeuner; et en soirée, elles libèrent l'espace piétonnier pour une ambiance plus festive.

D'autres éléments sont liés à l'adaptation des bâtiments, du mobilier urbain et des espaces publics à la variation potentielle des usages (éclairages visant à respecter les rythmes biologiques humains variant durant la journée, les bornes de mobilité utilisant les technologies numériques, l'urbanbridge, passerelle modulable adaptable aux flux, etc.). Le temps est ainsi une notion que l'on retrouve dans les différents projets Phosphore de Marseille, Strasbourg et Grenoble. Il se manifeste dans les travaux des équipes du groupe Eiffage, par des concepts novateurs et des innovations techniques. Cependant, l'objectif de base du laboratoire Phosphore n'était pas d'imaginer la ville durable de demain en fonction du temps et des temporalités urbaine. La prise en compte des temps quotidiens, de la variation de l'usage des

²⁵ Ingénieur urbaniste néerlandais ayant notamment expérimenté la route nue à Drachten

²⁶ Il s'agit d'un procédé baptisé Luciole et développé par Eiffage Energie et Eiffage Travaux Publics.

Source : "Des villes et des hommes. Contribution du laboratoire Phosphore à la ville durable", Eiffage, direction du développement durable, p. 89.

espaces sur le court terme comme sur le long terme, n'était pas un axe de réflexion prédéfini par Eiffage. Le sujet a progressivement fait son apparition dans les thématiques de recherche du laboratoire. Ce sont les innovations proposées au cours du temps par les différentes équipes Phosphore qui lui auront permis d'émerger. Toutefois, le temps n'est pas une thématique que l'on retrouve dans tous les procédés conceptuels imaginés par Phosphore: "*La chronotopie c'est quelque chose que l'on n'utilise pas systématiquement, parce que ça ne s'applique pas à tout, mais quand l'opportunité est là on y réfléchit et ça intègre nos réflexions*" selon le chef de projet de Phosphore IV.

La prise en compte l'évolutivité des espaces urbains au sein du projet semble en fait devenu une question en vogue et l'intérêt pour la question au sein des projets Phosphore ne constitue pas un cas isolé.

L'urbaniste Jean-Pierre Charbonneau s'y intéresse ainsi depuis une vingtaine d'années, et parle, quant à lui, d'"aménagement d'anticipation" pour désigner le travail qu'il a mené dans plusieurs villes (à Saint-Etienne, Lyon ou Saint-Denis par exemple). Pour lui, c'est aux pouvoirs publics et aux aménagements de prendre la mesure puis d'adapter leur actions aux problématiques, de ne surtout pas apporter des solutions toutes faites, et de pouvoir proposer des choses simples et rapides à mettre en œuvre: "*Transformation complète, maintenance renforcée, évolutions temporaires, le champ de l'action urbaine s'en trouve ainsi élargi.*"

Toutefois, l'idée d'un urbanisme "évolutif" ou "flexible", "adaptable" est loin d'être nouvelle dans la littérature de l'aménagement et du projet urbain.

La question de l'évolutivité de l'urbanisme est présente dans les années 1960 : plusieurs auteurs relatent des expériences d'urbanisme dit "évolutif" ou préconisent un urbanisme évolutif, permettant des modifications ou des réorientations d'objectifs. Ces préconisations sont, en particulier, émises par certains architectes du mouvement moderniste²⁷. La question de la flexibilité apparaît dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* dirigé par Pierre Merlin et Françoise Choay paru en 1988, par deux entrées. La première se rapporte à la "*flexibilité de l'urbanisme*"²⁸, décrite comme la "*propriété des documents d'urbanisme qui caractérise leur aptitude à se plier aux circonstances*". La définition donnée se rapporte donc à l'urbanisme réglementaire. La deuxième est d'ordre technique et concerne la "*flexibilité d'un bâtiment*", soit l'"*aptitude à subir une modification des dispositions de plan après le premier achèvement. (...). Pour être réelle, elle suppose qu'après modification les travaux de reprise soient limités*"²⁹. Cependant, l'urbanisme est, jusque dans les années 1990, dominé par le plan, marqué par la linéarité des décisions prises, et par une gouvernance relativement simple et rigide.

²⁷ Voir par exemple : De Maisonseul, J., 1986, " L'habitat dans un urbanisme évolutif. Eléments pour une théorie de la densité constante ", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXV, pp. 141-152

²⁸ définition de Pierre Merlin

²⁹ définition de Pierre Chemillier, ancien président du CSTB

Par conséquent, un processus progressif de reconnaissance du caractère évolutif du projet semble présent depuis plusieurs décennies, tant dans les aspects décisionnels du projet, que dans les aménagements visés. Ce processus s'inscrit dans un contexte de préoccupation croissante de durabilité des territoires. Mais il n'est pas né de l'apparition généralisée du développement durable dans les projets d'aménagement et n'est pas systématiquement posé en lien avec des préoccupations en termes de développement durable, même si ces dernières plaident pour une approche non linéaire des projets et une prise en compte accrue de leurs temporalités. L'inflation de termes, précédemment indiquée, peut être entendue comme le reflet d'un urbanisme qui se cherche, et le reflet de questionnements actuels.

2.1.2. Des outils pour penser le projet urbain à différentes échelles de temps

Cette deuxième sous-partie présente deux outils tentant de penser certains temps particuliers dans le cadre de projets urbains.

. Gérer des moments spécifiques du projet urbain : l'exemple du chantier

La perception du temps du projet diffère selon chaque acteur : il n'est pas perçu de la même manière que l'on soit un professionnel de l'aménagement, un habitant, un salarié ou encore un commerçant. Comme nous l'avons indiqué en première partie du rapport, il existe une multiplicité de temps sociaux.

Le fait que les livraisons d'un projet d'aménagement puissent être échelonnées sur plusieurs années peut sembler long, voire interminable pour les usagers mais en termes d'aménagement et de politique urbaine, ce même temps peut être considéré comme un temps court. Le temps est propre à chacun dans le sens où chacun le perçoit d'une façon différente. Un chargé d'opération à la Ville d'Ivry ayant travaillé sur le projet ressent ainsi un décalage entre la façon dont il perçoit le temps du projet en tant qu'urbaniste et la façon dont le perçoivent les habitants: *"Par exemple, pour ma part, j'ai presque envie de dire que l'opération d'aménagement de la ZAC du Plateau est finie puisqu'elle est montée. [...] Et puis il y a le temps de l'opération vu par les riverains qui est exactement l'opposé de ce que je viens de dire. C'est-à-dire que pour nous c'est fini alors que pour eux rien n'a encore commencé"*³⁰. Ainsi, le temps de la ville constitue pour lui *"une ressource inestimable de réflexions puisque personne ne parle des mêmes temporalités"*.

Le temps du chantier constitue un moment particulier pour les habitants. Une démarche originale portant sur ce temps a été initiée à Ivry avec la démarche HQAC (*Haute Qualité Artistique et Culturelle*). Cette démarche a été impulsée par le service de la culture de la Ville d'Ivry, dans le cadre d'une réflexion sur la Bourse d'Art Monumental dont Stefan Shankland, artiste plasticien, a été lauréat. Cette bourse offre au lauréat la possibilité de lui acheter une

³⁰ Selon un chargé d'opération, entretien du 3 avril 2013.

œuvre et de la mettre dans l'espace public. Stefan Shankland souhaitait, quant à lui, bénéficier du temps de préparation d'une opération pour mener une réflexion sur le lieu de production de la ville.

La démarche est appelée HQAC, s'apparentant à la notion de Haute Qualité Environnementale (HQE) : cette dénomination montre qu'elle se veut sérieuse, en proposant une démarche innovante aux principes inscrits dans un cahier des charges et qui se veut reproductible³¹, et ironique en faisant référence à l'inflation de normes environnementales que l'on délivre dans les projets d'aménagement urbain. Elle a été initiée dans le cadre de la ZAC du Plateau, où Stefan Shankland a mis en place, dès 2007, un premier atelier appelé TRANS305. Un deuxième atelier, TRANS02, lui a succédé entre 2010 et 2011, puis un troisième devrait prendre position des lieux à partir de 2014. Ces ateliers se traduisent, notamment, par la création de laboratoires expérimentaux temporaires. Ils permettent de suivre et de faire partager au public l'évolution du chantier. Ce concept vient donc rythmer l'avancement d'un projet urbain.

La démarche HQAC se caractérise avant tout par un *"temps de préparation de l'opération d'aménagement"* selon un chargé d'opération à la Ville d'Ivry. Il s'agit là d'une temporalité majeure pour la démarche puisqu'il se rapporte au temps de la mise en œuvre. La démarche HQAC est un processus qui considère le temps du chantier comme une richesse et non comme une parenthèse pour la ville, comme c'est généralement le cas. Ici, le temps du chantier est vu comme une période exploitable, changeant avec la perception traditionnelle du chantier : *"Un chantier jusque là c'est une porte que l'on ferme et là ça devient une fenêtre c'est-à-dire un moment où il peut se passer des choses. Alors après ce qu'il se passe dedans, peu importe. Il peut s'agir de workshops, d'animations culturelles ou sportives, de jardins partagés, peu importe. Mais tout d'un coup, le chantier devient une espèce de moment pour faire d'autres choses"*. La démarche HQAC considère l'éphémère comme la ressource de la démarche, les actions se faisant durant un temps imparti. D'autant plus qu'il n'aurait jamais été possible *"d'autoriser Stefan Shankland à faire ce qu'il fait si c'était des projets définitifs puisqu'il investit tout. Mais comme on sait qu'ils ont une fin, qui est la livraison définitive de l'opération d'aménagement, [...] ça sécurise la démarche"*³². La mission de Stefan Shankland n'était d'abord pas d'accompagner le projet urbain mais de travailler sur le temps du chantier de la ZAC, en lui faisant bénéficier d'un accompagnement artistique et culturel. Il est prévu qu'il ne reste rien de la démarche après la livraison de la ZAC. La démarche HQAC de la ZAC du Plateau s'arrêtera à sa livraison : il est juste question ici d'accompagner le chantier. Il ne doit rester que l'opération d'aménagement. Ce qui compte ce sont les moments passés pendant le temps de la démarche. Il n'est pas demandé à Stefan Shankland de produire des œuvres physiques comme une statue ou une sculpture, mais de mener une réflexion : concertation avec les habitants, ateliers et workshops avec des étudiants et des professeurs... *"il participe à la concertation avec les habitants. Il s'imprègne du lieu. Il fait des workshops avec des étudiants de l'école nationale*

³¹ HQAC est une démarche que Stefan Shankland a voulue reproductible, tout en s'adaptant à d'autres contextes urbains. D'autres projets sont actuellement en cours ou à l'étude à Marseille, Nice, Ivry (ZAC Gagarine-Trouillot) et à Paris 13e.

³² Selon un chargé d'opération, entretien du 3 avril 2013.

supérieure des Beaux Arts de Paris, avec des étudiants en architecture. Voilà, il travaille en atelier avec eux, avec leurs profs, ils réfléchissent à une espèce d'imprégnation sans obligation de rendu. [...] On lui demande un bilan, la production d'un compte-rendu, une vision. Enfin voilà, on a écrit tout ça bien sûr, mais pas une œuvre physique, pérenne" selon le chargé d'opération. Concrètement, la démarche se traduit par la réalisation d'un panneau de communication avec l'AFTRP, la customisation des clôtures de chantier, réalisation de workshops avec des étudiants, la construction d'un belvédère - trans305 - avec des matériaux récupérés (*belvédère imaginé avec des élèves de l'école Marenko qui devaient imaginer ce que serait un lieu au cœur du chantier*)... "Il y a eu pleins de choses. Il y a eu le panneau, les clôtures de chantier qui ont été customisées. Il y a eu toutes sortes de workshops avec les étudiants, avec des installations éphémères".

Généralement, les habitants perçoivent négativement le chantier alors qu'il est signé d'une dynamique et une vitalité. La démarche HQAC modifie la perception des gens quant à l'image négative du chantier: "Avec la démarche HQAC, la population a un regain d'intérêt pour leur quartier en transformation. [...] Ils sont assez fiers d'expliquer à leurs amis qu'il y a cette démarche que beaucoup de gens suivent. Ils les emmènent aussi visiter. Tout d'un coup ça devient presque la petite promenade que l'on peut faire après le repas du dimanche" selon un chargé d'opération à la Ville d'Ivry. La démarche, présentée comme un processus artistique, valorise le chantier.

Pour l'architecte et sociologue Stéphane Tonnelat, "c'est là, il nous semble, une accroche importante à la thématique du développement durable dont un des points d'achoppement est la relation perçue entre le présent d'aujourd'hui et le monde de demain"³³. Mais la démarche est conçue pour accompagner le chantier, et non pas pour accompagner le projet urbain. Selon le chargé d'opération de la Ville d'Ivry, la démarche HQAC pourrait aller plus loin et réinterroger les temps du projet, le temps de l'action pouvant faciliter la réflexion autour du projet d'aménagement: "Peut-être que ça peut valoir le coup [...] que dans la planification du projet, son phasage, tout d'un coup ces moments-là puissent créer une nouvelle réflexion qui apporte au projet. Pourquoi ce genre de projet dans le projet ne pourrait pas ouvrir de nouvelles perspectives ?".

. Penser le projet sur le temps long: l'exemple de l'Analyse du Cycle de Vie

L'outil d'Analyse du Cycle de Vie a été expérimenté sur la ZAC Claude Bernard. Un groupe de travail composé de Paris Tech, de Vinci, de l'EIVP³⁴, du CNRS et de la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris a conduit l'étude. Celle-ci a été réalisée a posteriori du projet de ZAC sans concertation avec l'aménageur. Elle n'avait pas pour objet de redéfinir l'opération d'aménagement et n'a donc pas eu d'incidence sur le cours du projet. En revanche, elle devait

³³ Tonnelat, S. (dir.) (2012), Vers une politique culturelle du chantier. Le plasticien comme acteur du projet urbain durable ?, Rapport pour le Programme de Recherche Interdisciplinaire "Ville et Environnement" (CNRS – MEEDDM), p. 20.

³⁴ Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris

permettre d'évaluer l'utilisation potentielle de l'ACV à deux niveaux d'avancement d'un projet d'aménagement urbain. L'objectif des paragraphes qui suivent n'est pas d'exposer les résultats obtenus suite à l'ACV mais d'en comprendre son fonctionnement et son lien avec la question de la prise en compte des temporalités au sein d'un projet dit "durable".

Avant d'être appliquée au secteur de la construction et de l'urbain, l'ACV avait été initialement conçue pour des produits industriels. L'ISO³⁵ définit de manière générale l'ACV comme étant la *"compilation et évaluation des consommations d'énergie, des utilisations de matières premières, et des rejets dans l'environnement, ainsi que de l'évaluation de l'impact potentiel sur l'environnement associé à un produit, ou un procédé, ou un service, sur la totalité de son cycle de vie"*³⁶. Ainsi, *"il permet de quantifier les impacts d'un produit [...] depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution et d'utilisation, soit du "berceau à la tombe"*³⁷. L'ACV s'applique aussi bien à un produit de la vie courante qu'à la structure même d'un bâtiment, voire d'un quartier mais son emploi à l'échelle du quartier est récent. Il résulte des recherches menées par le centre énergétique et de procédés de l'Ecole des Mines Paris Tech. Il ne s'agit pas d'additionner la somme des bilans des différents bâtiments pour obtenir l'Analyse du Cycle de Vie d'un quartier: de nouveaux paramètres propres à un quartier et aux relations que celui-ci entretient avec la ville ont été intégrés. Cet outil développé à l'échelle du quartier prend en compte, dans son analyse, les différents types de bâtiments, les infrastructures d'accès, et les réseaux. Il tente d'intégrer différentes phases de l'existence d'un quartier : *"cette analyse à l'échelle du quartier permet d'évaluer des indicateurs environnementaux pour les quatre phases du cycle de vie du quartier: construction (extraction des matières premières, production et transport des matériaux), utilisation (chauffage, éclairage public, consommation d'eau, etc.), rénovation (remplacement des composants : fenêtres, isolation, revêtements des bâtiments et des rues) et démolition (transport et traitement des déchets)." (Colombert, et. al, 2011).*

Toutefois, suite à l'ACV de la ZAC Claude Bernard, Cédissia de Chastenot, référente en développement durable à la Ville de Paris, estime que *"l'Analyse du Cycle de Vie à l'échelle du quartier est un sujet intellectuellement intéressant mais difficile à mettre en pratique"*. L'ACV quartier n'est pas un outil véritablement abouti. Pour celle-ci, *"l'ACV est un outil très exploratoire [...] qui permettrait de comparer en phase de conception des projets urbains entre eux selon des critères environnementaux"*.

Par ailleurs, l'ACV est un outil qui considère essentiellement les paramètres et les impacts environnementaux d'un produit, d'un bâtiment ou d'un quartier dans le cas présent. Les modes de vie, les dimensions sociales et économiques du développement durable ne sont pas concernées par l'ACV. Néanmoins, l'Analyse du Cycle de Vie peut être vue comme la composante d'un système qui envisage certains principes du développement durable. Pour cette raison, la Ville de Paris intègre l'ACV au référentiel *Un aménagement durable pour Paris*.

³⁵ Organisation Internationale de Normalisation

³⁶ Définition issue du site internet *actu-environnement.com*, traitant de l'actualité professionnelle du secteur de l'environnement. *Analyse du Cycle de Vie*, mise à jour le 202/12/2012.

³⁷ Définition de l'ADEME dans une note de synthèse externe de mai 2005.

Alors que les études techniques ordinaires sont le plus souvent ponctuelles, l'Analyse du Cycle de Vie s'adapte au temps long des projets d'aménagement. Elle pourrait être, selon certains (Colombert, et. al., 2011) en accompagnant le projet urbain dans la durée, un véritable outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage. D'une façon générale, l'ACV est couramment vue comme un outil d'aide à la décision, les résultats rendant possible la comparaison de solutions ou produits (par exemple, dans le domaine de l'éco-conception, pour l'écolabellisation de produits, etc.). Cependant, sur la ZAC Claude Bernard, *"la réflexion sur la manière d'intégrer l'ACV au processus de décision d'un projet d'aménagement ne semble pas totalement aboutie. Le risque d'aujourd'hui est de n'utiliser l'ACV que pour effectuer une évaluation environnementale d'un projet. Il y a donc une nécessité d'étudier plus en détails les processus de prise de décision dans un projet urbain, afin de cibler précisément les étapes auxquelles un besoin d'aide à la décision multicritères se fait réellement sentir"* (Colombert, etc. al. 2011).

Conclusion 2.1.

Le développement durable a-t-il entraîné une redéfinition des temporalités du projet urbain? L'analyse exploratoire réalisée à partir de plusieurs études de cas, révèle un paradoxe essentiel, qui mériterait une recherche plus approfondie: le projet urbain est considéré comme un objet nécessairement amené à évoluer au fil du temps mais le traitement de l'évolutivité du projet ne fait pas systématiquement l'objet d'une réflexion en amont. Autrement dit, le temps est vu comme un élément incontournable du projet urbain mais n'est jamais posé comme fil directeur de façon explicite et volontaire tout au long du projet. L'évolution des choix pris, les réorientations sont reconnues comme nécessaires pour ces projets dont la réalisation prendra plusieurs années. La question du temps n'est pas intégrée dès l'amont des projets ou envisagé comme un élément de définition. Au final, les acteurs considèrent le temps comme une variable avec laquelle ils doivent inévitablement composer, semblant d'abord "subir le temps" et devoir "faire avec le temps", plutôt que de "penser le temps". Il semble donc y avoir une passivité relative dans l'attitude des acteurs quant à la prise en charge de la question de l'évolutivité du projet.

S'attacher à comprendre pourquoi serait un objet de recherche intéressant: est-ce dû au poids historique d'une certaine culture du projet? à un manque de savoir-faire? à des difficultés à saisir la question du temps? Ou peut-être s'agit-il d'un désintérêt pour la question de la part du plus grand nombre? comment expliquer alors cette absence d'intérêt? L'injonction au développement durable a-t-elle tendance à remettre en cause cette passivité?

Comprendre les conséquences de cette "passivité" relative suscite aussi certaines interrogations qui mériteraient réflexion: engendre-t-elle des problèmes et si oui, de quels ordre (sociaux? financiers? matériels?, etc.) ? quelles sont les stratégies des acteurs face aux adaptabilités nécessaires dont ils doivent faire preuve le long du projet? existe-il des modèles d'adaptabilité du projet?

Mais comme nous l'avons également vu, la question de la "flexibilité", de l'"évolutivité" ou de l'"adaptabilité" des projets -pour ne citer que certains termes employés- n'est pas nouvelle en

urbanisme mais connaît aujourd'hui une attention renouvelée. Comment la pensée autour de cette question a-t-elle progressivement évoluée? L'importance accordée aujourd'hui au développement durable joue-t-il un rôle dans la formulation actuelle d'idées en la matière? Par ailleurs, les échelles de temps susceptibles d'être considérées pourraient être interrogées. Le développement durable réinterroge directement la prise en compte de l'articulation court terme/long terme. Quels horizons temporels sont alors privilégiés dans les projets urbains? Le temps de l'action locale s'en trouve-t-il modifié? Existe-il une corrélation entre les échelles temporelles et les échelles spatiales (métropolitaines, locales, etc.)?

2.2. Etude de cas n°2

Par Guillaume Faburel et Thibault Lecourt

Le projet urbain serait "un nouveau modèle d'action fondé sur une logique de coproduction de la ville" (Arab, 2004), terme qui a obtenu un certain succès d'estime dans un contexte de "critique du système classique de production de la ville". Bien que flou, englobant une foule d'objets, du projet de transformation de l'espace public au plan d'occupation des sols et au schéma directeur d'agglomération (Rey, 1988), il nous ferait passer d'un modèle de production centralisé, hiérarchisé et standardisé à une logique de projet, insistant sur la phase amont de l'intervention urbaine, celle de la formulation des choix. En fait, le projet est tout à la fois à comprendre dans son sens rhétorique, comme une doctrine, un outil de mise en marche des acteurs, et comme "l'indicateur d'une mutation dans les modalités de production de la ville", toujours plus tournée vers la coproduction, du fait : d'une complexification du jeu d'acteurs (nouvelles logiques d'action, telles les partenariats public-privé, l'urbanisme participatif et la figure de l'utilisateur) ; de l'évolution de la perception (plus transversale) des problèmes urbains (coalescence des crises, compétitivité des territoires...) ; de la domination de l'incertain et de la nécessité d'une production prudente et partagée (autres rapports à la connaissance et à la maîtrise, nécessité d'ajustement des objectifs aux moyens...) ; ou encore des injonctions à l'innovation. Par ce fait, le projet représenterait une critique des conceptions socio-spatiales fonctionnalistes, une alternative au plan, voire un instrument de gouvernance urbaine (Genestier, 1994), donc un outil politique pour construire une identité collective locale et une adhésion autour d'un avenir commun, et ainsi fonder une "ville-acteur" (Pinson, 1999). C'est ici qu'il entre en contact avec le développement durable.

La jonction des deux renvoie aux réflexions bien plus tôt engagées, dédiées aux temps des projets urbains, à la fois mise en forme de l'espace, démarche de définition d'une stratégie de développement pour la ville et outil de coordination et d'intégration pour un exercice pluriel du pouvoir. Les travaux du PUCA avancent dans cette direction depuis 2002, année de lancement du programme de recherche sur *Echelle et temporalité des projets urbains*. Celui-ci débouche sur un colloque en mai 2007. La question des temporalités y est abordée selon les deux approches du développement durable proposées plus haut. Par exemple, pour la première approche – moderniste –, les matériaux de construction ont une certaine *durée* de vie qui leur permette de prétendre ou non aux labels environnementaux. Mais, comme le souligne Chris Younès (PUCA, 2007), bien que le "durable" soit très proche du monde de la réglementation, il est avant tout une "*capacité à s'adapter*" à des situations et à des temps différents. La question de l'évolutivité est donc ici au cœur de la réflexion sur les temporalités dans le développement durable, notamment par ce que Yannis Tsiomis recommande de prendre en compte dans les projets urbains : le vieillissement, l'anticipation, la rétroaction, le détournement par les usages, les temporalités spécifiques aux techniques de chaque acteur... Ces questions renvoient plutôt à une nouvelle manière de concevoir les temporalités d'un projet urbain, selon l'impératif de développement durable. Les temporalités, selon cet

impératif, sont donc bien à percevoir *dans* le projet urbain, à travers des rythmes de vie dès lors co-construits.

Ces deux approches temporelles du développement durable dans les projets urbains traduisent en fait une tension paradigmatique, au cœur des objectifs visés par les deux projets urbains lyonnais étudiés ici : La Confluence et Gerland. Le premier se veut exemplaire et exceptionnel en matière de développement durable ; le second, à une échelle beaucoup plus vaste, se pense plutôt comme un noyau moteur connecté à l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. Ces deux exemples sont assez différents pour permettre une vision large des manières dont la question des temporalités est abordée par l'impératif catégorique de développement durable porté dans ces projets urbains : entre reproduction d'une visée prométhéenne et irénique de la maîtrise moderne des temps (politiques par l'aménagement), et tendance à un nouveau paradigme d'aménagement moins cloisonné et plus incertain, postulant adaptabilité voire mutabilité et réversibilité, donc un temps plus circulaire que linéaire.



Carte de situation des projets urbains La Confluence et Gerland.
Source : <http://octissimo.com> et Aménités

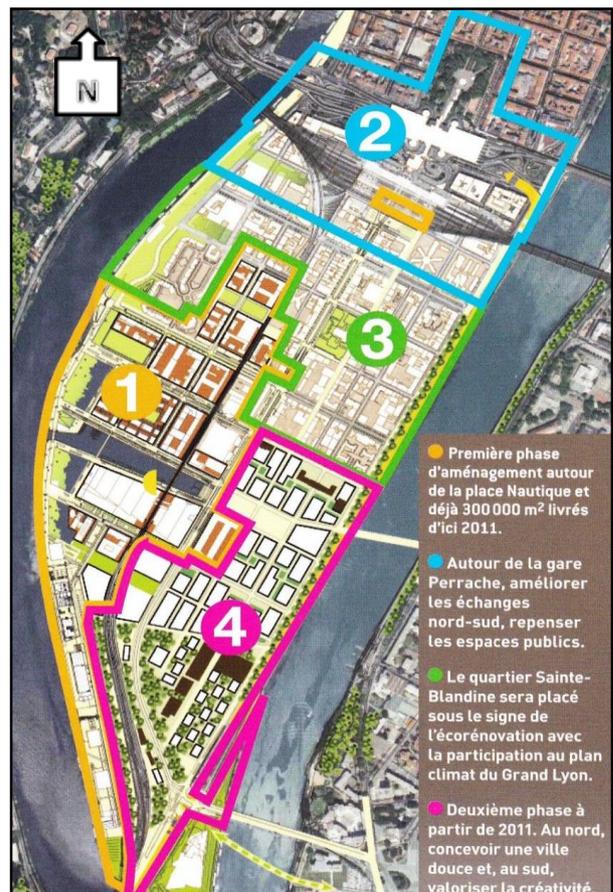


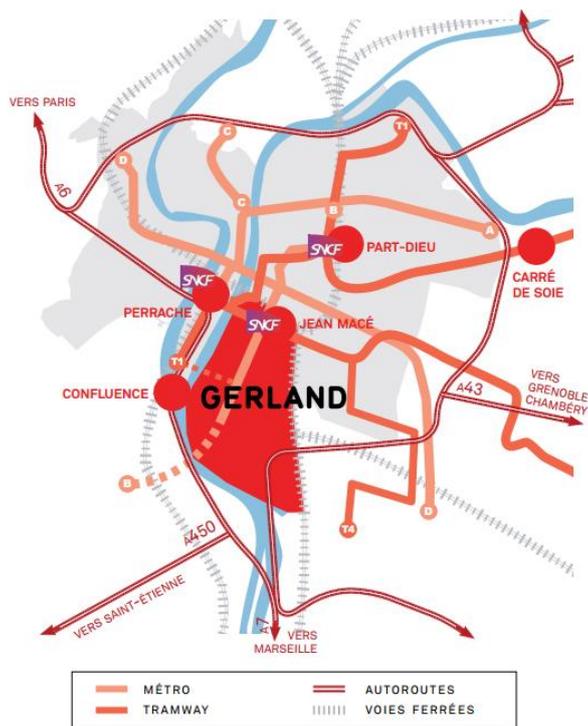
Photographie des quartiers de Gerland (premier plan) et La Confluence (en haut à gauche). Source : <http://lyon-gerland.fr>

1^{er} projet en France labellisé "quartier durable" par WWF, "Confluence" revendique une approche "exemplaire" et ambitieuse du Développement Durable. Ambitieuse d'abord par la taille et la situation du projet urbain : 150ha sont concernés, en plein cœur de Lyon, sur le site de la confluence entre la Saône et le Rhône.

Ambitieuse ensuite par l'objectif affiché : "doubler le centre-ville" dans le souci d'un développement durable.

Le développement durable, ici, ne vise pas seulement à "réduire l'empreinte écologique", mais aussi plus largement à promouvoir "des modes de vie durables" pour une meilleure "qualité de vie". Cette intention aspire à respecter la complexité du territoire de la confluence, et ses temporalités : ses rythmes, son histoire, son présent, son avenir... .





Le quartier Gerland est d'une autre nature : avec 700 hectares et 30 000 habitants, il ne s'agit pas ici d'une nouvelle extension urbaine ni même de la réalisation d'un nouveau quartier. Il s'agit bien de "faire la ville sur la ville", et même sur le centre-ville, un centre-ville chargé d'histoires et de mémoires, de populations et de pratiques, de potentiels et d'imaginaires.

L'objectif du projet urbain est de restructurer le quartier autour de centralités qui tiennent compte de la place de Gerland dans l'agglomération lyonnaise, pour lui redonner vie, du rythme, dans une optique de développement durable.

Cet objectif, pour ne pas rester une formule incantatoire, mérite d'être approfondi selon deux dimensions. Il repose d'abord sur une prise en considération et une réflexion sur les

temporalités du quotidien, les rythmes de vie, de production, de déplacement, de consommation... Il s'agit là de préoccupations très classiques dans la réalisation de quartiers durables, dont La Confluence veut être un exemple phare ; c'est pourquoi ce cas d'étude sera particulièrement exploité dans un premier temps. Dans un second temps, les temporalités *du* projet tel qu'il est mis en place seront abordées, de manière plus critique : prise en compte de l'histoire, délais, calendrier, temps long, temps de l'implication des acteurs et des habitants...

2.2.1. Un projet chronotopique : articuler les rythmes

L'objectif de développement durable affiché par les projets urbains de La Confluence et Gerland repose avant tout sur une série de mesures, propositions, aménagements, concernant les rythmes de vie : rythmes naturels, rythmes professionnels, rythmes de déplacements... L'articulation des différentes temporalités de la ville, leur harmonisation, est un classique des quartiers durables, censé garantir un "bien-vivre". Autour de deux polarités essentielles – l'individu et le collectif, l'homme et la nature – se dessine ainsi un idéal poursuivi par l'aménagement : un espace-temps de la proximité.

. *L'individu et le collectif*

L'aménagement durable est présenté comme un aménagement qui respecte les rythmes de chacun. Ainsi les espaces sont-ils pensés pour accueillir une multitude d'activités, à des moments différents. Par exemple, la place Denuzière à La Confluence est conçue comme un

support de beaucoup d'activités à différents moments de la journée ; le parc des Berges à Gerland est pensé pour ses usages nocturnes :

"Elle [la place] a été conçue comme une place de loisirs urbains, apte à satisfaire l'écolier qui a besoin de se dépenser et l'adulte qui veut lire au calme. Pour orienter les types d'activités, plutôt actives ou plutôt contemplatives, le sol est majoritairement minéral à l'est, à proximité de l'école, assez dur pour convenir au vélo, aux rollers ou aux trottinettes des petits, avec des parapets pour s'asseoir, mais aussi pour jouer ou apprendre l'équilibre. À l'inverse, l'ouest, à proximité des logements, au sol enherbé, est surtout confortable à pied." (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)

"Une mise en lumière du parc qui propose un éclairage fonctionnel et d'ambiance, notamment à partir d'un jalonnement de lanternes redessinant certaines allées la nuit" (www.grandlyon.com)

Cette multiplicité d'activités est perçue comme une richesse qui rythme la ville autour de nœuds de centralités, qui doivent être capables de recevoir ces différentes temporalités :

"Les stations Debourg et place Jean-Jaurès deviennent de vrais lieux de vie où se croisent ceux qui vivent, ceux qui travaillent ou ceux qui se divertissent à Gerland." (Plaquette du projet)

Toutefois, afin d'éviter la saturation des espaces par trop d'activités (encombres, conflits d'usage...), la mutualisation est un concept très développé : plan de déplacement inter-entreprises, covoiturage, autopartage, mais aussi stationnement :

"Le principe consiste à mutualiser l'usage d'un parking entre habitants, salariés et visiteurs. Le salarié qui quitte son bureau libère une place à un habitant ; un habitant qui part en week-end libère une place pour un visiteur..." (Habiter à La Confluence, un quartier actif, mixte et écologique)

La complémentarité des besoins n'est pas toujours aussi claire. C'est pourquoi un autre concept, celui de modularité, est mis en avant pour s'adapter à l'évolution des pratiques et des besoins dans le temps. C'est là une préoccupation majeure qui ressort des rapports de la concertation sur le projet de La Confluence : mutualisation, évolutivité, adaptabilité, réversibilité... sont des thèmes récurrents. Ils sont censés permettre de prendre en compte les différents âges de la vie ("un quartier intergénérationnel"), les évolutions de situation familiale (naissance ou départ des enfants, divorces, familles recomposées...) ou de besoins ("envie de bricoler, de participer à la construction de son logement..."). Ils sont aussi censés permettre de s'approprier un espace, ne pas le limiter à une seule fonction qu'on lui aurait attribuée : *"Les jeux des enfants, plutôt que d'être encadrés et délimités dans une zone particulière, pourront s'inventer au gré des occasions." (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)*



Source : www.lyon-gerland.fr

La modularité, c'est aussi faire en sorte que des espaces soient vivables tantôt pour des usages individuels, tantôt par des usages collectifs :

"La place nautique [à La Confluence], qui s'apparente par sa taille à la place Bellecour, a une identité double. Festive lors des événements musicaux ou des joutes, elle est une eau urbaine calme qu'il est facile d'approcher à volonté grâce à trois grands emmarchements et trois quais successifs, jusqu'au ras de l'eau. " Elle appelle à la fête et à la contemplation ", indique Georges Descombes. Elle devra être aussi agréable pour les 10 000 ou 15 000 personnes qui pourront se réunir sur les gradins que pour le jogger solitaire du petit matin." (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)

Il s'agit ici d'articuler des temporalités individuelles et quotidiennes comme la pratique de sports, de loisirs, avec des temporalités collectives plus exceptionnelles, lors de festivals comme les "Nuits Sonores". Cette articulation vise clairement à améliorer la qualité de vie des habitants :

"Ce dialogue du collectif et de l'individuel est fondamental dans une architecture urbaine qui se veut, pour Georges Descombes, une "aide à la sociabilité" apte à faire tomber une certaine "nervosité" moderne." (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)

. L'homme et la nature

L'articulation entre les hommes et la nature est affichée comme nécessaire à la fois pour réaliser des économies d'énergie, et pour permettre une meilleure qualité de vie. Le quartier de La Confluence surtout, labellisé "quartier durable" par WWF, a mené ce travail de réflexion sur les rythmes naturels.

Le bâti est considéré comme un moyen de s'adapter aux variations des rythmes naturels : température, climat, intempéries, saisons... Des technologies, techniques de construction ou principes d'aménagement sont imaginées pour réguler ces variations :

"En été, les températures en centre-ville sont plus élevées de 3 à 7°C qu'en périphérie : c'est le phénomène des îlots de chaleur. Pour les réduire, à La Confluence, les espaces verts de proximité ont été multipliés; les murs, façades, balcons sont végétalisés. Des bassins, fontaines, jets d'eau ont été installés. Les revêtements de la voirie et des surfaces bâties sont étudiés pour réfléchir les rayons du soleil plutôt que les absorber." (Bienvenue à La Confluence).

Au-delà d'un principe de régulation, le bâti doit être en phase avec les rythmes naturels :

"La gestion de l'énergie passe beaucoup par les toits à La Confluence. Pour chaque partie du territoire, les ressources sont analysées pour faire augmenter la proportion de toits végétalisés (qui tempèrent les bâtiments) et de surfaces photovoltaïques" (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

"L'aménageur s'est fixé une règle qu'il a imposée aux concepteurs: ne pas construire de logements qui ne soient éclairés par le soleil au moins deux heures par jour au plus profond de l'hiver, le 21 décembre. Ce confort pour les habitants est aussi une source d'économie d'énergie, grâce à l'éclairage et au chauffage naturels qu'il induit et qui peuvent réduire, voire annuler, les besoins en chauffage à l'automne et au printemps. Les espaces publics sont aussi soumis à des contraintes précises: ils doivent bénéficier d'un minimum d'ensoleillement en hiver (deux heures le 21 décembre), comme les habitations, et d'un minimum d'ombre en été, le 21 juin à 12 heures" (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

Les variations de rythmes naturels ne sont pas ici perçues comme des problèmes à résoudre, mais comme des potentialités à exploiter.

Le bâti n'est pas seul concerné par les objectifs de développement durable : les pratiques et modes de vie eux aussi doivent s'adapter aux rythmes naturels. Ainsi, un guide d'entrée pour les habitants du quartier de La Confluence recommande une aération du logement quinze minutes par jour, une température de 17°C la nuit et 19°C le jour, il faut fermer les volets la nuit et créer des courants d'air pendant l'été... Autant de recommandations qui affectent les rythmes quotidiens, afin qu'ils s'articulent avec les rythmes naturels.

Le même type d'articulation est visé à travers la consommation alimentaire :

"Pour favoriser les circuits courts et limiter les émissions de CO₂, faire ses courses au marché est une solution parfaitement adaptée. Celui de La Confluence se tient cours Bayard, à l'angle du cours Charlemagne, les jeudis et dimanches matin. Il est également possible de disposer de paniers de fruits et légumes de saison grâce à Croc'Ethic, une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Les produits proposés sont produits localement dans un rayon de 30 kilomètres

autour de Lyon. La distribution a lieu tous les jeudis soir à la Maison de La Confluence." (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

Ici, l'agriculture locale est considérée comme un moteur de développement durable parce qu'elle engendre moins de pollution liée aux transports pour acheminer la production, mais aussi parce ses produits sont vendus non pas tous les jours en centre commercial, mais selon un calendrier hebdomadaire de livraisons groupées, au plus près des habitants du quartier. On n'incite donc plus à faire ses courses en voiture dans un pôle commercial, mais plutôt à consommer des produits locaux, achetés à proximité de chez soi.

. Une temporalité de la proximité

La proximité est un concept phare des deux projets urbains étudiés ici. Preuve en est le nombre d'occurrence du terme dans les plaquettes de présentation (10 occurrences sur 12 pages pour Lyon-Gerland !). La "proximité" est elle-même une articulation entre l'espace et le temps : courtes distances, accessibilité, modes de déplacement doux... :

"L'évolution de l'image du quartier passe aussi par l'aménagement d'espaces publics de proximité. Ainsi, les nouveaux espaces publics sont conçus pour minimiser la place de la voiture au profit des modes doux mais surtout pour créer des lieux d'usages" (plaquette du projet Gerland)

L'objectif affiché ici est de créer une vie locale dynamique rythmée par des activités douces, proches et conviviales. C'est pourquoi les commerces de proximité font l'objet de beaucoup d'attention :

"Le projet urbain de La Confluence ne néglige pas les commerces de proximité accessibles à tous les budgets. La vie commerçante rythme depuis des années le quotidien du cours Charlemagne, véritable poumon du quartier." (L'extension d'un centre-ville durable)

Les transports en commun sont un outil particulièrement utilisé pour assurer ce rapport au local, notamment en aménagement une desserte à moins de 400m de chaque bâtiment. Ils viennent en complément de l'offre dense en commerces et services :

"Pour ne pas faire systématiquement ses courses en voiture, il faut que les commerces soient variés, proches, les services présents, que le trajet soit agréable, sûr, épargné par les vents violents ou le soleil trop dur. Tout cela s'appelle la "centralité durable", concept directeur de La Confluence." (L'extension d'un centre-ville durable)

Le développement des modes doux porte le même objectif. Le tramway, lent et aérien, assure une continuité physique et visuelle de l'espace local, ce qui renforce l'effet de proximité. La marche s'inscrit dans la même lignée, et fait même l'objet d'un slogan dédié : "la ville marchable". Le lien entre espace et temps



Source : www.lyon-confluence.fr

apparaît encore plus clairement :

"L'objectif est de créer des ouvertures, niveler, ménager des pauses dans les cheminements, [...] intégrer la marche dans le quotidien" (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

"Une ville "marchable" et sûre passe par la limitation des vitesses et la réduction des coupures routières... Les secteurs les plus commerçants, notamment le long des axes de circulation, pourront être aménagés en "zones de rencontre" où la voirie sera partagée entre tous et à moins de 20 km/h. Le reste du quartier sera traversé à 30 km/h, sauf sur le boulevard urbain du quai Perrache, limité à 50 km/h." (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

La lenteur, la douceur, sont perçues comme permettant la rencontre et la convivialité. Elles sont alors érigées comme des valeurs fondamentales devant rythmer la ville, et pas seulement les déplacements, comme en témoigne cette métaphore de Georges Descombes, paysagiste du projet :

"Avec l'eau, nous créons un vide sur la place Nautique, comme un silence dans la musique de la ville" (Bienvenue à La Confluence)

Cette idéologie de la proximité est censée être gage d'appropriation, d'action par l'habitant. Ce dernier *habite* son territoire, il le fabrique en le vivant et le pratiquant, sans avoir besoin d'aller chercher ailleurs telle ou telle activité (un centre commercial, un pôle de loisir...). De ce point de vue, le développement durable échapperait au fonctionnalisme qui attribue à chaque espace une fonction particulière. C'est bien ce qui ressort des rapports de concertation sur le projet La Confluence :

"Les espaces à proposer sont des lieux publics ouverts qui permettent à chacun de s'investir, de s'impliquer sur des démarches de création, de construction, et de s'extraire de la logique traditionnelle et passive de consommation."

On se rapproche ici de ce qu'Olivier Mongin appelle "l'approfondissement", spatial et temporel, du territoire : la mise en action de ce territoire le rend vivant, dynamique, permet d'en retrouver le sens historique.

"Comme le dit C. de Portzamparc : "il faut inscrire la durée dans l'espace", l'approfondissement du territoire conduit à une prise en compte de toutes ses strates dans un sens historique."

L'articulation des différentes temporalités de la ville se réalise sous le prisme de la proximité, cet espace-temps où doit se jouer pour l'habitant un nouveau rapport au local, à un présent qui s'inscrit dans la continuité de l'histoire du lieu, de ses mémoires, tout en s'ouvrant à un avenir "durable". Autant de souhaits récurrents des "quartiers durables", énoncés selon des principes "écologiques", qui semblent toutefois contrecarrés par les temporalités non négociables d'un projet urbain.

2.2.2. Les temps du projet

Les projets urbains de La Confluence et Gerland s'inscrivent dans un temps long, revendiquant de s'approprier l'histoire du quartier pour la projeter dès aujourd'hui vers un avenir cohérent. Dans ce processus où la réflexion sur les temporalités est complètement intégrée au projet urbain, le temps pour la réflexion politique passe au second plan.

. Le patrimoine bâti contre l'histoire sociale

Les deux projets urbains se targuent de s'inscrire dans la continuité de l'histoire du lieu, en respectant, conservant, réhabilitant son patrimoine bâti :

"Inaugurée en 1914 pour l'exposition internationale de Lyon, la grande Halle est l'un des seuls bâtiments conservés des anciens abattoirs conçus par le célèbre architecte Tony Garnier. Marché aux bestiaux jusqu'en 1974, la Halle Tony Garnier, reconvertie en salle de spectacle et d'exposition d'une capacité de 17 000 places, accueille des manifestations culturelles, économiques, sociales ou festives. Depuis 2002, elle bénéficie du label " patrimoine du XXe siècle " en qualité de monument industriel remarquable." (www.lyon-gerland.fr)



Source : www.flickr.com

Cette vocation patrimoniale s'inscrit dans un double souci écologique et économique :

"Dans une ancienne friche industrielle de centre-ville, il existe de multiples occasions de conserver et de transformer ce qui peut être utile, beau, qui peut rappeler le passé tout en favorisant de nouveaux modes de vie. Les concepteurs de La Confluence ont exploré cette richesse. Un quartier chargé d'histoire commence à vivre dans l'imaginaire et les mots que les habitants inventent pour le désigner. S'appuyer sur le patrimoine existant procure un bénéfice symbolique, mais aussi un avantage environnemental et économique, car la table rase peut se révéler coûteuse en plus d'être destructrice de mémoire." (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

Derrière l'objectif "symbolique" de cette préservation, on voit poindre un souci quasi moral qui, en réalité, semble plutôt se rapprocher du motif économique. En effet, mettre en avant le patrimoine bâti apparaît aussi comme un facteur d'attractivité du territoire, un argument de vente destiné aux grandes entreprises qu'on voit voir s'y installer, à l'instar de Jacques Danger, co-fondateur de GL Events. Pour ce dernier, le quartier de la confluence, c'est la racine de son groupe :

"S'implanter dans le 2ème arrondissement est aussi un retour aux sources pour le groupe puisque c'est là que tout a commencé il y a 34 ans."

Toute une kyrielle de grands groupes s'implantent dans les deux quartiers, qui connaissent une véritable conversion économique :

"Ancien quartier industriel, Gerland a su négocier le virage de l'innovation et conserver ses industries de renom : Velan, Nexans, SITL, Thermi-Lyon, Babolat, Plastic Omnium... C'est la preuve que l'industrie gerlandaise, au passé important, a encore de beaux jours devant elle et qu'elle est reconnue pour ses compétences et sa productivité." (www.lyon-gerland.com)

"Le marché de gros a été délocalisé à Corbas en 2009. Mais l'évolution du quartier s'est inscrite dans la richesse de son histoire. La mémoire identitaire du quartier passe par la conservation de certains bâtiments : la halle aux fleurs, la halle Girard, la halle au caoutchouc, le bâtiment-porche... Près de 30 % des anciennes halles du

marché-gare seront réhabilités." (Habiter à La Confluence, un quartier actif, mixte et écologique)"



Afin d'éviter la disparition de cette "mémoire identitaire", qui est une mémoire "populaire" puisqu'elle est liée à des activités économiques pratiquées par les couches populaires, le projet de La Confluence déploie d'énormes moyens pour préserver et réhabiliter environ la moitié du bâti sur le territoire. On peut toutefois voir une contradiction entre la préservation de cette mémoire par le bâti, et l'attractivité recherchée pour le quartier. Cette contradiction est perceptible concernant les changements de terme pour désigner les jardins ouvriers à Gerland :

*"Gerland, c'est aussi un quartier avec une tradition de jardins ouvriers, aujourd'hui renouvelée par différents projets entre jardins citoyens, artistiques et partagés."
(Plaque du projet)*

Et cette contradiction est bien perçue par les habitants qui se sont exprimés lors des réunions de concertation sur le projet de la Confluence, révélant leur crainte d' " embourgeoisement " à cause du manque de programmes de logements sociaux, mais aussi :

"Les participants témoignent de leur inquiétude quant à une réelle offre commerciale de proximité au regard de la situation actuelle, où les baux commerciaux interdisent la possibilité aux commerçants de s'installer ou plutôt de rester sur le quartier. "On est confronté aujourd'hui à un parterre d'agences bancaires, fermées à 17 ou 18h""

La préservation d'une identité en héritage apparaît donc moins comme une continuité historique que comme une volonté de maîtriser le futur du quartier.

. La maîtrise d'un futur incertain

La maîtrise du futur est un principe phare et attendu pour un projet désireux de s'inscrire dans un temps long. Une ville durable, c'est en effet "une ville respectueuse des générations à venir", pour qui il est nécessaire d'anticiper les évolutions, les risques. Afin de répondre à cet objectif, le projet de La Confluence aspire même à anticiper les évolutions des règles juridiques, pour ne jamais être pris au dépourvu par l'avenir :

"Les premiers îlots construits à La Confluence consomment en moyenne 50 kWh/m²/an, soit près de trois fois moins que ne l'imposait la réglementation thermique en vigueur au moment de leur conception (en 2005, 120 kWh/m²/an)."
(L'extension d'un centre-ville durable)

Dans un contexte mondial de plus en plus incertain (crises économiques, écologiques, sociales...), tel que l'a démontré François Ascher dans *Les Nouveaux Principes de l'Urbanisme*, l'idée de l'évolutivité d'un projet dans le temps fait son chemin. Ainsi les concepteurs du projet revendiquent-ils un travail par hypothèses et rétrospections, que ce soit pour l'aménagement d'un espace public... :

"Il faut alors envisager la diagonale, et tous les passages possibles pour traverser de biais les différentes bandes de circulation, faire l'hypothèse d'un usage plus proche de celui d'un parc que de celui d'une rue de ville" (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)

...les modes de chauffage... :

"Réversibilité et adaptabilité. Faire les meilleurs choix aujourd'hui, est-ce que cela sera pertinent demain ? Pour éviter les déconvenues, la plupart des options sont réversibles. En matière de chauffage, les îlots A, B et C sont pourvus d'une chaudière à bois, mais les bâtiments ont été conçus de telle sorte qu'à l'avenir un raccordement est possible à un réseau de chauffage urbain." (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

...ou même les fonctions attribuées à un bâtiment :

"Voilà le modèle de mixité fonctionnelle promu par La Confluence, qui demande aussi aux concepteurs de prévoir des constructions réversibles, permettant le passage d'une activité tertiaire au logement, par exemple." (Habiter à la Confluence, un quartier actif, mixte et écologique)

Afin de faire face à l'évolution des besoins, une participation sur le long terme est organisée :

" Au fur et à mesure de la conception du projet, des ateliers de concertation sont organisés. À La Confluence, il est toujours possible de participer. [...] Une concertation continue permet de faire évoluer les projets grâce à l'avis du public. "
(Site internet du projet)

Toutefois, l'acceptation d'une évolutivité n'est pas ici le signe de l'invention d'une nouvelle temporalité de l'aménagement, qui serait plus souple, moins contrôlé ou moins planificateur.

On se situe ici au contraire à la pointe avancée d'une conception moderniste de l'aménagement, puisque des outils techniques sont mis en place servant à prévoir l'évolutivité, imaginer des scénarios, afin de mieux maîtriser un avenir de plus en plus incertain :

"Le projet inclut également l'installation d'energy-boxes pour assister les habitants dans la maîtrise de leur consommation énergétique. Conçues pour fonctionner avec le compteur Linky, elles permettront aux habitants de suivre leur consommation à l'aide de graphiques de consommation, produiront des alertes en cas de forte consommation ainsi que des recommandations illustrées pour réaliser des économies d'énergie, etc." (site internet officiel sur l'économie du Grand Lyon)

Autrement dit, l'acceptation de l'incertain engendre un surcroît de recours au technique pour maîtriser le futur. Si bien que l'aménageur crée les conditions de réalisation de ce qu'il prévoit :

"(La pensée aménagiste) ne se propose pas seulement de fonder en raison l'anticipation pour agir, mais l'inverse : agir pour fonder en raison l'anticipation. [...] Ce n'est pas seulement faire l'hypothèse de la rationalité des acteurs donc de leur prévisibilité, c'est aussi construire dans et par l'action les conditions dans lesquelles les effets attendus de l'action deviennent de plus en plus probables, rendre les comportements de plus en plus naturels." (Soubeyran, 2007, p.147)

Selon cette conception, la participation sur le long-terme n'est pas un moyen de s'adapter aux temporalités des habitants (évolution des besoins, des mentalités, temporalités de la discussion, de l'opinion...) qui sont différentes des temporalités plus techniques d'un projet urbain. Elle est au contraire un moyen de synchroniser les temporalités des habitants sur celles du projet :

"Le public des enfants est une cible de choix pour modifier les comportements de toute la famille. Des événements et des rendez-vous spécifiques leur sont dédiés: ateliers goûters, itinéraires de découverte pour faire connaître aux écoliers les richesses naturelles du territoire, etc." (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

"Un livret d'accueil a été édité en 2009 et remis aux nouveaux arrivants de La Confluence. Il détaille les qualités du quartier, explique les choix opérés et suggère aux habitants des gestes verts. L'intention est d'informer les habitants sur les raisonnements et l'engagement de la collectivité en faveur d'un urbanisme respectueux de l'environnement et de l'avenir. Il s'agit aussi de les convaincre de modifier leur mode de vie pour participer à la réalisation du potentiel écologique du quartier" (Ville durable, l'écologie urbaine à La Confluence)

"Nous faisons aussi le pari d'un apprentissage de la civilité", explique Laurent Crosmary." (La Nature dans la ville, espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre)

L'habitant, ici considéré comme un élève à éduquer aux principes d'un développement durable, se voit imposé les rythmes du projet urbain dit "écologique", comme l'explique Jérôme Boissonade :

"La philosophie et les mécanismes de production de ces dispositifs urbains reposent sur une démarche systémique qui transforme toute différence de mode de vie en déviance et surdétermine la "démarches d'accueil" par un monopole de la parole légitime"

L'acceptation d'un futur incertain conduit donc paradoxalement à un redoublement de la visée irénique et prométhéenne de l'aménagement, c'est-à-dire une volonté accrue de maîtriser le temps, les rythmes, et le quotidien.

. La suspension du présent

Le surcroît de maîtrise est justifié par le registre de l'urgence : urgence de mixité sociale et fonctionnelle, de logements sociaux, d'emplois, pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. Ce souci du présent est directement intégré aux temporalités du projet :

"Un travail est mené avec la maison de l'Emploi. Un projet de charte est à l'étude pour l'insertion des "publics prioritaires" dans les chantiers de La Confluence, y compris ceux privés, et la formation des compagnons qui travailleront sur ces chantiers pour répondre aux exigences de développement durable." (Bilan des principales actions thématiques définies dans la convention WWF)



Source : <http://rebellyon.info>

La prise en compte du temps présent, des besoins et des savoirs en présence, est ainsi érigée en valeur, et mise en action à travers l'ambition affichée d'une "concertation exemplaire avec les habitants", notamment grâce à une cartographie numérique en 3D et en temps réel (Lyon-Confluence).

Pourtant, force est de constater que la participation habitante n'est pas au premier plan. On n'y trouve aucune référence sur le site internet officiel de Lyon-Gerland, ni sur celui de La Confluence avant la dernière catégorie "Participer". Et dans cette rubrique, la Maison de la Confluence, censée être le lieu de la participation, est présentée comme un lieu "d'information" avant d'être un lieu de "concertation", qui permet de "suivre les évolutions", d'avoir des

"explications", et où la parole est donnée "aux concepteurs" avant d'être donnée "aux habitants", pour "faciliter la compréhension du projet". L'outil cartographique en temps réel, les maquettes et les explications du projet le figent dans un présent suspendu, non définitif donc non discutable. D'ailleurs, le site internet dédié à la concertation (www.laconfluenceonendiscute.fr) n'existe plus, bien que toujours en lien sur le site officiel du projet. L'agenda de la concertation "permanente", lui aussi en lien, est vide. Le projet est bien figé dans un présent immuable, ou décidé ailleurs, loin des habitants. On voit bien d'ailleurs, à Gerland, comment les associations habitantes sont cantonnées au rôle non-politique d'activités de loisirs, quand bien même il s'agit d'"instances de vie locale" ou de "solidarité" :

"La quarantaine d'associations et de collectifs présents à Gerland propose une offre de loisirs riche et variée pour toutes les générations : jardins, sports en tous genres, sorties familiales, sorties culturelles, instances de vie locale, solidarité... les opportunités sont nombreuses" (plaquette du projet)



Source : <http://rebellyon.info>

Alors, ce "présent spatialisé", cet "approfondissement temporel", cette "durée inscrite dans l'espace", cette proximité décrite plus haut, semblent complètement échapper aux habitants :

"Il y avait ces vieilles grues rouillées, ces grandes allées désertes et ces vieux entrepôts abandonnés d'un autre temps. Tout était rouillé, usé, abîmé et, du même coup, sauvage. On s'y sentait un peu plus libre qu'ailleurs. [...] D'acteurs, dans la " zone " d'autrefois, nous ne sommes plus que spectateurs d'un décor futuriste" (<http://rebellyon.info>)



Source : <http://www.lyon-gerland.fr>

Dans le quartier de Gerland, une œuvre d'art a été réalisée sur un mur de la rue Jean-Jaurès par Luc Schuiten, sur la "ville du futur". Il s'agit d'une fresque lumineuse de 310m² et 25m de haut, quadrillée par un réseau de fibres optiques mettant en lumière des tours végétales et des voitures volantes. Ce décor futuriste censé incarner une utopie de ville écologique cantonne bien les habitants au rôle de spectateurs d'un modèle de développement durable sur lequel ils n'ont aucune prise.

L'idée que l'aménagement de la ville durable a tendance à rendre les habitants spectateurs de réalisations techniques pour l'écologie, pour le respect d'un éco-système globalisé, est ainsi exprimée par Jérôme Boissonade :

"La notion de ville durable renforce l'écart entre le général devenu planétaire et le particulier évoluant vers l'intime. Cette polarisation, qui amenuise la dimension sociale de l'expérience, renforce la nécessité de montrer comment les citoyens donnent sens à leurs pratiques pour les rattacher à ces deux extrémités."

La maîtrise des temporalités du projet, par la muséification de l'histoire à travers le patrimoine bâti et par la prévision de scénarios pour appréhender le futur engendrent ainsi une dépolitisation du présent, qui n'est pas animé par la matière sociale, par l'expérience et par l'intime, mais uniquement par des outils techniques qui dépassent l'échelle de l'habitant et du quotidien.



Source : <http://visle-en-terrace.blogspot.fr>

Conclusion 2.2.

La durabilité est une notion devenue incontournable pour tout projet urbain, comme pour l'urbanisme et l'aménagement en général. Une littérature, abondante, tente d'en décrire les effets, que ce soit sur des objets devenus fétiches (ex : éco-quartiers in Da Cunha, 2007 ; Souami, 2011), des actions particulières (ex : locales in Hamman, Blanc et Henninger, 2008) voire champs entiers d'intervention (ex : politiques de l'aménagement in Lévy et Emelianoff, 2012). Elle est même, à cette aune, présentée parfois par certains comme le paradigme naissant de l'urbanisme contemporain. Il est vrai que, qu'il s'agisse des éco-quartiers ou quartiers durables (Boutaud, 2009), d'une opération d'aménagement ou encore des projets de rénovation urbaine, la durabilité s'affirme comme le discours premier de justification d'évolutions dans les répertoires de l'action, choix d'intervention, conduites de projet... en ville. Or, bien que la durabilité intègre en théorie en son cœur d'autres rapports au temps, elle est dans ses rapports à l'urbain rarement définie sous cet angle, en France principalement, alors même que le développement durable semble dessiner "*une nouvelle façon de penser et d'agir*" (PUCA, 2008), et que d'autres politiques territoriales commencent à être interpellées sous cet angle (Buclet, 2011). Il est vrai que "*Si les principes du développement urbain durable ont trouvé une véritable consécration dans les pratiques et les discours de l'aménagement urbain, ce fut au prix d'une certaine limitation du « pluralisme » en terme de choix dans la production de l'urbain. (...) l'apparition du développement urbain durable et sa diffusion ont contribué à naturaliser certaines solutions plutôt que d'autres dans les choix d'aménagement urbain.*" (Béal, Gauthier, Pinson, dir. 2011, p. 247).

Il en est moins de même à l'étranger où la soutenabilité invite à considérer avec plus d'acuité les espaces-temps de la durabilité (Beatley, 2000 ; Wheeler and Beatley, 2004 ; Riddell, 2007). Cette dernière y est plus considérée comme un "*conceptual framework within which the territorial, temporal, and personal aspects of development can be openly discussed*" (Seghezze, 2009), cadre dans lequel la solidarité (par d'autres formes d'entraide), la précaution (en lien à l'irréversibilité) ou encore la proximité et la participation (sous l'angle premier de la capacitation citoyenne) embrayent parfois sur des considérations temporelles du changement. En France, pour ce qui concerne plus précisément la fabrique urbaine, les métiers de l'aménagement et les logiques de projet, des doutes demeurent alors vifs. Par exemple, "*les éco-quartiers, considérés comme un laboratoire de la ville du futur – une ville qui serait parvenue à entrelacer urbain et rural, à articuler enjeux écologiques, sociaux et économiques – sont-ils effectivement les embrayeurs d'un changement de paradigme ou persiste-t-il, dans leur "génétique", quelque-chose d'un inéluctable retour du même ?*" (Bonard et Matthey, 2010, p. 1). Ce retour du même correspondrait au maintien de la rationalité moderniste, de ses principes conséquentialistes et ses dispositifs de gestion technique et managériale. Il est vrai que l'approche du développement durable qui en découle privilégie alors encore largement l'entrée "technico-écologique" (Faburel et Roché, 2012a), comme en attestent par exemple les

traitements de la sobriété énergétique ou encore le poids revêtu par quelques labels et certificats (Haute Qualité Environnementale).

Toutefois, une autre approche du développement durable s'est faite jour plus récemment, plaçant l'innovation, cette fois-ci peut-être plus sociale, hors du champ des techniques et du conditionnement des usages. Ainsi, par exemple, la volonté de décroisonner quelques savoirs et pratiques professionnels de la ville renvoie au désir de s'émanciper des découpages conceptuels hérités de l'ère moderne, pour tendre vers une approche plus globale de l'urbain et de ses dynamiques. Ceci est en particulier sous-tendu par une réflexion politique sur la démocratie et la participation des habitants à la production de la ville (Faburel et Roché, 2012b), et plus généralement par une prise en compte des pratiques et usages des habitants, autrement dit de *l'habiter* (Paquot, Lussault et Younes, 2007), non sans quelques décalages toujours plus visibles entre offres techniques de régulation des usages et réalités des pratiques (Renauld, 2011). Or, cet *habiter* est traversé de toutes part de temporalités plus ou moins enchâssées : rythmes de vie, temps de l'appropriation, temps des conduites de l'action... qui dès lors rencontrent les temps du projet urbain. C'est peut-être à ce jour, bien que encore fort peu exploré, le point de contact naissant entre développement durable et projet urbain, sous l'angle des temporalités multiples dès lors autrement considérées.

Le développement durable, tel qu'il est revendiqué par les projets urbains de La Confluence et Gerland, met en son cœur une réflexion sur les temporalités dont la principale traduction concerne les rythmes de vie : leur harmonisation entre eux et avec les rythmes naturels, au service d'une idéologie de la proximité conçue comme l'ancrage spatial du temps présent. Cet objectif de développement durable est constitué d'une série de stéréotypes (nature en ville, commerces de proximité, modes doux...) mis en œuvre par des mesures techniques (labels HQE, tramway...) qui font de l'habitant non pas un acteur, mais un spectateur qu'il faut éduquer à la ville durable. Le prisme des rythmes pour produire la ville selon l'impératif dit nouveau de développement durable semble être une reproduction des modèles hérités de la pensée moderne.

Toutefois, des éléments nouveaux semblent à première vue apparaître autour de la question des temporalités *du* projet urbain en lui-même : continuité historique, temps long... On voit bien s'exprimer le souci d'intégrer la notion de durée aux projets urbains pour les inscrire dans un contexte, les adapter à des situations particulières et à des environnements avec lesquels ils doivent entrer en complémentarité, notamment pour les générations futures. L'intérêt porté aux questions d'évolutivité, de modularité et de participation encourage à penser qu'un nouveau paradigme dans les modes de faire et penser la ville est en train de naître, moins planificateur, figé et en surplomb, plus souple, incertain et co-produit. Cependant, l'architecture futuriste des bâtiments, la facticité de la participation, l'aseptisation des espaces, la volonté de maîtrise des comportements, des mentalités et de leurs temporalités, sont des éléments constitutifs d'une injonction à la proximité, qui entre en contradiction avec ces signaux faibles. La maîtrise du temps par l'aménagement, aussi "durable" soit-il, rend le présent de la proximité insaisissable parce que technicisé et dépolitisé, donc indiscutable.

C'est pourquoi nous pouvons faire nôtre cette conclusion de Jérôme Boissonade à propos de son travail sur l'écoquartier "Grand Large" à Dunkerque : "*Nous avons montré qu'en tentant de*

s'approprier la définition des passé, présent et futur légitimes des habitants de cet écoquartier, les institutions semblaient vouloir amenuiser l'expérience quotidienne comme contrefort au jugement collectif. C'est pourtant à partir de ces expériences urbaines que les personnes vivent la ville, nouent des relations et agissent en commun et c'est parce qu'il y a une incertitude liée à ces expériences, une indétermination essentielle des situations, que les individus s'engagent dans l'action." Engagement des individus dans l'action qui, peut-être, est la caractéristique première d'un nouvel horizon ouvert par le développement durable (Faburel, 2012).

Partie 3- Actes de la journée d'étude

Avant-propos

par Sandra Mallet

Cette troisième et dernière partie du rapport fait suite à la journée d'étude organisée le 10 juin 2013 à la Grande Arche de la Défense, au PUCA. Intitulée "Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?", elle dans la consultation de recherche du même nom, lancée par le PUCA.

Cette journée d'étude, coordonnée par Sandra Mallet, vise, tout comme l'analyse bibliographique et les études de cas réalisées dans ce rapport, à impulser des questionnements et générer des pistes de recherche.

Pour ce faire, la démarche a ici consisté à réunir une diversité d'intervenants et à créer du dialogue. Elle a ainsi rassemblé 16 contributeurs, parmi lesquels l'on compte des chercheurs : en urbanisme et aménagement (Guillaume Faburel, François Mancebo, Sandra Mallet), en architecture (Alain Guez, Marco Mareggi), en paysage (Sylvie Salles), en sociologie (Jérôme Boissonnade), en géographie (Luc Gwiazdzinski, Thomas Zanetti), en philosophie (Thierry Paquot) ; mais aussi un concepteur (Roger Narboni), un conseiller en politiques urbaines (Jean-Pierre Charbonneau), un chargé de mission en collectivité territoriale (Benoît Guinamard), un membre des politiques temporelles (Dominique Royoux), et un élu (Pierre Pribetich).

L'idée de départ était non seulement de faire participer des personnes différentes de par leur discipline ou leur métier mais aussi de par les thématiques dont ils ont l'habitude de traiter. La journée d'étude a ainsi réuni des spécialistes du développement durable, des politiques temporelles et du projet urbain (vu sous deux angles : celui des stratégies du projet urbain et celui de la conception de projets).

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, ces trois thématiques sont assez rarement croisées, il n'existe pas de socle commun de connaissances solides sur la question qui nous est posée, et peu de travaux, de théories, ou d'hypothèses sur lesquelles on peut véritablement s'appuyer. Par conséquent, cette journée, qui faisait se rencontrer des univers souvent cloisonnés, se devait d'avoir pour fil conducteur l'échange et le dialogue. Afin de présenter des points de vue diversifiés sur la problématique, mais d'obtenir également des croisements entre ces différents points de vue, la rencontre était organisée en tables-rondes. Cette partie du rapport rassemble les textes demandés aux auteurs suite à la journée d'étude et que ceux-ci ont bien voulu nous accorder. Afin de mieux resituer les échanges qui ont eu lieu et d'exposer les contributions de ceux dont l'intervention n'a pas donné lieu à un texte, le déroulement des quatre tables-rondes fait l'objet d'une présentation dans l'introduction.

Ouverture de la journée d'étude

par Pascal Aubertel et Olivier Gaudron

Le secrétariat permanent du PUCA est rattaché aux deux ministères que sont celui de l'Égalité des territoires et du Logement et celui de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Pour sa part, le Plan Urbanisme Construction Architecture, dans son ensemble, est un dispositif d'incitation à la recherche. Cela signifie qu'il se doit d'être, notamment, une tête chercheuse pour identifier et inciter à mener des travaux pour les thématiques de recherche orphelines ou émergentes.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes réunis pour cette journée d'études le 10 juin 2013. En effet le Conseil scientifique du PUCA a suggéré que soient lancées des investigations sur le thème des temporalités durables. Il s'agit de relancer l'effort de recherche sur une thématique qui est appelée à être reformulée avec la prise en compte du développement durable. Et la question posée à la recherche est la suivante : dans quelle mesure l'appréhension des temporalités durables est-elle différente de la façon d'approcher les temporalités au cours des années passées ?

Au PUCA, pour la question des temporalités durables, l'action en cours se décline en trois volets. D'abord le volet qui nous rassemble ici "Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans le projet durable ?" volet piloté par Sandra Mallet. Puis un autre volet sur "Les représentations dynamiques des temporalités" action menée avec Lahouari Kaddouri de l'université d'Avignon et, enfin, un volet intitulé "Logement durable et logement pour durer" traité avec Roberta Morelli.

Ces travaux sont une première phase préparatoire à une consultation de recherche que nous souhaitons organiser en 2014-2015. Dans cette journée d'études, il s'agit surtout, collectivement, d'identifier les questions de recherche qui mériteraient d'être posées pour structurer le futur appel d'offre. Sandra Mallet de l'université de Reims qui coordonne donc les travaux de cette journée, pilote également l'état des lieux qui l'accompagne. Merci beaucoup pour tout le travail engagé.

Voici, maintenant, en deux mots, les axes identifiés dans le texte de l'appel d'offre qui a conduit à retenir Sandra Mallet et son équipe ainsi que les préconisations du conseil scientifique :

Les échelles spatiales articulent le bâtiment, le quartier, la ville et son territoire. Le cadre de notre réflexion collective menée aujourd'hui est prioritairement le quartier. Mais une première question pourrait être celle de l'articulation ou de l'absence d'articulation entre échelles spatiales et temporelles.

Et puis le fait d'avoir traduit en français " Sustainable " par " Durable " est un aiguillon pour la recherche. Durable est-ce laisser l'empreinte écologique la plus réduite possible ; l'éphémère est-il alors une option à retenir ? Durable est-ce valoriser l'adaptabilité en sachant que nous sommes entrés dans un monde à l'avenir incertain ? Voir notamment le programme European " La ville adaptable ". La durabilité est-ce rechercher la résilience et que cela signifie-t-il en terme de temporalités ?

Dans le texte de la consultation de recherche nous avons souhaité que soit étudiée l'évolution d'un projet urbain à l'échelle du quartier sur une longue période en intégrant les exigences liées au développement durable. Nous insistions en soulignant qu'il convenait de dépasser l'approche habituellement strictement technique ou économique de certaines investigations pour appréhender les dimensions sociales et environnementales notamment.

Il était noté que certains outils sont actuellement testés telles que les analyse en cycle de vie et d'autres outils qui réinterrogent de fait la production et le fonctionnement de la ville Nous avons cité le projet SERVEAU (Simulation, évaluation et réduction de la Vulnérabilité Energétique des Aménagements Urbains), les réalisations en cours avec des Analyse en Cycle de vie (CF. ZAC Claude Bernard à Parsi) et, également le projet " Phosphore " d'Eiffage-Energie. L'atelier d'aujourd'hui et l'état des lieux qui sera établi permettront donc de dresser une fresque de toutes ces initiatives mais surtout, et nous insistons sur ce point ils devront permettre d'identifier les questions qui sont appelées à structurer le prochain appel d'offre.

Introduction

par Sandra Mallet

On peut aisément observer que le thème des temporalités attire de plus en plus l'attention. On remarque ainsi une multiplication d'essais et de travaux de recherche sur le sujet depuis le milieu des années 1990, de même de nombreux articles de journaux, de magazines et ouvrages de vulgarisation. La plupart des auteurs s'inquiète de l'évolution de nos modes de vie, du trop-plein de nos emplois du temps et du règne d'urgence, de l'immédiateté. Les sociétés vivent une triple accélération, pour reprendre la théorie du sociologue et philosophe allemand Harmut Rosa : accélération technique, du changement social et du rythme de vie. Pour beaucoup d'auteurs, cet accroissement de la vitesse dans lesquelles les sociétés sont plongées se produit sous l'effet de la mondialisation des économies, du développement des technologies et de l'urbanisation, qui reconfigure notre géographie en mettant fin à l'unité de temps et d'espace. Cette accélération a des effets sur l'homme, d'ordre psychologique et physiologique, mais elle a aussi des conséquences sociales et politiques. L'homme éprouverait de plus en plus de difficultés à se penser dans la dimension "temps". Sa capacité à résister aux pressions d'un monde "chronophage" interroge. Il faudrait alors réapprendre à "habiter le temps" selon l'expression de l'historien Jean Chesneaux, ce qui consisterait d'abord à vivre le moment dans sa relation à la durée, à l'épaisseur de cette durée. Ainsi, si, pour lui, *"une réflexion sur le développement durable a essentiellement besoin d'une réflexion sur le temps"*, celle-ci ne peut s'inscrire aujourd'hui qu'à travers la prise en compte de ce contexte temporel particulier. Les changements de rapports au temps interrogent l'avenir de nos sociétés, ne peuvent laisser indifférents ceux qui tentent de penser le développement durable. En effet, si les champs d'action du développement durable sont très nombreux et que chacun semble les décliner à sa façon, certains traits saillants se dégagent et notamment le fait le développement durable invite d'abord à repenser l'inscription dans le temps des sociétés humaines. Le développement durable est une notion par essence temporelle, en tant que *"développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins"* (Rapport Brundtland, 1987). Il s'agit donc d'abord pour les sociétés de se repenser dans le présent tout en se projetant vers l'avenir d'une autre façon, en se préoccupant des générations actuelles et futures, en s'interrogeant sur la pérennité des actions, en intégrant la question de la montée des incertitudes, en mesurant l'impact des actions à court et long terme, etc.

Nous pouvons alors supposer que l'introduction généralisée de principes rattachés au développement durable dans les aménagements devrait amener à réexaminer les pratiques traditionnelles de l'urbanisme, ses métiers et savoir-faire à travers une attention renouvelée à la question des temporalités. D'où l'intérêt de la question qui nous est donnée par le PUCA "Quelles temporalités prendre en compte dans un projet urbain durable ?".

Les différents acteurs du projet urbain doivent composer avec ce contexte particulier de changement de nos rapports au temps et d'injonction au développement durable. Cette journée d'étude propose d'examiner la façon dont cela se traduit dans les façons de concevoir

la ville et les projets urbains. L'introduction des principes de la durabilité dans les projets urbains permet-elle effectivement de repenser la prise en compte des temporalités ?

Plus précisément, engendre-t-elle une intégration explicite de la multiplicité des temporalités inhérentes au projet urbain? Permet-elle de reconsidérer les processus traditionnels de fabrication de la ville ? Entraîne-elle la reconnaissance des temporalités existantes et/ou la construction de nouvelles temporalités ?

Cette journée d'étude s'articule avec une consultation de recherche menée par plusieurs chercheurs du laboratoire Habiter EA2076 de l'université de Reims (Sandra Mallet, François Mancebo, Sylvie Salles et Thomas Zanetti), de l'UMR Triangle de l'université de Lyon II (Guillaume Faburel) et du Lab'Urba de l'université Paris Est (Thierry Paquot). Elle s'inscrit dans un travail plus large visant à explorer :

- Comment s'élabore à présent un discours sur la prise en compte des temporalités pour tenter de répondre aux impératifs du développement durable ? En quoi la prise en compte du temps peut-elle faciliter la transition énergétique voire l'adaptation au changement climatique et à tous ses effets potentiellement induits ?

- Comment s'accordent les temporalités des acteurs pour produire un projet urbain durable dans un contexte de transition et d'adaptation ? L'étude des arbitrages entre les temps des multiples intervenants paraît essentielle. Quel(s) cadre(s) temporel(s) de référence domine(nt) ? Quels horizons temporels sont privilégiés ? Quel est le poids des problématiques environnementales et énergétiques ? Quelles conditions praxéologiques pour la mise en action ?

- Comment la réversibilité des projets est-elle pensée dans les processus de fabrication de la ville ? Et quels types d'acteurs s'en préoccupent ? Pour quelles propositions concrètes (architecture mutable, équipements réversibles...) ?

- De quelles manières l'analyse des temps forts et des temps faibles peut-elle permettre de repenser l'optimisation des espaces, de répondre aux impératifs de réductions énergétiques, de reconsidérer la gestion des flux et des mobilités à des fins environnementales, ou encore, d'adapter les espaces à l'évolutivité des usages, voire à la réforme écologique des modes de vie ?

Tels sont les différents aspects du questionnement qui traversent cette journée d'étude. Nous avons choisi d'organiser cette journée en tables-rondes afin de privilégier les échanges entre les participants. Proposant de partir de points de vue différents, la journée est divisée en deux parties. Celle de la matinée s'intitule "comment temporalités et développement durable s'adressent-ils au projet urbain?" et contient deux tables-rondes. La première de ces tables-rondes réunit des spécialistes du développement durable afin de mieux comprendre en quoi les temps du projet urbain sont réinterrogés dans la construction institutionnelle du développement durable. La deuxième rassemble des chercheurs et praticiens travaillant sur les politiques temporelles et les bureaux des temps, pour tenter de saisir ce que ces démarches récentes apportent à l'élaboration de projets urbains dans un contexte d'injonction à la durabilité. La deuxième partie de la journée, intitulée "Du projet urbain, comment voit-on la prise en compte des temporalités dans un contexte de durabilité?", part des démarches de

projets urbains pour cerner la manière dont la question des temporalités y est intégrée en lien avec la durabilité. Elle est ainsi l'occasion de donner la parole aux acteurs ou spécialistes du projet urbain. Dans ce cadre, une table-ronde porte sur les nouvelles façons de conduire les stratégies urbaines et une autre est axée sur les questions environnementales et éco-techniques.

Chacune de ces tables-rondes réunit un animateur, deux interventions de spécialistes de la thématique abordée, un répondant universitaire et est suivie d'une discussion avec le public. Les contributions à cette journée ont permis de mettre en évidence certains aspects de la thématique à explorer, la diversité des postures et invite à poursuivre la réflexion, comme le montrent les synthèses ci-après.

1. Les temps du projet urbain sont-ils présents dans la construction institutionnelle du développement durable ?

Les propos de Benoît Guinamad, du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, et premier intervenant à cette table-ronde, se situent à partir de la démarche menée en tant que Région sur la prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. L'élaboration et l'animation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), au début des années 2000, menée en lien avec l'élaboration de l'Agenda 21 régional, a été propice à une approche transversale des temps. La question des temps a été identifiée dans la phase prospective du SRADDT comme porteuse d'enjeux de cohésion sociale et territoriale. Elle fait ressortir un enjeu essentiel : une approche par les temps permet de mieux articuler ensemble les trois dimensions (économique, sociale, environnementale) du développement durable, et met le processus en avant de la scène, ce qui permet de dépasser des visions équiementières et cloisonnées. L'introduction de la dimension temporelle dans l'approche d'un éco-quartier, permet d'aborder la dimension humaine de façon très concrète à travers les composantes du quartier (types d'activités ; équipements ; espaces collectifs...), les usages, les mobilités, les aspects intra-générationnels et inter-générationnels, les relations entre habitants, le fonctionnement et la vie du quartier... Cela permet de sortir d'une perception dominée par des caractéristiques énergétiques, environnementales, architecturales, techniques. Cette approche pose différents types de questions auxquelles il est encore difficile de répondre :

-la connaissance partagée de ce qui fait " temps " et pour qui (la connaissance chiffrée, cartographique, le récit, les témoignages...)

-la traduction de cette dimension dans les référentiels, dans les méthodologies, dans les chartes ou documents destinés à éclairer les maîtres d'ouvrages, car c'est aussi là que l'on pourra passer du discours à des modifications de pratiques.

Ainsi, si le temps permet une autre lecture du territoire, cette lecture crée un besoin d'une meilleure connaissance de la façon dont la dimension temps se traduit (dans l'espace, par type de public, d'activité...). Il amène à s'interroger sur les disparités et les inégalités qui lui sont liées et sur la façon dont il pourrait être pris en compte dans de nouveaux indicateurs caractérisant le développement

François Mancebo, dont les recherches portent sur le développement durable, insiste sur le fait que les questions sur le temps sont apparues bien avant l'introduction des principes du développement durable. Projet urbain et développement durable sont tous deux des objets politiques. Que se passe-t-il avec l'introduction de la durabilité? Sur la question des générations, les pas de temps ne sont pas précisés dans le rapport Brundtland: sur combien de générations porte-on la réflexion? Et, comme le précisait Amartya Sen dans ses travaux, si on se préoccupe des générations futures, il faut aussi se préoccuper des générations actuelles. Par ailleurs, le développement durable tend trop souvent à être réduit aux questions environnementales. Cela se voit par exemple, à travers les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET). Il y a souvent confusion entre les effets prévisibles et le scénario "effet canapé", où l'on regarde de façon plutôt passive ce qui va se passer. Le temps n'est pas linéaire et il reste dans tous les cas difficile de savoir ce que va être le monde de demain: "nous n'avons pas la présence du futur".

L'architecte et sociologue Jérôme Boissonade, parle quant à lui, de "volontarisme institutionnel", qui s'inscrit dans un "souci de maîtrise des processus". Le développement durable induit une approche systémique comprenant une approche rationnelle, un équilibre des piliers, et une promesse de bien-être. Cette promesse de bien-être est aussi une promesse pour le lendemain. Ainsi le développement durable ne s'oppose ni à l'idée de remise en cause du progrès, ni à l'idée de croissance économique, comme cela est souvent avancé. Ces propos sur la question du bien-être sont partagés. François Ménard, du PUCA, pense ainsi que les éco-quartiers n'impliquent pas forcément un bien-être des habitants mais qu'ils sont plutôt liés à la question de la vertu, c'est-à-dire à une capacité générale à faire du bien.

Comme le rappelle Guillaume Faburel, les études liées au développement durable et au projet urbain appartiennent à des champs disciplinaires différents. Ils évoluent en parallèle mais buttent sur les mêmes écueils, interrogeant les façons d'intégrer l'individu dans la composition des projets. Jérôme Boissonade rejoint ces propos en expliquant qu'il y a souvent contradiction entre urgence de l'action et volonté de participation. Le Facteur 4 implique, par exemple, la nécessité de mettre en place des actions de façon rapide.

2. Quels apports des politiques temporelles dans l'élaboration de projets urbains durables ?

Dominique Royoux, en tant que président de l'Association Tempo Territorial mettant en réseau les acteurs des politiques temporelles, rappelle que des bureaux des temps ont été mis en place depuis le début des années 2000 dans un certain nombre de villes françaises. La place du temps dans l'élaboration des projets urbains interpelle et tient une place de plus en plus importante au sein des politiques publiques locales, en particulier au sein des politiques temporelles. La question de l'articulation est centrale, entre temps individuel et temps collectif d'une part, et entre quotidien et inscription dans la durée, d'autre part. La ville est mouvante, elle n'est jamais la même d'un jour à l'autre, d'une heure à une autre, d'une saison à l'autre, il faut donc penser le quotidien mais aussi saisir l'évolution de ce quotidien.

En Italie, il n'a jamais existé de rapports directs et explicites entre politiques temporelles et projet urbain nous dit Marco Mareggi, du Politecnico di Milano, spécialiste des politiques

temporelles. Il existe cependant de rares cas expérimentaux d'urbanisme temporel, proposés pour la plupart par des chercheurs, et qui sont liés aux "plans des services" ou "plans des horaires".

Luc Gwiadzinski, géographe menant ses recherches sur la nuit urbaine, et qui a été, pendant plusieurs années, directeur de l'Agence des Temps et de la mobilité à Belfort pense que le fait de devoir penser à la fois le quotidien et son évolution peut interpeller sur les plans des horaires mis en place dans certaines villes italiennes: il existe peut-être un risque de figer certaines choses et de retomber sur des problèmes de planification urbaine traditionnels. Les politiques temporelles replacent en fait les usages au centre de l'action publique. L'accessibilité aux différents services publics y est par exemple repensée à travers le prisme du temps, suscitant des interrogations sur la ville 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, comme le souligne Sandra Mallet. Pour l'ensemble de participants à la table-ronde, les politiques temporelles ne doivent pas être une politique en plus, une simple politique d'accompagnement et il doit y avoir une réflexion globale et en amont sur la question du temps entre les acteurs de la fabrique urbaine, qui ne doit pas venir s'ajouter à la fin d'un projet urbain, d'un PLU ou d'un SCOT. Le développement durable pourrait être un cheval de Troie" pour les politiques temporelles, en quête de reconnaissance.

3. De nouvelles façons de conduire les stratégies urbaines ?

Jean-Pierre Charbonneau est conseiller en politiques urbaines. Pour lui, l'utilisation récurrente du terme "nouveau" en urbanisme empêche de s'appuyer sur des bases fondatrices: il sous-entend qu'avant cela n'était pas convenable et que maintenant l'on sait et l'on fait. Au contraire, il n'existe pas de concept révolutionnant la pensée, tel que celui de développement durable. Il voit son métier comme fait de continuité, et dans lequel il avance au fil des expériences. Un projet urbain est un cadre qui donne des orientations à long terme et suggère des étapes cohérentes. Mais il est illusoire de tout penser et décider à l'avance. Pendant le long temps de la conception et de la réalisation de grands projets, les autres quartiers souvent se dégradent. Il faut donc avoir plusieurs fers au feu et chercher la simplicité afin que les coûts induits soient supportables et que les échéances ne soient pas contraires à l'objectif d'action rapide et à court terme. La construction d'un quartier prend du temps et il faut penser aux habitants s'installant avant qu'il ne soit fini. On peut par exemple offrir des services temporaires qui disparaîtront après la construction des équipements définitifs. Et, puisque la transformation d'un lieu en change l'usage, il est intéressant de préfigurer ce qui pourrait être dans l'avenir par des aménagements temporaires et peu coûteux. L'observation de ce qui se passe nourrira le projet à venir et une certaine familiarité avec le site se créera, anticipant l'appropriation future. Pour autant, parce que justement les pratiques évoluent, l'on cherchera souvent à réaliser des aménagements simples, capables d'accepter les changements. De plus, un lieu est porteur de plusieurs usages : selon les personnes qui le pratiquent, selon les moments. Toute transformation doit en tenir compte et témoigne que le projet n'est pas simplement là pour faire joli ou créer une ambiance mais pour intégrer la complexité même du fonctionnement urbain et y apporter des réponses pertinentes. Ainsi, l'approche du projet urbain se complexifie, afin de l'adapter non seulement les usages mais aussi à leur évolutions.

Pierre Pribetich, adjoint délégué à l'urbanisme et au PLU à la Ville de Dijon, relate l'expérience de l'Eco-PLU dijonnais, qui intègre, par différents aspects, la dimension temporelle du territoire. Cette expérimentation est pionnière au niveau national. L'Eco-PLU tente de tenir compte de différentes temporalités. Les orientations du PADD reposent sur un "carré magique", comptant quatre angles d'approche qui sont la ville évolutive, la ville mobile, la ville mosaïque et la ville environnementale.

Les trois premiers comportent une entrée temporelle :

- la ville évolutive doit être tout à la fois dynamique, solidaire, attractive et active. Elle doit être capable de s'adapter aux changements constants des sociétés
- la ville mobile : la mobilité est un fil conducteur dans ce projet qui doit amener à une ville accessible, en mouvements et apaisée, et dans lequel la ville de demain doit être celle des courtes distances,
- la ville mosaïque : inventive, renouvelée et compacte, elle s'appuie sur des micro-centralités et met fin au modèle urbain dans lequel les mobilités s'organisent à partir du centre.

L'objectif de développement durable, intégrant l'économique et l'environnement ne peut que se baser sur une politique plaçant l'humain au centre. Les villes sont d'abord dessinées pour leurs habitants. Nous devons donner aux populations le désir de vivre leur ville et d'y passer du temps.

Le géographe Thomas Zanetti insiste sur les dimensions temporelles de l'action publique locale, l'action des élus se déroulant dans des temporalités qui leurs sont propres, marquées par le rythme des échéances électorales. La référence au développement durable, supposant des investissements de long terme dont les résultats ne se vérifient pas forcément de façon rapide, peut alors être perçue comme un risque ou comme une opportunité à saisir.

L'ensemble de ces interventions pose pour Thierry Paquot la question de l'incrémental. La méthode proposée par Jean-Pierre Charbonneau est pour lui celle du cheminement, dans lequel les projets ne sont pas ficelés, tandis que celle présentée par Pierre Pribetich correspond à une destination précise, cadrée. Selon Pierre Pribetich, la notion de cible est primordiale pour un élu.

Aux yeux de l'architecte-paysagiste Sylvie Salles, la notion de gestion est importante et n'a été qu'à peine esquissée. Bien entendu, celle-ci ne se réfère pas ici à un processus administratif mais à un processus dans lequel les choses vont évoluer, prennent corps, se gèrent et s'entretiennent. Des produits "projet durable" sont proposés, tandis que d'autres approches restent plus ouvertes aux changements et aux dynamiques d'usage. Une question traverse ces débats conclue-t-elle: comment convoquer le présent et le quotidien dans des équilibres économiques, sociaux et environnementaux qui s'inscrivent dans des visées d'anticipation, plus lointaines et collectives ?

4. Une nouvelle prise en compte des questions environnementales et éco-techniques?

Sous cet intitulé général, nous dit Thierry Paquot, il s'agit de tenter d'y voir plus clair dans les transformations tant théoriques que pratiques (pour reprendre provisoirement une distinction qui certainement ne tient plus ?) qu'entraînent la préoccupation environnementale aussi bien

dans les dispositifs techniques que dans les savoir-faire, les méthodes et les procédés (juridiques, administratifs, institutionnels...). Le philosophe introduit la table-ronde en présentant les relations entre philosophie de l'environnement urbain et déploiement technologique, la Technique étant grandement dénoncée par les éthiciens.

Le concepteur-lumière Roger Narboni tente, quant à lui, de sortir de la relation fonctionnaliste et techniciste qui a jusque-là marqué les aménagements en matière d'éclairage public en France. Bien entendu, une lumière urbaine durable se doit être moins dépensière en énergie et limiter les nuisances lumineuses et cela peut passer par un matériel plus performant. Mais il faut aussi, selon lui, tenir compte des usages nocturnes de la ville, de ses espaces publics, de ses différents lieux. Il présente ainsi deux projets au sein desquels il a travaillé en tant que concepteur : la trame noire de Rennes pour laquelle il a réalisé un plan de préservation et d'aménagement de l'obscurité et la nouvelle stratégie parisienne d'illuminations progressivement d'une ville nocturne musée à une ville nocturne plus adaptée aux usages et aux activités, et dont les lumières évoluent au cours de la nuit.

Alain Guez propose de voir les espaces, non plus comme des espaces figés mais comme des espaces marqués par des rythmes. L'approche chronotopique portée à partir des années 1990 par les chercheurs du Politecnico di Milano, notamment Sandra Bonfiglioli permet de mieux comprendre les différents rythmes traversant les territoires. À cette chronotopie se combine d'autres temps, comme celui du projet. La dimension projectuelle d'un espace peut passer par l'étude des différents régimes temporels de la projection (prospective, planification, prévision, anticipation, etc.). L'architecte appelle, en conclusion, à la construction opérationnelle d'un urbanisme de la transition articulant les différents horizons temporels.

Pour Thierry Paquot, les questions soulevées durant cette journée et cette table-ronde doivent nous ramener à la nécessité de penser une écologie temporelle -repreant alors l'expression de William Grossin. Il rappelle que, comme l'explique Martin Heidegger, qui est l'un des premiers à avoir traité la question du quotidien, de la routine, du banal, le temps ne nous est pas donné, il n'y a pas temps mais nous sommes le temps.

3.1. Comment temporalités et développement durable s'adressent-ils au projet urbain ?

3.1.1. Les temps du projet urbain sont-ils présents dans la construction institutionnelle du développement durable ?

. Une approche à l'échelle régionale

par Benoit Guinamard³⁸

Parler des temps à l'échelle régionale nécessite de situer le cadre de l'action de la collectivité. Animatrice de l'aménagement du territoire régional, une Région agit dans une échelle de temps intégrant le temps long. Moins visible au quotidien par ses compétences (hormis les trains régionaux ou la formation) et son champ géographique, elle peut cependant structurer le territoire dans la durée (via des équipements culturels ou sportifs, ou un soutien à la Recherche...). Le fait régional et la connaissance de ce qui fait région constituent des champs qui continuent encore d'être explorés, dans un mouvement permanent de transformation des politiques et de leur processus de mise en œuvre.

Nous situons nos propos dans les spécificités du Nord-Pas de Calais : une profonde mutation depuis plus de trois décennies ; un fait urbain prégnant dans une région ; une complexification des disparités territoriales.

Notre Région a initié à partir de 2008 une démarche prospective sur " la prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire à l'échelle régionale en Nord-Pas de Calais ". Elle a donné lieu à une phase d'acculturation globale (2008-2009) puis à des focus sur trois thématiques. Une troisième phase est envisagée avec notamment une expérimentation territoriale.

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), adopté en 2006, en a été le creuset. Plusieurs " mots d'ordre " avaient été lancés aux participants de la phase prospective: un processus autant qu'un contenu ; une vision moins équipementière ; un " manuel de gouvernance en région "... Ils ont facilité de nouveaux regards et prises de conscience : renforcer notre imagination pour envisager des réponses nouvelles en termes de développement durable; valoriser l'innovation sociale ; articuler thématiques, acteurs, échelles de territoire pour aborder des sujets de plus en plus complexes et transversaux.... D'autre part, les transformations de la région appelaient une connaissance renouvelée de leurs implications économiques, sociales et territoriales.

Avec le recul, on peut trouver des similitudes avec ce qui motive une politique temporelle.

³⁸ Chargé de mission, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation

Le SRADDT a intégré un objectif intitulé " accompagner les territoires dans la mise en place de politiques des temps ". Il fallait cependant construire notre posture régionale. Ce fut l'objet de la première phase (une quinzaine de techniciens des collectivités et du monde socio-économique) avec l'appui du sociologue J.Y. Boulin (Université Paris-Dauphine) et de l'économiste C. du Tertre (Université Paris-Diderot). Si le champ était peu exploré en région, il était implicitement présent dans différents sujets: fonctionnement métropolitain proposé par le SRADDT et complémentarités métropole Lilloise/ autres agglomérations; enjeu de la formation tout au long de la vie et de la démocratisation de la culture ; transport ferroviaire en tant qu' unificateur du territoire; risque de décrochage de territoires amplifié par des déficits de services publics ; enjeu de mutualisation de services ou d'équipements frontaliers...

Notre grille de lecture était la suivante : pertinence de l'échelle régionale ; impact de la question des temps sur les politiques régionales ; postures dans le dialogue avec les autres acteurs ou échelons territoriaux.

La perplexité s'est exprimée devant l'étendue du sujet. Mais des " déclics " se sont ensuite produits : le temps est un facilitateur de dialogue; il amène à lire autrement le territoire ou le sujet traité; il appelle la co-construction de réponses plus qualitatives ; il permet de mieux articuler les trois dimensions du Développement Durable.

Ce passage de cap a facilité la formulation collective de propositions :

-identifier des enjeux-clés régionaux à composante temporelle (l'accessibilité de la métropole lilloise, le projet du Louvre-Lens, le lycée du futur, une nouvelle approche de la santé sur le territoire...)

-envisager des postures pour la Région : initier des projets dans le champ de ses politiques ; accompagner des projets existants ; inciter les autres acteurs à s'engager dans des démarches temporelles.

Parallèlement, la mise en œuvre du SRADDT se poursuivait, notamment dans le cadre de processus appelés " Directives Régionales d'Aménagement " abordant des problématiques impossibles à aborder de façon cloisonnée, comme la maîtrise de la péri-urbanisation. Là encore la dimension des temps était sous-jacente.

La deuxième étape (2010-2011) a été menée au sein d'un groupe régional " Temps-Territoires-Développement Durable Nord-Pas de Calais " (environ 35 personnes) constitué à l'issue de la phase précédente. Elle a porté sur les focus suivants : les maisons de santé pluridisciplinaires (dans le cadre d'une expérimentation lancée par la Région) ; les éco-quartiers (dans un contexte d'émergence de multiples projets en Nord-Pas de Calais) ; le dialogue social territorial (dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique). Elle visait à comprendre comment la dimension des temps enrichit un projet voire constitue une condition de réalisation des objectifs affichés.

Attardons-nous sur le focus relatif aux " éco-quartiers.

Ce focus a porté sur :

- une analyse de quelques projets en région (en milieu urbain, péri-urbain et rural)
- une lecture de chartes ou de référentiels (Guide de référence renouvellement durable –aire métropolitaine de Lille- 2007 ; concours éco-quartier 2008-2009 du ministère du

Développement durable ; charte des éco-quartiers de Lille-Métropole -2010 ; guide méthodologique HQE Aménagement –Association HQE® -2010).

Le groupe focus s'est d'abord exprimé sur deux questions :

-dans l'idéal, un éco-quartier, ce serait quoi ?

-quelles notions évoquent pour vous le temps dans un éco-quartier ?

Des mots clés en sont ressortis : accessibilité (transports, mais aussi accessibilité sociale et mentale) ; proximité et courtes distances ; activités diversifiées ; employabilité ; vie du quartier, rencontre, échanges et liens entre personnes ; temps long, histoire et devenir du quartier...

A ce stade, on constate déjà que la terminologie même d'éco-quartier peut prêter à débat et que l'introduction de la dimension des temps y contribue.

C'est pourquoi l'analyse des projets et la lecture des chartes et référentiels à l'aune de ces notions s'est avérée utile. Il en est ressorti les constats suivants :

-dans les projets, la dimension des temps est peu explicitée, mais elle apparaît vite à l'analyse (diagnostic ; principes d'aménagement ; plan masse ; équipements prévus...). Elle est nettement présente dans la mémoire et dans les temps d'appropriation, de participation, et de réalisation du projet ; il est cependant difficile de mettre en perspective le fonctionnement et les usages d'un quartier qui n'est pas sorti de terre. Le regard sur le quartier sous le prisme des temps amène à articuler les différentes échelles spatiales dans lesquels il peut être resitué.

-dans les chartes et référentiels analysés, des références explicites concernent la localisation et l'accessibilité du quartier ou encore la présence d'équipements. Mais c'est plutôt de façon implicite que bon nombre de principes, d'objectifs, d'aspects d'organisation sont évoquent la question des temps : mixité et de diversité, solidarité entre l'éco-quartier et la ville, pérennité du projet ; objectif de renforcement des liens sociaux ; conditions de mutualisations d'espace ; indicateurs (densité, création d'emploi, taux de motorisation des ménages..).

Considérer le temps comme un révélateur du bien-être et du vivre ensemble dans le quartier et avec le quartier permet de se poser des questions très simples quant aux mobilités, aux usages, aux rapports entre personnes... Une évaluation temporelle du fonctionnement d'un quartier pourrait, à partir d'une telle posture, apporter de précieux enseignements permettant progressivement d'améliorer les chartes, les référentiels, les cahiers des charges, la production d'indicateurs (par exemple, en parlant de fréquence et d'horaires de transport en commun et d'équipements et non plus seulement de présence de ceux-ci...). C'est dès la genèse d'un projet que la dimension des temps mérite de ne pas être oubliée, ce qui sera facilité si un processus associant la population et les différents acteurs est prévu : s'il n'était l'affaire que des seuls spécialistes, un projet d'éco-quartier pourrait-il en effet être considéré comme s'inscrivant pleinement dans une démarche de développement durable ? L' " outillage " pour permettre qu'une telle participation est donc un point important, car il fait appel à des éléments de connaissance du territoire et à des points méthodologiques (les bonnes questions à se poser, les éléments à observer, la façon de les visualiser pour mieux sensibiliser...) : exprimer son rapport au quartier, la ville, au territoire, fait vite apparaître la question des temps parmi les

préoccupations et ce quel que soient les personnes ou les acteurs en présence ; cela permet aussi de mieux révéler d'autres problématiques (l'accessibilité à l'emploi, à la santé, à la culture...). L'entrée " temps " parle à chacun et peut faciliter l'échange entre professionnels et non-professionnels. Elle qualifie des approches ou des représentations d'éco-quartiers souvent perçus plutôt à partir de caractéristiques architecturales, techniques et environnementales et en fin de compte permet de se réinterroger sur le sens donné à l'action publique dans la construction de la ville de demain.

Que retenir de cette démarche en cours ?

Globalement, nous assistons à une progression de l'intelligence territoriale, qui se traduit par :

- une nouvelle lecture d'un territoire, d'un équipement, d'un projet en y introduisant beaucoup plus la dimension humaine,
- une mise en évidence d'aspects inter-territoriaux
- un élargissement du champ des acteurs concernés et une place plus grande donnée à " l'expertise d'usage ",
- un " saut systémique " (du soin à la santé ; de l'éco-quartier à la ville durable ; du dialogue social au dialogue territorial).

Cette intelligence nourrit une connaissance nouvelle et partagée (ex. : exploitation de l'Enquête Régionale Mobilité Déplacements de 2010 permettant de visualiser les profils temporels des agglomérations du Nord-Pas de Calais). Elle contribue à enrichir le dialogue dans le processus de construction des politiques (observation ; diagnostic ; élaboration de la politique ; mise en œuvre ; évaluation) et illustre peut-être aussi, d'une certaine manière, la notion de " territoire apprenant " promue dans le cadre de l'actualisation du SRADDT. Il est par ailleurs intéressant de constater que les connexions se renforcent au sein des services d'une collectivité lorsque que l'on aborde le territoire par les temps

Nous sommes au milieu du gué. Ce cheminement se nourrit à la fois de prospective (les espaces - temps et les appartenances sont en constante transformation) et de réalisations concrètes, indispensables pour sensibiliser. Cette appropriation est un peu à l'image de celle du SRADDT, qui se transforme en avançant et dont la mise en œuvre ne peut se faire qu'avec l'ensemble des partenaires concernés. Trois éléments facilitent par ailleurs des réponses d'un type nouveau en termes de développement et d'aménagement, et dans lesquels les temps peuvent jouer un effet levier ; prises de consciences d'enjeux planétaires et du caractère systémique des crises que nous traversons ; contraintes budgétaires amenant à raisonner en termes de cohérence et de qualité des articulations ; sauts qualitatifs en termes d'approche à travers dynamiques des SCOT.

La troisième phase de notre démarche devrait bénéficier de ces évolutions. En outre, deux Directives Régionales d'Aménagement sont proposées dans le SRADDT actualisé, l'une sur les mobilités, l'autre sur l'égalité des territoires, dans lesquelles les temps sont perçus comme une donnée fondamentale. Dans la transition écologique et sociale de la région, dans la transformation des pratiques et des processus, les temps illustrent une notion qui commence à être partagée, celle d'un développement plus résilient pour le Nord-Pas de Calais.

. Temps du projet urbain et du développement durable

par François Mancebo³⁹

Le projet urbain implique la mise en œuvre d'une synergie entre différentes compétences et différents acteurs (construction d'équipements, modification d'usage des sols, restructuration d'îlots, renouvellement urbain). Mais au-delà des aspects programmatiques, la notion de projet urbain ne prend réellement sens qu'adossée à l'action politique, sous-tendu par un projet : celui de dessiner une ville souhaitée. Oui mais, souhaitée par qui ?

C'est ici que fait irruption, une première fois, la question des temporalités : comment articuler, en effet, le temps court du politique, celui projet urbain et de le temps long de la formation d'une ville ?

Combiner ces temporalités relève depuis des décennies de la quadrature du cercle —et de la céphalée collective— pour tous les acteurs de l'aménagement. Mais que se passe-t-il lorsque l'injonction de la durabilité fait irruption dans ce casse-tête urbain ?

L'élaboration, par les acteurs publics —locaux ou non— de projets fortement teintés de durabilité constitue un phénomène récent qui prend de l'ampleur : en France, de nombreux instruments de comme les PADD, les SCOT, les éco-quartier, les PCET, Plan Climat Énergie Territoriale, sont supposés renouveler le projet politique et social local. L'idée de la ville durable en Europe naît d'une rencontre de plusieurs dizaines de villes européennes à Aalborg, en 1994. La charte d'Aalborg qui en résulte se positionne aux antipodes de celle d'Athènes, en ce qu'elles affirment la singularité des processus conduisant à la durabilité dans chaque ville, récusant toute standardisation. Elles affichent leur volonté d'inscrire le développement durable dans une démarche de projet : "*Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin de parvenir à la durabilité*" (Charte d'Aalborg).

Classiquement, pour mettre en œuvre la durabilité urbaine, les différents acteurs s'appuient sur le recyclage du tissu urbain existant, la préservation du patrimoine naturel, la diminution du métabolisme urbain (en particulier dans les bâtiments et les transports). Mais l'objectif affiché est d'améliorer la qualité de vie des habitants, qui se traduit par une forte préoccupation pour les aménités et la dimension paysagère du cadre de vie, les mobilités intra-urbaines et l'implication des habitants dans les affaires de leur espace de vie. L'idée étant de créer les conditions d'un dialogue entre citoyens, autorités locales, groupes d'intérêts et entreprises, pour la mise en œuvre des politiques durables. La ville durable s'affiche donc comme projet politique, social, économique et environnemental, mais aussi comme outil pour un aménagement urbain plus intégrée, moins segmentée entre services techniques et administrations.

Voici la fameuse "ville souhaitée" redéfinie à l'aune de la durabilité : en ce sens, le développement durable renouvelle le cadre de référence pour construire un véritable projet politique d'aménagement urbain. Et cela modifie beaucoup de choses en ce qui concerne les échelles temporelles de l'action.

³⁹ Professeur des Universités, IATEUR, EA2076 Habiter, IRCS, Université de Reims Champagne-Ardenne

L'idée de temps est enchâssée au cœur même du développement durable : l'expression elle-même évoque la notion de temps dans une perspective longue. Mais ce n'est pas si simple :

-Quels pas de temps retenir ? Le rapport Brundtland n'en parle pas : il se contente d'évoquer les générations futures, sans préciser le nombre des générations futures concernées. Faut-il envisager une durabilité du développement à court terme, sur une à deux générations (un demi-siècle en somme) ou bien à long terme, sur dix générations (soit environ 250 ans) ? Les décisions ne peuvent être les mêmes en fonction du pas de temps.

-Le développement durable semble envisager un temps linéaire et fluide, sans crises, bouleversements ou cycles. Or, l'histoire de l'humanité nous montre suffisamment que ce type de temps n'existe pas.

L'introduction des questions climatiques dans la ville durable rend ces difficultés encore plus visibles. En effet, les espaces urbains sont devenus les principaux leviers d'action des politiques climatiques. La 18^e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg en mars 2010 affirmait, faisant référence à l'échec de Copenhague : "Il incombe aux autorités locales et régionales de continuer à montrer la voie, là où les gouvernements centraux ont échoué".

Dans la plupart des cas, les aspects climatiques (réduction des émissions de gaz à effets de serre, par exemple) mobilisent projets et motivations. L'utilisation économe de l'espace, la compacité, la mixité fonctionnelle, la mobilité douce, la proximité renvoient alors à des préoccupations énergétiques, alors qu'elles ne sauraient s'y réduire.

Or le véritable enjeu d'un urbanisme durable devrait être de sortir d'une planification par l'objet pour redéfinir l'équilibre global du tissu urbain. La ville est plus un processus qu'un objet reproductible, fut-il de haute technologie.

Et pourtant, les actions locales pour le climat devraient obliger de facto à repenser la forme du développement urbain : les politiques de rénovation des bâtiments et d'amélioration de leurs performances énergétiques ont des conséquences directes sur la forme urbaine ; l'amélioration de l'offre de transports publics n'a de sens que si elle prend en compte les évolutions des mobilités individuelles à l'échelle de l'agglomération, etc. De ce fait, la ville post-carbone implique une reconfiguration profonde des politiques urbaines souvent intégrées aux projets de ville durable ou des quartiers écologiques. Mais il s'agit d'un impensé, rarement exprimé.

. Le projet urbain à l'épreuve du développement durable

par Jérôme Boissonade⁴⁰

La question du rapport espaces/temps a toujours traversé la recherche urbaine. Elle est ici reformulée dans la forme prescriptive du projet urbain et dans celle axiologique de la durabilité. Cependant, elle ne perd en rien de sa complexité. La décomposer en éléments simples nous permet dans un premier temps, de mettre en évidence certains postulats et contradictions qui la caractérisent. Ici, trois temporalités majeures se succèdent : le temps de l'action, projeté vers l'avenir, vers sa concrétisation ; le temps de l'institution, garant de la stabilité des choses et de

⁴⁰ Maître de conférences en sociologie, Université du Littoral, UMR LAVUE.

ce qu'il faut en penser ; et enfin, celui de la durabilité, temps rétrospectif s'il en est, puisque le présent est jugé à l'aune des générations futures. Ces trois conceptions du temps se fragmentent en autant de sous-projets, poursuivis par chacun des acteurs, de phases d'avancement, d'institutions concernées, ou de générations situées sur une échelle de temps plus ou moins lointaine. Bref, ce simple découpage déstabilise cet objet du "projet urbain durable", pourtant censé répondre à un principe de responsabilité supérieur, non discutable, celui de notre propre survie. Principe vital, à la fois abstrait et charnel, omniscient et s'infiltrant dans l'intimité de la vie quotidienne.

Loin de confirmer une concordance des temps, le projet urbain met à l'épreuve le développement durable. Par exemple, les dispositifs mis en œuvre dans ces projets s'appuient sur une conception systémique qui fragilise les populations. Le principe de responsabilité se mue en principe de réalité qui transforme les habitants en particules élémentaires de mécanismes vivants qui les dépassent et dans lesquels ils doivent prendre place, celle qui leur est concédée. Cependant, les écoquartiers aujourd'hui réalisés fourmillent de situations de conflits dans lesquels principes de responsabilité et de réalité se confrontent aux expériences quotidiennes des habitants.

Devant la gravité des problèmes environnementaux, ces projets urbains doivent-ils incarner une réponse volontariste, auquel cas, leur mise en œuvre s'accompagne d'une démarche pédagogique (livret d'accueil, etc.) visant à faire adopter de bons comportements par les intéressés ? Ou, inversement, la gravité de ces problèmes environnementaux implique de tels changements de comportement pour y répondre, qu'elle nécessite de la part de tous les acteurs une appropriation des problèmes, la définition démocratique des solutions, et donc une discussion sur LA solution, portée notamment par l'ensemble des institutions : celle du développement durable. La diversité des problèmes environnementaux pourraient en effet susciter une diversité de solutions appropriables, contradictoires, etc. qui réponde à celle des problèmes soulevés, sans pour autant être congruente *a priori*, avec le modèle du projet urbain durable tel qu'il est conçu et réalisé par les institutions qui les portent.

Ce dernier prescrit en effet des usages quotidiens (le tri des déchets, le partage des mobilités, etc.) censés s'inscrire dans un projet anthropocentré intergénérationnel. Cependant, le temps biographique des individus, temporalité centrale concernant les comportements, contredit les exigences des deux temporalités précédentes, celles d'une rationalité quotidienne et d'une responsabilité intergénérationnelle. Plus notre avenir est incertain (chômage, rupture, déclin, etc.), plus on valorise le moment présent, ses désirs et ses plaisirs. Il ne s'agit alors plus de sacrifier un présent au profit d'un ailleurs temporel hypothétique et anxiogène, mais de vivre en rythme avec un corps (économie du bien-être), des espaces (économie de la maison), des collectifs (écologie des pratiques), un imaginaire (consommation, culture, etc.), etc.

Les projets urbains durables consacrent-ils alors "la reconnaissance des temporalités existantes et/ou de la construction de nouvelles temporalités ?"⁴¹. L'idéal de la durabilité a changé d'échelle. Issu de l'économie domestique incarnée par la maison bioclimatique, l'économie

⁴¹ Passage repris de l'argument de la journée d'étude.

(verte) industrielle des Ecocités oriente aujourd’hui les projets urbains, en lieu et place des prototypes constitués par les écoquartiers. Dans cette évolution du modèle domestique à l’esprit du prototype, puis à la puissance industrielle – considérée comme étant la seule à être en mesure de répondre aux défis environnementaux – nous assistons à une dé-mesure des projets urbains durables, dans lesquels, bien souvent, “les habitants n’existent pas” lors de la conception, mettant ainsi la décision hors de portée de ceux qui vont user de ces espaces, dans sa conception ou sa gestion.

Passés de la question sociale à la question urbaine, puis à la question durable, nous insérons dorénavant le projet urbain dans un destin au sein duquel l’écologie politique a laissé place à une axiologie systémique (biodiversité, services écosystémique, empreinte carbone, etc.), sans coupable, mais où tous sont responsables. Semblables aux phénomènes de gentrification, les des projets urbains durables sont minés par les contradictions alors qu’ils sont réalisés avec la meilleure intention, la seule légitime, celle du modèle de la durabilité défini par le rapport Brundtland et décliné par les différents acteurs du projet urbain, assistants à la maîtrise d’ouvrage spécialisés en tête. Cette évolution de la question sociale à la question durable a en effet remis en cause la capacité d’action de tout un chacun à intervenir dans la décision, devenue trop complexe, trop technique, trop liée à un intérêt supérieur incommensurable. Comme si les temps des expériences, situés dans le temps et dans l’espace, mais qui nous éprouvent parce qu’ils donnent sens à l’existence, devaient laisser place à un temps euphémisé, éprouvé par d’autres, experts en générations futures, seuls capables de se dégager des empêtements présents, pour communiquer ce qui est véritablement. C’est pourtant l’accessibilité pour tous du rapport à l’action qui devrait être déterminant dans la conduite des projets urbains durables. C’est en effet en se donnant le temps de partager le *faire* avec ceux pour qui l’on agit en tant qu’élu, technicien, entreprise, AMO, etc., que peut naître l’émancipation des habitants et des usagers, indispensable pour que nous soyons tous acteurs des enjeux présents et à venir.

3.1.2. Quels apports des politiques temporelles dans l’élaboration de projets urbains durables ?

. Introduction

par Sandra Mallet⁴²

Au sein de cette table-ronde, il s’agit de partir non plus du point de vue de spécialistes et d’acteurs du développement durable mais des démarches centrées sur la question du temps. Pour rappel, les politiques temporelles et les bureaux des temps d’abord été créées en Italie, à la fin des années 1980. Elles ont nées sous la pression de mouvements féministes, de syndicats et de chercheurs. Elles d’abord pour ambition de tenter de concilier au mieux les différents temps des habitants (vie professionnelle, familiale, temps personnel). Elles se sont ensuite

⁴² Maître de conférences en urbanisme, IATEUR, EA2076 Habiter, IRCS, Université de Reims Champagne-Ardenne.

développées dans plusieurs pays européens, en France notamment, et dans une moindre mesure en Allemagne et en Espagne. En France, elles sont nées en partie grâce au programme de prospective de la DATAR Territoires 2020 et la volonté de renouveler les bases de l'aménagement des territoires est présentée comme un élément structurant de ces politiques. Certains affirment qu'elles seraient à l'origine de pratiques urbanistiques inédites, prenant en compte le temps sous diverses formes et donnant naissance à un "urbanisme temporel". Dès lors, on peut se demander en quoi les politiques temporelles font émerger de nouvelles façons d'aménager la ville. Comment parviennent-elles à concilier problématiques sociales et urbanisme? Sont-elles présentes durant l'élaboration de projets urbains ? Si oui, au cours de quelles phases ? De quelles manières se positionnent-elles face aux questions de durabilité et de ville durable?

. Politiques temporelles et développement durable

par Dominique Royoux⁴³

La place des rythmes, des temporalités différentielles, dans l'élaboration des projets urbains et leurs rapports avec le développement durable, est une question qui prend de plus en plus de sens au sein des politiques publiques locales. Et notamment au sein de celles que l'on nomme en France les politiques temporelles depuis le début des années 2000, en s'inspirant des exemples italiens à l'œuvre depuis le début des années 80. Elles s'appuient sur une recherche de maîtrise du temps individuel et collectif, des individus, des institutions, des entreprises, en général sous l'égide des collectivités territoriales. (Re) synchronisation et conciliation des différents temps de la vie moderne en constituent les mots-clés, les finalités et même les soubassements philosophiques et éthiques. Les politiques temporelles interrogent les modes de construction des projets urbains qui favorisent des processus temporels séquentiels, trop souvent basés sur une logique passé-présent-avenir ou succession-durée. Or, elles introduisent les dimensions de simultanéité, de réversibilité, d'ubiquité, de porosité, qui sont le reflet de la complexité des processus de travail de l'économie des services et des modes de vie contemporains.

Elles interagissent assez bien avec les logiques de développement durable que nous définissons comme la prise en compte, au sein de l'action collective locale, des possibilités d'articulation des politiques publiques entre elles (urbanisation en relation avec les déplacements, développement économique, emploi, formation axés sur une volonté d'insertion, tourisme exogène combiné avec un relais des ambassadeurs-habitants, etc...), mais aussi de la prise en compte en amont des effets induits de chaque action, de leur possible réversibilité selon les demandes des générations successives, de l'association effective du plus grand nombre d'acteurs concernés par ces mêmes actions.

Ce texte s'attache donc, dans un premier temps, à l'aide d'un schéma, à identifier les rapports entre politiques temporelles et développement durable, dans un deuxième temps, à préciser

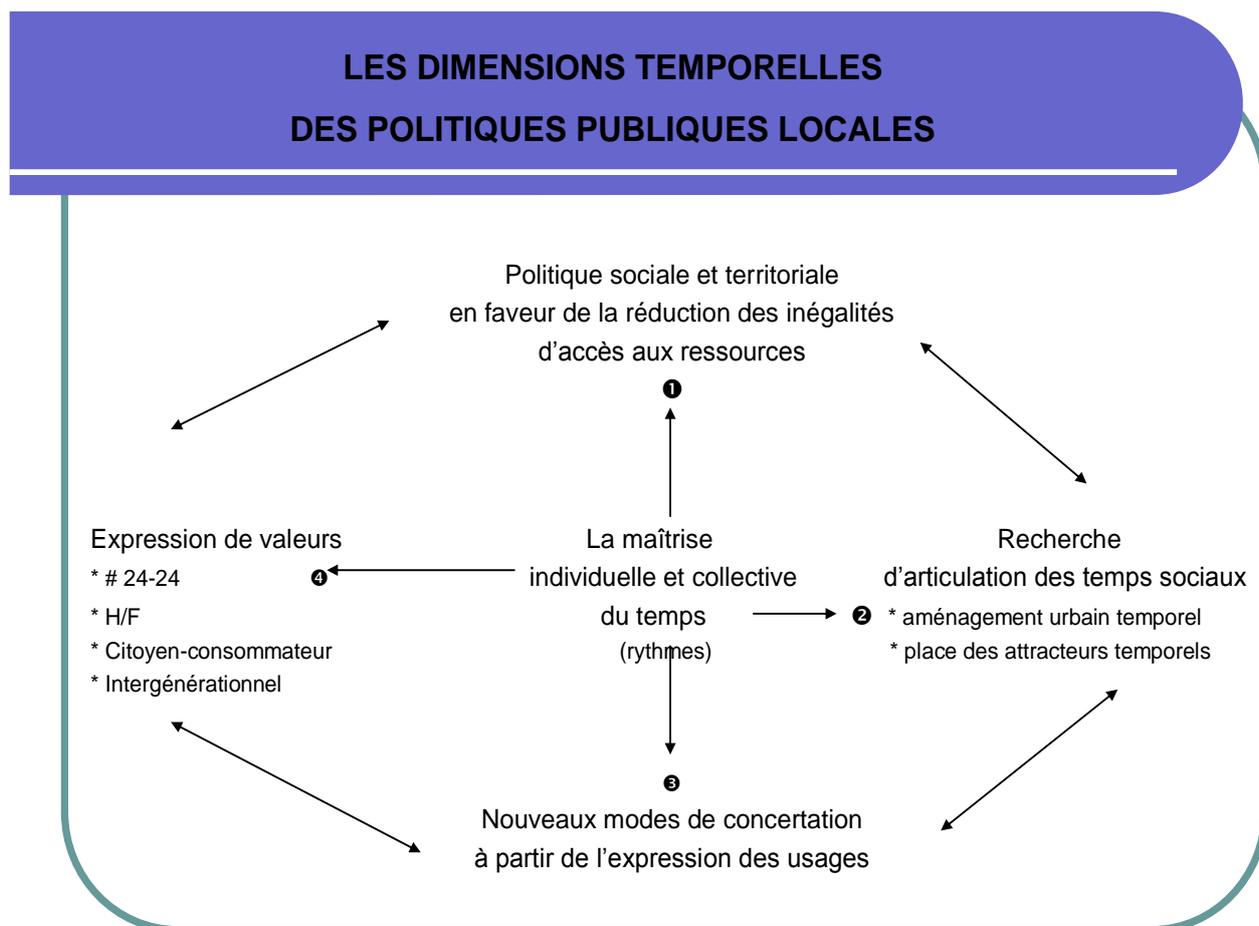
⁴³ Président de l'association Tempo Territorial, PAST à l'Université de Poitiers.

le contenu des "projets urbains temporels durables", pour conclure sur les nouveaux défis à relever pour concevoir des projets urbains plus évolutifs.

Des politiques temporelles qui s'inscrivent dans des principes de développement durable

Le schéma ci-dessous détaille les quatre dimensions des politiques publiques locales temporelles, définies comme la recherche d'une meilleure maîtrise individuelle et collective des rythmes des temps sociaux et de leur possible accélération.

Les "projets urbains temporels" constituent l'une d'entre elles.



Conception : Dominique ROYOUX
Séminaire PUCA-Paris – 10 juin 2013

Nous proposons tout d'abord de qualifier les politiques temporelles, dans une société à l'espace "dilaté", de politiques sociales, puisqu'elles tentent d'agir en faveur de la réduction des inégalités d'accès aux ressources du territoire local. Elles conçoivent en effet de nouveaux services de conciliation pour des personnes travaillant en horaires atypiques par exemple (mode de gardes des enfants à domicile) et synchronisent les horaires de différentes activités sur le même lieu pour réduire les déplacements contraints, en concevant des plans horaires qui permettent l'enchaînement des activités par les transports collectifs.

Cette simultanéité possible des pratiques est rendue possible si les grands "prescripteurs de temps", les "attracteurs temporels" (les grandes entreprises, les centres hospitaliers, les lieux de formation), s'inscrivent dans une démarche de concertation pour harmoniser leurs flux avec les autres grands acteurs, publics et privés, du territoire. En cherchant également à ne pas attribuer, au sein de leurs organisations, les postes aux horaires les plus décalés aux personnes les plus contraintes (familles monoparentales, personnes sans moyens de mobilité individuelle ou collective).

L'aménagement urbain temporel, dont les premiers éléments de capitalisation sont détaillés ci-après, prend en compte l'évolution de pratiques collectives plus hétérogènes, -succession d'usages différents sur le même espace public, déambulations aux rythmes très différents durant la même temporalité-, pour que la coexistence soit possible et encouragée.

Les politiques temporelles se nourrissent donc de l'expression des usages, de leurs recueils réguliers, et pour cela doit inventer de nouveaux modes de régulations entre les praticiens du même espace ; salariés, employeurs, visiteurs, résidents doivent rechercher des points d'accord à leur organisation spatiale commune quand l'opportunité se présente. Le lien avec le développement durable s'exprime aussi par l'affirmation d'un certain nombre de valeurs (frein à la colonisation horaire du jour sur la nuit, égalité entre les genres), et l'expression de cohérences entre les comportements de citoyens et de consommateurs (les horaires d'ouverture des magasins le dimanche), les liens intergénérationnels.

b. L'aménagement urbain temporel sur l'agenda politique

Il existe aujourd'hui une tension forte entre " la fiction du temps unique de l'action " (Michel Lussault), la polychronie des agendas des individus et des organisations et l'hétérogénéité de leurs demandes. Cette discordance s'applique aussi à l'aménagement d'un nouveau quartier. Les revendications en matière d'équipement commercial, de services à la population, de transports collectifs, d'animation socio-culturelle, d'horaires d'ouverture au public qui soient en même temps adaptés aux rythmes des résident(e)s, des navetteurs, des touristes, des jeunes, des salarié(e)s sur place, sont disparates quand on ouvre une concertation publique sur les projets.

Par ailleurs, comment s'articulent les temps d'intervention d'acteurs de plus en plus nombreux pour "fabriquer la ville", dense, moins dense, polycentrique, pendant une période de crise qui rend les processus de réalisation plus discontinus et donc plus difficiles à saisir ?

On peut néanmoins aujourd'hui se prévaloir de quelques avancées :

- nous avons pu contribuer récemment à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort, en partant du repérage des attracteurs temporels : démarche pionnière pour l'urbanisme, puisqu'en découle maintenant une meilleure affectation des sols, mais également pour les déplacements, pour enrichir les futures schémas de mobilité ;
- prendre en compte les usages majoritaires que la puissance publique locale veut renforcer sur un espace public ou une portion d'un territoire est possible : la démarche que nous avons engagée en 2007 avec 40 acteurs représentatifs et volontaires pour définir l'organisation d'un nouveau grand centre piétonnier à Poitiers, a montré, d'une part, que l'on pouvait identifier 75 usages au sein de quatre fonctions urbaines (accéder, stationner, circuler, s'arrêter) et d'autre

part, en fonction de la vocation concertée de cet espace, hiérarchiser collectivement ces fonctions entre elles, selon des plages de temps différenciées au sein de la journée et de la semaine ;

- des exemples de mutualisation d'équipements pour des pratiques similaires commencent à s'accumuler au sein de plusieurs villes de France : cours du soir pour adultes dans des écoles, gymnases ouverts de 7h du matin à minuit pour faire alterner scolaires, clubs et amateurs, construction d'établissements scolaires communs à plusieurs communes. On sort d'une conception rigide : un public, une pratique, un équipement, parce que le foncier peut manquer ou pour limiter l'étalement résidentiel.

Plus de temporalités morcelées, moins d'activités construites de manière linéaire et continue, plus d'acteurs agissant au sein d'une économie de services, à la fois territorialisée et mondialisée, plus d'intervention citoyenne pour intégrer les questions temporelles dans la recherche d'une meilleure qualité de vie, tels sont les visages des temporalités contemporaines. Leurs prises en compte nécessitent la même démarche que celles privilégiées par le développement durable : respect de tous les points de vue et malléabilité des processus. Les nouveaux projets urbains peuvent aujourd'hui s'inscrire dans cette logique : construction d'éco-quartiers par petites unités cohérentes aux usages en partie réversibles, renforcement des centralités à doter de solutions équivalentes de mobilité, prise en compte simultanée au sein des quartiers déjà construits de l'offre de services, de la vie sociale, de l'aménagement intergénérationnel du logement et de l'espace public. C'est à ce prix, plus exigeant, comme le développement durable, par leur caractère évolutif, selon des besoins mieux identifiés, que la ville, ses usagers et ses projets urbains, s'approprient mieux simultanément l'espace et le temps.

. Quels apports des politiques temporelles dans l'élaboration de projets urbains durable?

Par Marco Mareggi⁴⁴

J'essaie de répondre à la question de l'apport des politiques temporelles urbaines à l'élaboration du projet urbain durable en cinq points.

1. Indiquer le rapport: politiques temporelles urbaines et projets urbains durables

Les politiques temporelles urbaines élaborées et appliquées en Italie à partir des années 90 sont des actions publiques qui interviennent sur les temps de la ville et sur les services qui vont améliorer la qualité de la vie pour les citoyens et pour les habitants temporaires. Ces politiques, développées par la municipalité, sont transversales aux autres actions proposées, mais restent des actions sectorielles qui ont peu d'influence sur les autres domaines de l'action publique.

⁴⁴ Politecnico di Milano

2. Contextualiser: trois côtés d'action sur les temps urbains en Italie

En Italie, en ce moment, on peut repérer trois cotées d'action d'identification et conception des temporalités urbaines.

La première et la plus importante concerne le secteur thématique des politiques publiques des municipalités, les politiques temporelles urbaines développés avec une grande variété d'approches et impacts et avec une différente importance sur les services à l'échelle micro locale et à celle urbaine. De ce côté, la tenue dans le temps n'est pas claire. De plus, on peut relever de fortes contradictions intérieures, parce ce sont des actions sectorielles de l'administration publique, mais qu'elles possèdent une nature transversale, à cause de la nature propre des temps sociaux sur lesquelles agissent.

La deuxième coté concerne au contraire de rares cas expérimentaux d'urbanisme temporel, proposés surtout par des académiques, liés aux "plans des services" ou aux plans des horaires et qui aspirent à créer un nouveau urbanisme.

Enfin, dans les instruments de planification et dans le projet urbain à plusieurs échelles territoriales et temporelles, s'est diffusée une contamination caractérisée par des variables temporelles ou espace-temporelles, introduites souvent dans les études préliminaires, dans les analyses, dans les stratégies ou pour renouveler les politiques d'intervention au niveau de conception de projet.

3. Indiquer les apports: inspirations méthodologiques pour l'élaboration des projets urbains durables

En ce qui concerne les trois côtés d'action et à partir de l'expérience des municipalités italiennes au niveau des politiques temporelles urbaines et des plans territoriaux des horaires, on essaye de faire une première réflexion, presque une liste, des apports utiles à l'élaboration de projets urbains durables. Ils ne sont pas des actions à l'intérieur du projet urbain, mais peuvent lui donner des apports : dans certains cas, ils sont une indication méthodologique, tandis que dans des autres cas, ils sont des indications pour le projet. Les liens sont majeurs si la durabilité est pensée dans son articulation environnementale, sociale et économique.

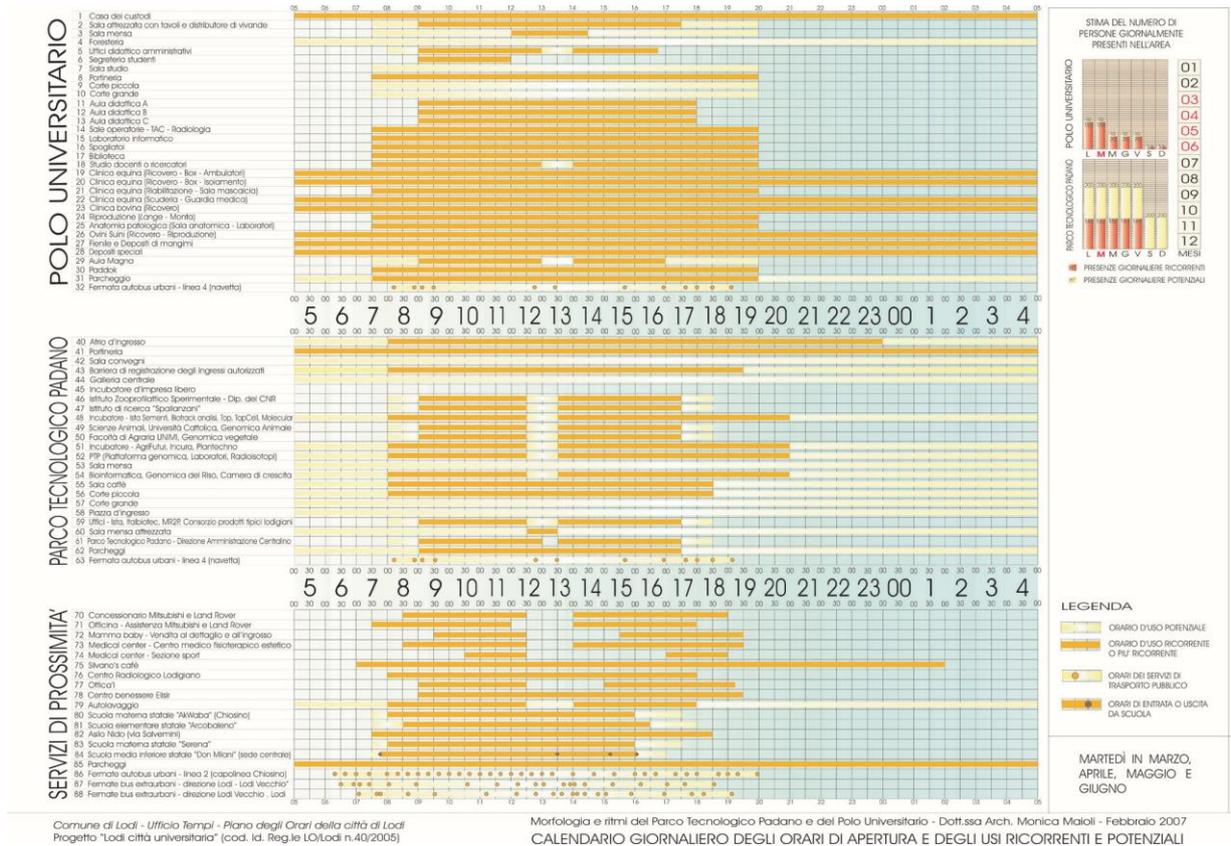
Les apports des politiques temporelles aux projets urbains durables suggèrent six actions possibles, exemplifiées par des projets et des actions développées dans les plans territoriaux des heures dans les villes italiennes dans les derniers 20 années.

Une première action se rapproche du projet urbain avec *co-conception et transversalité*. On pourrait faire plusieurs exemples. À Lodi, le projet "Lodi ville universitaire" a été organisé avec un partenariat important entre Institutions publiques et privées (en dehors de municipalité, entreprise de transport, chambre de commerce, Province, Université et associations de domain) qui ont co-conçus l'amélioration des connections entre ville historique et nouveau établissement d'une université et d'un centre de recherche avancée, dans la campagne urbaine. Ou on peut citer l'exemple du projet de la "Citadelle des études de rue Palestro", que à Cremona a vu un comité de pilotage dans la municipalité – composé par différents secteurs – qui a activé une table-ronde de co-conception pour définir l'opportunité de vivre en sécurité les routes, les places, autour d'un complexe scolaire près du centre historique de la ville, dans les horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Une deuxième modalité des politiques temporelles suggère au projet urbain durable d'articuler les projets physiques avec les politiques et les actions de gestion, en proposant des *actions intégrées*. Ainsi, par exemple, à Bergame, le projet "Hors du centre. La périphérie au centre" a trouvé des problèmes et des solutions intégrées qui établissent des heures d'ouverture des parcs, changent les zones à trafic limité temporaires et les parcours protégés, harmonisent les horaires charge-décharge pour améliorer le trafic dans certains horaires, établissent des zones 30. Par contre à Ravenna la qualité et la sécurité des aires qui lient la gare au centre-ville, ont été réalisés en opérant sur la promenade commerciale, sur la définition des heures d'ouverture du campus scolaire, sur la définition de l'usage et des enclos des jardins publics. Pareillement, à Pavia, a été projeté le reclassement de l'aire de la gare, avec des projets portant sur la lumière et l'équipement public (banquette, fontaine), qui dessinent l'espace-jeu pour les enfants ou des points de rencontre équipés et qui organisent des espaces d'arrêt auto et vélo. Ou encore, dans la "Cittadelle des études de rue Palestro" à Cremona, des interventions ont été organisés sur l'équipement physique (nouveaux parkings auto, vélo, moto, et l'articulation du passage des piétons dans les carrefours) et des réglementations du trafic (ZTL permanentes et temporaires) avec l'harmonisation des différents projets de planification, par exemple: le plan urbain du trafic, le plan des pistes cyclables, le projet éducatif sur la mobilité des enfants, le projet scolaire sur la sécurité routière et l'activité de *mobility managers* dans les écoles.

Une troisième indication porte à considérer dans la description et dans la conception les *pratiques et les rythmes d'usage des lieux et des services*, c'est-à-dire lier l'action aux *populations* qui habitent ou habiteront en ces lieux. Ainsi, pour "Lodi ville universitaire" l'étude des horaires, des calendriers d'ouverture et des usages récurrents et potentiels, ainsi que les recherches sur la fréquence de visite et sur l'usage des structures de l'Université et du parc technologique ont été importants pour activer des services particuliers de transport flexibles liés aux rythmes de présence des habitants temporaires. Cette solution a généré à une réduction des prix des services du transport public, accompagné par un effort d'organisation et flexibilité du service. De la même façon, à Turin, le projet "+espace+temps" a stimulé la participation des enfants, des personnes âgées, des résidents à la préparation des nouveaux espaces publics, aux nouveaux usages sociaux de la route et aux événements de sensibilisation à la valeur du temps dans les espaces publics. Si on parle de recherche, des études sur la ville adriatique ont été mené, en soulignant les différents rythmes des usages des maisons, des services et des espaces publics ouverts en haute et basse saison, dans une ville où il y a une grande différence au cours de l'année.

Calendrier quotidien de l'université et du parc technologique



Plan des temps de la ville, Lodi, 2007

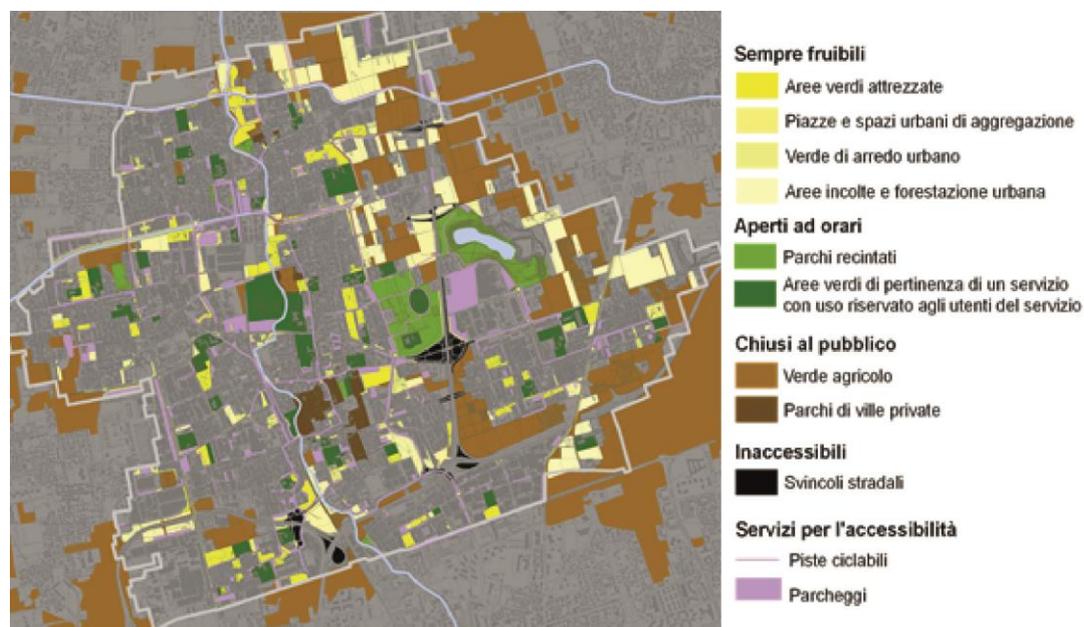
Un quatrième aspect amène à agir sur la *mobilité durable*. Dans les plans territoriaux des horaires, à Vérone, ont été harmonisés les horaires du transport public local des bus et trains avec les horaires des écoles secondaire et ont été organisés des services de transport public pour les écoles primaires. Aussi bien le système de transport public de Lodi est devenu flexible, en alternant un service traditionnel et un système "à appel" et multipolaire dans les soirées des jours ouvrables et dans l'après-midi des jours férié ; ou en créant une mixité entre transport public traditionnel et services taxi collectifs à prix bas et dans certains horaires pour les zones qui ont un rigide calendrier des usages, par exemple l'université. En plus, en plusieurs villes se sont diffusés les parcours maison-école, le pedibus et vélobus – Bolzano, Cremona, Varese, Milan, Piacenza, Padoue, Udine, Reggio Emilia.

Une cinquième aspect sollicite à *qualifier les services*. Par exemple, parmi des modifications des heures liées aux profils temporels et à l'âge des usagers, jusqu'à la création d'une "journée du citoyen" ou est possible trouver tous les services ouverts dans la ville, sans chercher des heures d'ouverture, on peut citer en exemple Rimini, Alba, Biella, Como, Lodi, Cremona, Mantoue, Rome, Trento, Pesaro. Ou avec l'activation de services temporaires pour les citoyens, les écoles, les nouveaux habitants d'une nouvelle aire urbaine, on peut citer Rozzano, dans l'aire métropolitaine de Milan.

Enfin, on est convié à caractériser temporellement les *espaces ouverts* qui sont la ville publique. C'est en fait à partir de la ville publique qui résulte la plupart de la qualité et habitabilité urbaine. À Paderno Dugnano, ainsi que à Rozzano ont été produites des cartographies

thématiques sur l'utilisabilité et l'accessibilité des aires vertes et des espaces ouverts liées à la temporalité: toujours accessibles, ouverts à heures, fermés au public, pas accessibles, services pour l'accessibilité. Ces considérations sur les temporalités de l'espace public, à Rozzano en particulier, sont utilisées pour la planification urbaine de la ville.

Utilisation et l'accessibilité des espaces verts



Plan des temps de la ville, Paderno Dugnano, 2010

4. Fermer: valeur des rythmes urbains

Considérer dans la description et dans la conception d'une ville ou d'un territoire les rythmes, signifie également faire *attention au paysage habité* (lieux, habitants, usages) que les nombreuses pratiques sociales déterminent et peut aider à voir et à écouter la musique que l'habiter va créer pendant la rencontre avec les caractères originaires des lieux.

Secondement il propose un méthode de *relief des besoins et des désirs* (des populations, territoires et lieux), *différent par rapport à la traditionnel analyse urbaine, territoriale et sociale*, en donnant une importance majeure aux impact espace-temporels, c'est à dire à l'espace vécu. Enfin, il unit une *vision d'en haut* et une *vision de l'intérieur* de la ville, avec la volonté de comprendre comment le contexte de vie est vécu par le différents sujets dans leurs diversités, sans oublier les modèles multi- échelle du vivre et de se mouvoir contemporain.

5. Ouvrir: temps obligés et temps choisis individuels et des villes

Si pour l'individu existent des temps obligés et des temps choisis, peut-être que les villes ont les mêmes contraintes et occasions? Comment ces temporalités entrent dans le projet urbain, dans le jeu entre modification physique et articulation des horaires et des pratiques d'usage? Considérer ces défis est une opportunité des politiques temporelles urbaines pour élaborer un projet urbain durable.

3.2. Du projet urbain, comment voit-on la prise en compte des temporalités dans un contexte de durabilité?

3.2.1. De nouvelles façons de conduire les stratégies urbaines ?

. Introduction

par Sylvie Salles⁴⁵

Du côté du projet urbain, parler de temporalités renvoie au processus de transformation des tissus urbains qui se situe dans une dimension temporelle convoquant en même temps le futur et le passé. Il s'agit donc d'opérer un déplacement par rapport à des modes d'interventions qui ont souvent été vue comme des questions d'échelles ou de niveaux d'interventions. Cet ancrage temporel du projet urbain convoque bien sûr l'avant / après l'impact des transformations. Il rappelle une autre tension ; cette fois-ci entre horizons d'attentes et espaces d'expériences que Paul Ricoeur empruntait à l'historien Reinhart Koselleck. Cette tension nous projette dans le Présent. C'est donc plutôt – entre passé, présent et futur – que se situe le projet urbain, et c'est aussi le cas des objectifs du développement durable. Par contre, entre les deux, ce n'est pas forcément le même horizon de temps qui est privilégié. La question du présent –ou temps court– semble essentielle comme moment d'ancrage des temporalités dans des processus de transformation. C'est, en effet, le temps du politique, dans ses rapports aux citoyens, et cela malgré des visées anticipatrices. C'est aussi le temps des usages et de la compréhension des transformations urbaines, même si le projet urbain et les stratégies d'aménagement de la ville propulsent à des horizons de 20 ou 30 ans.

Jean-Pierre Charbonneau est urbaniste, conseiller de nombreuses villes françaises, européennes ou étrangères (notamment en Amérique Latine), en matière de politique urbaine ou culturelle. Ses interventions soulignent l'importance de la proximité et de la qualité de vie au quotidien et préconisent des actions d'anticipation. Qu'est-ce que cela veut dire en termes de temporalités dans les projets urbains et dans un contexte de durabilité ?

Pierre Pribetich, est adjoint au maire de Dijon et 1^{er} vice-président du Grand Dijon. Il a notamment la charge de l'urbanisme, du renouvellement urbain et du SCOT. Dijon est une ville où les temps urbains sont intégrés aux réflexions d'urbanisme. Celles-ci visent une cohérence entre l'organisation spatiale et temporelle de la ville, notamment en aidant à concilier : vie au travail et vie personnelle ; accessibilité aux services et aux lieux qui constituent les cadres de la vie quotidienne. Comment cela est-il mis en œuvre ? Est-ce que les politiques en faveur du développement durable favorisent la prise en compte des temporalités et lesquelles ?

Thomas Zanetti est géographe et chercheur au laboratoire RIVES (recherches interdisciplinaires Villes, espace & Sociétés) – ENTPE Lyon analyse le partage des initiatives de développement économique et urbain du territoire, notamment à partir des relations entre la firme Michelin et les collectivités territoriales de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Il privilégie l'étude du

⁴⁵ Maître-assistant, ENSA Paris Val-de-Seine, EA2076 Habiter, IRCS.

temps long pour aborder la spatialisation des rapports de pouvoir, l'articulation des échelles locales/globales et la gouvernance de l'action publique urbaine. Cette gouvernance, qui implique des acteurs ayant chacun leur propre horizon temporel, renvoie à la dimension politique du développement durable.

. Temps, usages et espaces partagés

par Jean-Pierre Charbonneau⁴⁶

Les espaces publics des villes sont par nature utilisés différemment selon les personnes et même les heures, les jours de la semaine et les saisons.

Prenons une rue centrale de ville. Le matin elle accueille les éboueurs, puis les livraisons des commerces, puis les employés qui se rendent à leur bureau. A midi, l'on y verra des gens venir y déjeuner et d'autres profiter d'une interruption pour faire des courses, réaliser une démarche administrative ou flâner. En continuant cette description on constate qu'en semaine, l'animation est plus calme et les livraisons possibles durant la journée, difficiles le samedi après-midi. On verra que les personnes âgées parcourent la rue plutôt aux heures creuses, à des moments plus paisibles, tandis que les jeunes adolescents, bruyants et actifs, y seront aux moments où il y aura le plus de monde, où leur présence sera la plus visible. Les petits enfants n'ont guère leur place car ce sont des rues de ville, pas vraiment de quartier. Ou alors ils seront accompagnés. En fin de journée la rue porte les résidus de son activité. Les corbeilles de propreté publiques sont pleines, les poubelles privées sont sorties. Les gens qui rentrent du travail parcourent une rue bien peu accueillante. Ne devrait-on pas ramasser les ordures le lendemain matin ? Mais alors il faut l'été compter avec les désagréments que cela entraîne...La rue continue sa vie. Le soir est actif, bruyant aussi parfois, au grand dam des résidents. Mais si les cafés sont fermés, la rue est morte, insécure, la ville ne vit pas la nuit, elle est triste et chacun reste chez soi.

La vie d'une rue ou d'un espace public est un ballet quotidien, plus ou moins vif car il faut ajouter les événements temporaires ou les mille petites scènes qui s'y jouent, plus ou moins agité aussi, car les conflits, les contradictions y sont courantes et normales, dans ce théâtre de la société urbaine.

Participer à améliorer, transformer parfois un espace public consiste déjà à en connaître les usages dans le temps, selon les lieux, et en fonction des populations : celles qui l'utilisent comme les commerçants, le parcourent comme les visiteurs, ou y vivent à certaines heures comme les résidents. On voit alors que personne n'est propriétaire d'un lieu, ne possède la légitimité pour décider seul de son usage en fonction de son intérêt propre. En fait si, il existe une légitimité, celle du politique qui doit arbitrer au service de l'intérêt général. Mais qu'est-ce que cela quand il y a une telle complexité?

⁴⁶ Conseiller en politiques urbaines.

Texte paru dans l'ouvrage "Urgences temporelles, l'action publique face aux temps de vivre ". Éditions Syllepse, 2013.

Une première approche est de connaître ce fonctionnement. Des observations, des enquêtes, des séances de concertation sont des moyens pour approcher ce qui est tissu de contradictions mais aussi richesse et que l'on peut appeler en un sens urbanité. Pour organiser les différentes logiques à l'œuvre et les combiner, il faut ensuite faire projet. Il faut bien sûr faire appel à un professionnel et cela consiste à prendre connaissance des usages puis à imaginer des propositions permettant à un maximum d'entre eux de s'exercer dans des conditions correctes. Ces hypothèses peuvent alors être partagées, amendées jusqu'à un certain point à partir duquel se fonde la légitimité du politique qui doit arbitrer en fonction d'un intérêt général dont les termes ont été justement le contenu des débats qui ont eu lieu.

Dans l'exemple d'une rue centrale, on restera souvent sur un aménagement simple pouvant accueillir la multiplicité des fonctions. Les matériaux seront robustes afin d'accepter des sollicitations fortes, camions de livraison ou foules nombreuses. On plantera des arbres sans empêcher les flux de piétons. On mettra des poubelles que le service Propreté devra vider plusieurs fois par jour. On posera des bancs pour que les personnes âgées puisse se reposer la journée, mais sans les mettre sous les fenêtres d'habitations afin d'éviter de générer des conflits entre résidents et occupants nocturnes de l'espace public...

L'objectif de réaliser des espaces partagés conduit parfois à les transformer complètement. Il peut être tout à fait pertinent en certains lieux de seulement les améliorer et sans travaux lourds, de mieux les gérer et les faire fonctionner grâce à des actions légères, allant d'une simple maintenance renforcée à des changements modestes. Le sujet est bien une meilleure qualité d'usages dans des villes en constante évolution, la réponse à des problèmes du présent rapidement et simplement, et non la systématisation d'approches radicales et coûteuses.

En ce sens, de multiples initiatives peuvent être imaginées qui permettent d'explorer les possibles, d'expérimenter les changements, de mobiliser au service de la transformation. On peut ainsi préfigurer durant une période plus ou moins longue la manière dont un lieu fonctionnera dans le futur. Chacun aura alors l'occasion de prendre ses marques et la collectivité se donnera les moyens d'observer les éventuels problèmes à régler. On peut anticiper des usages à venir par des projets légers qui assurent un service pour un temps et disparaîtront dès lors que le projet définitif sera réalisé. Là encore il s'agit d'un excellent observatoire de ce qu'il conviendra de faire ou d'éviter. On peut organiser des événements sur un site, le faire vivre différemment et en montrer ainsi l'importance urbaine sans aménagement. L'on se donne ainsi les moyens d'en faire un levier du changement, un outil pour convaincre de la nécessité de son évolution.

En fait il existe de multiples possibilités, autant qu'il y a de contextes singuliers, de questions auxquelles il faut apporter des réponses adaptées, d'acteurs désireux de s'investir avec d'autres et d'inventer. Cette approche témoigne, non pas d'une suspicion à l'égard des usages et de la société urbaine, mais de la volonté d'y voir une richesse, de la conviction que la responsabilité publique doit s'y exercer pleinement.

. Les dimensions temporelles de l'action publique

par Thomas Zanetti⁴⁷

La présence d'un élu à cette session invite à rappeler qu'il existe une dimension temporelle de l'activité politique et que le temps compte en politique. Ce rappel préliminaire amène vers une interrogation sur les usages politiques du temps.

En science-politique, la question des temporalités renvoie avant tout à celle du changement dans l'action publique. Cette interrogation induit une approche dynamique des politiques publiques, dont il s'agit d'examiner les rythmes et les modalités du changement. Cette approche entend relever les différentes séquences temporelles de l'action publique : formulation du problème, mise sur agenda, décision, mise en œuvre de la politique, évaluation. Sur le plan théorique, on distingue les courants de recherche qui considèrent le changement comme lent et marginal, et ceux qui insistent sur l'existence de changements rapides et radicaux. Parmi ces derniers, les fenêtres d'opportunité de Kingdon avancent que les changements majeurs dans l'action publique sont déterminés par la convergence de trois courants : le courant des politiques publiques, celui des problèmes publics et celui du système politique. Chaque courant est autonome et possède sa propre temporalité, mais leur conjonction peut amener à des changements dans l'action publique. On peut alors se demander si le développement urbain durable a pu entraîner un tel changement en favorisant la formulation concomitante d'un nouveau problème public, de nouvelles procédures de résolution de ce problème et d'une modification de l'opinion publique, voire du système politique. Pour reprendre les postulats d'un autre courant de recherche, celui de l'analyse cognitive des politiques publiques, est-ce que le développement urbain durable constitue un nouveau référentiel de l'action publique, c'est-à-dire un cadre normatif qui s'impose aux acteurs et détermine le changement politique ? Le développement durable a-t-il entraîné une redéfinition profonde de l'action publique locale et de ses temporalités ?

Les élus locaux doivent en effet faire face à une contrainte de premier plan qui est de nature temporelle et qui s'exerce de plusieurs façons. Cette contrainte temporelle se rapporte tout d'abord au rythme des échéances électorales. Le rythme électoral se répercute sur les temporalités des politiques publiques car les élus locaux doivent articuler temps des élections, dont dépend leur carrière professionnelle et temps de décisions et des réalisations publiques. La dimension temporelle des élections joue donc un rôle important dans la conduite des politiques publiques et le comportement politique des élus varie en fonction de la distance des élections. On peut alors se demander, de manière assez directe, si les élus voient les projets urbains durables comme une contrainte ou comme une opportunité électorale d'un point de vue temporel ? Un projet urbain durable, dont la réalisation sera considérée comme longue et complexe, pourra-t-il être jugé trop risqué électoralement ? Comment un grand projet urbain durable est-il pensé à l'échelle d'un mandat électoral, voire d'une carrière politique ?

⁴⁷ Post-doctorant, Université de Saint-Etienne

Il faut rappeler que le développement urbain durable suppose des investissements de long terme, et dont les résultats ne sont pas visibles rapidement. On pourrait d'ailleurs penser que les temporalités du développement urbain durable ne sont pas compatibles avec celles de l'action publique, surtout si l'on ramène celle-ci aux incertitudes de la compétition politique. Comment alors incorporer le temps long du développement durable à un temps divergent, qu'il soit le temps professionnel des élus ou le temps décisionnel de l'action publique ? Dans le discours public, la conversion de la ville au développement durable est-elle considérée comme une urgence, un horizon souhaitable, une prévision, une anticipation ?

J'en viens maintenant à la gouvernance, là aussi en profitant de la présence d'un élu à nos côtés, comme grille de lecture des transformations contemporaines de l'action publique. La gouvernance postule donc l'existence d'une gestion négociée des problèmes urbains en combinant des logiques publiques et privées, dans un contexte de pluralisation et de fragmentation des systèmes d'acteurs. L'objectif est alors de parvenir à construire une capacité d'action collective, à se structurer en acteur collectif pour gouverner les villes, en intégrant notamment les acteurs privés et la société civile. La problématique de la gouvernance possède donc bien une dimension temporelle, puisque c'est sur le temps long que peut se construire et se maintenir dans la durée cette capacité politique collective.

On peut dès lors avancer que le développement durable, par son caractère intersectoriel, implique des enjeux en matière de gouvernance : la durabilité suppose en effet des arbitrages entre exigences environnementales, économiques et sociales. La gouvernance peut alors être considérée comme un outil de développement durable, car elle est censée favoriser la légitimité des décisions en ouvrant le processus décisionnel à de nombreux acteurs.

D'un point de vue temporel, la gouvernance implique de prendre en compte les temporalités propres aux divers acteurs. Les acteurs publics tout d'abord, avec une combinaison d'échéances électorales différenciées en fonction des collectivités territoriales. Et ensuite des différences de temporalités entre le public, à travers le temps long des institutions, et le privé, qui privilégie le temps court des marchés. On peut alors se poser une série de questions : comment les conceptions personnelles du temps (temps de la réflexion, de la décision, de l'action) propres aux différents protagonistes de la gouvernance urbaine s'articulent pour favoriser une action collective ? Du côté des élus, comment sont appréhendées les temporalités des participants à la gouvernance (entreprises, associations, habitants, Etat, collectivités) et comment intègrent-ils ces temporalités à leurs propres contraintes temporelles ?

Si les enjeux du développement durable appellent bien une gouvernance qui rassemble institutions, acteurs privés et société civile pour favoriser un apprentissage collectif et l'élaboration d'une politique urbaine négociée, la complexité décisionnelle qu'induisent ces enjeux ne risque-t-elle pas de diluer les temporalités de l'action publique ? En d'autres termes, la complexité des enjeux du développement urbain durable ne peut-elle pas entraîner un émiettement des décisions et des actions, ce qui aurait tendance à nuire à une bonne gouvernance urbaine ?

Donc, la gouvernance oblige à penser la dimension proprement politique du développement urbain durable. Il faut alors rappeler que la notion de gouvernance ne doit pas occulter les jeux de pouvoir et les relations hiérarchiques à l'œuvre dans les villes. Il existe implacablement des

divergences selon les acteurs sur la définition du développement durable, ses enjeux prioritaires, et les conditions, y compris sur le plan temporel, de sa mise en œuvre. On peut donc se demander quel groupe d'acteurs, à l'échelle d'un territoire, impose sa vision du développement durable ? Quels sont les rapports de forces entre acteurs pour déterminer une vision consensuelle de la durabilité et un calendrier temporel de sa mise en œuvre ?

Enfin, cette approche politique du développement durable via la gouvernance rappelle que l'exercice d'une démocratie urbaine est un enjeu majeur de la ville durable. En effet, développement durable comme gouvernance sont des notions qui renvoient à l'idée d'une participation des usagers de la ville à la conception et à la gestion de celle-ci. On peut alors s'interroger sur la manière dont peuvent s'articuler les temporalités d'un projet urbain durable et celles propres au débat public et à la concertation. Le déroulement de la concertation peut-il perturber ou faire dévier les projections temporelles d'un projet urbain ?

Projet, durabilité et gouvernance sont donc trois composantes essentielles des stratégies urbaines contemporaines, et ces trois composantes contiennent toutes une dimension temporelle qui pousse à penser/intégrer une réflexion sur le temps dans l'action publique. Comment, par exemple, les élus arbitrent-ils entre les trois piliers du développement durable, en fonction notamment des contraintes et échelles temporelles de leur réalisation ? La qualité environnementale étant devenue un critère de compétitivité territoriale, ne risque-t-on pas de généraliser des stratégies urbaines qui occultent la dimension sociale du développement durable ? Comment les élus gèrent-ils la dimension processuelle et non linéaire d'un projet urbain durable avec la nécessité de rendre visible leurs actions ? Existe-t-il des moments de visibilité temporaire ?

On peut donc se poser la question de l'existence éventuelle d'une éventuelle gouvernance temporelle d'une durabilité urbaine par projets. Cette interrogation amène alors à la question suivante : gouverner l'espace-temps du développement durable suppose-t-il une refonte de la gouvernance territoriale et un dépassement des échelles institutionnelles et des cadres temporels traditionnels de l'action publique ?

3.2.2. Une nouvelle prise en compte des questions environnementales et éco-techniques?

. Temporalités et urbanisme-lumière durable

par Roger Narboni⁴⁸

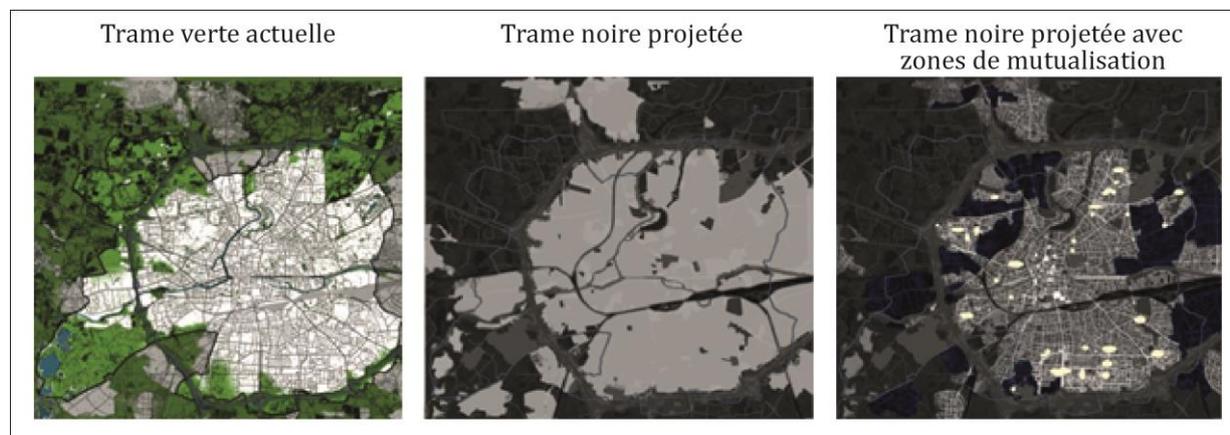
La nécessité d’imaginer, parallèlement à la requalification de l’éclairage public, une lumière urbaine durable doit se traduire dorénavant, et systématiquement par une réduction importante de la consommation énergétique et par une maîtrise des nuisances lumineuses.

Plusieurs pistes de réflexions sont dorénavant connues et possibles pour atteindre ces objectifs : utilisation d’appareils d’éclairage performants, de lampes très efficaces, réduction importante des niveaux d’éclairement, gradation, mise en œuvre de revêtements de sol clairs. Mais il faut encore développer dans ces démarches la prise en compte des temporalités pour inventer véritablement la ville nocturne du futur.

C’est ce que nous avons initié récemment avec d’une part l’étude et la mise en place pour chaque ville d’une trame noire et d’autre part avec l’élaboration de stratégies d’ambiances lumineuses et d’illuminations qui découlent réellement des usages et des appropriations nocturnes des espaces publics comme des équipements municipaux.

Voyons avec deux exemples récents à Rennes et à Paris ce qu’il est possible aujourd’hui de mettre en œuvre.

La trame noire de Rennes



Infographies : Loeïza Cabaret.

La ville de Rennes a lancé en 2009 un plan climat avec comme enjeu majeur la réduction de 20% de sa consommation électrique liée à l’éclairage public à échéance 2030. Elle a donc souhaité se doter d’un schéma directeur d’aménagement lumière (Sdal) pour réfléchir puis mettre en œuvre une nouvelle stratégie d’éclairage public. Dans le programme de cette consultation, la ville souhaitait que les candidats puissent étudier les opportunités d’éclairer ou

⁴⁸ Concepteur-lumière, Agence Concepto.

de ne pas éclairer certaines parties de la ville. C'est dans ce cadre et en tant que lauréat de la consultation que nous avons réfléchi et proposer à Rennes une nouvelle stratégie lumière basée entre autre sur la création d'un plan de sauvegarde et de préservation de l'obscurité, couplé à l'élaboration d'une trame noire capable de se décliner sur l'ensemble de la ville.

En effet, depuis 1987, année où nous avons initié l'urbanisme lumière et développé la méthodologie des Sdals, nous avons réalisé plus de 110 études de ce type qui nous ont naturellement et progressivement interrogé sur les rapports à imaginer entre lumière et obscurité dans les villes. A Rennes, nous avons poursuivi et développé cette approche soustractive en étudiant et en théorisant les rôles respectifs que doivent tenir l'éclairage et l'obscurité en ville.

Dès le début de l'étude et dans le cadre d'ateliers de concertation et de parcours nocturnes exploratoires effectués avec des habitants des différents quartiers de Rennes nous avons été frappés par les nombreuses remarques et observations faites par ceux-ci sur le trop d'éclairage en ville et sur leurs désirs de préservation de l'obscurité dans les grands espaces naturels.

Nous avons donc tout naturellement et dès le début de notre mission étudié et intégré dans le Sdal de Rennes, un plan de préservation et d'aménagement de l'obscurité et imaginé, en appui des trames verte et bleu de la ville, une trame noire pour Rennes, c'est-à-dire une délimitation des zones d'obscurité, partielle ou temporaire et les modes d'éclairages de leurs liens et franchissements.

Cette trame noire couplée aux temporalités nocturnes va se décliner à terme dans tous les projets d'aménagement situés sur ou près des grands espaces naturels rennais comme en bordure de la rocade de manière à transcrire dans les projets d'éclairage une réflexion approfondie sur la préservation de la biodiversité nocturne ordinaire en rapport avec la photo-pollution. Cette stratégie de préservation et d'aménagement de l'obscurité ne va pas se faire aux dépens des activités humaines nocturnes, résidentielles, commerciales ou de loisirs mais elle est au contraire pensée et conçue en complémentarité pour être acceptée par les riverains. C'est pourquoi, nous avons été très attentifs dans l'élaboration de cette trame noire à délimiter des secteurs d'obscurité, partielle ou temporaire, qui ne traversent pas, ni ne se superposent aux lieux de résidences et d'activités nocturnes. Et bien entendu, les éclairages publics et les illuminations dans les centres de quartiers seront sanctuarisés dans la première partie de la nuit.

Pour favoriser et améliorer la noirceur de la nuit dans les zones d'obscurité maximale, nous avons également proposé de créer en bordure des zones de mutualisation et de partage de l'espace nocturne, en s'appuyant sur des secteurs non résidentiels. Ces zones répertoriées de mutualisation de l'obscurité sont des quartiers administratifs ou d'activités tertiaires, des zones industrielles, d'artisanat ou commerciales, des campus universitaires, des grands établissements scolaires, des secteurs hospitaliers ou les abords des grands équipements sportifs.

Le Sdal de Rennes a été définitivement approuvé par les élus en octobre 2012. Les études stratégiques ont ensuite été présentées à la presse régionale, aux habitants dans le cadre d'ateliers de concertation et à l'ensemble des équipes d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et de concepteurs lumière travaillant actuellement sur la ville pour qu'ils puissent

prendre en compte au plus tôt dans leurs études comme dans leurs projets les prescriptions du Sdal validées par les services techniques de la ville. L'étape suivante, qui a démarrée début 2013, a consisté à étudier à l'échelle de secteurs dont l'aménagement est projeté comment peut se décliner spatialement, concrètement et techniquement la trame noire pour retrouver à Rennes dans un proche futur, et en fonction des différents temps de la nuit, le plaisir de l'obscurité en ville.

La nouvelle stratégie parisienne d'illuminations

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan climat, la ville de Paris a souhaité fin 2010 réduire de 30% en 2020 sa consommation énergétique actuelle, liée aux éclairages publics (150 GWh annuel en 2011 pour 185.000 points lumineux) et aux illuminations (3 GWh annuel en 2011 pour 15.000 points lumineux).

Pour ce Marché à performance énergétique, remporté début 2011 par le groupement EVESA dont nous sommes membres, nous avons étendu la réflexion que nous avons initiée en 2007 sur le Schéma directeur d'aménagement lumière de la couronne parisienne. Il s'agit donc d'étendre et de développer à l'ensemble de la capitale une stratégie lumière temporelle globale et passer ainsi progressivement d'une ville muséale nocturne à une ville nocturne plus sociale et dont les illuminations peuvent évoluer au cours de la nuit en fonction des usages et des activités.

Les illuminations existantes, conservées ou rénovées, ont été regroupées dans un périmètre que nous avons appelé "zone active" et qui correspond aux occupations nocturnes réelles de Paris (pôles festifs, culturels et touristiques). Les illuminations situées en dehors de ce périmètre seront différenciées entre celles qui jouent un rôle de repère de quartier au tout début de la nuit (les édifices religieux et administratifs principalement) qui doivent être conservées et rénovées mais qui seront éteintes à 22h00, de celles qui s'avèrent aujourd'hui désuètes ou peu en accord avec le plan Climat parisien et qui seront progressivement supprimées en fonction de leur vétusté.

Les nouvelles illuminations viendront privilégier, avec des horaires différenciés, des équipements municipaux contemporains de proximité (établissements scolaires, culturels ou sportifs construits depuis les dix dernières années), situés principalement dans les arrondissements périphériques parisiens. Ce sont les 20^e, 13^e et 14^e arrondissements qui ont été choisis en premier pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie qui sera visible début 2014.

Paris - Carte des illuminations existantes avec périmètre actif proposé.



Infographie : Frédérique Parent.

Illustration nocturne de la mise en lumière du collège Thomas Mann à Paris 13^e – Architecte : Paul Chemetov.



Infographie : Loeiza Cabaret.

Toutes les nouvelles illuminations parisiennes fonctionneront dorénavant selon des régimes spécifiques (20h00, 22h00 et 0h00), distingués en fonction du type d'édifice et de sa position géographique pour réaliser des économies d'énergie importantes et assurer une tranquillité nocturne aux riverains tout en maintenant au cœur de Paris son attractivité touristique. C'est en réponse aux enjeux écologiques, d'attractivité, de développement du tourisme et des loisirs nocturnes mais aussi d'amélioration du cadre de vie nocturne des habitants qui sont parfois contradictoires, que nous avons élaboré cette stratégie nocturne temporelle novatrice

capable de redessiner à terme une nouvelle image exemplaire et accueillante de Paris Ville lumière, ancrée dans le développement durable, respectueuse des contraintes environnementales et délibérément tournée vers le futur de la ville nocturne.

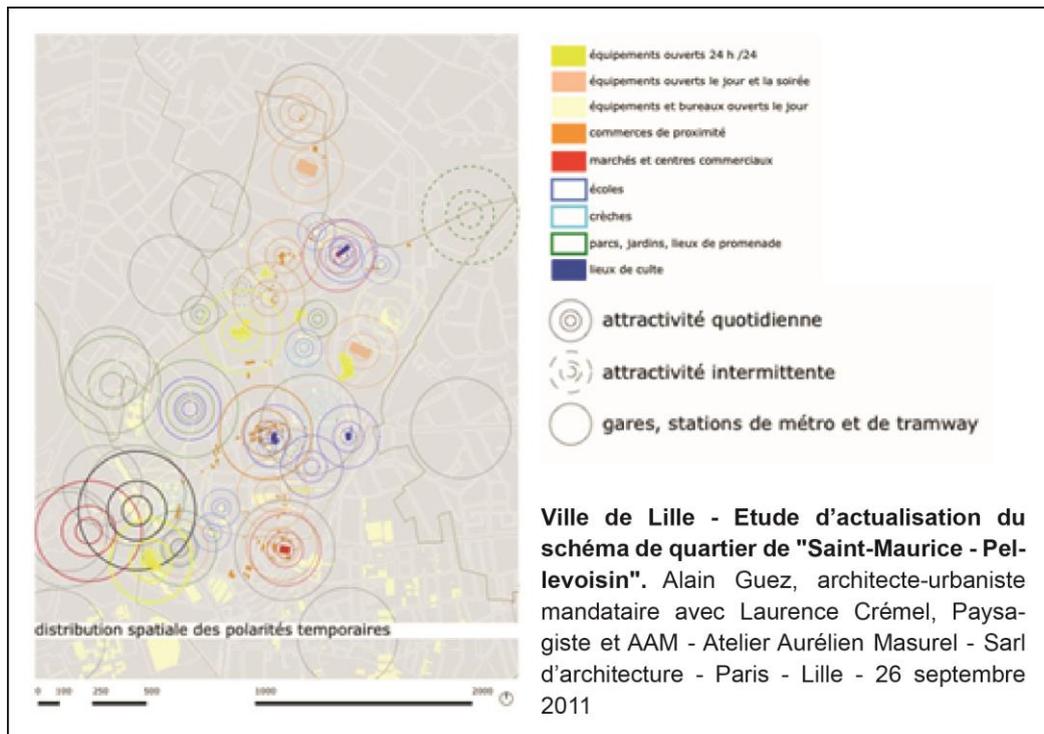
. Notes pour une chronotopie des territoires

par Alain Guez⁴⁹

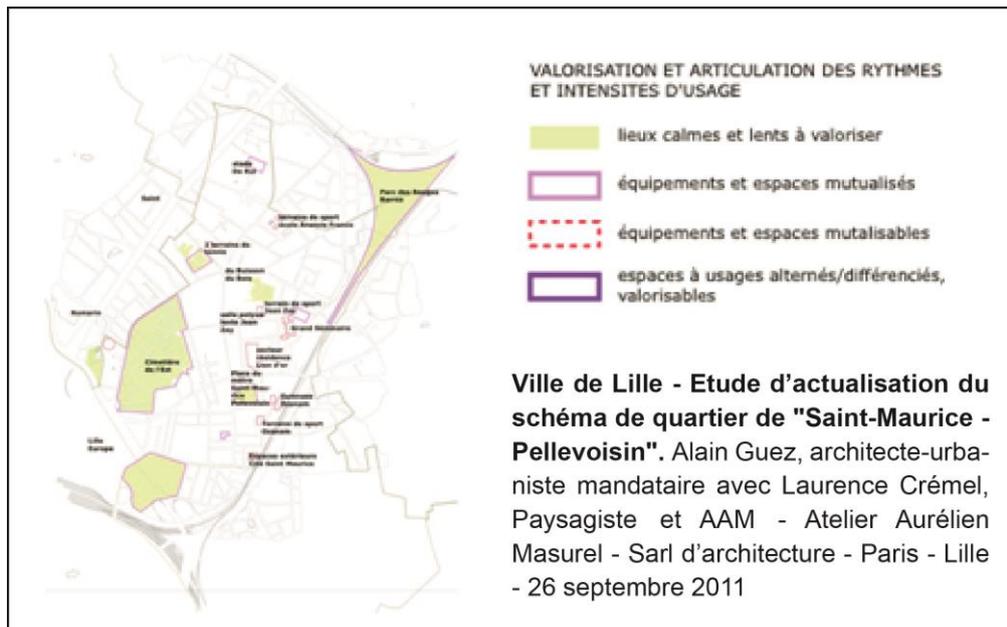
A partir du moment où l'on accepte l'idée que l'espace est temporalisé, s'ouvre alors un vaste champ de réflexion et d'action. Pour explorer ce champ et en comprendre les enjeux et potentialités, il nous semble utile d'esquisser une descriptive de la temporalisation de l'espace. Cette descriptive doit s'appuyer pour nous sur une nécessaire réflexion à plusieurs horizons et échelles autant spatiales que temporelles et dont l'articulation pourrait constituer un préalable à la pensée la durabilité.

Une première périodisation de l'espace peu s'appuyer sur une approche des territoires habités au quotidien en explorant notamment les cycles jours/nuit, semaine/week-end, saisons qui scandent les rythmes d'usage des lieux. Les espaces habités apparaissent alors non plus comme des ensembles statiques, mais comme des architectures spatiales et temporelles caractérisées par une plus ou moins grande complexité faite de présence et co-présence et d'usages simultanés et/ou alternés. Dans cette perspective, il s'agit de commencer à penser les territoires habités à partir de moments caractéristiques singuliers dont les rythmes peuvent être appréhendés selon les activités localisées et leurs calendriers et rythmes de fonctionnement, d'usage et d'attractivité. Cette première approche limitée de la chronotopie, est toutefois déjà riche d'enseignements dans la mesure où elle constitue et explicite une des strates de l'organisation temporelle des territoires.

⁴⁹ Maître-assistant, ENSA de Nancy, LAA/LAVUE.



Si l'on épaissie le questionnement en y ajoutant par exemple la dimension des ressources nécessaires au fonctionnement de ces territoires à géométries variables apparaît d'emblée le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande et plus généralement entre production et consommation. De cette modélisation découle souvent une " utopie insulaire " qui tendrait vers une sorte d'autonomie territoriale idéalisée où les cycles de la vie socialisée s'accorderait avec les cycles des ressources disponibles dans un périmètre de proximité dont les limites restent toutefois souvent floues. Les technologies de la communication et de l'information ouvrent, dans cette perspective, des pistes d'optimisation des ressources en permettant d'ajuster en temps réel les variations de l'offre et de la demande comme semble pouvoir le faire les *smart grids*. Ce principe qui pourrait être étendu aux lieux et aux équipements pour une optimisation de leurs occupations dans la mesure où l'on envisage des possibles alternances d'usage et donc de mutualisation.



Les disciplines de projet tel l'urbanisme, le paysage ou l'architecture peuvent nous aider à appréhender la temporalisation de l'espace habité dans la mesure où ce sont, de fait, des disciplines qui, selon des modalités différentes, sont confrontés à la question de la transformation et du futur. Ces pratiques disciplinaires posent d'emblée la question de l'articulation, au présent, du passé et du futur, et les différentes articulations de ces moments peuvent même constituer le fondement d'une critique de ces disciplines. La question du sens et du sensible portée par des disciplines qui naviguent entre art et science, ouvrent un questionnement ultérieure sur notre rapport au temps. Elles proposent, à travers le projet, les scénarios qu'il développe, les récits qu'il ouvre et les sélections qu'il opère, des repères spatiaux et temporels, factuels et imaginaires, humains et non humains.

A partir de ces premiers éléments il nous semble possible de proposer une redéfinition de la chronotopie en considérant que cette notion peut nous aider à penser les enjeux de la temporalité notamment dans une perspective de durabilité.

Une première descriptive chronotopique a été définie dès le milieu des années 90 par les chercheurs de la Faculté d'architecture du Politecnico di Milano à l'initiative du professeur Sandra Bonfiglioli. Cette descriptive avait pour ambition d'essayer d'appréhender conjointement les dimensions physiques et sociales des territoires habités. Elle s'efforçait d'identifier des aires territoriales présentant des caractéristiques spatio-temporelles " homogènes " à partir d'un ensemble de données temporalisées. Cette approche chronotopique permet de relever des aspects organisationnels qui caractérisent les aires territoriales en fonction des activités localisées dont les calendriers participent à construire des rythmes de présence et co-présence des résidents et habitants temporaires. Cette descriptive chronotopique propose également de considérer les lieux comme des constructions historiques, c'est-à-dire d'en reconnaître non seulement les éléments de sédimentation mais aussi de travailler l'histoire des lieux en essayant d'en expliciter des significations actuelles dans une perspective de transmission et d'héritage, d'éléments aujourd'hui signifiants. Une dernière strate d'interprétation, qui n'est pas déliés des précédentes, propose d'inclure dans la

définition des aires chronotopiques les enjeux d'accessibilité au travers de la reconnaissance des mobilités caractéristiques des différentes aires territoriales.

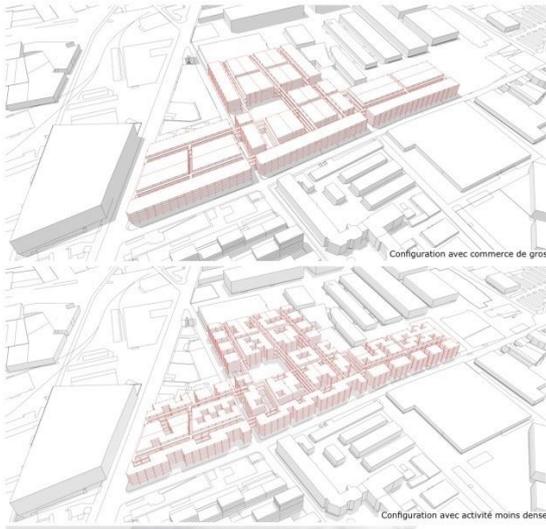
Cette descriptive permet une première compréhension des organisations temporelles des territoires qui s'appuie notamment sur une approche croisée des espaces habités. Il me semble important de rappeler ici que cette approche s'est construite entre une réflexion théorique et expérimentale riche des questionnements disciplinaires sociologiques, urbanistiques, géographiques, historiques, et aussi de sciences physiques notamment appliquées aux problématiques de mobilité.

Suite à ce rappel, il me semble important d'essayer de proposer des pistes à explorer plus profondément et systématiquement pour comprendre comment la temporalisation de l'espace peut être utile à la réflexion sur les enjeux de construction de la durabilité des territoires. Il apparaît nécessaire de s'inscrire dans une perspective de transformation dans la mesure où à travers ce positionnement se déploie temporellement l'appréhension de l'espace habité épaissi d'une tension projectuelle.

Une première piste est certainement d'approfondir la compréhension des temporalités à l'œuvre de ce qui est déjà là. Cette proposition peut évidemment s'inspirer des descriptives rappelées plus haut en explorant d'une part les structures temporelles des phénomènes co-présents dans les territoires et en essayant aussi d'en comprendre les accords et les disjonctions.

Les politiques temporelles ont mis en évidence que le temps est une construction sociale en insistant sur sa territorialité, en d'autres termes, en nous aidant à expliciter comment les accords temporels sociaux prennent place et forme dans le territoire et dans les lieux. Il nous semble nécessaire dans cette perspective et pour avancer sur les questions qui nous intéressent ici, d'élargir le spectre de réflexion en travaillant non seulement sur les organisations humaines, les fonctionnements et les histoires territoriales, mais aussi d'insister sur les ressources territoriales et leurs rythmes et cycles propres de vie et de renouvellement. En d'autres termes, il s'agit pour nous de travailler à la fois sur les temporalités des choses, des organisations et des hommes.

Les pratiques de projet nous invitent non seulement à penser les espaces, les territoires et les lieux dans une perspective projectuelle, mais aussi à travailler sur différentes étendues et durées que l'on manipule à travers le jeu des échelles à la fois spatiales et temporelles. Dans ces pratiques, l'ici et maintenant, se déploie toujours et simultanément vers le passé et vers l'avenir et il y a encore certainement beaucoup à apprendre sur la façon dont il est possible de travailler ces articulations à travers notamment un vaste répertoire de structures stables et pérennes, de cycles de renouvellement, de réversibilité, de prise en compte de l'évolutivité, d'optimisation des espaces et des services en mutualisant les usages notamment à travers des emboîtements temporels.



Exemple d'infrastructure réversible permettant d'envisager différentes configurations évolutives d'une même infrastructure. Dans ce cas, un projet de marché de gros proposé en première couronne parisienne et pouvant se configurer dans un premier temps comme une infrastructure brute, remplies par les opérateurs et pouvant également être dédensifier pour accueillir d'autres occupations.

La notion même de projet nous semble devoir être requestionnée en travaillant sur différents régimes temporels de la projection pouvant passer par la prospective, la prévision planificatrice, l'anticipation de phénomènes émergents tout en intégrant les marges d'incertitude. Ici aussi, les pratiques de projets explorent différents outils plus ou moins ductiles qui essaient d'ajuster la marge entre les orientations souhaitées et l'intégration de l'incertitude dans la mise en œuvre dans la durée de ces dernières. Cette plasticité du projet est certainement encore largement à explorer, probablement à travers une analyse des pratiques et des outils qui sont contextuellement expérimentés.

L'approche anthropologique ouvre un vaste champ de questionnements qui peuvent aussi trouver des retombées opérationnelles. Le temps vécu dans les lieux se déploie dans un présent épais de l'expérience du quotidien selon des rythmes et cycles dont on peut comprendre les assises fonctionnelles territoriales mais dont il faut aussi certainement mieux intégrer les pratiques et les significations qui lui sont attribuées. Mais ce présent habité se déploie aussi à travers des parcours plus étendus qui intègrent les biographies, les récits, les projets individuels et collectifs. Dans cette perspective, les territoires habités sont incarnés et les transformations que l'on peut y projeter sont portées par ceux qui les habitent et vont les habiter, voir les construire. Un entre-temps apparaît comme un espace-temps qui s'inscrit entre l'horizon d'un changement et l'expérience au quotidien des espaces et des lieux. La construction de cet entre-temps est un vaste chantier qui ouvre des pistes de réflexion opérationnelles sur un urbanisme de la transition dont le régime temporel viendrait articuler différents horizons et échelles de transformation. En d'autres termes, l'entre-temps ouvre la question de l'habitabilité de la transformation, au sens anthropologique du terme.



Projet de requalification de l'îlot Fontaine en co-production avec les habitants et les acteurs opérationnels - Lille Métropole. Alain Guez, architecte-urbaniste mandataire avec Alessandra Cianchetta (Awp)

A travers les quelques éléments de réflexion proposés ci-dessus il nous semble que puisse s'ouvrir un vaste chantier de réflexion et de pratiques expérimentales qui travaillent dans une perspective de durabilité sur les modalités et fondements de la transformation des territoires habités. Cet ambitieux chantier pourrait relever le défi d'une articulation entre des approches techniques et humanistes. Dans cette perspective, le travail sur les temporalités vécues autant que sur les temporalités des phénomènes matériels, pourrait permettre de chercher de nouveaux accords. Il nous semble que ce vaste chantier doit mobiliser autant les savoirs techniques que sensibles et humanistes, qui conjointement semblent pouvoir ouvrir un avenir soutenable et habitable. C'est cette chronotopie qu'il nous semble nécessaire d'explorer et de mettre en chantier.

Conclusion

par Sandra Mallet

Cette journée d'étude a montré qu'il est loin d'être facile d'articuler développement durable, temporalités et projet urbain au sein d'une réflexion commune. Cela peut s'expliquer pour au moins deux raisons principales. La première est que les chercheurs ne se sont pas véritablement emparés de la réflexion jusqu'à présent, ces trois notions faisant appel à des recherches relativement cloisonnées entre elles. La seconde est que, "sur le terrain", les pratiques en matière de projet urbain s'inscrivent rarement dans une réflexion liant développement durable et temporalité de façon directe. La question qui nous réunit ici : " Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?" n'en demeure pas moins riche en interrogations, menant à une diversité d'approches, de références et de récits d'expérience.

Nous avons commencé cette journée avec une première table-ronde avec des chercheurs et des praticiens menant leurs travaux sur le développement durable, mais nous nous sommes ensuite parfois éloignés d'un questionnement en termes de durabilité. Bien entendu, le terme de développement durable ne parle pas à tous et ne plaît pas à tous. Cela peut se comprendre aisément, tant les principes et les mises en applications que l'expression recoupe sont discutables et ressemblent souvent à un inventaire à la Prévert. Mais l'injonction au développement durable dans de nombreux domaines et son institutionnalisation constituent deux faits que l'on ne peut feindre d'ignorer. Pour le moins, ceux-ci peuvent être pris comme des opportunités invitant à repenser le temps des sociétés humaines, leur inscription dans la durée et peut-être même l'existence humaine puisque, comme l'ont rappelé certains, l'homme ne fait pas avec le temps, il est lui-même le temps.

Si la question du développement durable n'est pas explicite dans chacun des exposés de cette journée d'étude, tous interrogent pourtant des thèmes centraux de la notion. La projection dans l'avenir et l'inscription dans la durée, l'articulation entre les différents pas de temps, le type de processus à mettre en œuvre dans la fabrication des espaces, l'évolution des espaces et des sociétés constituent quelques-unes de ces interrogations. Au final, la question principale serait peut-être de comprendre de quelles façons ces pratiques et ses réflexions en matière de temporalités pourraient enrichir et préciser les problématiques liées au développement durable et au projet urbain durable.

Conclusion générale

L'objectif de ce rapport était d'identifier des questionnements et problématiques pouvant servir à poser les jalons de futurs programmes de recherche s'attachant aux temporalités du projet urbain durable. Ce travail exploratoire a été construit à partir d'une analyse bibliographique, d'enquêtes de terrain et d'une journée d'étude, chacune de ses approches permettant d'aborder autrement le sujet et d'en montrer différents aspects. Au terme de ce rapport (et sans énumérer toutes les questions qui ont été formulées jusque-là), nous pouvons distinguer trois grands axes de recherches potentiels.

Le premier de ces axes s'intéresse aux déclinaisons locales de la question du temps en matière de durabilité. Plusieurs paradoxes sont apparus au cours de nos réflexions. Ainsi, la question du temps figure au cœur de la définition du développement durable, et apparaît dans les textes internationaux, mais elle n'est jamais précisée de façon globale et n'est pas véritablement déclinée de façon transversale et explicite dans les programmes d'action relevant de la durabilité urbaine. Autres paradoxe : le temps est reconnu comme dimension incontournable par les acteurs des projets urbains auprès desquels nous avons enquêté mais il n'existe pas de stratégie globale pensant le temps formulée dès l'amont de ces projets dits "durables". Ces paradoxes mériteraient d'être l'objet d'études plus approfondies afin d'être précisés et de comprendre les processus qui ont amené à les faire se constituer. Par ailleurs, des recherches pourraient être menées afin de comprendre de quelles façons la dimension temporelle des projets pourrait être mieux intégrée. La question des outils se pose : serait-il pertinent de l'intégrer dans les documents de planification ? Si oui, de quelles manières ? Les stratégies évolutives et adaptatives semblent dominer la pensée urbaine actuelle : qu'apportent-elles et quelles sont leurs limites ? Des structures coordonnant les études et actions portant directement sur les temps s'avèrent-elles utiles, voire indispensables ? Les réseaux existants liés aux temps des villes (politiques temporelles, villes lentes...) ont-ils permis d'améliorer la prise en compte du temps dans les projets urbains ? Des recherches pourraient également porter sur les façons dont les pratiques et les réflexions en matière de temporalités pourraient enrichir et préciser les problématiques liées au développement durable et les solutions proposées dans ce cadre.

Le deuxième axe de réflexion que nous pouvons dégager est relatif aux mutations temporelles traversant nos sociétés dans un contexte de diffusion des principes du développement durable. Cette situation interroge les horizons temporels et leurs articulations. Comment penser présent et futur dans un contexte d'accélération des rythmes de nos sociétés ? Est-il possible de conjuguer apport de réponses immédiates et solutions à long terme ? Quels horizons temporels sont privilégiés, par qui et pourquoi ? Qu'entend-on par court terme/moyen terme/long terme ? Cette situation questionne aussi la place des rythmes urbains dans les projets. L'accélération du temps et la mise en continuité des grands rythmes urbains traditionnels bouleversent les cadres temporels de référence, le vécu des habitants, la géographie urbaine et certains problèmes sont déjà identifiés. En quoi l'étude des rythmes urbains peut-elle être

pertinente au niveau social, environnemental, énergétique, et économique ? De quelles façons intégrer ces questions dans les projets urbains ? Par quels biais ?

Un troisième axe de recherche peut être identifié autour des temporalités des acteurs des projets urbains. Le projet urbain est le fruit d'un travail impliquant une multitude d'acteurs, qui ont chacun leurs propres vécus du temps, en termes de représentations, d'impératifs, d'organisation, etc. Quels acteurs imposent leur vision du temps ? Comme nous l'avons vu, le développement durable, de par ses principes, devrait amener à réinterroger les temps de la gouvernance des projets urbains dans ses diverses dimensions temporelles : électives, décisionnelles, organisationnelles et opérationnelles. Les interactions, les conflits, les arbitrages entre ces différentes temporalités pourraient faire l'objet d'études spécifiques.

Références citées

- (1997), "Emplois du temps", *Annales de la recherche urbaine*, mars 1997.
- (2000), "Nuits et lumières", *Annales de la recherche urbaine*, n°87, septembre 2000.
- Alleva, L. (2006), "Taking time to savour the rewards of slow science", *Nature*, Vol 443, p. 271.
- Arab N. (2007), "Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme", *Management et Avenir*, vol. 2, n°12, pp. 147-164.
- Arab, N. (2013), "Réversibilité et durabilité dans l'élaboration des choix d'aménagement", In : Scherrer, F. ; Vanier, M. (2013), *Villes, territoires, réversibilité*, Editions Hermann, pp. 125-138.
- Ascher, F. (1997), "Du vivre en juste à temps au chronourbanisme", *Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1997, n°77, pp. 113-121.
- Aubert N. (2004), *L'Individu hypermoderne*, Éd. Erès, Ramonville Saint-Agne.
- Aubert, N. (2003), *Le culte de l'urgence : La société malade du temps*, Champs Flammarion.
- Augustin, J.-P. ; Latouche, D. (dir.) (1998), *Lieux culturels et contextes de villes*, Bordeaux, MSHA.
- Baumgartner F. ; Jones B. (dir.) (2002), *Policy dynamics*, Chicago, University of Chicago Press.
- Béal, V. et al. (2011), "La ville durable au risque des écoquartiers. Réflexions autour du projet New Islington à Manchester", *Espaces et sociétés*, vol. 4, n°147, p. 77-97.
- Béal, V., et. al. (dir.) (2011), *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- Beck, R. (1997), *Histoire du dimanche: de 1700 à nos jours*, Editions de l'atelier.
- Bonfiglioli, S. (1990), *L'Architettura del tempo: la città multimediale*, Liguori Editori.
- Bonfiglioli, S. (1997), "Che cos'è un cronotopo", In : Bonfiglioli, Sandra ; Mareggi M (dir.), *Il tempo e la città: natura e storia. Atlante dei progetti sui tempi della città*, Roma, UrbanisticaQuaderni, pp. 90-92.
- Bonfiglioli, S. (1997), "Les politiques des temps urbains en Italie", traduit de l'italien par François Rosso, *Annales de la recherche urbaine*, 1997, n° 77, pp. 22-29.
- Borraz, O. (1999), "Pour une sociologie des dynamiques de l'action publique locale", in Balme, R. ; Faure, A. ; Mabileau A. (dir.), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Science Po, pp. 77-110.
- Boulin, J.-Y. (2003), "Les temps de la ville", *Projet*, n°273, pp. 64-72.
- Boulin, J.-Y. (2008), *Villes et politiques temporelles*, Paris, Institut des villes.

Boulin, J.-Y. ; Dommergues, P. ; Godard, F. (dir.) (2002), *La nouvelle aire du temps*, Paris, L'Aube.

Boulin, J.-Y. ; Mückenberger, U. (2002), *La ville à mille temps*, Paris, L'Aube, La Tour d'Aigues.

Boullier, D. (2010), *La ville évènement*, PUF.

Bouquin, N. (1999), De la politique urbaine à la politique de la ville (1962-1986). Essai sur le référentiel temporel dans les politiques publiques, Thèse de science politique, Université Grenoble 2.

Bourdin A. (2005), "Projet urbain et complexité de la ville", In : Bonnet, M. (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, Paris, Ed. La Documentation française, p. 33-48.

Bourdin, A. (2003), "Gouvernance du vivre ensemble et gouvernance du projet", in Beauchard, J. (dir.), *La mosaïque territoriale, enjeux identitaires de la décentralisation*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, p. 91-107.

Boutinet, J.-P. (1993), *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

Brunel, S. (2004), *Le développement durable*, PUF.

Buclet, N. (2011), *Le territoire, entre liberté et durabilité*, Paris, PUF.

Bureau, L. (1997), *Géographies de la nuit*, Montréal, L'Hexagone.

Buttimer, A.; Mels, T. (2006), *By Northern Lights. On the Making of Geography in Sweden*, Ashgate Publishing Co.

Cabantous, A. (2013), *Le dimanche, une histoire. Europe occidentale. 1600-1830*, Paris, Le Seuil.

Caillosse, J. ; Le Galès, P. ; Loncle-Moriceau, P. (1997), "Les sociétés d'économie mixte locales", In : Godard F., *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, p. 23-96.

Campbell, S. (1996), "Green cities, growing cities, just cities? Urban planning and the contradictions of sustainable development", *Journal of the American Planning Association*, vol. 62, n°30, p. 296-312.

Cauquelin, A. (1977), *La ville la nuit*, Paris, PUF, 171 p.

Chapelle, S. (2011), "Cittàslow. Des villes où il fait bon vivre", *Urbanisme*, n°381, pp. 25-32.

Chadoir, Ph. ; Ostrowetsky, S. (1995), "L'espace festif et son public", *Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1995.

Chevalier, J. (1996), *La gouvernabilité*, Amiens, CURAPP/PUF.

Choay, F. (1990), ""Ville": un archaïsme lexical", In : Choay, Françoise (2006), *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Le Seuil, pp. 148-153.

- Choay, F. (1994), "Le règne de la ville et la mort de l'urbain", In : Choay, Françoise (2006), *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Le Seuil, pp. 165-198.
- Coase, R. (1937), "The nature of the firm", (Traduction française X. Gillis (1987), "La nature de la firme", *Revue française d'économie*, Vol.2, n°1, pp. 133-163.
- Cohen, M. D.; March J. G.; Olsen, J. P. (1972), "A garbage can model of organizational choice", *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, n°1, pp. 125.
- Colombert, M., *et. al.* (2011), "Analyse de Cycle de Vie à l'échelle du quartier : un outil d'aide à la décision ? Le cas de la ZAC Claude Bernard à Paris", *Environnement Urbain / Urban Environment*, vol. 5, p. 1-21.
- Corboz, A. (2001), *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Les éditions de l'imprimeur.
- Crozier, J. ; Friedberg E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- D'Erm, P. (2010), *Vivre plus lentement, un nouvel art de vivre*, Paris, Ulmer.
- De Certeau, M. (1980), *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Collection folio / essais, éd. Gallimard, Paris, 1990: pour la première édition Arts de faire, Paris, Union générale d'éditions.
- De Maillard, J. (2006), "La conduite des politiques publiques à l'épreuve des temporalités électorales", *Pôle Sud*, vol.2, n°25, pp.39-53.
- Delattre, S. (2000), *Les douze heures noires, la nuit à Paris au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel.
- Deleuil, J.-M. (1994), *Lyon la nuit. Lieux, pratiques et images*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Di Méo, G. (dir.) (2001), *La géographie en fêtes*, Paris, Ophris.
- Djament-Tran, G.; Le Blanc, A.; Lhomme, S.; Rufat S.; Reghezza-Zitt, M. (2011) "Ce que la résilience n'est pas, ce qu'on veut lui faire dire". En ligne: http://hal-ens.archives-ouvertes.fr/docs/00/67/92/93/PDF/resilience_french.pdf
- Dormois, R. (2006), "Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001)", *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n°5, pp. 837-867.
- Dormois, R. (2009), "Les coalitions dans l'analyse des politiques urbaines postkeynésiennes", *Métropoles*, n°4.
- Dosse, F. (2010), *Renaissance de l'événement*, Paris, PUF.
- Duarte, P. ; Seigneuret, N. (2011), "Projet urbain et planification territoriale durable en Europe : négociation et itération", In : Zepf, M. ; Andres, L. (dir.), *Les enjeux de la planification territoriale en Europe*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 77-101.
- Easton D. (1974), *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin.

- Easton, D. (1965), *A Framework for Political Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- Elias, N. (1984), *Du temps*, traduit de l'allemand par Michèle Hulin, Paris, réed. 1996, Fayard.
- Emelianoff, C. (1999), *La ville durable, un modèle émergent*, Université du Maine.
- Emelianoff, C. (2004), "Urbanisme durable ?", *Ecologie et politique*, vol.2, n°29, pp. 13-19.
- Emelianoff, C. (2007), "La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe", *L'information Géographique*, n° 71, septembre, pp. 48-65.
- Emelianoff, C., Lévy, A. (2011), " Editorial ", *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n°147, p. 523.
- Emelianoff, C; Theys, J. (2000), "Les contradictions de la ville durable", In : Theys J. (dir.), *Développement durable, ville et territoire*, Paris ; MELTDRAST, pp. 53-63.
- Finchelstein, G. (2011), *La dictature de l'urgence*, Paris, Fayard.
- Garraud, P. (1989), *Profession : homme politique, la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan.
- Gaudin, J.-P. (1995), "Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ?", *Revue Française de Science Politique*, n°1, p. 31-56.
- Gauthier, M. (2006), "La ville, l'urbain et le développement durable dans la revue natures science, sociétés : rétrospectives et prospectives ", *Natures Sciences Sociétés*, vol.4, n°14, pp. 383-391.
- Geddes, P. (1915), *Cities in Evolution. An Introduction to the Town Planning Movement and the Study of the Civics*, General Booksllc.
- George, P. (1985), "Cinquante ans qui ont transformé nos rapports avec l'espace", *Communications*, n° 41, pp. 159-166.
- Gérardot, M. (2007), "Penser en rythmes", *EspacesTemps.net*, décembre 2007. En ligne: <http://espacestemps.net/document3803.html>
- Godard, F. (1997), "A propos des nouvelles temporalités urbaines", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, pp. 714.
- Godard, O. (1997), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, MSH.
- Gravari-Barbas, M.; Jacquot, S. (2007), "L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes", *Géocarrefour*, vol. 82, n° 3, pp. 155-163.
- Grossin, W. (1972), *Les temps de la vie quotidienne*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean Stoetzel, Université Paris V.
- Grossin, W. (1996 a), *Pour une science des temps: introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse, Octares.

Grossin, W. (1996 b), "La notion de milieu temporel", *Temporalistes*, n° 32, mars 1996, pp. 20-26.

Guez, A. (2007), "*T comme Temps*", in Biase, de A., Bonnin, Ph. (dir.), "Abécédaire de l'anthropologie de l'Architecture et de la ville", numéro thématique des Cahiers de la recherche urbaine architecturale et paysagère, n°20-21.

Guez, A. (2008), Notes pour une approche spatiale et temporelle de la transformation des territoires habités, in Anne Braquet et Benoit Poncelet (dir.), *Tout se transforme*, édition du Caue du Nord, Lille, pp. 80-84.

Guez, A. ; Stabilini, S. ; Zedda, R. (2000), "Les temps italiens se réorganisent", *La Recherche*, décembre 2000, n° 337, supplément de ville.com., pp. 29-31.

Guez, A.; Subrémon (dir.) (2013), *Saisons des villes*, Paris, Editions Donner lieu.

Gurvitch, G. (1950), "La multiplicité des temps sociaux", In : Gurvitch, G., *La vocation actuelle de la sociologie, tome II*, Paris, PUF, rééd. 1969, pp. 325-430.

Gwiazdzinski L. (2012), "Temps et territoires : les pistes de l'hyperchronie", In : *Territoires 2040. Des facteurs de changement 2*, DATAR, Revue d'études et de prospective n°6, pp. 75-92.

Gwiazdzinski, L. (2002), *La nuit dimension oubliée de la ville, entre insécurité et animation*, Thèse de doctorat en géographie, Faculté de géographie de Strasbourg sous la direction de Colette Cauvin-Reymond.

Gwiazdzinski, L. (2005), *La nuit, dernière frontière*, Paris, Editions de l'Aube.

Gwiazdzinski, L. (dir.) (2002), *La ville 24h/24*, Paris, Ed. de l'Aube.

Hägerstrand, T. (1981), "L'interdépendance dans l'utilisation du temps", *Temps libre*, n°3, pp. 53-68.

Hägerstrand, T. (1985), "Time-geography: focus on the corporeality of man, society and environment", In : Aida, S, *The science and praxis of complexity*, Tokyo, The United Nation University, pp. 193-216.

Hall, P. (1989), *The power of economic ideas*, Princeton, Princeton University Press.

Hamel, P. (2003), "Conclusion : enjeux institutionnels et défis politiques", In : Gendron, C., Vallancourt, J.-G. (dir.), *Développement durable et participation publique : de la contestation aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp. 377-392.

Hamman, P. (2008), *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, L'Harmattan.

Hamman, P. (2011), "La ville durable comme produit transactionnel", *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n°147, p. 25-40.

Harvey, D. (1989), "From Managerialism to Entrepreneurialism", *Geografiska Annaler*, p. 317.

Haumont, B. (1993), "Un nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain", *Les Cahiers de la Recherches Architecturale*, n°32/33, Marseille, éd. Parenthèses, pp. 103-110.

Healy, A. (2006), "Durer pour agir ou agir pour durer ? Le rapport au temps de deux élus lyonnais investis dans la définition de l'action économique intercommunale", *Pôle Sud*, vol.2, n°25, pp. 55-70.

Hecló, H. (1974), *Modern social politics in Britain and Sweden: from relief to income maintenance*, New Haven, Yale University Press, 1974.

Hoeffler, C. ; Ledoux, C. ; Prat P. (2010), "Longue durée et tradition de l'analyse des politiques publiques", In : Palier, B. ; Surel, Y. (dir.), *Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Politiques", pp. 54-78.

Hoffmann-Martinot, V. (1989), "Les services comme enjeu", In : Mabileau, A. ; Sorbets C. (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, p. 53-79.

Honoré, C. (2005), *Éloge de la lenteur*, Paris, Marabout.

Hopkins, R. (2008), *The transition handbook*, Chelsea Green Publishing.

Idt, J. (2012), "Le temps de la réalisation des projets urbains : une fabrique *a posteriori* des enjeux politiques de l'action collective", *Géocarrefour*, vol. 87, n°2, pp. 75-85.

Jégou, A. (2007), "Les origines du développement durable", *L'information Géographique*, n° 71, septembre 2007, pp. 19-28.

Jégou, A. (2011), *Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne*, thèse sous la direction de Pierre Pech, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Jégou, A. *et al.* (2012), "L'évaluation par indicateurs : un outil nécessaire d'aménagement urbain durable ?", *Cybergeog*, document 625.

Jessop, B. (1995), "The regulation approach, governance, and postfordism : alternative perspectives on economic and political change ?", *Economy and Society*, vol. 24, n°3, pp. 307-333.

Jobert, B.; Muller, P. (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

Jolivet, D. (2012), *Une "archéologie" du projet d'urbanisme : analyse de la durée de vie des projets d'urbanisme par une approche rétrospective*, Doctorat en aménagement et urbanisme, Université de Tours.

Jouve, B.; Lefèvre C. (1999), "Pouvoirs urbains : entreprises politiques, territoires et institutions en Europe", In: Jouve B., Lefèvre C. (dir.), *Villes, métropoles. Les nouveaux territoires du politique*, Paris, Anthropos, p. 944.

Kingdon, J. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New-York, Harper and Collins.

- Kooiman, J. (1993), *Modern governance : new government society interactions*, London, Sage.
- Koselleck, R. (1979), *Le futur passé, Contribution à la sémantique des temps historiques*, Editions de l'EHESS, rééd. 1990 (éd. française).
- Kundera, M. (1995), *La lenteur*, Paris, Gallimard.
- Lacaze, J.-P. (1990), *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, PUF, rééd. 2007.
- Laïdi, Z. (2000), *Le sacre du présent*, Champs Flammarion.
- Laigle, L. (dir.) (2009), *Vers des villes durables. Les trajectoires de quatre agglomérations européennes*, Paris, PUCA.
- Lascombes, P.; Le Galès P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de SciencesPo.
- Le Galès, P. (1995), "Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n°1, p. 57-95, 1995.
- Le Galès, P. (2003), *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Leccardi, C. (2013) "Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique", *Temporalités* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 04 juillet 2011, consulté le 13 février 2013. URL : <http://temporalites.revues.org/1506>
- Lefebvre, H. (1967), "L'urbanisme aujourd'hui: mythes et réalités", In: Lefebvre, H. (2001), *Du rural à l'urbain*, 3^e édition, pp. 217-228.
- Lefebvre, H. (1971), "La ville et l'urbain", *Espaces et sociétés*, n°1, mars 1971, In : Lefebvre, Henri (2000), *Espace et politique*, 2^e édition, préfacé par Rémi Hess, pp. 71-80.
- Lefebvre, H. (1992), *Eléments de rythmanalyse : introduction à la connaissance des rythmes*, Syllepse, Paris, 122 p.
- Lefebvre, H. ; Régulier, C. (1985), "Le projet rythmanalytique", *Communications*, n° 41, pp. 191-199.
- Lévy, J. (2010), "Le développement urbaine durable entre consensus et controverse", *L'information géographique*, vol. 3, n°74, pp. 39-50.
- Lindblom, C. (1958), "Policy Analysis", *American Economic Review*, vol. 48, n°3, pp. 298-312.
- Lindblom, C. (1959), "The science of muddling through", *Public administration review*, n° 19.
- Lussault, M. (2001), "Temps et récit des politiques urbaines", In: Paquot Th. (2001), *Le quotidien urbain : essai sur les temps des villes*, Paris, La Découverte, pp. 145-166.
- Mabileau, A. (1989), "Une logique politique d'action communale : pouvoir du maire et politiques municipales", In: Mabileau, A.; Sorbets, C. (dir.) (1989), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, p. 21-51.

Marrel, G.; Payre, R. (2006 b), "Temporalités électorales et temporalités décisionnelles", *Pôle Sud*, vol.2, n°25, pp. 71-88.

Masbounji, A. (2008), "Table-ronde", *Actes du colloque "Echelles et temporalités des projets urbains"*, Paris, 22 et 23 mai 2007, pp. 141-161.

Mathieu, N. (2006), "Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable", *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, n°4, 2006, p. 378.

Mayer, H.; Knox P. (2009), "Pace of Life and Quality of Life: The Slow City Charter", In: Sirgy J.; Rahtz D.; Rhonda, P. (eds), *Community Quality of Life Indicators: Best Cases III*, Springer, pp. 20-39.

Mény, Y. (1983), "Le maire, ici et ailleurs", *Pouvoirs*, n°24, p. 19-28.

Miranda, M. (2010), *L'événement urbain festif : vers une "gestion de site exploratoire" sur l'espace public ?*, Thèse en urbanisme dirigée par Alain Bourdin, IFU, Université Paris Est.

Muller P. (2005), "Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs", *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, pp. 155-187.

Muller, P. (2000), "L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique", *Revue française de science politique*, vol. 50, n°2, pp. 189-207.

Navez-Bouchanine, F. (2007), "Le développement urbain durable : "best practice" ou leurre méthodologique ?", *Espaces et sociétés*, vol.4, n°131, pp. 101-116.

Némery, J.-C. (2003), *Décentralisation et intercommunalité en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan.

North, D. (1990), *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

Offner, J.-M. (2003), "Les nouvelles modalités de l'action publique", In: Offner, J.-M.; Lefèvre, C.; Coutard O. (dir.), *Développement, action publique et régulation*, Paris, IAURDF, p. 43-68.

Ollivro, J. (2000), *L'homme à toutes vitesses. De la lenteur homogène à la rapidité différenciée*, Rennes, PUR.

Palier, B.; Surel Y. (2005), "Les "trois I" et l'analyse de l'Etat en action", *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, pp. 7-32.

Palier, B.; Surel Y. (dir.) (2010), *Quand les politiques changent. Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan.

Paquot, Th. (2002), "Ville et quotidienneté. Essai sur le quotidien urbain, ses temporalités et ses rythmes", In : Ernst, I. (dir.) (2002), *Cultures urbaines et développement durable*, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pp. 181-201.

Paquot, Th. (2003), "La ville aux prises avec l'urbain", *Projet*, n°277, décembre 2003. En ligne: <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1662>

- Paquot, Th. (2007), *Petit manifeste pour une écologie existentielle*, Paris, Bourin Editeur.
- Paquot, Th. (2009), "Pour un urbanisme chronotopique", *Urbanisme*, n°365, mars-avril 2009.
- Paquot, Th. (dir.) (2001), *Le quotidien urbain. Essai sur les temps des villes*, Paris, La découverte.
- Pflieger, G. (2007), "Apaiser les autoroutes pour rétrécir la ville Grenoble et les illusions du "chronoaménagement"", *Flux*, 2007/1 n° 66-67, p. 137-139.
- Pierson, P. (1994), *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pierson, P. (2004), *Politics in Time*, Princeton, Princeton University Press.
- Pinson, G. (2006), "Projets de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes", *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 4, août 2006.
- Pinson, G.; Vion, A. (2000), "L'internationalisation des villes comme objet d'expertise", *Pôle sud*, n°13, p. 85-102.
- Pradel, B. (2010), *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : les nouveaux rythmes collectifs*, Thèse de doctorat en sociologie sous la dir. de F. Godard, 2010, Université Paris Est.
- Rangeon, F. (1996), "Le gouvernement local", In: Chevalier, J. (dir.), *La gouvernabilité*, Amiens, CURAPP/PUF, pp. 166-173.
- Rémy, J.; Voyé L.; Servais E. (1978), *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, Bruxelles, Ed. Vie ouvrière.
- Revol, Cl. (2012), "Rue Rambuteau Today : Rhythmanalysis in Practice ", *Rhuthmos*, 6 avril 2012 [en ligne]. <http://rhuthmos.eu/spip.php?article549>
- Ricoeur, P. (1983), *Temps et récit 3, Le temps raconté*, Paris, Seuil.
- Ricoeur, P. (1986), *Du texte à l'action essai d'Herméneutique*, II, Paris, Le Seuil.
- Roncayolo, M. (1997), "Conceptions, structures matérielles, pratiques : réflexions autour du projet urbain", In: *Enquête, n°4 : La ville des sciences sociales*, Marseille, éd. Parenthèses.
- Rosa, H. (2010), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.
- Royoux, D. (2007), "Temporalités urbaines et politiques publiques", *Espaces populations sociétés*, n°23.
- Rudolf, F.; Kosman J. (2004), "Le développement durable entre programme d'actions et applications", *Ecologie et politique*, vol.2, n°29, pp. 37-51.
- Rymarski, C. (2012), "Slow science, slow food, slow city...: les mouvements slow", *Sciences humaines*, n° 239, juillet 2012, p. 66.

Sachs, I. (1978), "Ecodéveloppement : une approche de planification", *Economie rurale*, n°124, pp. 16-22.

Sachs, I. (1980), *Stratégie de l'écodéveloppement*, Editions Economie et humanisme, les éditions ouvrières.

Sachs, I. (1993), *L'écodéveloppement, Stratégie de transition pour le XXIe siècle*, Paris, Syros.

Sansot, P. (1998), *Du bon usage de la lenteur*, Payot&Rivages.

Schivelbusch, W. (1983, traduit de l'allemand, 1993), *La nuit désenchantée*, Paris, Le promeneur, 199 p.

Simon, H. (1957), *Administrative behavior : a study of decision making processes in administrative organization*, New-York, MacMillan, 1957.

Souami, T. (2008), "Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ?", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°101, pp. 19-27.

Stone, C. (1989), *Regime politics : governing Atlanta 1946-1988*, University Press of Kansas.

Stone, C. (1993), "Urban regimes and the capacity to govern: a political economy approach", *Journal of Urban Affairs*, 15, 1, p. 128.

Tsiomis, Y. (2008), "Introduction", *Actes du colloque "Echelles et temporalités des projets urbains"*, Paris, 22 et 23 mai 2007, pp. 8-13, 2008.

Varlet, C. (1997), "Les temps de l'urbanisme : enquête d'histoire urbaine", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, pp. 78-84.

Virilio, P. (1977), *Vitesse et politique*, Paris, Galilée.

Vivant, E. (2007), "Les événements off : de la résistance à la mise en scène de la ville créative", *Géocarrefour*, vol. 82, n° 3, pp. 131-140.

Vivien, F.-D. (2011), "Weak versus strong sustainability : un clivage fort ou faible ?", Séminaire Babel, Université de Reims Champagne-Ardenne, En ligne:
<http://babel.hypotheses.org/10604>

Webber, M. (1964), *L'urbain sans lieu ni bornes*, Paris, L'aube, 123 p.

Wolman, A. (1965), "The Metabolism of Cities", *Scientific American*, n° 213/3, pp. 179-190.

Zanetti, Th. (2012), *Une ville et sa multinationale, une multinationale et sa ville : emprise spatiale, organisation sociale, fonction économique et régulation politique du territoire Michelin à Clermont-Ferrand (fin XIXe à nos jours)*, Doctorat de géographie, aménagement et urbanisme, Université Lumière Lyon 2.

Table des matières

Plan général.....	3
Équipe.....	5
Introduction.....	7
Partie 1. Analyse bibliographique	9
Introduction.....	11
1.1. Durabilité urbaine et temporalité : quel est le lien ?	13
1.1.1. Le développement durable, une notion temporelle	13
1.1.2. Le temps au cœur des enjeux de durabilité	17
. Durabilité et ressources	17
. Incertitudes	19
. Résilience.....	20
1.1.3. Les espaces urbains, laboratoires du développement durable.....	22
1.2. Des temporalités urbaines spécifiques	25
1.2.1. Nouvelles temporalités urbaines.....	25
. Accélération du temps	25
. De la ville à l'urbain ou la création d'un nouvel espace-temps.....	28
. Des recherches sur les temporalités urbaines	30
1.2.2. Aménager les temps urbains	34
. Aménagement du temps et politiques temporelles	35
. Aménagement de la ville par le ralentissement et la pause.....	39
1.3. Temporalités du projet urbain dans un contexte d'injonction à la durabilité	44
1.3.1. Les temporalités de l'action publique locale	44
. La question des temporalités en science-politique	44
. Les contraintes temporelles du métier d' élu politique.....	48
. La perspective de recherche de la gouvernance urbaine	51
. Gouvernance et projets urbains.....	54
1.3.2. Les temporalités du projet urbain durable.....	56
. Temps longs et incertitudes	56
. Aménagements urbains durables	61
. Projets urbains durables et approche temporelle de la ville.....	66
Conclusion	70

Partie 2. Retours d'expériences	73
Introduction	75
2.1. Etude de cas n°1	77
2.1. 1. L'évolutivité des projets urbains	80
. Le projet urbain, objet évolutif	80
. Quel(s) positionnement(s) face à la reconnaissance de l'évolutivité des projets ?.....	82
. Vers des projets urbains "réversibles", "évolutifs", "adaptables"?	84
2.1.2. Des outils pour penser le projet urbain à différentes échelles de temps	89
. Gérer des moments spécifiques du projet urbain : l'exemple du chantier	89
. Penser le projet sur le temps long: l'exemple de l'Analyse du Cycle de Vie.....	91
Conclusion 2.1.....	93
2.2. Etude de cas n°2	95
2.2.1. Un projet chronotopique : articuler les rythmes.....	98
. L'individu et le collectif.....	98
. L'homme et la nature	100
. Une temporalité de la proximité.....	102
2.2.2. Les temps du projet	104
. Le patrimoine bâti contre l'histoire sociale	104
. La maîtrise d'un futur incertain.....	107
. La suspension du présent.....	109
Conclusion 2.2.....	113
Partie 3- Actes de la journée d'étude.....	117
Avant-propos	119
Ouverture de la journée d'étude.....	121
Introduction.....	123
1. Les temps du projet urbain sont-ils présents dans la construction institutionnelle du développement durable ?.....	125
2. Quels apports des politiques temporelles dans l'élaboration de projets urbains durables ?.....	126
3. De nouvelles façons de conduire les stratégies urbaines ?.....	127
4. Une nouvelle prise en compte des questions environnementales et éco-techniques?	128
3.1. Comment temporalités et développement durable s'adressent-ils au projet urbain ?	130

3.1.1. Les temps du projet urbain sont-ils présents dans la construction institutionnelle du développement durable ?.....	130
. Une approche à l'échelle régionale.....	130
. Temps du projet urbain et du développement durable	134
. Le projet urbain à l'épreuve du développement durable	135
3.1.2. Quels apports des politiques temporelles dans l'élaboration de projets urbains durables ?.....	137
. Introduction.....	137
. Politiques temporelles et développement durable	138
. Quels apports des politiques temporelles dans l'élaboration de projets urbains durable?	141
3. Indiquer les apports: inspirations méthodologiques pour l'élaboration des projets urbains durables	142
3.2. Du projet urbain, comment voit-on la prise en compte des temporalités dans un contexte de durabilité?.....	146
3.2.1. De nouvelles façons de conduire les stratégies urbaines ?.....	146
. Introduction.....	146
. Temps, usages et espaces partagés	147
. Les dimensions temporelles de l'action publique.....	149
3.2.2. Une nouvelle prise en compte des questions environnementales et éco-techniques?	152
. Temporalités et urbanisme-lumière durable.....	152
. Notes pour une chronotopie des territoires	156
Conclusion	162
Conclusion générale	163
Références citées	165
Table des matières	177